

LA SEMAINE RELIGIEUSE

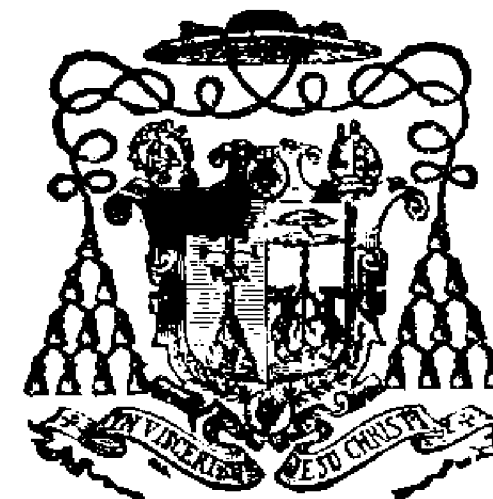
DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉONLE NUMÉRO
10 CENTIMESPRIX DE L'ABONNEMENT
6 fr. par anLA LIGNE D'ANNONCE
40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mercredi, au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

SOMMAIRE. — I. Chronique du diocèse : Lettre de M^r l'Evêque ; Bref de N.S.P. le Pape ; Questionnaire du Rosaire ; Nécrologie ; Mutations dans le Clergé du diocèse ; Ouverture de l'école Sainte-Anne ; Les Frères de Plouguerneau ; Consécration de de l'église de Plouénan ;



Bénédiction de la première pierre de l'église de Guilvinec ; Un nouveau livre de M. Henri Lasserre. — II. Nouvelles du Monde catholique : Rome ; Paris. — III. L'Enseignement de l'Histoire (suite). — IV. Saint Michel Archange. — V. Saint Corentin.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 3 Octobre. — 16^e après la Pentecôte. Solennité du Rosaire de la B. M.V., double-majeur, blanc ; mém. du Dim. et de s. Melor ; aux vêpres, mém. du suiv. et du Dim.
Lundi 4. — S. François d'Assises, confesseur, double, blanc.
Mardi 5. — S. Maurice, abbé, semi-double, blanc.

Mercredi 6. — S. Bruno, confesseur, double, blanc.
Jeudi 7. — Office votif du S^t-Sacrament.
Vendredi 8. — S^{te} Brigitte, veuve, double, blanc.
Samedi 9. — S. Denis et ses compagnons, martyrs, double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Châteaulin..... 3, 4, 5, 6 et 7 octobre.
Locquénoël..... 8 et 9 octobre.

Mission recommandée. — Le Faou, première semaine : supérieur M. Serré, vicaire général.

et Mgr l'Archevêque de Paris a Daigne' accor.
des l'Imprimatur.

Aussitôt que l'ouvrage aura paru, nous
prierons une plume compétente de rendre compte
à nos lecteurs de cette traduction qui a coûté
à son auteur, — il nous l'avouait, — de longues
années de travail. —

Le Nouvelles du Monde Catholique.
et Rome.
M Paris. — (visite de Mgr
de Richard aux malades des hôpitaux.)
p
O

L'Enseignement de l'Histoire. (suite.)
a
de S^t Michel Archange. (à propos des prières
y prescrites après la Messe.)
c
e
O

Saint Corentin. (Introduction.)

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Quimper, le 14 septembre 1886.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS COOPÉRATEURS,

Une tendre piété envers la Très-Sainte Vierge et la confiance dans la toute-puissance de son intercession auprès de son Divin Fils inspirent tous les actes du grand Pontife que la Providence a élevé sur la chaire de saint Pierre. Nous venons de recevoir et nous nous empressons de vous adresser le décret par lequel Léon XIII nous engage à faire, pendant le mois d'octobre, les prières du Rosaire qui, dans les dernières années, ont été récitées par les fidèles avec une piété fervente dans toutes les églises du diocèse.

Vous porterez votre attention, Messieurs et très-chers Coopérateurs, aux motifs sur lesquels s'appuie le Souverain-Pontife. Les calamités publiques et privées sont plus menaçantes. Nous avons besoin de réclamer avec plus de confiance le secours et le remède qui nous sont nécessaires. Nous devons les réclamer par Marie à la Divine Miséricorde qui veut que nous ayons tout par Marie.

Vous indiquerez aux fidèles les grâces qu'ils peuvent obtenir par ces pieux exercices, enrichis d'indulgences, si propres à conserver parmi eux les fruits du jubilé que Léon XIII avait mis sous la protection de Notre-Dame du Rosaire.

Agréez, Messieurs et très-chers Coopérateurs, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux et dévoués en N.-S.

D. ANSELME,

O. S. B.

Evêque de Quimper et de Léon.

DÉCRET URBI ET ORBI.

Après les lettres encycliques publiées par Notre Très-Saint Père le Pape Léon XIII *Supremi apostolatus*, du 1^{er} septembre 1883, *Superiore anno*, du 30 août 1884, sur la diffusion et la célébration du Rosaire de la Très-Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, la S. Congrégation des Rites, par décret du 20 août de l'année dernière 1885, a statué, de l'avis et sur l'ordre du Souverain-Pontife lui-même, que tant que dureraient les tristes circonstances dans

lesquelles l'Eglise est placée, et qu'il ne lui serait pas donné de rendre grâce à Dieu d'une pleine liberté rendue au Souverain-Pontife, dans toutes les églises cathédrales et paroissiales, dans tous les temples et oratoires publics dédiés à la Bienheureuse Vierge Marie, et même dans d'autres à la désignation des Ordinaires, on réciterait chaque jour, pendant le mois d'octobre, le Rosaire de Marie, avec les Litanies de Lorette.

De plus, en cette présente année enrichie du trésor du jubilé, Notre Très-Saint Père souhaite que, en présence des calamités publiques et privées qui augmentent, on réclame avec une confiance plus assurée secours et remède, et qu'on les réclame par Marie à la Divine Miséricorde, qui a voulu que nous ayons tout par Marie. Par le présent décret de ladite Congrégation, il exhorte donc les Ordinaires des diocèses, suivant la teneur des lettres apostoliques et des décrets rappelés ci-dessus, à mettre toute leur sollicitude à convoquer et attirer les fidèles à cet exercice de piété souverainement agréable à la Mère de Dieu et fécond en grâces, à la fréquentation des sacrements et aux autres œuvres de salut.

Sa Sainteté, en confirmant de nouveau en tout les SS. Indulgences et Privilèges accordés dans le décret précité, a daigné accorder en outre que, dans les églises ou chapelles où l'on ne pourrait, à cause de leur pauvreté, faire l'exposition du Très-Saint Sacrement d'une manière solennelle, suivant la lettre du décret, c'est-à-dire avec l'ostensoir, on pût, par exception, la faire, si l'Ordinaire le juge prudent, avec le saint ciboire, c'est-à-dire en ouvrant au commencement de l'exercice la porte du tabernacle et en bénissant le peuple, à la fin, avec le Saint Ciboire.

Le 26 août 1886.

D. CARD. BARTOLINI, PRÉFET DE LA S. C. DES RITES.

LAURENT SALVATI, SECRÉTAIRE.

Nous empruntons à un ouvrage récent un questionnaire qui fait ressortir avec la plus grande clarté les prescriptions et les indulgences contenues dans les encycliques et les décrets de Léon XIII sur le Rosaire :

I. Quels exercices sont prescrits ?

1^o La récitation d'au moins cinq dizaines du Rosaire avec les litanies de Lorette. Le texte suppose évidemment que la récitation des dizaines sera accompagnée de la méditation des mystères, car c'est en cela principalement que consiste la différence du Rosaire et du chapelet.

2^o Des processions seront faites, suivant la commodité des lieux et d'après les instructions de l'Ordinaire.

II. Où se feront ces exercices ?

1^o Dans toutes les églises paroissiales ;

2^o Dans tous les oratoires publics dédiés à la Sainte-Vierge, ou en d'autres sanctuaires désignés par l'Ordinaire.

III. A quel moment du jour se feront ces exercices ?

1° Ou le matin, et alors le chapelet sera récité pendant la messe ;

2° Ou après-midi, et alors le Saint-Sacrement sera exposé pendant que se feront les prières ;

3° Dans les églises pauvres, le chapelet sera récité devant le Saint Ciboire.

IV. Combien de temps dureront ces exercices ?

• Un mois, à partir du 1^{er} octobre jusqu'au 2 novembre. L'Ordinaire pourra permettre qu'ils soient différés au mois de novembre et même au mois de décembre pour les localités qui seraient empêchées en octobre par les travaux des champs.

V. Quelles indulgences sont attachées à l'accomplissement de ces exercices ?

1° Une indulgence de sept ans et de sept quarantaines chaque jour qu'on assistera à la récitation publique du chapelet ou, si on est légitimement empêché, qu'on le récitera en son particulier, pourvu que, dans l'un ou dans l'autre cas, on ajoute quelques prières aux intentions de Souverain-Pontife.

2° Une indulgence plénière à ceux qui auront aussi récité, au moins dix fois dans le cours du mois, les cinq dizaines du chapelet, soit publiquement dans les églises, soit pour de justes motifs en leur particulier, pourvu que, confessés et communies, ils prient aux intentions du Souverain-Pontife.

3° Une autre indulgence plénière à ceux qui s'approcheront, le jour de la fête du Rosaire ou dans son Octave, des sacrements de pénitence et d'eucharistie, pourvu qu'ils prient aux intentions susdites.

VI. Quelles personnes peuvent gagner ces indulgences ?

Non seulement celles appartenant à la confrérie ou à une association du Rosaire, mais tous les fidèles sans exception.

VII. Quelle sera, pour l'avenir, la durée de ces exercices et de ces indulgences ?

Les exercices, — et par conséquent les indulgences qui y sont attachées, — seront renouvelés tous les ans, à la même époque, jusqu'à ce que des jours meilleurs rendent à l'Eglise la paix et au Souverain-Pontife la pleine liberté de son auguste ministère.

Nécrologie. — Depuis la transformation annoncée, il y a un mois, du *Bulletin de l'Enseignement chrétien en Semaine Religieuse du diocèse de Quimper et de Léon*, le clergé a perdu deux membres : M. Postic, recteur de Plonévez-Porzay, et M. Mao, recteur de Pluguffan. Le premier a été remplacé par M. l'abbé Coat, aumônier des Ursulines de Quimperlé ; le second, par M. l'abbé Guédès, vicaire à Châteaulin.

M. Postic, extrêmement dévoué à sainte Anne, laisse dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu les meilleurs souvenirs, et ses paroissiens, qui l'aimaient tant, n'oublieront jamais ses conseils

et ses exemples. M^{me} Postic, âgée de 89 ans, a eu la douleur de fermer les yeux à son fils. Qu'elle veuille bien recevoir tous nos compliments de condoléance !

— M. Mao, tout le monde l'a dit au premier bruit de l'attaque qui l'a foudroyé, est mort victime de son courage et de son incomparable dévouement à l'œuvre de ses dernières années. Homme de cœur, droit et ferme, M. Mao, au lendemain du jour où Rome avait condamné les manuels de Paul Bert et autres, avait compris que la Providence lui demandait de faire quelque chose à Pluguffan pour sauver les âmes des enfants confiées à ses soins.

Il crut y arriver par l'établissement d'une école libre : il la fonda au prix de quêtes incessantes, de démarches pénibles et d'ennuis continuels. Il se priva de tout, réduisit à presque rien ses dépenses personnelles, et n'eut plus qu'un but : assurer l'avenir de son œuvre, malgré des charges considérables rendues plus lourdes par la privation de traitement qui remontait à trois ans au moins. M. Mao est tombé frappé dans la cour même de l'école : il devait tomber là !

Ses obsèques ont été un vrai triomphe. M. Pouliquen, recteur de Plomelin, au moment de l'absoute, a dit quelques mots qui ont bien ému l'assistance, et M. Roussin, au cimetière, a rendu aux vertus du cher défunt un juste hommage d'admiration.

L'œuvre de M. Mao lui survivra ; ses héritiers sont pleinement entrés dans ses intentions.

Mutations dans le Clergé du diocèse. — M. l'abbé Normand, jeune prêtre, est nommé vicaire à Châteaulin.

M. l'abbé Abjean-Uguen, jeune prêtre, est nommé vicaire à Plouvien, en remplacement de M. Bouguen, qui entre au Séminaire des Missions étrangères.

Dimanche dernier, après vêpres, Monseigneur a béni, au milieu d'un concours énorme de vaillants et généreux chrétiens, la nouvelle école Sainte-Anne, confiée aux soins de nos excellentes Sœurs Blanches de Quimper.

La cérémonie terminée, sa Grandeur a commenté une oraison appropriée à la circonstance ; puis la foule s'est répandue dans la maison et a tout visité avec une vraie satisfaction.

Le plan est de M. Roussin.

Nos souhaits les meilleurs à cette œuvre qui répond, — les admissions nombreuses le disent assez haut, — à un besoin réel du pays.

Les Frères qui tenaient avec tant de succès l'école de Plouguerneau ont été remerciés : leur école est laïcisée. Ils devaient s'y attendre un jour ou l'autre. Naturellement, on leur a laissé faire la rentrée de septembre, le procédé n'est pas nouveau, mais il est joli.

La consécration de la belle église de Plouénan a eu lieu dernièrement avec une grande solennité : toute la paroisse prenait part à la fête. M. le curé de St-Pol-de-Léon a prêché. Parmi les invités on a beaucoup remarqué le noble bienfaiteur du pays, qui a donné l'an dernier aux Missions les plus exposées de la Chine un de ses fils, jeune prêtre de grande valeur.

La première pierre de l'église du Guilvinec a été, le dimanche 19 septembre, bénite par M. le chanoine de Penfentenyo, archiprêtre de St-Corentin. La messe a été chantée en plein air, et aux vêpres, M. le curé de Douarnenez a donné le sermon de circonstance.

Les rues qui conduisaient de la nouvelle église à l'ancienne chapelle provisoirement établie dans une des grandes salles de l'usine de M. J. Chancerelle, étaient pavoisées avec beaucoup de goût. La procession a été nombreuse et recueillie ; chacun sentait que cette fête en présageait d'autres, et promettait des jours moins durs pour tous.

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer à Lourdes, il y a un mois, M. Henri Lasserre. Il nous a mis au courant du nouvel ouvrage qu'il va faire paraître incessamment, et nous sommes heureux d'être les premiers à l'annoncer.

M. Henri Lasserre a fait une Traduction des Evangiles sans suivre servilement le texte latin et sans tenir compte des hachures faites par les versets, hachures commodes pour les recherches et citations, mais désagréables pour la lecture. Nous nous sommes permis de dire à l'auteur que c'était une véritable révolution dont l'importance nous paraissait considérable, et sur l'opportunité de laquelle il fallait avant tout consulter les Evêques. « C'est fait, nous a-t-il répondu : on trouve l'œuvre nouvelle mais bonne. » Les récits des Evangiles, ainsi traduits selon le génie de notre langue et disposés avec un certain art typographique, ont une saveur et un intérêt inimaginables. Les professeurs d'Ecriture Sainte de Saint-Sulpice, appelés à donner leur avis, l'ont fait dans les meilleurs termes, et Mgr l'Archevêque de Paris a daigné accorder l'imprimatur.

Aussitôt que l'ouvrage aura paru, nous prierons une plume compétente de rendre compte à nos lecteurs de cette traduction qui a coûté à son auteur, — il nous l'avouait, — de longues années de travail.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — On remarque de tous les côtés en Italie une recrudescence dans les manifestations anticatholiques. L'anniversaire

de la triste victoire du 20 septembre, coup de force doublé d'un guet-apens, a servi de prétexte à la réunion de nombreux meetings révolutionnaires, dirigés surtout contre les catholiques. Le ministère n'a pas cru devoir invoquer, pour empêcher ces réunions, les nécessités de la salubrité publique : c'est bon seulement contre le congrès catholique de Lucques !

Qu'y a-t-il derrière ce mouvement, très probablement factice en grande partie ? Pourquoi une recrudescence que rien n'explique ? Est-ce que les ministres italiens, reprenant la tactique de nos républicains, chercheraient dans une campagne contre le cléricalisme une diversion à la propagande révolutionnaire qui menace la couronne du roi Humbert ? Ou bien descendraient-ils simplement, en vertu de la vitesse acquise, la pente qui doit les mener *al fondo* ?

Par contre, les vrais enfants de l'Eglise tiennent à cœur de témoigner de leur attachement et de leur entier dévouement au siège apostolique.

Les journaux catholiques italiens sont remplis de détails sur les préparatifs des Noces d'or dans cette Italie où la révolution croyait pouvoir détruire jusqu'à l'autorité morale et à l'influence de la Papauté ! Clergé et laïques rivalisent d'efforts, et leur zèle ingénieux découvre chaque jour quelque nouveau moyen, aussitôt appliqué, de donner un plus grand lustre à la fête du Pape détrôné et prisonnier, et rendu par cela même plus cher encore à son peuple.

Dans un fort beau discours prononcé à Lucques à la réunion du comité diocésain de cette ville, l'avocat Mezzetti a développé une proposition d'un caractère assez neuf. Il propose aux Italiens d'offrir au Saint-Père, entre autres dons à l'occasion de son Jubilé, la somme représentant une année de l'allocation qu'il devrait recevoir du gouvernement italien, d'après la loi des garanties, allocation qu'il a toujours refusée. On calcule que pour réunir la somme en question chaque Italien devrait donner 12 centimes. On fera circuler des listes demandant cette aumône, et l'on espère, grâce sans doute aux dons de généreux bienfaiteurs, mais surtout grâce aux petites souscriptions, arriver à réunir la somme nécessaire. Cette offrande aurait donc la valeur d'une sorte de démonstration nationale en faveur du pouvoir temporel du Saint-Siège.

— Les supérieurs généraux des ordres religieux ont résolu de prendre part en commun à la célébration des Noces d'or.

Plusieurs supérieures de congrégations de femmes ont adressé des circulaires aux sœurs de leurs divers couvents pour les inviter à se faire zélatrices et coopératrices de l'œuvre.

Il en est de même des grandes associations de piété et de charité.

Des comités diocésains tant d'hommes que de dames sont formés et fonctionnent partout.

— M. Chagot, l'éminent et sympathique directeur des Mines de Montceau, a commandé, pour son compte personnel, à M. Armand Caillat, l'orfèvre si connu de tous les amis de l'art chrétien, un calice destiné à la chapelle papale.

Le talent de l'artiste et la générosité du donateur nous permettent d'affirmer, sans crainte d'erreur, que ce calice sera digne d'être offert au souverain Pontife.

Paris. — Selon la pieuse coutume des archevêques de Paris nouvellement installés dans leur diocèse, Mgr Richard a voulu visiter en personne les pauvres malades pour les consoler et les réconforter dans leurs afflictions et leur souffrances. La charitable visite du bon pasteur a fait une douce et profonde impression sur les infortunés que Sa Grandeur bénissait et encourageait avec cette bonté qui lui est familière ; et aussi ça été une incomparable joie pour le vénéré Archevêque de voir toutes les marques de respect, de confiance et d'amour filial que Sa Grandeur rencontrait partout sous ses pas.

L'Enseignement de l'Histoire (suite) (1)

Nous lisons dans la 2^e année de l'*Histoire de France*, p. 3 :
 • *Les Maillotins*. — Les trésors amassés par Charles V furent promptement dépensés. Aussi le gouvernement qui avait d'abord supprimé les impôts, fut bientôt obligé de les rétablir. Les Parisiens se soulevèrent, un grand nombre d'entre eux s'armèrent de maillets, d'où leur vint le nom de *Maillotins* ; ils massacrèrent les percepteurs des taxes, ouvrirent les prisons et se livrèrent au pillage ; il fallut de nouveau abolir les impôts les plus lourds. D'autres villes furent le théâtre de pareils désordres provoqués par la détestable administration des princes. *Bataille de Rosebecque*. — Les communes de Flandre étaient en guerre avec leur Comte, et l'avaient presque entièrement chassé de ses domaines. Le Duc de Bourgogne, gendre et héritier du Comte, voulut le rétablir. Le Roi et ses oncles marchèrent contre les Flamands. Ceux-ci avaient pour chef Philippe Artevelde, fils de ce Jacques Artevelde (p. 94), qui avait été de son vivant le maître de la Flandre, et que ses compatriotes avaient fini par tuer. On en vint aux mains à Rosebecque ; les Flamands furent vaincus et Artevelde tué. Charles VI et ses oncles, après avoir soumis une partie de la Flandre, revinrent à Paris, résolus à se venger des révoltes

(1) Voir les derniers numéros du *Bulletin de l'Enseignement chrétien* qui ont commencé cette série de remarquables articles sur l'histoire de M. Lavisso imprudemment introduite même dans les meilleures écoles.

précédentes. Ils traitèrent la capitale comme une ville ennemie, ordonnèrent des exécutions et rétablirent les impôts. D'autres grandes villes furent traitées de même. Les communes de Flandre ayant été vaincues, la noblesse se vengeait des communes de France.

Voyons donc un peu, ce qu'a voulu dire M. Lavisso, car au premier abord, et pour des enfants surtout, cela ne semble pas facile à comprendre. Il sera peut-être même utile de dire bien des choses que notre historien ne raconte pas, et qui jetteront plus de lumière sur le commencement du règne de Charles VI. Nous savons qu'il avait, à la mort de Charles le Sage, trouvé les finances en bon état, et que suivant toute apparence il ne devait rencontrer de ce côté aucune difficulté. Malheureusement son père était mort trop tôt, et lorsqu'il monta sur le trône il n'avait pas encore treize ans.

A ce malheur il s'en joignit un autre. Les frères de Charles V, c'est-à-dire le Duc d'Anjou, le Duc de Berry, et le Duc de Bourgogne exercèrent, conjointement avec le Duc de Bourbon, la régence pendant la minorité du jeune Roi, sans avoir les talents nécessaires pour bien gouverner. Ils eurent vite dissipé le trésor de Charles V, et après avoir, dans un but de popularité, supprimé les impôts, ils se virent obligés de les rétablir au bout de quelque temps.

On avait espéré, plus ou moins sincèrement, que le temps des impôts était passé ; la nouvelle de leur rétablissement causa une vive colère, et cette colère fut soigneusement entretenue par ce qui restait de la faction d'Etienne Marcel, et par les Flamands avec lesquels ils étaient depuis très longtemps de connivence ; car, pour peu qu'on étudie l'*Histoire*, on y trouve à chaque pas les démagogues nouant des alliances avec l'étranger, et souvent combattant côte-à-côte avec lui contre leurs compatriotes.

Singulier peuple que celui des Flandres !

Merveilleusement enrichi par l'agriculture, le commerce et l'industrie, dont il avait à peu près le monopole, il semblait prendre à tâche de détruire tous ses avantages à force de turbulence et d'esprit de sédition. Ce n'étaient que rébellions contre le Comte, contre les Évêques, guerres entre les villes, entre les corps de métiers, en sorte que le travail chômait souvent et que la violence régnait partout.

Il ne semble pas que le gouvernement des Comtes de Flandre ait été dur ni oppressif (voir la Charte de la commune d'Aire), et pourtant nous voyons des révoltes constantes contre leur autorité. C'est que, dans ce pays si bien doté, les idées démagogiques avaient pris un plein épanouissement. Artevelde le Brasseur, s'y était fait une si grande situation qu'elle balançait celle du Comte ; il rêvait, grâce à sa popularité, quelque dictature qui eut mis dans sa main ce riche pays, dont il eut ainsi usurpé le gouvernement.

La Flandre songeait-elle à s'ériger en République ?

On ne saurait l'affirmer, mais ce qui est incontestable, c'est que

les idées de désordre y régnaient, et qu'elles étendaient leur propagande dans les pays voisins, et notamment à Paris, où depuis Etienne Marcel la démagogie se donnait carrière.

Les communes de Flandre y entretenaient, sans couleur de relations commerciales, des émissaires politiques, elles leur envoyaient de l'argent pour leur permettre de soudoyer des fauteurs de désordre, et encourageaient soigneusement toutes les tentatives anarchiques.

Sans doute l'antagonisme qui existait entre la noblesse et les communes explique en partie cette attitude des Flamands ; mais il est certain qu'ils visaient beaucoup plus haut, et qu'ils avaient pour but de combattre partout les gouvernements établis. Il n'est donc que juste de reconnaître que les représailles qu'exercèrent les gouvernements atteints ou menacés étaient légitimes et que les Flamands n'avaient à s'en prendre qu'à eux-mêmes si l'on venait éteindre chez eux un foyer permanent d'insurrection. Ajoutons que le Duc de Bourgogne avait épousé la fille unique du Comte de Flandre, et qu'il avait le désir bien naturel de rétablir l'autorité d'un Prince dont il était l'héritier. C'est pour cette raison qu'il déterminait le Roi, qui était suzerain du Comte, à intervenir dans les affaires de celui-ci et à le secourir, lorsqu'il fut chassé de la plupart de ses domaines.

La bataille de Rosebecque fut gagnée par le Connétable de Clisson, qui commandait l'armée française où le Roi Charles VI se trouvait, malgré son jeune âge. Philippe Artevelde, fils du grand agitateur, y fut tué, après avoir vaillamment combattu, et le Roi revint à Paris avec ses oncles, après avoir rétabli l'autorité du Comte de Flandre.

(A suivre.)

Saint Michel Archange.

Sa Sainteté Léon XIII vient de mettre, tout spécialement, la Sainte Église sous la protection de saint Michel, en prescrivant à tous les prêtres d'ajouter aux prières qu'ils récitent après la célébration du saint sacrifice de la messe, au pied de l'autel, une invocation particulière au glorieux Archange.

Qu'est-ce que saint Michel ? Quelle confiance devons-nous avoir en sa protection ?

Saint Michel n'était point le premier des Anges, ni dans l'ordre de la nature, ni dans celui de la grâce. Les perfections de Lucifer, son intelligence, sa beauté, tous les dons surnaturels qui en étaient le merveilleux couronnement, l'élevaient au-dessus de tous les Esprits célestes et le constituaient leur chef. Malheureusement, il se laissa séduire par l'orgueil et tomba du haut degré de gloire où la bonté de Dieu l'avait placé.

Il s'arrêta en lui-même, se complaisant à admirer sa propre

beauté ; au lieu de rendre gloire à son Créateur, il se dit : Je suis bien beau, je suis bien parfait, je suis tout brillant de lumière ; je n'obéirai point, je monterai jusqu'aux cieux et je serai semblable au Très-Haut, j'élèverai mon trône au-dessus des astres et je serai comme Dieu.

Son cri de révolte, traversant les hiérarchies, rallie autour de lui des milliers d'Esprits célestes. Combien ? le tiers, d'après l'opinion commune fondée sur la vision de l'Apocalypse, où saint Jean vit le dragon, de sa queue tortueuse, faire tomber le tiers des étoiles du ciel.

Mais Michel avec ses Anges tient tête aux rebelles : pour lui, la première pensée de son esprit, le premier mouvement de sa volonté, la première affection de son cœur, la première effusion de son amour, le premier usage de son être est de se tourner vers Dieu, son créateur, pour rendre hommage à ses perfections infinies, l'adorer, le remercier, l'aimer, s'offrir à son service avec le plus entier dévouement. Le zèle de la gloire divine le consume ; aussi le cri de révolte de Lucifer et des siens n'était pas encore achevé, que Michel s'élance au-devant de leurs bataillons rebelles, il soutient leur attaque, il les combat et rehausse le courage des bons Anges ; il va criant par tout le ciel : *Quis ut Deus ?* Qui est donc pareil à Dieu ? Qui est comme Dieu ?

Et qu'êtes-vous, Lucifer, et que suis-je, et que sommes-nous tous en comparaison de Dieu ?

Ce seul mot : « Qui est comme Dieu » décide du sort de la bataille. C'est la foudre qui rompt en un clin d'œil l'armée des révoltés, et les pousse, d'en haut, aux abîmes éternels.

La victoire demeura donc au zélé et courageux Archange. De ce jour, son cri de guerre devint son nom propre : il s'appela Michel, en hébreu *Michael*, qui signifie : Qui est comme Dieu ?

..

Saint Michel est représenté debout sur le dragon infernal, le transperçant de son glaive et le précipitant au plus profond du gouffre. C'est la marque de son triomphe à l'origine des siècles. Ainsi depuis, n'a-t-il point cessé d'être le glorieux vainqueur des Anges déchus, et voilà pourquoi le Père commun de nos âmes nous invite à l'invoquer spécialement, en ces jours mauvais, contre Satan et ses compagnons de chute. En effet, pour peu qu'on observe et qu'on réfléchisse, n'apparaît-il pas, dans une trop grande évidence malheureusement, que ces Esprits malins sont maintenant plus que jamais répandus parmi nous pour nous tenter, nous séduire et nous perdre ?

Il est représenté encore une balance à la main. Que signifie cette balance ? Elle nous rappelle sa conduite pour rester fidèle à l'heure du grand combat, et elle nous apprend en même temps la récompense décernée à son courage par la Justice divine.

Au moment où Lucifer veut entraîner à sa suite tout le ciel dans sa révolte impie, Michel a mis d'un côté dans la balance de son

jugement l'infinité de l'Être divin, de l'autre, lui-même et toutes les créatures. O glorieux Archange, dites-le nous, combien pesait alors, combien pèse toujours en comparaison de Dieu votre être si beau, si noble, si excellent ? combien pèsent ces millions de millions d'Ange si puissants, si magnifiquement enrichis par la munificence de leur créateur ? combien pèsent enfin toutes les créatures réunies ?

Etil nous répond, toujours comme autrefois : Qui est comme Dieu ? *quis ut Deus* : En comparaison de Dieu tous les êtres ne pèsent point une paille légère, un grain de poussière que le vent emporte. Toutes les nations sont en face de lui comme si elles n'étaient point. Comparées à lui, elles ne comptent pas plus que le néant, le rien. Dieu seul est : le reste n'est que vanité.

Et parce qu'il a si bien su apprécier toutes choses, Dieu l'a établi son grand justicier. Il lui a dit, comme le chante l'Eglise dans son office : Archange Michel, je t'ai établi prince avec la charge de recevoir les âmes ; *Archange Michael, constitui te principem super animas suscipiendas*. Sa fonction est, par conséquent de peser nos âmes, leurs mérites et leurs démérites dans la balance de son jugement. Quel poids y aurons-nous un jour nous-mêmes ? Une seule chose y pèse : Dieu ; elle est sensible à une seule chose : Dieu. Tout le reste n'y a aucune valeur, parce que tout le reste c'est le néant.

A ce glorieux Archange le Souverain-Pontife désire nous voir nous consacrer d'une manière toute spéciale dans nos nécessités actuelles. A l'ombre de sa protection tutélaire, nous trouverons un refuge assuré contre tous les assauts furieux de l'enfer, à une condition cependant : c'est que nous fuyions comme lui avec le plus grand soin la vanité, l'orgueil, l'amour-propre ; que nous travaillions aussi à reproduire en nous sa profonde humilité. C'est par l'orgueil que Lucifer s'est perdu ; dans l'humilité, au contraire, saint Michel a trouvé le salut, la victoire, la gloire. Dans la mesure où nous nous humilierons nous-mêmes, l'Evangile en fait foi, Dieu nous exaltera, et même souvent dès ce monde, en attendant les glorieuses exaltations de l'éternité. Oh ! alors, combien grande peut et doit être notre confiance dans son intercession !

Ecoutons la Sainte Eglise elle-même dans la belle hymne qu'elle a consacrée à la gloire du glorieux Archange : « Seigneur Jésus, des milliers d'Ange forment votre couronne ; vous donnez vos ordres aux chefs des légions célestes ; mais c'est Michel qui arbore la croix, Michel le victorieux, le porte-étendard du salut. Sous son pied il tient la tête du Dragon infernal et le précipite dans l'abîme ; du haut du ciel il foudroie le Prince des rebelles et ses satellites. Ah ! nous tous, contre le Prince de l'orgueil, suivons le donc, suivons l'Archange saint Michel, afin que du trône de l'Agneau vienne se poser sur nos têtes une couronne de gloire. »

Aussi tout son office ne parle que de motifs de confiance en sa protection, ou plutôt, c'est une prière continuelle pour en obtenir le bienfait :

« Nous vénérons l'Archange Michel, le prince de la milice des Anges. Heureux les peuples qui l'honorent, les faveurs célestes leur sont assurées. »

« Michel, glorieux Archange, venez au secours du peuple chrétien. Souvenez-vous de nous, et priez pour nous, ici, et partout et toujours. »

« Vous Seigneur, qui, du temps d'Ezéchias, avez envoyé votre Ange et avez exterminé cent quatre vingt-cinq mille hommes de l'armée de Sennachérib ; Souverain Maître des cieux, envoyez encore devant vous votre bon Ange qui fasse craindre la force de votre bras, afin que tous ceux qui se lèvent contre votre peuple, l'insulte et le blasphème toujours sur les lèvres, soient glacés d'épouvante. »

« L'Ange du Seigneur parla et dit : Seigneur, Dieu des armées, jusqu'à quand différerez-vous d'avoir pitié de Jérusalem et des villes de Juda contre lesquelles votre colère s'est allumée ? »

« Michel, le protecteur de vos enfants, se lèvera pour les secourir, et il viendra un temps qui n'aura pas eu son semblable depuis que les nations ont commencé d'exister. »

« L'Archange Michel est venu au secours du peuple chrétien, il est venu pour délivrer les âmes des justes. »

« Béni soit Dieu qui a envoyé son Ange et a délivré ses serviteurs qui ont cru en lui. »

Ah ! quand pourrons-nous aussi entonner l'hymne de la délivrance et de l'action de grâces, inviter les chœurs angéliques à s'associer à nos chants de reconnaissance ? Ah ! sans doute l'heure dépend surtout des desseins de Dieu sur nous ; mais combien elle dépend aussi de la ferveur et de la persévérance de nos prières !

L'Archange saint Michel est le protecteur spécial de la France. Qu'il daigne prendre au plus tôt en ses mains notre cause qui est aussi la sienne, défendre nos intérêts contre les ennemis de Dieu et du nom chrétien. Qu'il daigne rendre encore notre pays la nation très-chrétienne, la fille aînée de l'Eglise, et qu'on voie se rallumer de nouveau parmi nous, plus ardent que jamais, le zèle de la gloire divine depuis si longtemps disparu et enfoui sous la cendre de tous nos intérêts matériels. — « Cherchons avant tout le royaume des cieux, et tout le reste nous sera donné par surcroît. »

Saint Michel, priez pour nous !

SAINT CORENTIN

Honora patrem tuum.

INTRODUCTION

Entre les publications qui sont l'objet direct des *Semaines Religieuses*, il n'en est guère de plus utile que l'étude des origines diocésaines. Les livres qui contiennent l'histoire un peu développée de nos Saints, ne sont pas entre les mains de tous ; cependant chaque fidèle serait heureux d'étudier la vie des hommes auxquels Dieu a donné des cœurs d'apôtre, et qu'il a envoyés à nos ancêtres pour les éclairer de la vraie lumière, ou du moins pour faire disparaître les dernières ombres qui restaient encore après que l'aurore de la foi eut brillé sur le pays de Cornouaille comme sur les plages du Léon.

Il ne paraît pas en effet que saint Corentin et saint Paul-Aurélien aient eu à évangéliser des tribus assises dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort ; leur mission a été de constituer régulièrement des églises déjà anciennes, de multiplier autour d'eux les vocations monastiques et sacerdotales qui donnaient des coadjuteurs à leur apostolat, enfin de faire disparaître les superstitions que les fils des Druides mélangeaient trop souvent aux croyances du Christianisme. Ils trouvèrent ce qu'on appellerait aujourd'hui des pays de mission : ils en firent des chrétientés florissantes.

Pour plus d'un dévot de saint Corentin n'y aura-t-il pas un regret dans cette pensée que le premier évêque de Quimper n'est pas dans un sens strict l'apôtre de la Cornouaille ? Je ne sais ; mais il semble que dans l'ordre spirituel, réformer est aussi glorieux que créer. Il suffirait, pour le prouver, de rappeler ce qu'ont été pour la Basse-Bretagne, dans des temps plus rapprochés de nous, Michel Le Nobletz et Julien Maunoir.

Depuis un siècle (1782), les origines de notre Eglise Bretonne avaient été enveloppées d'obscurité par deux hommes dont on ne peut contester la science, mais qui se sont trop souvent laissés aveugler par le parti-pris. Dom Morice et Dom Lobineau, sans apporter aucune raison, sans alléguer aucun fait, sans fournir aucune preuve, sans entrer dans aucun détail qui nous instruisse de cette préférence, ont rejeté ce que la tradition des siècles passés était unanime à proclamer, à savoir que dans le cours du premier siècle, ou au plus tard dans les premières années du second, un disciple des Apôtres, nommé Clair (Clarus), fut envoyé par le Pontife romain gouvernant alors l'Eglise universelle (probablement le pape saint Lin) pour prêcher l'Evangile dans nos contrées. Clair apportait avec lui comme gage de la bénédiction apostolique, l'un des clous qui avait servi au crucifiement de saint Pierre. Il s'arrêta sur les bords de la Loire, à Nantes, où il fixa son siège, et il en devint le premier évêque. De là il étendit sa prédication, tant par

son diacre Déodat que par lui-même, dans les diverses parties de la Bretagne, et particulièrement aux pays de Vannes et de Cornouaille. Il mourut à Réguini aujourd'hui du diocèse de Vannes, et il y laissa son tombeau et ses restes vénérés. Sa mémoire est honorée à Nantes et bien ailleurs encore, d'un culte immémorial.

Cette tradition de l'apostolicité de l'Eglise de Nantes, (et par suite de presque toute l'Eglise de Bretagne, puisque saint Clair étendit sa juridiction sur les pays de Vannes et de Quimper), nous a été transmise par des documents nombreux et authentiques. Elle nous est parvenue incontestée jusqu'au XVIII^e siècle, où elle fut momentanément combattue par une école systématique et peu sérieuse. Ce n'est pas sans surprise qu'on voit des hommes comme les deux savants bénédictins cités plus haut, se montrer si négligents dans l'étude de la tradition bretonne, en effleurant seulement l'important sujet de l'introduction du Christianisme dans la province. Ce fait trouve naturellement son explication dans les idées nouvelles généralement en vogue à l'époque où vivaient nos historiens D. Lobineau et D. Morice, idées qui étaient nées de l'influence du jansénisme et du protestantisme. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer d'une façon générale la fameuse question de l'apostolicité des Eglises des Gaules ; ce travail a été fait d'une manière générale par les deux grands historiens Rohrbacher et Darras, et de savants auteurs ont relevé pour les Eglises particulières auxquelles ils appartiennent, la gloire de remonter jusqu'aux premiers amis du Sauveur. Mais il semble que les explications qui précèdent étaient utiles, nécessaires peut-être, avant d'aborder la vie même de notre premier évêque. Elles sont extraites d'un consciencieux travail de M. l'abbé Cahour, chanoine de Nantes. Aujourd'hui qu'une puissante réaction s'est faite contre l'école de critique exagérée du XVII^e et du XVIII^e siècle, il suffira pour démontrer l'apostolicité de l'Eglise de Nantes de dire qu'elle est reconnue par les autorités suivantes :

1^o Deux légendes liturgiques à l'usage du diocèse de Nantes, et remontant à la fin du XIV^e siècle ou au commencement du XV^e ; l'une est la légende de saint Clair lui-même, l'autre celle de saint Félix.

Ce qui est propre au XIV^e siècle dans ces deux légendes est simplement le travail du copiste, car leur cachet archéologique qui se révèle par la forme d'homélie, le préambule, la citation de textes sacrés, le style correct, méthodique, élégant même et contrastant avec la latinité dégénérée des répons qui les encadrent à l'office, les fait remonter à une antiquité beaucoup plus reculée.

2^o Dargentré, appelé le père de l'Histoire de Bretagne ; 3^o Dupas ; 4^o Albert le Grand ; 5^o Le Baud ; 6^o Alain Bouchard ; 7^o un illustre bollandiste, le P. Papebrok, qui a ainsi compris la tradition nantaise après mûr examen.

Depuis les dénégations de Dom Morice et de Dom Lobineau, suivies par Dom Beaunier, les anciennes traditions ont été reprises et soutenues par :

1^o Dom Plaine, bénédictin de la Congrégation de France, dont le travail lu au congrès de l'Association Bretonne tenu à Quintin, en 1880, a victorieusement démontré l'erreur des bénédictins du XVIII^e siècle ;

2^o M. de la Nicollière-Teijeiro ;

3^o M. l'abbé Cahour ;

4^o M. l'abbé Jubineau, qui, au congrès de la Société française d'Archéologie réunie à Nantes en 1850, se fit écouter avec une faveur marquée quand il exposa ses travaux sur l'apostolat de saint Clair ;

5^o Monseigneur Fournier, de pieuse mémoire, qui le 1^{er} juin 1877, disait au saint Pape Pie IX : « L'Eglise de Nantes, dont votre Paternité daigne me confier la garde a un grand souvenir qui est en son honneur. Dès les temps apostoliques, le Pontife suprême envoya dans nos contrées l'illustre Clarus.

« Notre Armorique ne connaissait alors que le culte des Druides ou celui des faux dieux. Saint Clair y planta la foi. Avec la croix de Jésus-Christ, il apportait de Rome, un des clous par lesquels saint Pierre subit son glorieux martyre.

« Ce clou sacré nous a attaché à saint Pierre et à ses successeurs. Nous ne nous en détacherons jamais. »

6^o L'autorité du nouveau propre du bréviaire pour le diocèse de Nantes, où l'ancienne tradition a été reprise et hautement affirmée.

Et maintenant, après avoir suffisamment établi que la Bretagne était évangélisée par saint Clair, bien avant les travaux de saint Corentin, il nous reste à constater un fait dont la vérité historique n'a point donné lieu aux mêmes débats. Au moment où l'action de saint Clair avait conquis à Jésus-Christ une si grande partie de la presqu'île Armoricaïne, un autre personnage également revêtu du caractère épiscopal, Drennalus, disciple de Joseph d'Arimathie, passait de la Grande dans la Petite Bretagne, débarquait à Porz-Léogan (entre le Conquet et la pointe Saint-Mathieu), élevait une église à Morlaix, puis allait établir à Lexobie ou Coz-Guéaudet, c'est-à-dire Vieille-Cité, un siège épiscopal qui devait être plus tard transféré à Tréguier.

Ayant eu promptement connaissance des succès apostoliques de l'évêque de Nantes, il lui envoya un de ses auxiliaires pour conférer avec lui et donner ainsi plus de puissance à leurs efforts en les combinant.

Dieu a donc bien aimé notre pays, puisque par ces deux envoyés, Clair et Drennalus, il lui a communiqué les lumières de la vérité dans un temps où le Prince des Apôtres venait à peine d'expirer sur la croix. (A suivre).

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE

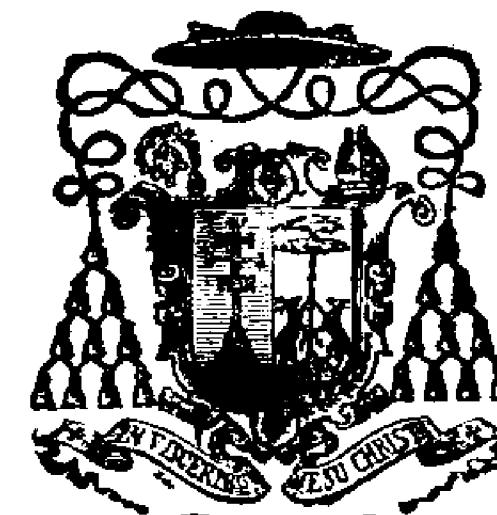
40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mercredi, au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

SOMMAIRE. — I. *Chronique du diocèse :* Mutations dans le Clergé ; Examens ; La fête du 2 octobre à la Cathédrale ; Monseigneur Laouenan. — II. *Bulletin des écoles :* Plonéour-Lanvern ; Tribunal civil de



Trévoux. — III. *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; France ; Belgique. — IV. *L'Enseignement de l'Histoire (suite).* — V. *La Confrérie du Rosaire.* — VI. *Saint Corentin (suite).* — VII. — Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 10 Octobre. — 17^e après la Pentecôte. Fête de la Maternité de la B. M. V., double-majeur, blanc ; mém. du Dim. et de s. François Borgia, confessor, aux vêpres, mém. du Dim. et de S. François.
Lundi 11. — Office du jour ou office votif.
Mardi 12. — Office du jour, id.

Mercredi 13. — S. Edouard, confesseur, semi-double, blanc.
Judi 14. — S. Calixte, pape et martyr, double, rouge.
Vendredi 15. — S^{te} Thérèse, vierge, double, blanc.
Samedi 16. — S. Conogan, évêque, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Saint-Yougay..... 10, 11 et 12 octobre.
Mellac..... 13, 14 et 15.
Logonna-Daoulas..... 16.

MISSIONS RECOMMANDÉES. — Le Faou, deuxième semaine : M. Bellec, curé de Recouvrance, supérieur.
Plobannaec, deuxième semaine : les RR. PP. Jésuites, directeurs.

Apostolat de la prière. — Ligue du Cœur de Jésus.

Intention générale pour octobre 1886 désignée par Son Em. le Cardinal-Préfet de la Propagande et bénie par Sa Sainteté Léon XIII : *Les Infidèles.*

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les autres intentions pour lesquelles vous vous immolez sans cesse vous-même sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour tant d'âmes qui gémissent dans les ténèbres de l'infidélité. Daignez les arracher aux superstitions qui les perdent et leur faire trouver, dans les pratiques de votre loi sainte, le chemin assuré qui mène au salut.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Mutations dans le Clergé du diocèse. — M. Le Roux, ancien aumônier des Bretons à Versailles, est nommé recteur du Cloître-Plourin, en remplacement de M. Jézégou, démissionnaire.

M. Kerbrat, recteur de Roscanvel, devient l'auxiliaire de son frère, M. le recteur de Plouyé, malade depuis quelques mois. Il est remplacé à Roscanvel par M. Kérézcon, ancien aumônier de la Maison centrale à Landerneau.

Nous rappelons que l'examen des jeunes prêtres aura lieu les mardi et mercredi 12 et 13 octobre, et non les 14 et 15, comme l'indique, par suite d'une erreur typographique, la lettre pastorale de Monseigneur.

Trente-trois prêtres ont subi, jeudi 30 septembre, l'examen des susceptibles au Rectorat.

Samedi dernier, 2 octobre, fête des Saints-Anges, la cathédrale était, à 9 heures 1/2, remplie d'une foule considérable d'enfants réunis pour assister au saint sacrifice de la messe, entendre quelques bonnes et solides paroles, et recevoir, au début de leur année scolaire la bénédiction de Celui qui donne l'intelligence et en facilite le développement. Quelle pensée vraiment chrétienne que celle de réunir en un pareil jour tous ces jeunes enfants pour leur rappeler qu'ils auront toujours près d'eux en toutes circonstances un guide sûr, un soutien fidèle, un modèle accompli !

M. l'abbé du Marhallac'h, vicaire général, disait la sainte messe :

C'est à lui que revient, chaque année, cette douce et chère obligation, comme président de l'Œuvre des Écoles, et nous devrions ajouter comme président zélé et extrêmement dévoué de cette Œuvre qu'il estime, à bon droit, la meilleure, la plus féconde et la plus utile en nos jours mauvais.

M. l'abbé Leroy, recteur de Saint-Mathieu, avait accepté de parler à ces enfants, et il l'a fait avec cœur et talent.

La bénédiction du Saint-Sacrement donnée par M. du Marhallac'h a terminé cette grande et belle fête. On nous assure que 1,800 enfants y ont pris part. Toutes les écoles laïques, moins celle des garçons de Saint-Mathieu, entouraient la chaire et assistaient à la cérémonie. Leur présence nous a réjouis : nous sommes restés si attachés à ces pauvres enfants, et nous voudrions tant les voir se rapprocher de nous !

Nous apprenons avec quelque plaisir mêlé de légitime fierté que Mgr Laouénan vient d'être nommé archevêque de Pondichéry. Léon XIII établit dans ces vastes contrées la hiérarchie catholique ; son choix pour le siège métropolitain est tombé sur ce vénérable apôtre que nous avons vu et entendu à Quimper même, l'an dernier. Par sa naissance, il appartient au diocèse de Saint-Brieuc ; mais sa famille s'étant fixée à Landerneau, où Sa Grandeur, à plusieurs reprises, a passé la plus grande partie de son repos obligé, le diocèse de Quimper peut aussi le revendiquer et s'en faire gloire.

Mgr Laouénan n'est pas seulement un missionnaire ardent et dévoué, c'est un savant consommé : l'Académie a dernièrement couronné du grand prix un de ses ouvrages sur le Bouddhisme en Orient.

BULLETIN DES ÉCOLES

Nous apprenons avec regret que M. le recteur de Plonéour-Lanvern n'a pas été autorisé à recevoir des pensionnaires, par ce fait que le Conseil départemental n'en a point fixé le nombre. M. l'inspecteur de l'enseignement primaire nous semble se tromper sur le sens et la portée de la loi. Le législateur, en réservant aux Conseils départementaux le droit de fixer le nombre des élèves pensionnaires à recevoir dans un établissement libre, n'a pas pu avoir la pensée que les Conseils en détermineraient le *minimum*, mais bien le *maximum*. C'est, en effet, ce chiffre *maximum* qui est le point de départ des difficultés ordinaires : aussi est-il de tradition constante qu'un chiffre provisoire est toujours indiqué par l'autorité compétente jusqu'à la première réunion du Conseil, qui parfois peut tarder longtemps. Jusqu'à présent M. l'inspecteur d'Académie fixait lui-même ce chiffre jusqu'à la prochaine ratifica-

tion officielle ; mais en son absence, et c'est le cas, M. l'Inspecteur primaire nous paraît devoir le faire lui-même, sous peine de mettre en souffrance pendant un temps plus ou moins long des intérêts graves.

..

Le 13 juillet dernier, le tribunal civil de Trévoux rendait son jugement dans une affaire des consorts de Blonay contre la commune de Meximieux.

On y relève les passages suivants :

« L'obligation contractée par une commune, bénéficiaire d'une donation de consacrer les immeubles qui font l'objet d'une donation à l'entretien d'une école primaire gratuite, dirigée par les Frères de la doctrine chrétienne, est une obligation indivisible, aux termes du § 5 de l'art. 1221 du code civil ; par suite, les héritiers pour partie du donateur sont fondés à demander, pour la totalité, l'exécution de l'obligation dont s'agit.

« Lorsque la qualité de tiers bénéficiaires doit être reconnue aux instituteurs congréganistes en faveur desquels a été faite la donation, ceux-ci sont fondés à réclamer l'exécution des conditions énoncées dans l'acte de donation.

« L'installation d'écoles laïques dans une commune ne met aucun obstacle à l'existence simultanée d'une école congréganiste entretenue par la commune elle-même au moyen des donations qu'elle a acceptées.

« Le fait que la commune est elle-même devenue, au moyen d'une cession, héritière pour partie du donateur, ne peut l'exonérer des conditions qu'elle a librement et régulièrement consenties.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Considérant l'ensemble des circonstances, et dans une pensée de condescendance pour la France, Léon XIII a finalement ajourné l'envoi d'un légat apostolique à Pékin, tout en réservant les droits du Saint-Siège. Les catholiques ne se méprendront point sur la conduite du Souverain-Pontife ; ils y verront une nouvelle preuve de la constante bienveillance de Léon XIII pour la France et de son désir de maintenir jusqu'au bout, la paix.

Les vues du Pape sur la Chine subsistent : le projet sera repris dans des temps plus favorables. Nous verrons comment, en retour, M. de Freycinet va traiter l'Eglise de France, son budget et son clergé.

..

France. — M. Joseph Fabisch, le statuaire de Lyon qui a eu l'honneur d'exécuter la statue de l'Immaculée-Conception de la Grotte de Lourdes, a rendu son âme à Dieu, le 6 septembre, à

l'âge de 74 ans. Beaucoup de nos lecteurs connaissent déjà ce trait touchant de sa belle vie : Bernadette venait de reproduire devant lui l'ineffable scène du 25 mars ; l'artiste s'écria aussitôt : « Pour moi, cela suffit, je crois. Cette enfant a vu, et ce qu'elle a vu est d'un autre monde. » L'image de l'Immaculée-Conception a jailli de cet acte de foi. Devant quelle image de Raphaël ou de Fra-Angelico a-t-on prié comme on prie devant la Vierge de Fabisch ? Espérons que le sculpteur chrétien a déjà reçu sa récompense et qu'il voit déjà face-à-face Celle dont il a essayé de retracer la céleste beauté.

..

L'Apostolat. — Dimanche, 26 septembre, une magnifique ordination avait lieu à l'église du séminaire des Missions étrangères, par un évêque missionnaire de Haïti.

Quarante-et-un prêtres et un grand nombre de diacres, sous-diacres, minorés et tonsurés, ont pris part à cette ordination, qui s'est accomplie avec une ferveur qui rappelle les temps de l'Eglise primitive.

Hier, comme alors, on pouvait par la pensée voir sur les têtes des futurs missionnaires l'auréole qui brille maintenant sur tant de missionnaires sortis de la même maison.

Plusieurs ont dû d'ailleurs s'embarquer avant l'ordination. La persécution suscite des apôtres.

Le vénérable M. Delpech, faisant fonctions d'archidiacre, dirigeait cette belle cérémonie avec le calme et la bonté qui donnent à son autorité un charme spécial, et on avait confiance dans l'avenir de la France en voyant ces soldats du Christ.

Oui, par égard à leur sublime héroïsme, Dieu aura encore pitié de nos maux. Il nous tendra une main secourable pour nous retirer du sombre abîme où nous nous sommes aveuglément précipités. Un pays qui donne chaque année tant d'apôtres à la Sainte Eglise peut être assuré que le Ciel le regarde toujours avec un grand amour et d'ineffables complaisances.

..

Monsieur le duc d'Aumale vient de se venger, en prince, de la loi de proscription qui l'a banni de France avec tous les membres de sa famille. D'accord avec ses héritiers, il lègue à l'Institut de France, dont il était l'une des gloires les plus pures, le château et le domaine de Chantilly, avec les collections artistiques et historiques qu'il renferme, pour le conserver à la France. Il le confie en dépôt au corps illustre que son caractère met à l'abri des vicissitudes politiques. L'intention est haute et généreuse. Monsieur le duc d'Aumale avait fait de Chantilly l'œuvre principale de sa vie. Après avoir relevé le château des Condé de ses ruines sur le modèle de son ancienne splendeur, il y a formé, avec la magnificence d'un prince et le goût d'un artiste, une collection de tableaux, de livres, de meubles, d'objets d'art de toute sorte, qui fait de ce palais un incomparable musée. Il travaillait pour la France en satis-

faisant ses goûts. Le public recueillera le fruit de ses sollicitudes et de ses dépenses. C'est un magnifique cadeau dignement et libéralement fait au pays.

Il est juste que Monsieur le duc d'Aumale en ait la gloire ; mais cet acte de munificence patriotique, accompli avec le consentement des intéressés, est commun à toute la famille.

Tout le monde approuvera la notification qui en a été faite à l'Institut du vivant du donateur. C'est une mesure de précaution qui mettra Chantilly à l'abri des convoitises révolutionnaires. Le parti républicain ne sera plus tenté de le prendre ; on sait maintenant qu'il appartient à la France. (Univers)

Par ailleurs, on lit dans le *Gaulois* la note suivante qui nous fait connaître toute l'importance de ce legs vraiment royal :

« D'après les évaluations les plus sérieuses, la superficie des terres qui composent le domaine de Chantilly, et qui ne s'élèvent pas à moins de 10,000 hectares, vaut au bas mot (à 2,000 fr. l'hectare) 20 millions.

Pour les collections, bibliothèques, tableaux, armes, objets d'art, etc., l'évaluation est plus difficile ; cependant les meilleurs juges estiment que les richesses si intelligemment accumulées à Chantilly, sous les formes les plus délicates, ne sauraient s'élever à moins de vingt millions, et plus probablement à vingt-cinq ou trente millions.

La valeur du don fait par Mgr le duc d'Aumale à l'Institut de France — ou plutôt à la France — est donc de 40 à 50 millions.

Quant au revenu, on peut le fixer d'une manière à peu près certaine ; d'ici à très peu d'années, il aura atteint son niveau normal qui doit être de 550 à 600,000 francs. »

Mais il y a dans l'acte de donation, une clause malheureuse de nature à faire réfléchir nos gouvernants et qui pourrait même les empêcher d'autoriser l'acceptation de Chantilly par l'Institut.

C'est la clause relative à la conservation de la chapelle, et aux messes anniversaires à y établir. Ce serait un comble : mais telle est l'horreur éprouvée instinctivement par nos républicains pour tout ce qui se rapporte à Dieu et à son culte ! !

Belgique. — Ces jours derniers, se tenait à Liège un Congrès des œuvres sociales. La question sociale c'est la grande question d'aujourd'hui, celle qui préoccupe, et à juste titre, le plus vivement tous les esprits. De la solution qu'elle recevra dépend, ni plus ni moins, le sort des peuples, le bonheur ou le malheur de l'humanité. Chaque jour, l'état en devient plus aigu. Voyez les révolutionnaires étalant audacieusement partout leurs revendications et ne reculant plus devant aucun moyen pour faire réussir leur œuvre de destruction ! Ce progrès du mal ne cessera pas jusqu'à ce qu'on ait enfin compris que Dieu seul peut établir l'équilibre entre la misère et l'opulence, la richesse et la pauvreté, qui coexisteront toujours dans le monde.

Ils étaient nombreux à Liège, les champions de la bonne cause, les vrais amis du peuple : évêques, prêtres, laïques accourus de tous les points du monde catholique pour faire resplendir cette grande vérité de toutes ses lumières, et combiner leurs efforts en vue d'enrayer la marche toujours ascendante du torrent infernal, qui aura bientôt rompu toutes nos digues religieuses et sociales. Ce serait trop long d'entrer dans le détail de tous les vœux admis à l'unanimité par tous les membres du Congrès. C'est assez de dire qu'ils tendent tous à rapprocher le riche du pauvre, l'ouvrier du patron, au moyen d'une législation plus conforme à l'esprit du saint Evangile, plus en rapport avec les besoins actuels, par la pratique généreuse, sincère, de la justice et de la charité chrétiennes.

Le Congrès a terminé ses travaux le 29 septembre, jour de la fête de saint Michel, glorieux patron de l'Eglise et de la France, par le chant du *Te Deum*, suivi de la bénédiction solennelle du Très-Saint Sacrement : belle fin d'un Congrès dont Dieu avait été le principe et devait être le couronnement.

Ce premier Congrès des œuvres sociales sera suivi par d'autres ; ce n'est que la première pierre de l'édifice doctrinal et pratique que les catholiques veulent élever pour abriter sous ses larges voûtes la paix sociale et les droits de Jésus-Christ.

L'Enseignement de l'Histoire (suite)

La bataille de Rosebecque fut gagnée par le Connétable de Clisson, qui commandait l'armée française où le Roi Charles VI se trouvait, malgré son jeune âge. Philippe Artevelde, fils du grand agitateur, y fut tué, après avoir vaillamment combattu, et le Roi revint à Paris avec ses oncles, après avoir rétabli l'autorité du Comte de Flandre.

C'était le moment de rechercher les rebelles qui avaient fait alliance avec l'étranger et qui avaient travaillé contre le gouvernement du pays. Charles VI accomplit ce devoir qui n'était qu'une œuvre de justice, et si des exécutions furent nécessaires, elles eurent lieu régulièrement et en vertu des ordres du Roi. Qu'il y en ait eu peut-être plus qu'il n'eût été nécessaire, c'est possible ; mais il faut réfléchir ; c'est parce qu'on agissait militairement, sous l'empire de la nécessité, et que le danger, à peine conjuré, pouvait reparaitre le lendemain, si l'on ne frappait impitoyablement les coupables.

Il est facile de faire parade de sensibilité à cinq cents ans de distance ; mais le devoir des gouvernements, sans lequel ils n'ont plus de raison d'être, est de sauver de l'anarchie les peuples qui leur sont confiés. On reconnaîtra bien vite, si l'on veut aller de bonne foi au fond des choses, que les peuples, en établissant les monarchies, n'ont pas voulu un seul instant travailler au profit

de quelques individus ou de quelques familles, mais sortir de l'état d'anarchie et s'assurer la tranquillité.

Qui souffre le plus lorsque l'ordre public est ébranlé ? C'est la collectivité des citoyens qui voient leurs droits menacés, leurs fortunes compromises, leur vie même souvent en danger. Une révolution est en quelque sorte un retour momentané à l'état sauvage, jusqu'à ce qu'une main ferme ait résolument saisi le gouvernail et rétabli l'ordre sur de nouvelles bases.

Mais avant d'en arriver là, que de misères et de mécomptes le peuple ne doit-il pas subir ! Le travail est arrêté, la confiance n'existant plus, l'argent se retire ; les voleurs et les intrigants entrent dans les affaires et exploitent scandaleusement le pays. Pour peu que cet état dure encore, il sera ruiné ; et si l'on peut l'arrêter sur la pente, pendant qu'il en est encore temps, il lui faudra de longues années pour se remettre de sa secousse.

Comment trouver étrange alors qu'un gouvernement fort et ayant conscience de son bon droit, sacrifie des coupables à la nécessité de sauver tout un peuple ? Et remarquez qu'en le faisant il exécute simplement le pacte intervenu entre le peuple et lui, car il lui a promis et il doit lui donner la tranquillité, et lui garantir ses biens, sa vie et son travail, sans lequel il ne peut vivre. En rétablissant l'ordre public, le gouvernement légitime du pays ne fait donc qu'accomplir le fait de sa charge et donner aux citoyens la stabilité à laquelle ils ont droit.

Pourquoi donc M. Lavissee écrit-il en grosses lettres : « *La noblesse se vengeait des communes de France ?* »

Le rôle de la noblesse avait pris fin sur le champ de bataille de Rosebecque. C'était au Roi et à ses gens de justice qu'il appartenait de poursuivre Hugues Aubryot et les derniers restes du parti d'Etienne Marcel. Leurs exploits bien connus n'étaient pas de ceux qui peuvent inspirer un grand intérêt : ils avaient massacré les percepteurs de l'impôt, ils avaient pillé les caisses publiques et aussi les particuliers. On les rechercha et l'on punit de mort les plus coupables.

Si nous avons relevé le mot de M. Lavissee, c'est parce qu'il est doublement inexact : d'abord parce que la noblesse n'était plus en scène, après la rentrée du Roi à Paris ; ensuite, car il faut en finir avec ce mot de vengeance qui revient si souvent et de parti pris sous la plume de M. Lavissee, parce que la justice ne se venge pas, mais elle venge la société qui avait été violemment attaquée par les insurgés.

En 1388, Charles VI enleva le pouvoir à ses oncles, et rappela les anciens ministres de Charles V, et leur gouvernement fut sage et heureux pour la France. Par malheur, Pierre de Craon, avait tenté d'assassiner Olivier de Clisson ; il ne put être arrêté et se réfugia en Bretagne auprès du Duc son parent, qui refusa de le livrer au Roi. Charles VI se mit en route à la tête d'une armée, et en traversant la forêt du Mans, un homme s'élança sur lui, saisit la bride de son cheval en lui criant : « Arrête, noble Roi, tu es

trahi ! » Le Roi perdit la raison, il fallut le saisir et le ramener lié sur une charrette à bœufs.

Les oncles du Roi reprirent le pouvoir ; mais ceux qui se le disputèrent le plus furent le Duc de Bourgogne et le Duc d'Orléans, frère du Roi. Le premier mourut en 1404 et eut pour successeur son fils Jean-sans-Peur, qui de suite devint l'ennemi du Duc d'Orléans, et il le fit assassiner en 1407, par des gens apostés.

Le fils du Duc d'Orléans avait épousé la fille du comte d'Armagnac, qui devint le chef du parti d'Orléans et lui amena des renforts à Paris. Toute la France prit parti soit pour les Armagnacs, soit pour les Bourguignons, mais ceux-ci eurent particulièrement la faveur des Parisiens. Le Duc de Bourgogne s'appuyait en effet sur la corporation des bouchers, très puissante à Paris, et que leur chef, l'écorcheur Caboché, lui avait vendue. Mais à force de répandre la terreur, le parti devint odieux et le Duc de Bourgogne, chassé, dut se retirer en Flandre.

Nous avons trop au cœur l'amour et le respect de notre malheureuse patrie, pour nous complaire dans le récit de ses misères et de ses hontes sous ce Roi que la folie tenait sous son étreinte, et nous renvoyons nos lecteurs à M. Lavissee, qui, pressé par les inexorables nécessités de l'*Histoire*, leur fera connaître nos malheurs d'Azincourt, les succès des Anglais et les scandales d'Isabeau de Bavière.

Le duc de Bourgogne et le comte d'Armagnac continuaient toujours à se disputer le pouvoir, le jeune Dauphin devint le chef de ce dernier parti et essaya de rétablir la paix, mais pendant qu'il négociait avec Jean-sans-Peur, ses serviteurs assassinèrent ce prince au pont de Montereau. Le nouveau duc Philippe-le-Bon s'allia avec Henry V d'Angleterre.

Ce fut à Troyes qu'Isabeau fit signer au pauvre insensé, qui détenait la couronne de France, le traité par lequel le Dauphin était déshérité, pendant qu'Henry V, qui venait d'épouser la princesse Catherine, était déclaré régent et héritier du royaume.

Le Dauphin poursuivi par son père et condamné par le Parlement de Paris, fut banni à perpétuité et déclaré incapable de succéder à la couronne. L'année suivante, lors de la mort de Charles VI, Henry VI fils de Henry V et de Catherine de France est proclamé roi en plein Paris, sous la tutelle de son oncle le duc de Bedford. Tous font cortège au prince étranger : le duc de Bourgogne, le duc de Bretagne, son frère le comte de Richemond, Paris, l'Université, le Parlement, la bourgeoisie, le peuple, tous sont pour l'Anglais. Il ne reste à l'héritier légitime que quelques fidèles qui le proclamèrent roi à Mehun-sur-Yèvre en Berry, en 1422, et qui essayèrent de porter la défense au Midi de la Loire, car tout le Nord tenait pour l'Angleterre. Charles VII n'annonçait pas une grande force morale, il vivait avec quelques favoris et ne se préoccupait que de vivre au jour le jour. Le comte de Richemond étant revenu au parti français, reçut du Roi l'épée de Connétable et essaya de le ramener à des idées plus belliqueuses, mais sans succès.

(A suivre.)

La Confrérie du Rosaire.

Voilà une semaine qu'ont commencé les exercices du mois du saint Rosaire. Ah ! puisse se développer toujours, de plus en plus, parmi nous, cette belle dévotion si chère au cœur de notre auguste Mère du ciel, qu'elle-même a daigné révéler à la terre, en nous promettant de bénir ce nouveau tribut d'hommages par des grâces de toute nature, les plus précieuses faveurs, des triomphes inespérés.

Qu'est-ce qu'une Confrérie du Rosaire ? — la manière de l'ériger, — le cérémonial de la réception des confrères, — leurs obligations, — les indulgences qui leur sont accordées par les SS. Pontifes, et en dernier lieu par Pie VII, Pie IX ? Quand nous aurons répondu à ces diverses questions, nous aurons fait connaître, à peu près, tout ce qu'il importe de savoir touchant la sainte Confrérie. Combien ne connaissant pas toutes ces conditions sont ainsi privés par leur ignorance des grâces sans nombre dont elle est enrichie !

On appelle Confrérie du Rosaire une association de fidèles qui s'unissent ensemble dans le but d'honorer et de prier Dieu et la Bienheureuse Vierge Marie, selon la méthode instituée par saint Dominique.

Erection de la Confrérie du Rosaire. — Par reconnaissance envers celui qui a doté l'Eglise de « cette admirable formule de prière (paroles de Léon XIII) », les Souverains Pontifes ont exclusivement réservé aux enfants de S. Dominique tous les pouvoirs qui concernent le Rosaire. Nulle Confrérie de ce genre ne peut être établie sans l'intervention du Révérendissime Père Général des Frères Prêcheurs.

Les évêques, même munis d'un indult général, n'ont pas le droit d'ériger le Rosaire dans les églises soumises à leur juridiction. Toutes les Confréries ainsi instituées par eux, depuis le Concordat de 1801, ont eu besoin d'une revalidation générale accordée par Pie IX, le 11 avril 1864. Désire-t-on, par conséquent, établir le Rosaire dans une église, il faut s'adresser au Révérendissime Général des Dominicains, qui délivrera le diplôme d'érection. De plus, ce diplôme, sous peine de nullité, doit être revêtu de la signature de l'Ordinaire ; la signature du vicaire général ne suffirait point. Ces deux conditions sont essentielles et absolument requises pour la validité de l'érection. La marche à suivre la plus simple, la plus régulière, est d'adresser la demande au Provincial de la circonscription dominicaine où se trouve la localité dans laquelle il s'agit d'établir la Confrérie, afin d'obtenir par son intermédiaire les lettres d'érection.

Les diocèses de la Province ecclésiastique de Rennes appartiennent

à la Province dominicaine de Lyon, et la résidence du Provincial est à Lyon, rue Bugeaud, 104.

C'est à un Père dominicain, désigné par le Prieur du couvent le plus voisin, qu'il appartient régulièrement d'établir la confrérie. Cependant un autre prêtre peut, par dispense, être autorisé à cet effet.

La Confrérie du Rosaire doit être établie, autant que possible, dans une église paroissiale, bien que toute église ou chapelle publique puisse aussi en être le siège, à l'exception toutefois des églises, même publiques, des Religieuses, où elle ne peut être érigée qu'en faveur des personnes de la communauté. *Il ne peut exister qu'une confrérie par localité distincte*, à moins d'une dispense qui s'accorde surtout dans les cités considérables. Dans les localités où se trouve un couvent de Frères-Prêcheurs, la Confrérie existe de droit dans leur église à l'exclusion de toute autre, sauf dispense toutefois.

Dans l'église où elle est instituée, la Confrérie doit avoir sa chapelle ou son autel particulier, possédant soit une sculpture, soit un tableau, soit une lithographie, soit un vitrail représentant saint Dominique à genoux recevant le Rosaire des mains de la Très-Sainte Vierge.

La cérémonie d'érection consiste dans le chant du *Veni Creator*, suivi d'un sermon, de la lecture de la formule d'érection, et de la désignation de l'autel de la Confrérie.

Réception dans la Confrérie du Rosaire. — Tous les fidèles sont susceptibles d'être admis dans la Confrérie du Rosaire, même les enfants, pourvu qu'ils puissent réciter leur chapelet et penser aux mystères selon la capacité de leur esprit.

Pour faire partie de cette Confrérie une seule condition est indispensable : faire inscrire ses noms de baptême et de famille sur le registre d'une Confrérie canonique. Bien qu'il soit très-utile de se faire recevoir solennellement à l'église pour l'édification des fidèles, cependant, cela n'est pas nécessaire. L'inscription est *gratuite*, et pour toute la vie.

Par conséquent, chaque Confrérie du Rosaire doit avoir un *registre* pour y inscrire les noms.

Le Directeur d'une Confrérie canoniquement instituée a, en vertu de son titre, le pouvoir d'admettre dans la Confrérie et d'inscrire les noms sur le registre. S'il délègue une autre personne pour cette inscription, il doit signer son nom au bas de chaque page.

Ces mêmes pouvoirs peuvent être accordés par le Révérendissime Père Général de l'ordre des Frères-Prêcheurs à d'autres prêtres, qui doivent mettre sur un cahier ou sur une liste les noms des personnes qu'ils reçoivent, et envoyer ces noms, au moins une fois par an, au directeur d'une Confrérie canonique, pour être inscrits sur les registres réguliers. Toutefois, les prêtres munis de ces pouvoirs ne peuvent les exercer dans une localité où se trouve un couvent de Frères-Prêcheurs.

(A suivre).

SAINT CORENTIN

INTRODUCTION (suite)

Outre que le premier travail historique publié dans la *Semaine religieuse* appartenait de droit au premier Patron du diocèse, deux autres motifs rendaient ce moment favorable pour parler de saint Corentin, tracer de sa vie un tableau fidèle, suivre l'histoire de son culte, enfin montrer ce qu'il a été pour nous, ce que nos pères ont été et ce que nous devons être pour lui.

Saint Corentin semble revenir au milieu de nous, à l'heure présente, par l'acte solennel qui va rendre à nos hommages son Bras sacré, mais aussi par l'apparition tant désirée et si opportune de la « *Vie inédite de saint Corentin*, écrite au ix^e siècle par un anonyme de Quimper, publiée avec prolégomènes, traduction et éclaircissements, par le R. P. Dom François Plaine, bénédictin de la Congrégation de France, de l'abbaye de Ligugé. »

Quelques-uns se demanderont s'il n'eut pas été plus à propos de donner ici intégralement la traduction de ce manuscrit et le savant travail qui l'accompagne ; mais, d'abord le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* a fait cette publication, donnant en regard le texte latin, et la brochure où ont été réunis les articles du *Bulletin* sur le patron de la Cornouaille, se trouve désormais dans bien des mains.

Je dois avouer toutefois que ce motif n'eut pas suffi pour me déterminer à prendre la plume au lieu de laisser la parole à l'anonyme du ix^e siècle.

Les documents anciens sont précieux pour les chercheurs ; mais il leur arrive souvent de faire payer assez cher au lecteur leur valeur historique. La traduction dont je parle n'est pas précisément dans ce cas ; la lecture en est facile, agréable même, mais bien loin d'offrir l'attrait qu'on trouve dans l'incomparable récit d'Albert-le-Grand.

C'est bien, en effet, au vieux dominicain du couvent de Morlaix que je veux emprunter les principaux éléments de mon étude sur saint Corentin, non sans m'aider beaucoup de la *Vie* publiée par Dom Plaine. Je ne me dissimule pas qu'en avouant ainsi mes préférences, je vais étonner plus d'un contempteur de celui que Brizeux appelait

.....moine d'une foi grande
Qui des Saints de Bretagne écrivit la légende.

Je dois donc établir quelle est la valeur d'Albert-le-Grand comme historien, et pour cela je ne crois pouvoir mieux faire que de citer encore M. l'abbé Cahour :

« Je n'ignore pas que les adversaires de nos traditions ont affecté de discréditer Albert-le-Grand, et je ne prétends pas qu'il

soit infaillible. Mais quand je considère la sincérité et la modestie de cet historien ; qu'il fallut un ordre de ses supérieurs pour le déterminer à visiter les archives des neuf anciens évêchés de Bretagne ; que les évêques s'empressèrent de lui en ouvrir les portes ; que les docteurs de son temps approuvèrent ses écrits ; quand j'étudie attentivement ses textes, je ne puis m'empêcher de croire que les défauts qu'on lui reproche tiennent bien plus à sa fidélité consciencieuse à reproduire les textes qu'il avait sous les yeux qu'à la fantaisie, et qu'il importe de ne pas le condamner sans preuves. Il est arrivé plus d'une fois que les erreurs qu'on lui imputait ont disparu à la suite de recherches et de découvertes ultérieures. J'en ai fait moi-même l'expérience lors de nos fouilles à Saint-Donatien, en 1872.

« Une dernière remarque à faire en faveur du docte dominicain et à l'encontre de son contradicteur Dom Lobineau, c'est que le premier a eu soin, dans sa *Vie de Saint Clair* (1), d'indiquer les nombreuses sources qu'il a consultées, tandis que le second va coupant et tranchant dans le travail de son prédécesseur, sans se donner la peine d'indiquer une pièce, une preuve quelconque, qui justifient cette opération vraiment trop autoritaire. »

Me sera-t-il permis, en souscrivant au jugement du docte chanoine de Nantes, d'indiquer le motif qui me fait donner une adhésion si complète à ce qu'on appelle dédaigneusement les *légendes* d'Albert-le-Grand ?

Il y a un infatigable chercheur qui, malgré la dispersion et l'anéantissement de tant de documents précieux, a réussi à découvrir les manuscrits anciens où sont racontées les vies de saint Geldouin, saint Pol-Aurélien, saint Briec, saint Ronan, saint Méen, saint Maurice, saint Clair, sainte Ursule, saint Judicaël. La plupart de ces manuscrits ont été publiés dans les *Analecta bollandiana*, aux tomes I, II et III. Pour saint Ronan et saint Maurice, le chercheur si zélé et si heureux dont je parle et qui n'est autre que Dom Plaine, s'est fait écrivain. Or, dans les travaux qu'il a simplement publiés ou traduits, comme dans les opuscules qu'il a lui-même rédigés d'après de vieux documents, le bénédictin de Solesmes est presque constamment d'accord avec le dominicain de Morlaix. Les recherches contemporaines du religieux, qui a ainsi consacré son zèle et sa science aux Saints de Bretagne, nous permettent donc d'accepter désormais le livre d'Albert-le-Grand, non plus seulement comme œuvre d'aimable piété, de grâce naïve et de littérature charmante, mais aussi comme œuvre d'une valeur historique vraiment sérieuse.

Cela veut-il dire que les faits exposés dans les *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique* soient tous également certains ? Non, à coup sûr. Cela va-t-il jusqu'à transformer en articles de foi tous les récits de miracles qui se trouvent dans le livre en général et

(1) Ceci pourrait être généralisé et appliqué, non à la seule *Vie de saint Clair*, mais à tous les travaux d'Albert-le-Grand.

dans la vie de S. Corentin en particulier ? Pas davantage. Jamais Albert-le-Grand n'eût pareille prétention, et si dom Lobineau avait lu avec plus d'attention et moins de dédain systématique l'avertissement au lecteur dans l'ouvrage du vieil historiographe, il aurait trouvé sa condamnation dans les lignes suivantes : « Vous remarquerez que, là où l'Histoire semble apocryphe et de peu de foy, toutes-fois appuyée de la tradition immémoriale, je produis les raisons de part et d'autre, et laisse la chose indécise ; mesme, quand il se rencontre des opinions contraires entre les auteurs, si ce ne sont contradictions notoirement manifestes, je ne m'arreste pas à les accorder, parce que ce seroit un travail de grande haleine et de peu d'utilité ; non plus aussi à soutenir les uns et refuter les autres, mais j'en laisse la décision au judicieux lecteur, et ce d'autant que ce n'est pas icy une dispute de controverse, mais une simple histoire, ennemie de toute obscurité ; d'ailleurs que je ne veux blesser la vénérable antiquité.

« Enfin, pour dernier avis, je vous diray qu'en ce siècle se trouvent des esprits bizarres et mal faits, à qui rien ne plaist, quelque perfection qu'il y ait ; esprits critiques et envieux qui trouvent, comme dit le proverbe, à tondre sur un œuf : et quoy que, Dieu mercy, je doive fort peu craindre leurs attaques, pour avoir bons cautions de tout ce que j'écris (1), cet avis néanmoins ne se donne sans sujet, car la presse n'avait encore qu'à demy roulé sur mon Ouvrage, que telles personnes préparoient leurs censures ; mais je ne fais gloire de leur disgrâce et d'estre persécuté de tels libertins et Anti-Bretons, rendant ce service à l'Eglise et à ma Patrie, à la confusion des ennemis de l'un et de l'autre, et veux bien qu'ils sachent que, pour plaire à Dieu et aux gens de bien, il me plaist de leur déplaire.

« J'interdis absolument la lecture de ce livre aux Athées, aux Libertins, aux Indifférents, aux Hérétiques, et à ces suffisans qui, mesurans la puissance de Dieu au pied de leurs cerveaux mal timbrez, se moquent des merveilles qu'il a opérées par ses serviteurs, et ne croient rien de ce qui passe la cime de leurs faibles entendemens, voulans captiver la foy sous les lois de la raison. Que si telles gens s'ingèrent d'y mettre le nez, j'attends d'eux le même traitement que receurent, aux premiers siècles de l'Eglise naissante, les Apostres, des Juifs et Payens, et depuis.... universellement tous les Ecrivains catholiques, des Sectaires et des Libertins, qui tous ont attribué les miracles des Saints au Démon, ou à la magie, ou bien s'en sont moquez, comme de feintes et contes faits à plaisir. »

Et maintenant avant d'aborder le récit même de la vie de saint Corentin, il me reste à parler de sa chronologie. Je dois reconnaître qu'on ne saurait sans difficulté fixer même les dates principales dans l'histoire du premier évêque de Quimper.

(1) Effectivement, il cite à la fin de ses légendes les sources où il a puisé (Note de M. de Kerdanet).

Albert-le-Grand le fait vivre de l'an 375 à 404 ;

M. de Miorcec de Kerdanet, de 375 à 454 ;

Dom Plaine, de 460 à 540 ou 550 ;

Dom Lobineau ne donne pas de date de naissance, et recule la mort de saint Corentin jusqu'après 530.

Il est donc d'accord avec Dom Plaine, ou peu s'en faut.

Si l'on veut savoir les raisons qui ont fait adopter à ces écrivains, au moins d'une manière approximative, ces chronologies si différentes, voici ce qu'on peut en dire :

1^o Albert-le-Grand. — Cet auteur si scrupuleux dans l'exposé des faits donne ordinairement les dates sans les comparer, sans faire aucun travail de critique ; nulle part ce défaut ne se manifeste plus que dans la vie de saint Corentin, dont la vie si remplie d'ailleurs n'a pu se borner à une période de 26 années. De plus, si l'on admet avec le Père Albert, que saint Corentin fut sacré par saint Martin, la date de 375, comme année de sa naissance, est parfaitement improbable, puisque le grand thaumaturge des Gaules, né en 316, mourut en 400. En plaçant donc la consécration de l'évêque de Quimper aux derniers jours de la vie de l'évêque de Tours, saint Corentin n'aurait pas eu deux années entières d'épiscopat.

2^o Dom Plaine et Dom Lobineau. — Les raisons que fait valoir Dom Plaine sont que Grallon, ami de notre saint Corentin, a entretenu des relations avec le roi Clovis et ses Francs, ce qui ne peut correspondre qu'à la fin du v^e ou au commencement du vi^e siècle, et donne cent ans et plus après la mort de saint Martin. Dom Plaine dit formellement que l'histoire atteste ces relations du roi des Francs et du roi de Bretagne. J'ignore quel document historique a donné lieu à cette affirmation.

Dom Lobineau dit, au contraire, que Grallon mourut avant Clovis, après la mort duquel, suivant saint Grégoire de Tours, « les princes bretons ne s'appelèrent plus rois, mais s'appelèrent simplement comtes » : or, la qualité de roi est donnée à Grallon partout où l'on parle de lui ; car on ne le trouve, en aucune légende ni en aucune notice, qualifié simplement comte.

Dom Plaine donne encore une autre raison pour rapporter la vie de saint Corentin à la seconde moitié du v^e siècle et à la première moitié du vi^e, c'est qu'il aurait existé des rapports entre notre évêque d'une part, saint Tugdual et saint Pol-de-Léon d'autre part. D'après la vie encore inédite de saint Tugdual, on pourrait affirmer que cet épiscopat a été long et qu'il ne s'est pas terminé avant les années 540-550.

Dom Lobineau, ici plus explicite que Dom Plaine, a dû avoir connaissance de cette vie inédite qu'il appelle les *Actes* de saint Tugdual, et où il est dit « que saint Tugdual et saint Corentin se trouvèrent à une prière publique ou litanie solennelle, indiquée par saint Paul, évêque de Léon, pour détourner de dessus les habitans du pays un fléau public ; ce qu'on peut supposer n'être arrivé que vers l'an 530 ».

3^o Monsieur Miorcec de Kerdanet. — Dans les notes dont il a

enrichi l'ouvrage d'Albert-le-Grand, M. de Kerdanet ne conteste pas la date de naissance fixée par cet auteur (l'an 375) ; il semble admettre aussi que saint Martin fut bien le consécuteur de saint Corentin, mais il s'inscrit en faux sur la date que le Père Albert assigne à la mort de notre Saint. Avec l'abbé Gallet, il déclare certain que, sur la fin de l'an 453, saint Corentin assista au Concile d'Angers, dont les actes le désignent sous le nom de Chariato.

Il ne m'appartient pas de me prononcer entre ces différents systèmes, et je terminerai cette introduction déjà trop longue pour mon modeste travail, en répétant avec le bon Albert-le-Grand : « Quand il se rencontre des opinions contraires entre les auteurs, je ne m'arrête pas à les accorder, non plus aussi à soutenir les uns et refuter les autres, mais j'en laisse la décision au judicieux lecteur. »

AVIS

Le travail de la confection des Registres des Paroisses devant commencer dans les premiers jours de novembre, MM. les Curés et Recteurs, qui auraient à y faire apporter quelques modifications, sont invités à en aviser l'Imprimerie de l'Evêché, avant la fin d'octobre.

Bonne note a été prise des observations déjà parvenues.

MM. les Curés et Recteurs sont aussi priés de vouloir bien indiquer, à la même adresse, le nombre des brefs qu'ils veulent recevoir en 1887, dans le cas où il serait différent de celui des exemplaires qui leur ont été expédiés l'an dernier.

Les MANUELS du CATÉCHISME du DIOCÈSE,

EN FRANÇAIS ET EN BRETON,

Se trouvent, ainsi que les *Catéchismes et Cantiques diocésains*, aux mêmes conditions pour le gros et le détail qu'à l'Imprimerie de l'Evêché, dans les Dépôts établis :

- A Quimper, chez M. SALAUN, libraire rue Keréon ;
- A Brest, chez M^{me} veuve NORMAND, rue de la Mairie ;
- A Morlaix, chez M. ROGER, libraire, Grande Place ;
- A Landerneau, chez M. DESMOULINS, libraire, rue du Moulin ;
- A Quimperlé, chez M. CLAIRET, libraire.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

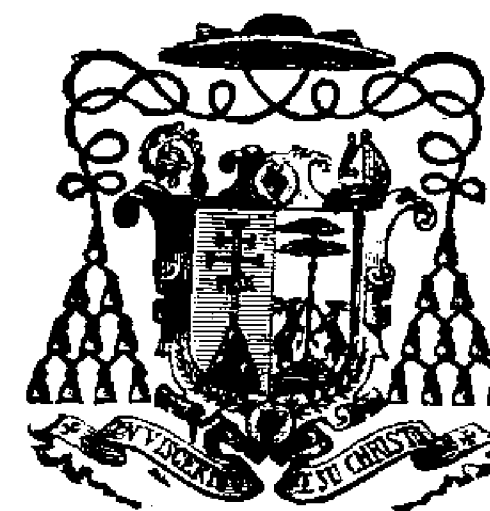
DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS		

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mercredi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

SOMMAIRE. — I. *Chronique du diocèse :* Mutations dans le Clergé ; Nouvelle école à Recouvrance ; L'ancien collège de Quimper ; Les Semaines religieuses de Nantes et de Quimper. — II. Nou-



velles du Monde catholique ; Jubilé de Léon XIII ; Luçon ; Suppression de traitement ; Un nouveau Châteauneuf-lain. — III. La Confrérie du Rosaire. — IV. Saint Corentin (suite). — V. Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 17 Octobre. — 18^e après la Pentecôte. Solennité de la Pureté de la B. V. M., double-majeur, blanc ; mém. de la bienheureuse Marguerite-Marie et du Dim ; vespres de s. Luc, évangéliste, mém. de la Pureté de la B. V. M., du Dim. et de la Marguerite-Marie.
Lundi 18. — S. Luc, évangéliste, double de 2^e classe, rouge.

Mardi 19. — S. Pierre d'Alcantara, confesseur, double, blanc.
Mercredi 20. — S. Jean de Kant, confesseur, double, blanc.
Judi 21. — S^{te} Ursule et ses compagnes, vierges mart., d., rouge.
Vendredi 22. — S^{te} Edwige, veuve, semi-double, blanc.
Samedi 23. — La fête du S. Rédempteur, double-majeur, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Logonna-Daoulas	17 et 18 octobre.
Lampaul-Guimiliau	19, 20, 21 et 22.
Lanriec	23.

MISSION RECOMMANDÉE. — Bénodet, première semaine : les RR. PP. Jésuites, directeurs.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

M. Goblet, Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, arrivera à Quimper, samedi soir à 11 heures, et recevra les autorités dimanche à 2 heures.

•••
Mutations dans le Clergé du diocèse. — M. Larvor, vicaire de Tréllaouénan, est nommé à Garlan.

M. Guizien, vicaire de Garlan, est nommé à Tréllaouénan.

•••
Les Frères de la Doctrine chrétienne ont ouvert, le mercredi 6, une nouvelle école libre à Recouvrance. Le premier jour, il y avait déjà 193 élèves. La bénédiction de ce bel établissement aura lieu dans quelques jours.

L'ancien Collège de Quimper. — Le nouveau lycée, qui sera inauguré demain, est bâti aux frais de l'Etat et de la Ville sur l'emplacement de l'ancien collège communal. Des gens compétents, qui ont visité à l'intérieur cette immense construction, assurent que tout y est largement compris et parfaitement distribué, mais avec un grand luxe en toutes choses. Le lycée répondrait aux besoins d'un internat très nombreux.

Pour nous qui avons fini nos études, et qui devons nous contenter de la vue de l'extérieur, nous aurions désiré, au moins, quelque chose de plus monumental qui embellit la ville et qu'on pût montrer aux étrangers. Nous regrettons — avec tout le monde — l'ancienne façade. Elle ne manquait pas de cachet celle-là, avec son perron élevé, ses toits élancés et ses grandes lignes qui s'harmonisaient si bien avec celles de la chapelle, aujourd'hui à demi masquée.

Le nouveau lycée ne sera point béni, et c'est pour nous une douleur de plus, la plus grande de toute cette affaire.

Que sera ce lycée qui s'ouvre ? L'histoire le dira. L'ancien collège qui n'est plus a eu ses jours de gloire et de tristesse. Peut-être est-il bon de les rappeler aujourd'hui même, ne fût-ce que sommairement.

La première pensée de la fondation du collège remonte à Mgr Charles du Liscoët, évêque de Quimper. Il désirait le confier aux Révérends Pères Jésuites, dont plusieurs s'étaient distingués dans la chaire de Saint-Corentin (1584). Mais cette affaire traîna jusqu'au 20 août 1620. Ce jour-là, par un acte passé entre Mgr Le Prestre, évêque de Cornouaille, et le P. Armand, Provincial, la fondation du collège fut décidée : dix religieux viendraient tout d'abord pour les classes élémentaires, plus tard la Compagnie de Jésus en fournirait d'autres : l'enseignement serait gratuit, aucun

pensionnaire ne serait reçu dans la maison, et la ville ferait aux professeurs un traitement convenable.

Le jour de la fête de Saint-Luc, 18 octobre 1620, eut lieu l'inauguration solennelle du collège à la cathédrale, et le discours d'ouverture fut prononcé par le professeur de la *première classe*, au milieu d'une affluence considérable (1).

Le collège prospéra malgré de nombreux ennuis : la commune tenait peu ou point à ses engagements ; on ne pouvait que difficilement acquérir les terrains nécessaires aux constructions, et les différentes autorités, se croyant toujours lésées dans leurs droits, réclamaient à tout propos :

Les travaux commencés en 1621 ne furent terminés, si on y comprend la chapelle, qu'en 1748.

Quatorze ans après, en 1762, les Jésuites qui avaient tenu le collège pendant 141 ans, durent partir et l'abandonner.

Dans leurs mains, cet établissement avait pris une grande extension ; de 10 le nombre des professeurs avait été porté à 18. Nous pourrions en citer plusieurs dont les noms sont restés ; il nous suffit de rappeler le Père Maunoir, maître dévoué et missionnaire incomparable. Son cœur repose dans la chapelle même du collège.

Les élèves étaient devenus très-nombreux ; on en a compté jusqu'à 800, encore faut-il remarquer que les classes commençaient à la cinquième et que pour y être admis on devait justifier d'une certaine connaissance du latin et du grec. Les spécimens de devoirs qui nous sont parvenus montrent que les études y étaient fortes.

Les moyens d'émulation ne manquaient pas : outre les séances littéraires, il y avait les prix remis solennellement aux élèves, et ces prix étaient de magnifiques volumes. On peut en voir quelques-uns conservés à la bibliothèque de la ville.

Les Jésuites partis, la direction du collège fut confiée à l'abbé Denis Bérardier, né près de Quimper, ancien élève de l'établissement et docteur en Sorbonne. Il prit le titre de Principal, et s'adjoignit deux Sous-Principaux. Une Commission provisoire régla les questions de discipline intérieure, fixa les heures de classes et déterminait les jours de congés. Tout fut prêt pour la rentrée du 19 octobre 1762. Ce jour-là, toutes les autorités se rendirent à la chapelle du collège pour assister à la messe dite par le Principal ; puis elles procédèrent à l'installation des professeurs, après avoir entendu, dans la *salle des actes*, deux discours de circonstance.

En 1765, on ouvrit un internat, qui disparut avec le Principal et ne fut plus rétabli.

Cependant le collège n'avait pas d'existence légale ; la Commune avait saisi le Parlement de cette affaire ; mais quand les lettres patentes furent délivrées, ce fut, à Quimper, une plainte générale ; les propositions de la ville avaient été écartées, dimi-

(1) Fierville : *Histoire du Collège de Quimper*, p. 18. Nous nous écartons peu de son récit, à dessein.

nuées et réduites à des chiffres humiliants pour elle, le collège de Vannes ayant été mieux traité.

La Commune fit son possible pour indemniser les professeurs et soutenir son collège, mais le coup était porté, les régents démissionnèrent, et, le Principal lui-même, l'abbé Bérardier, sur sa demande, fut appelé à la direction du collège Louis-le-Grand, à Paris.

L'abbé Claude Le Coz (1780), nommé principal, essaya quelques réformes pour le choix des professeurs et la marche des études. 1789 arriva, et les esprits se tournèrent du côté des affaires publiques, au détriment des classes. On a conservé le discours de M. Le Coz, venant avec ses professeurs, prier les conseillers généraux de distribuer le lendemain aux élèves des *cocardes tricolores*. Nommé syndic du district, M. Le Coz, avec tous ses régents, moins l'abbé Le Gac, eut la faiblesse de prêter le serment. Bientôt élu évêque constitutionnel de Rennes, il partit, laissant sa charge de Principal aux mains de l'abbé Jean Guillaume.

L'administration du collège resta dans les mêmes erreurs ; elle dut même gravement compromettre les intérêts des élèves, puisqu'en date du 17 octobre 1792, ces derniers s'adressent au Conseil général pour se plaindre de la *multiplicité des congés et du peu de durée des classes*. Si les professeurs étaient de mauvais régents, ils devaient être de parfaits citoyens, car ils obtiennent plusieurs fois à l'unanimité le certificat de civisme et un supplément de traitement (1). Et cependant (1795), on ne voulut pas nommer de nouveaux professeurs pour remplacer ceux qui manquaient en 2^{de} et en 4^{me}, *vu le petit nombre d'élèves qui fréquentaient les classes : quelques-unes mêmes étaient tout-à-fait désertes* (2).

Le mal empira, les élèves manquèrent presque tout-à-fait, les professeurs cessèrent d'être payés, et le 22 septembre 1796, ils furent tous congédiés. (A suivre.)

La Semaine religieuse de Nantes et la Semaine religieuse de Quimper et de Léon. — Un précieux encouragement nous est donné dès notre début : dans son numéro du 9 octobre, notre grande sœur Nantaise (elle compte bientôt ses vingt-deux ans d'âge) a publié un article intitulé : *La Semaine religieuse de Quimper et saint Clair, premier évêque de Nantes*. Cet article débute ainsi : « Il y a déjà quelque temps, pendant un agréable séjour à la communauté de la Retraite de Quimperlé, nous entendions d'honorables ecclésiastiques exprimer le regret que leur beau diocèse n'eut pas encore sa *Semaine religieuse*.... »

« Nous venons de recevoir le premier numéro de la *Semaine*

(1) La loi du 8 mars 1793 avait mis en vente tous les biens formant la dotation des collèges ; l'article V exceptait les bâtiments servant à l'usage de l'enseignement, au logement des professeurs, et les jardins y attenants.

(2) Voir FIERVILLE, page 99 et *passim*.

religieuse de Quimper et de Léon, portant en tête de ses pages, les armes de Mgr Nouvel.

« Nous souhaitons cordialement la bienvenue à cette jeune sœur du pays breton ; nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que nous nous trouvons en parfaite communauté d'idées sur un fait important : l'apostolicité de l'Eglise de Nantes, et par suite de presque toute l'Eglise de Bretagne.

« En effet, avant de commencer une étude sur saint Corentin, premier évêque de Quimper, la *Semaine* qui vient d'apparaître s'exprime ainsi : (suivent deux longs extraits de notre premier article, et la *Semaine de Nantes* termine par les lignes suivantes) : « C'est un véritable bonheur pour nous d'avoir pu reproduire cette page au jour même où nous fêtons saint Clair, notre premier évêque. Les attaques récentes contre les traditions qui font notre gloire — attaques dont Mgr Richard, archevêque de Paris, avec une compétence particulière, a fait si bonne justice — sont donc tombées à plat dans le diocèse de Quimper comme dans celui de Nantes. »

A ces félicitations si cordiales nous répondrons par l'expression de notre gratitude, et aussi par un vœu qui ne laissera pas que d'être agréable aux fils aînés de notre commun apôtre : c'est que saint Clair prenne, dans la dévotion des prêtres et des fidèles du diocèse de Quimper, la place à laquelle il a droit ; qu'il ait son office dans notre *propre* diocésain, comme il l'eut en effet de 1835 à 1851, mais que notre liturgie affirme l'antique tradition et célèbre avec un rite plus solennel celui qui nous a porté l'Evangile.

Avec les souhaits de bienvenue de la *Semaine de Nantes*, il nous faut aussi enregistrer les paroles qu'a bien voulu nous adresser l'auteur des opuscules dans lesquels nous avons puisé les principaux éléments de notre premier article servant de prolégomènes à la vie de saint Corentin (1) : « Je viens de lire l'accueil fraternel que vous adresse la *Semaine religieuse de Nantes*. Je ne puis tarder à m'associer de tout cœur à ses souhaits de bienvenue et de succès dans une entreprise que vous me paraissez avoir assise sur la seule base nette et solide qui convienne à notre histoire bretonne, si maltraitée de nos jours. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII. — La lettre suivante a été adressée aux évêques de France par Son Ém. le car-

(1) *L'apostolat de saint Clair, premier évêque de Nantes*, tradition Nantaise, par M. l'abbé Cahour.

L'apostolicité de l'Eglise de Nantes, réponse à M. de la Borderie, par M. l'abbé Cahour.

On peut se procurer à Quimper, (chez M. Salaün, libraire) ces deux ouvrages d'une science incontestable.

dinal Schiaffino, président de la Commission établie pour solenniser ce Jubilé.

« Illustrissime et Révérendissime Monseigneur,

« Appelé à la présidence honoraire de la Commission pour solenniser le Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Léon XIII, il me paraît convenable de m'adresser à Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime pour lui donner communication du choix qui est fait de mon humble personne, sans aucun mérite de ma part que mon attachement filial bien connu au glorieux Pontife, et pour la prier chaleureusement de vouloir bien concourir, avec toutes les forces de son zèle pastoral et de son affection pour le Pontife et pour l'Eglise, à l'OEuvre heureusement commencée.

« Il ne saurait échapper à la sagesse connue de Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime qu'en cette occurrence, une manifestation d'amour filial et de gratitude pour les œuvres glorieusement accomplies, s'adressant au Souverain-Pontife, porte en elle-même une signification qui, j'oserai le dire, va au-delà de l'auguste et grande Personnalité qui en est l'objet.

« Il s'agit de montrer à ceux de nos frères égarés qui affectent de croire que la foi est vaincue et comme anéantie par les coups de l'incrédulité, combien, au contraire, elle demeure vigoureuse et pleine de vie ; il s'agit de mettre sous les yeux de la société divisée en partis ennemis les uns des autres, cette société catholique qui, ravivée par l'Esprit du Seigneur, trouve dans la chaire de Saint-Pierre et dans le magistère du Vicaire de Jésus-Christ une merveilleuse unité d'esprit et de cœur.

« C'est le désir de la Commission, et, nous le croyons, de tous les catholiques, qu'au jour béni du Jubilé sacerdotal du Pape, ces deux faits de la puissante vitalité de la foi et de l'union intime des catholiques prennent une forme sensible dans les témoignages d'affection que les catholiques du monde entier viendront déposer aux pieds du Père vénéré des âmes et du guide de leur conscience.

« Tous les diocèses, toutes les provinces, toutes les nations, réunis autour du trône du Vatican, ont à maintenir, claire et distincte, leur propre personnalité ; mais il convient que sur cette multitude on voie planer l'Esprit de Dieu accomplissant le vœu et la promesse de Jésus-Christ : *Sint unum... Ecce Ego vobiscum sum.*

« Cette manifestation est si haute, si conforme à l'esprit chrétien, et d'autre part, elle préserve si efficacement les justes droits et les désirs de tous, que la Commission ne peut en aucune façon douter que Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime ne déploie tout son zèle pour la mener au plus haut degré de splendeur, en constituant des comités ayant pour objet de la préparer.

« Et, plus elle voudra bien se hâter de donner des soins à l'organisation de l'œuvre, mieux en seront assurés l'ordre et la bonne disposition, ce qui, en pareil cas, n'est pas de moindre élément de

succès. Je saisis volontiers cette occasion pour vous baiser respectueusement les mains et me dire,

« De Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime,

« Le très-dévoué serviteur,

« Cardinal SCHIAFFINO. »

Par ailleurs, l'*Univers* a publié, il y a quelques jours, la note suivante relative à la même question :

« Le Comité français du Jubilé sacerdotal de Léon XIII, en présence du nombre déjà considérable des souscripteurs à 50 centimes pour l'album qui sera déposé aux pieds du Saint-Père à l'occasion de ses noces d'or, a résolu de commencer dès maintenant l'inscription méthodique des noms sur les feuilles préparées à cet effet.

Le papier choisi par le comité sort des célèbres fabriques de Rives, dans le Dauphiné, et il surpasse en beauté les plus élégants papiers anglais.

Le format est grand in-quarto, et chaque feuille porte dans la pâte les armes de Rives : trois roses en chef et un dauphin.

Le papier de l'*Album* sera donc lui-même un bel échantillon de l'industrie française.

Quant à la reliure, rien n'est encore décidé ; mais il va sans dire que si les feuilles de souscription deviennent trop nombreuses pour un seul volume, on les répartira en plusieurs identiquement semblables. »

LUÇON. — Nous savons de source certaine que la nouvelle donnée par les journaux de la nomination de Mgr de Luçon à l'archevêché d'Auch, et de la suppression de l'évêché de Luçon, est dénuée de tout fondement.

Nos plus vives et plus sincères félicitations aux Vendéens !

La guerre au clergé. — Quelques nouvelles récentes pouvaient faire croire que le Gouvernement avait renoncé à priver de malheureux desservants de campagne du maigre traitement qui les fait vivre. Il n'en est rien. Jaloux sans doute de l'exemple que lui a donné le président du Conseil en révoquant sept employés de la préfecture de la Haute-Garonne pour payer sa bienvenue aux radicaux du département, M. Goblet a fait, de son côté, une politesse aux radicaux de la Dordogne : il a décidé que l'abbé Vergne, curé desservant de Borrèze, ne toucherait plus son traitement à partir du 1^{er} octobre. On accuse l'abbé de Borrèze de s'être montré favorable au candidat « réactionnaire », lors des élections départementales du 1^{er} août.

Les républicains ne contestent pas aux ecclésiastiques le droit de voter, mais à la condition qu'ils s'en servent exclusivement en faveur de leurs ennemis.

Un nouveau Châteauvillain. — Les radicaux sont bons tacticiens. C'est une justice à leur rendre. Contrairement au lapin qui crie lorsqu'on l'écorche, ils crient lorsqu'ils écorchent les autres. Ecoutez plutôt la touchante histoire !

Une jeune fille majeure, Mlle Gallet, voulait entrer en religion. C'était de sa part une résolution arrêtée, immuable. Elle appartenait cependant à une famille hostile au catholicisme ; mais, malgré, ou peut-être à cause de cela, car le spectacle de l'athéisme intran-sigeant ramène à la foi, elle tenait à se retirer du monde pour vivre en compagnie des sœurs Augustines, qu'elle aimait.

La loi permet aux filles majeures de vivre à leur goût, pourvu que cela ne porte aucun préjudice à autrui. Pourquoi ne pourraient-elles pas chercher dans la paix du cloître, ou dans le dévouement des hôpitaux et de la charité, un refuge contre les déceptions, les amertumes, les désespoirs de l'existence sociale ? La loi ne le défend pas, et la raison moins encore.

Cependant, comme les parents de Mlle Gallet appartenaient à l'aristocratie républicaine et libre-penseuse, ils prétendaient empêcher l'accomplissement d'un acte qui leur déplaisait. La République peut s'emparer des enfants, même mineurs, contre le gré des parents chrétiens ; mais les chrétiens majeurs ne doivent pas être libres de leur conscience lorsque cela contrarie leurs parents républicains : telle est la théorie. La famille Gallet cria à la captation.

Pour bien prouver qu'il n'y avait pas l'ombre d'une captation, les sœurs Augustines ouvrirent toutes grandes leurs portes au grand-père, au père, à la mère, au frère de Mlle Gallet. *Les deux derniers l'entretenaient, seule et sans témoin, pendant plus de trois heures.* Mlle Gallet persista à refuser de rentrer dans sa famille. *La supérieure du couvent fit appeler le commissaire de police, afin de bien constater ce refus.* Il demanda à la postulante si elle voulait retourner chez son père. Elle répondit catégoriquement : « Non, je veux rester ici. »

Au mépris de cette volonté librement, pacifiquement exprimée devant le représentant du gouvernement républicain, les parents de Mlle Gallet organisaient, quelques jours après, une expédition armée, forçaient les portes du couvent, maltraiétaient les religieuses, enlevaient la jeune fille, la jetaient dans une voiture et la conduisaient, comme dans un refuge..., chez un journaliste radical récemment divorcé par jugement prononcé contre lui.

A la nouvelle de cet acte de brigandage, l'opinion publique s'indigne. Elle somme la justice d'intervenir. Alors, que font les radicaux ? Ils crient plus fort que les autres, et, se sentant incapables de gagner un pareil procès comme défenseurs, prennent la tactique offensive et prétendent, contre l'évidence même du fait, que ce sont les religieuses Augustines qui ont enlevé la jeune fille et qui l'ont séquestrée en empêchant la famille de parvenir jusqu'à elle. Ils s'étonnent que le parquet ne se soit pas encore « ému » de ce qu'ils appellent l'*Aventure d'Auxerre*. « Il y a eu

séquestration, disent-ils, et séquestration si bien avérée, qu'il a fallu démolir quelques portes pour délivrer la prisonnière. »

Vous le voyez, c'est bien comme à Châteauvillain : « on démolit quelques portes » sans mandat de justice ; à Auxerre, les assaillants ne sont même pas sous les ordres d'un sous-préfet, détenteur d'une autorité administrative. Le siège du couvent est fait par des citoyens ordinaires. Et ceux que l'on veut poursuivre sont les assaillis !

De tels faits parlent assez haut par eux-mêmes et n'ont besoin d'aucun commentaire. Pauvre France !

La Confrérie du Rosaire.

Obligations de la Confrérie du Rosaire. — Pour jouir des avantages spirituels qui leur sont accordés par les Souverains-Pontifes, les confrères sont astreints à certaines obligations. En les omettant ils ne pèchent point, mais ils se privent des grâces spirituelles attachées à leur accomplissement.

La principale obligation consiste à réciter le Rosaire entier, une fois par semaine, en méditant, en même temps, les quinze mystères.

On peut diviser cette récitation comme l'on veut, et l'accomplir à des jours différents, pourvu que les quinze dizaines soient achevées à la fin de la semaine. (*Congrégation des indulgences, 14 décembre 1857.*)

Toutefois, ce que nous venons de dire n'est qu'en faveur des confrères du Rosaire. Une personne qui n'appartient pas à cette confrérie et qui voudrait gagner les indulgences du chapelet de Saint-Dominique, devrait le réciter en entier, sans interruption notable, comme c'est nécessaire également pour le chapelet de sainte Brigitte. (*Décret du 22 janvier 1858.*)

Il faut donc réciter, en quelque langue que ce soit d'ailleurs, les quinze dizaines avec piété, attention, dévotion. Quand on dit le Rosaire en commun, il suffit de réciter alternativement les divisions du *Pater* et de l'*Ave Maria*. A la récitation doit s'ajouter la méditation des mystères du Rosaire. Cette méditation est de rigueur pour gagner les indulgences, à moins que la maladie, l'ignorance ou le défaut d'intelligence n'y mettent obstacle. (*Benoit XIII, 26 mai 1727.*)

Cependant, il n'est pas nécessaire d'approfondir et de considérer longuement chaque mystère, il suffit d'y penser pieusement et affectueusement, selon sa capacité. En méditant une vérité de la foi étrangère aux mystères du Rosaire, gagnerait-on les indulgences ? Non, à moins qu'on ne ramène cette vérité aux mystères en question ; car, il est bien certain que toutes les vérités du salut, tous les mystères de Notre-Seigneur, peuvent se rapporter impli-

citement ou explicitement, comme cause ou comme effet, au cycle des mystères proposés par saint Dominique. Ainsi, le mystère de la Circoncision se rattache très bien à celui de la Présentation : dans l'un et dans l'autre il s'agit du parfait accomplissement par Jésus et par Marie des observances de la loi mosaïque. Les mystères de la vie publique du Sauveur peuvent être considérés, en général, ou comme le prolongement du cinquième mystère joyeux où brille déjà l'aurore de l'Evangile, ou comme les préludes de la Passion, où Jésus pratique avec héroïsme toutes les vertus et devient le premier martyr de la doctrine qu'il a enseignée au nom de son Père.

Quant aux vérités relatives aux fins dernières, elles nous sont enseignées dans le Rosaire de la manière la plus touchante. N'est-ce pas pour nous ramener à Dieu, notre fin dernière, que le Fils de Dieu s'est incarné, a vécu parmi nous, est mort, est ressuscité, et est monté au Ciel ? Qu'y a-t-il de plus éloquent que les scènes de la Passion pour nous parler de la mort, du jugement, de l'enfer, puisque c'est pour nous apprendre à bien vivre et à bien mourir, pour nous épargner la condamnation devant son tribunal, pour nous délivrer de l'enfer, que Jésus s'est laissé juger et condamner à la mort, et à la mort de la Croix ? Quelle splendide idée nous donnent du Ciel, quelle confiance nous communiquent, quelle espérance et quel ardent désir nous inspirent la Résurrection, l'Ascension du Fils de l'Homme, la Descente du Saint-Esprit, l'Assomption et le Couronnement de la Vierge Marie ? Toutes les vérités de notre sainte religion sont donc représentées concrètement et implicitement dans le Rosaire. Il suffit de les ramener aux mystères que l'on médite ou de les en dégager.

Sommaire des indulgences accordées aux Confrères du Rosaire par les SS. Pontifes, et en dernier lieu par Pie VII, Pie IX. — Indulgences plénières : 1° Le jour de l'entrée dans la confrérie ; 2° le premier dimanche de chaque mois, en communiant dans l'église de la confrérie, ou en la visitant, si on a communie ailleurs.

3° A toutes les fêtes de la Ste-Vierge et aux jours où l'on célèbre un des quinze mystères du Rosaire.

En outre, une indulgence plénière, comme celle de la portioncule, *toties quoties*, applicable aux défunts, est accordée à tous les fidèles, contrits, confessés et communies, chaque fois qu'ils visitent l'église, l'autel ou la statue du Rosaire, depuis les premiers vêpres jusqu'au coucher du soleil du jour de la fête du saint Rosaire, en priant aux intentions du S. Père. (*Pie V, 1572. Innoc. XI, 1679. Pie IX, 1862.*)

4° Le 3° dimanche d'avril, le jour de la Fête-Dieu et celui du Titulaire de l'église, le dimanche dans l'octave de la Nativité de la Ste-Vierge, deux vendredis du Carême au choix des associés, en visitant l'église de la confrérie.

5° A l'article de la mort.

Indulgences partielles :

1° Les confrères qui récitent le Rosaire en entier, le même

jour, obtiennent *chaque fois* un bon nombre d'indulgences partielles et en même temps une indulgence plénière.

2° Ils gagnent 300 jours d'indulgence, quand ils visitent les malades, quand ils accompagnent les morts à la sépulture ; 100 jours, quand ils visitent la chapelle du Rosaire, ou quand ils assistent au chant du *Salve Regina*, après complies ; 60 jours, quand ils font toute autre œuvre de piété ou de charité.

3° Les confrères du Rosaire participent, pendant leur vie et après leur mort, à toutes les grâces, prières, bonnes œuvres, mortifications de tout l'ordre des Dominicains. (*Innoc. VIII, 1484.*)

Les fidèles non inscrits dans la confrérie peuvent encore en bénéficier et gagner :

1° Une indulgence de dix ans et de dix quarantaines, s'ils récitent le tiers du Rosaire conjointement avec d'autres personnes, soit à l'église, soit à la maison.

2° Une indulgence plénière, le dernier dimanche de chaque mois, s'ils sont dans l'habitude de réciter conjointement avec d'autres, au moins trois fois par semaine, le tiers du Rosaire, et s'ils visitent une église ou un oratoire public le jour de la communion, en priant aux intentions ordinaires. (*Décret de la Congrégation des Indulgences, 12 mai 1851.*)

SAINT CORENTIN

PREMIÈRE PARTIE HISTOIRE DE SA VIE

CHAPITRE 1^{er} L'ERMITAGE

Nobilis progenie, sed nobilior fide,
nobilissimus sanctitate fuit Pastor nos-
ter Chorentinus.

(Ant. de MAGNIFICAT aux 1^{res} vêpres,
ancien office de S. Corentin.)

S'il vous est arrivé de lire ne serait-ce qu'un seul ouvrage d'un historien sérieux, vous aurez été frappé d'une chose tout d'abord : c'est que chaque époque donne sa physionomie spéciale aux héros de toute sorte qui l'ont illustrée ; de même, par exemple, que les *Pairs* de Charlemagne diffèrent en tant de points des *Preux* des Croisades, de même les grands prélats du moyen-âge ne nous apparaissent guère sous les mêmes traits que les vaillants et saints Evêques du iv^e au v^e siècle.

Toute biographie devra donc faire revivre son héros non pas comme un être isolé, mais comme occupant le centre d'une société qui a été la sienne.

Voilà ce que je voudrais faire pour notre saint Corentin. Mais je rencontre dès l'abord une difficulté réelle dans la répugnance à me prononcer entre deux systèmes chronologiques qui ont l'un et l'autre leur avantage (1). Celui de M. de Kerdanet s'accorde avec nos traditions les plus chères ; celui de Dom Plaine s'appuie sur des documents qui paraissent d'une grande autorité, outre qu'ils sont présentés par un écrivain dont la science est universellement reconnue.

Si les vieux monuments pouvaient parler !

Mais les pierres ne parlent plus comme elles parlaient à Brizeux, ou leur poétique langage n'est rien moins que la grande voix de l'histoire, et cependant :

Silencieux menhirs, fantômes de la lande,
Avec crainte et respect dans l'ombre je vous vois !
Sur nous descend la nuit, la solitude est grande,
Parlons, ô noirs granits, des choses d'autrefois.

Immobiles rêveurs, sur vos landes arides
Vous avez vu passer tous les hommes d'Arvor :
Dans leurs robes de lin les austères druides,
Les *brenn* étincelants avec leurs colliers d'or ;

Puis les rois et les ducs sous leurs cottes de mailles,
Les ermites cachés à l'ombre des taillis,
Tous les Saints de Léon, tous les Saints de Cornouailles,
Et du pays de Vanne et des autres pays. (2)

Eh, bien, laissons les *druides* dans la blancheur de leurs robes de lin, les *brenn* avec l'éclat de leurs colliers d'or, les ducs sous l'acier de leurs cottes de mailles, et prenons la Bretagne-Armorique telle qu'elle était au temps de ses rois. Si nous ne pouvons nous circonscrire dans des limites plus précises, nous n'aurons pas à le regretter à l'excès. La vie des nations change, il est vrai, comme la vie des individus ; cependant, nous pouvons avancer sans trop d'hésitation que depuis le milieu du IV^{me} siècle jusqu'au milieu du VI^{me}, périodes extrêmes au delà desquelles nous ne pouvons ni reculer ni avancer la vie de saint Corentin, la société armoricaine, telle qu'elle nous est connue, reste à peu près semblable à elle-même. Elle nous présente trois sortes d'éléments :

1^o Dans les villes, les Gallo-Romains, et les Celtes qui ont accepté plus ou moins la civilisation du peuple vainqueur ;

(1) Par exemple, si S. Corentin a été sacré par S. Martin, je m'explique très-bien la visite miraculeuse de S. Patrice à S. Guennolé. En effet, S. Patrice naquit en 380, se convertit et vint à Tours peu de temps après la mort de son oncle S. Martin (401). L'apôtre de l'Irlande mourut au plus tard en 493, mais plus probablement en 460 (opinion de M. de la Villemarqué : *Légende celtique, Vie de S. Patrice*). Si S. Corentin, premier maître et ami de S. Guennolé, est mort en 454 (opinion de M. de Kerdanet), on voit que toutes les dates concordent et nous donnent le droit d'admettre les rapports entre les quatre saints personnages précités. Si l'on admet la chronologie proposée par Dom Plaine, ils sont inadmissibles.

(2) Auguste Brizeux. — Histoires poétiques : *L'Élégie de la Bretagne*.

2^o Dans les campagnes, les Celtes restés fidèles aux traditions et aux mœurs nationales ;

3^o Les émigrés venus de la Grande-Bretagne.

« Le monde romain, dit Pitre Chevalier, était alors partagé entre Gratien, Valentinien et Théodose. Maxime, gendre de l'un des plus puissants *tierns* (chefs) du Caernarvonshire, gouvernait l'île de Bretagne au nom de l'empereur Gratien. Les légions qu'il commandait se révoltèrent avec lui et l'investirent de la pourpre. La noblesse et la jeunesse bretonnes se rangèrent sous son étendard en si grand nombre, disent Bède et Gildas, que l'île resta exposée sans défense aux Barbares du nord. Un auteur écossais porte ce nombre jusqu'à cent mille hommes. La meilleure partie de ces auxiliaires étaient commandés par Conan Mériadek, chef des montagnes de l'Albanie, jeune homme, dit le vieux d'Argentré en son charment langage, « plein de cœur et de volonté, vaillant, hardi, bien suivi, et marqué entre les gens de guerre, et qui avait grande croyance parmi les habitants. Maxime se donna grand peine pour l'induire à la fortune qu'il allait cherchant, et lui promit de lui faire voir de la guerre autant qu'un haut et généreux esprit en saurait désirer. » Maxime et Conan s'embarquèrent pour la Gaule ; et, le premier, dit Le Baud, montrant au second les côtes de l'Armorique : « Oublie à jamais le chétif et froid pays que tu quittes ; je te ferai si bonne part de mes conquêtes que tu n'auras nul regret à ta malplaisante patrie. » La double armée prit terre aux environs d'Occismor (1), suivant la plupart des historiens.

« En voyant tant de Bretons mêlés aux Romains, les Armoricaux leur firent sans doute peu de résistance. Les légions et les tributaires qui tenaient les places fortes pour Gratien et Théodose furent battus près d'Aleth (pays de Saint-Malo) ; Maxime s'empara de Rennes et de Nantes, distribua des terres aux compagnons de Conan, et toujours suivi de ce dernier, marcha à la rencontre de Gratien.

« Les deux empereurs se battirent sous les murs de Lutèce (Paris), où l'armée de Gratien fut mise en déroute. Ce fut alors que Maxime et Conan se séparèrent ; le premier courut à Lyon arracher la couronne et la vie à son rival ; le second revint en Armorique établir sa colonie bretonne. Or, les nombreux compagnons de Conan se trouvèrent si bien en Armorique que, au témoignage de Bède et de Gildas, pas un ne retourna dans sa patrie, et bientôt au contraire on vit d'autres colons les rejoindre par milliers. Cependant Conan ne gouvernait d'abord sa conquête que sous la dépendance de Maxime ; il en fut ainsi jusqu'à l'an 388, date de la mort du meurtrier de Gratien. En 402, le démembrement de l'empire laissait aux peuples vaincus toute facilité pour secouer le joug des vainqueurs, et l'Armorique en chassant les magistrats romains,

(1) Ville armoricaine sur l'emplacement de laquelle on a beaucoup discuté. L'opinion la plus générale c'est qu'elle occupait la place où est aujourd'hui St-Pol-de-Léon.

dont depuis César elle avait subi le joug, rentrait dans sa nationalité. Alors, vraisemblablement, Conan reçut le collier d'or des chefs dont il avait hâté la délivrance, et devint *Pen-tiern* ou roi suprême de la nouvelle confédération armoricaine. »

Mais ce titre de roi doit-il nous donner l'idée d'une autorité tout d'abord héréditaire ? L'hérédité existait si peu au début de la royauté bretonne que tantôt elle appartiendra au comte de Cornouailles ou au comte de Léon, pour passer bientôt au comte de Vannes, et dès le lendemain au comte de Nantes, et ce sera souvent par les armes que les compétiteurs se la disputeront et se l'arracheront.

Mais, si Conan Meriadec a chassé les garnisons romaines, il ne lui a pas été donné d'écarter au premier jour les mœurs importées par les vainqueurs depuis le temps de César. Sans doute, la conquête n'avait pas produit les mêmes funestes résultats dans l'Armorique que dans le reste de la Gaule : la puissance des empereurs n'avait pas réussi à faire de nos ancêtres des esclaves soumis ; mais il faut bien reconnaître, cependant, que des trois pays habités par la race celtique, l'Irlande seule avait conservé dans une certaine pureté son caractère originel. « On ne vit point là, comme en Bretagne (1), les chefs de clan singer les orateurs du Forum et payer des rhéteurs pour apprendre à leurs fils un patois latin ; on n'y vit point, comme en Armorique, les descendants des druides convoier, occuper des chaires publiques, enseigner aux Gaulois la langue de ceux qui avaient noyé la leur dans le sang. » Et si les Armoricains comme les Bretons n'avaient renoncé qu'à la langue, aux coutumes, aux lois, aux armes de leurs pères ! Mais « on connaît les mœurs des Gallo-Romains (2). Le luxe d'une ville municipale et la mollesse qui en est la suite ; le voisinage d'un camp et la contagion des habitudes qu'engendrent ces sortes de lieux ; la manière de vivre des soldats...., tout, au dedans comme au dehors, était ou un mauvais exemple ou un attrait funeste.... »

Quant à ces villes moitié romaines et moitié celtiques qui avoisinent le lieu où saint Corentin va paraître, le lecteur les a déjà nommées : Is et Quimper.

A-t-elle bien existé cette ville d'Is, si fameuse dans les récits des foyers bretons ?

Parcourez tout le pays qui entoure notre baie de Douarnenez, et dites si les innombrables voies romaines qui couvrent le sol de la Cornouaille ne viennent pas toutes aboutir comme vers un centre à ce golfe gracieux ! Puisque le peuple-roi prodiguait ainsi ses grandes voies de communication dans ce pays, c'est donc que ce centre avait une importance proportionnée à des créations si coûteuses.

Et maintenant, entre ces différentes voies, qu'elles parcourent les plaines du Cap-Sizun, ou qu'elles glissent entre les montagnes de la presqu'île de Crozon, comptez, si vous le pouvez, les ruines

(1) M. de la Villemarqué : *La poésie des cloîtres celtiques*.

(2) M. de la Villemarqué : *Légende celtique, S. Patrice*.

romaines qui se rencontrent presque à chaque pas dans la campagne ! C'est donc que tout le pays était couvert de villas, où les heureux du monde venaient passer la belle saison, et dites si jamais les maisons de plaisance ont été ainsi multipliées ailleurs que dans le voisinage des grandes villes !

Que fut cette cité d'Is ? Ce n'est pas le moment de le dire, puisque sa ruine et les motifs qui l'amènèrent appartiennent à notre histoire, et trouveront leur place dans le corps même de notre récit.

En raison de la multiplicité des villas, les habitants des campagnes étaient en contact fréquent avec les Gallo-Romains d'origine, ou avec les Celtes qui se piquaient d'être les imitateurs des Romains. Mais, ces relations n'avaient pu néanmoins porter une atteinte profonde à la simplicité de leurs goûts et à la pureté de leurs mœurs. Ils habitaient encore « leurs maisons rondes et spacieuses, établies sur une base de pierre, construites en terre et en bois, maintenues par des poteaux, revêtues de claies et couvertes d'une toiture conique, en chaume ou en paille pétrie dans l'argile. Dans ces demeures, presque semblables à de grandes ruches, le jour entrait par une porte étroite, cintrée, et par quelques meurtrières plus étroites encore. Un trou pratiqué dans le toit livrait passage à la fumée de l'âtre que formaient trois pierres réunies à angle droit (1). Des familles entières habitaient la même maison. »

Dans les campagnes comme dans les cités, affluaient les Bretons venus de l'île ; car, depuis les temps les plus reculés, les Celtes Armoricains et les Celtes Bretons avaient émigré les uns vers les autres. César, Tacite et Plinie racontent que la partie de l'île de Bretagne opposée à la Gaule fut peuplée par des *Britanni*, tribus armoricaines, qui donnèrent sans doute son nom à l'île entière. Réciproquement, des Bretons insulaires passèrent, vers l'an 324 après J.-C., dans l'Armorique, où l'empereur Constance Chlore leur assigna des terres. Une seconde émigration eut lieu en 364, puis, vingt ans après, la grande émigration qui commença la colonisation de l'Armorique, œuvre que vint achever l'invasion des Saxons dans la Grande-Bretagne. Le récit des luttes sanglantes entre les Bretons insulaires et les Barbares envahisseurs, de leur arrivée sur la terre hospitalière, Brizeux l'a prêté au marin Gallois, qui, dans son *poème des Bretons* rappelle la fraternité des deux Breagnes :

« Ils vinrent, les Saxons, avec leurs lances minces,
Pour punir nos discords et l'orgueil de nos princes :
L'Etat ne posait plus sur son triple pilier :
Le sage laboureur, le barde, l'ouvrier !
Terrible fut le choc, la défense terrible !
La Tued, rouge de sang, devint un fleuve horrible. »

Si la mort l'eût permis, Arthur, la Table-Ronde
Eut été le pavois et le centre du monde !
Malheur ! quand tu périss, ô roi géant, malheur !
Toute l'île en poussa de longs cris de douleur,

(1) Pitre-Chevalier : *Bretagne ancienne*, ch. I^{er}.

Et les ours blancs du Nord, en rugissant de joie,
A travers les glaçons nagèrent sur leur proie,
Plus nombreux que les flots houlant par un temps noir,
Plus féroces que nous dans notre désespoir.
O chants de mort ! Hourras sanglants ! Affreux mélanges !
Enfin le Dieu clément nous envoya ses anges.
Tandis qu'en leurs marais les restes des Kemris
Luttaient contre la mort, nous faibles et proscrits,
Dans nos hâvres secrets nous déployions nos voiles.
Mais ceux là dont le front est couronné d'étoiles,
Moines, évêques saints, en tête des vaisseaux,
Au nom du Tout-Puissant les guidaient sur les eaux,
Et tous ces exilés, comme un chœur angélique,
Abordaient en chantant aux rives d'Armorique. »

Or, parmi ces exilés se trouvaient un seigneur et une noble dame qui allaient bientôt veiller sur un berceau, et ce berceau devait renfermer le futur pasteur de la Cornouailles, noble par la naissance, plus noble par la foi qu'il reçut de ses parents, noble surtout par la sainteté dont l'éclat nous illumine encore : *Nobilis progenie, nobilior fide, nobilissimus sanctitate.*

(A suivre.)

AVIS

Le travail de la confection des Registres des Paroisses devant commencer dans les premiers jours de novembre, MM. les Curés et Recteurs, qui auraient à y faire apporter quelques modifications, sont invités à en aviser l'Imprimerie de l'Evêché, avant la fin d'octobre.

Bonne note a été prise des observations déjà parvenues.

MM. les Curés et Recteurs sont aussi priés de vouloir bien indiquer, à la même adresse, le nombre des brefs qu'ils veulent recevoir en 1887, dans le cas où il serait différent de celui des exemplaires qui leur ont été expédiés l'an dernier.

Les MANUELS du CATÉCHISME du DIOCÈSE,

EN FRANÇAIS ET EN BRETON,

Se trouvent, ainsi que les *Catéchismes et Cantiques diocésains*, aux mêmes conditions pour le gros et le détail qu'à l'Imprimerie de l'Evêché, dans les Dépôts établis :

A Quimper, chez M. SALAUN, libraire rue Keréon;
A Brest, chez M^{me} veuve NORMAND, rue de la Mairie;
A Morlaix, chez M. ROGER, libraire, Grande Place;
A Landerneau, chez M. DESMOULINS, libraire, rue du Moulin;
A Quimperlé, chez M. CLAIRET, libraire.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS		

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mercredi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

SOMMAIRE. — I. *Chronique du diocèse :* Discours de Monseigneur à M. Goblet ; Respect du sentiment religieux ; Les aumônes du Jubilé ; L'ancien collège de Quimper ; Cinquantenaire à Ploërmel ; La Semaine Religieuse de



Toulouse. — II. *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; Italie ; Marseille ; Afrique ; Cochinchine. — III. L'enseignement de l'histoire (suite). — IV. Saint Corentin (suite). — V. Avis.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 24 Octobre. — 19^e après la Pentecôte. S. Raphaël, archange, double-majeur, blanc ; mém. du Dimanche ; aux vêpres, mém. du Dimanche, de s. Gouesnou et s. Chrysanthé, et de s^{te} Darie, martyrs.
Lundi 25. — S. Gouesnou, évêque, semi-double, blanc.

Mardi 26. — S. Allore, évêque de Quimper, double, blanc.
Mercredi 27. — S. Magloire, évêque, semi-double, blanc.
Jeu di 28. — S. Simon et s. Jude, apôtres, double de 2^e cl., rouge.
Vendredi 29. — Office du jour ou office votif.
Samedi 30. — (Jeûne.) Office de l'Immaculée-Conception.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Lanriec.....	24 et 25 octobre.
Tréouergat.....	26, 27 et 28.
Pouldreuzic.....	29 et 30.

MISSION RECOMMANDÉE. — Bénodet, deuxième semaine : les RR. PP. Jésuites, directeurs.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Dans la visite faite le 17 octobre, Mgr l'évêque de Quimper a adressé à M. le Ministre de l'instruction publique le discours suivant :

« Monsieur le Ministre,

« Je viens avec mes vicaires généraux, vous présenter mes hommages les plus respectueux. Vous venez dans ma ville natale inaugurer le lycée qui remplace le vieux collège dans lequel j'ai été élève, il y a plus d'un demi siècle. Il était alors renommé pour ses fortes études littéraires appuyées sur les principes de la foi chrétienne, qui inspiraient le respect de l'autorité, l'amour du travail, les sentiments d'une union vraiment fraternelle. Je forme des vœux pour que le nouveau lycée conserve nos vieilles traditions bretonnes, et pour obtenir la grâce de Dieu qui élève et féconde l'intelligence humaine, j'ose vous demander d'ajouter au programme de l'inauguration du lycée la bénédiction que je serais heureux de lui donner. »

M. le Ministre a répondu avec courtoisie à Monseigneur. Voici le sens de sa réponse :

Il connaissait le passé du collège de Quimper et les hommes distingués qui en étaient sortis. S'il venait inaugurer un établissement indépendant, il était loin d'écarter l'influence des principes que l'Evêque avait rappelés. Quant à la demande faite par l'Evêque de bénir le lycée, il ne connaissait pas les usages du pays, et relativement à cette mesure, il y aurait lieu de s'entendre avec le Préfet. Pour sa part il n'y voyait aucun inconvénient.

Respect du sentiment religieux.

Nous respectons le sentiment religieux !

— Qui est-ce qui a dit cela ?

— Mais, c'est le ministre des cultes ; ce sont aussi d'autres ministres, à l'occasion. Il ont dit, ils disent que le Gouvernement, dont ils sont les chefs, respecte le sentiment religieux.

— Ah ! vous me causez un plaisir immense, en me rapportant ces bonnes paroles. Voyons donc ! le clergé a toujours l'air de dire que la religion est entravée, menacée, persécutée. Je vois bien que cela n'est pas, puisque le Gouvernement respecte le sentiment religieux.

Là-dessus, nos gens bien contents et bien confiants préparent une procession avec croix et bannière.

Et voilà qu'on leur dit : Une procession ! Non. Vous aurez le sentiment religieux, c'est bien ; mais gardez-le pour vous ; ne le montrez pas dans la rue : vous avez vos églises pour manifester vos sentiments.

On répond à ces Autorités : Mais vous autorisez bien tant d'autres manifestations, toutes sortes de promenades aux cimetières...

— C'est possible ; nous autorisons les manifestations de tous les autres sentiments, mais pas les manifestations du vôtre : nous le respectons cependant beaucoup.

Alors les gens se disent : Eh bien ! puisqu'il le faut, restons dans nos églises ! Ouvrons des chapelles !

— Non pas, répondent les hommes du Gouvernement. Vous manifesterez vos sentiments religieux, quand nous vous le permettrons, dans les églises ou chapelles que nous vous autoriserons à ouvrir. Si nous trouvons que vous en avez assez comme cela, nous vous défendrons d'en ouvrir d'autres, ou nous fermerons celles qui existent. Nous respectons vos sentiments, mais vous les montrerez où nous voudrons, et seulement là où nous voudrons.

Les gens disent : C'est drôle, tout de même ! On manifeste tous les soirs à Paris, à Lyon ; on manifesterait tous les soirs dans les communes de France, si on voulait, la volonté et le projet de tuer tous les prêtres, tous les bourgeois, tous les patrons ; et nous, nous ne pouvons pas manifester que nous sommes chrétiens ! C'est assez fort ! Mais, enfin, passons ! Occupons-nous de nos enfants. C'est notre premier devoir. Faisons de nos enfants de bons chrétiens.

Oh ! pour cela non ! s'écrient les hommes du Gouvernement. Je respecte vos sentiments religieux ; mais vous ne les communiquez pas à vos enfants. Vos enfants, j'en fais mon affaire. Je leur donnerai des maîtres, des maîtresses qui, par leurs discours, par leurs exemples, par les livres qu'ils leur feront lire, leur apprendront à faire fi du sentiment religieux ; et c'est vous-mêmes, vous l'entendez, qui payerez les maîtres et les maîtresses qui les empêcheront d'être chrétiens.

Mais, à la fin des fins, si nous ne pouvons pas même donner notre religion à nos enfants, à quoi nous sert-il que les hommes qui nous gouvernent respectent la religion ? Ah ! est-ce bien sûr, du moins, qu'ils veulent en parler avec précaution, avec égards, en un mot avec respect ? Eh bien ! voyons un peu comment ils parlent de ce que nous croyons.

Oh ! ce n'est pas difficile à savoir : c'est affiché à nos frais dans toutes les communes. Ils disent que le sentiment religieux est une *vieillesse*, que nos dogmes sont de la *superstition*, et qu'il faut *en finir, le plus vite possible, avec tout ce qui est religieux*. La Sainte Vierge, elle-même, ne trouve pas grâce devant leurs blasphèmes.

S'il en est ainsi, qu'est-ce qu'ils disent donc quand ils répètent qu'ils respectent le sentiment religieux ? Ils disent tout le contraire

de ce qu'ils pensent ; ils montrent l'opposé de ce qu'ils veulent faire, de ce qu'ils sont en train de faire.

L'ancien collège de Quimper (fin).

Le collège supprimé, on devait, aux termes de la loi du 7 nivôse an III (25 février 1795), fonder une *école centrale* pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts.

Un échec certain attendait cette institution, dont l'organisation fut longue et n'aboutit à rien. Les professeurs furent nommés, et les règlements établis. Pour trouver des élèves, on décida qu'ils ne seraient point astreints au service de la garde nationale, et que les maîtres, dans leurs leçons, leur *présenteraient pour modèles les beaux traits de morale républicaine*. Ils auraient le droit de porter la *cocarde* en venant en classe, mais la *canne* et le *bâton* leur étaient interdits, *hors le cas d'infirmité*. Rien ne fut donc épargné pour attirer les élèves : même la municipalité voulut donner à la distribution des prix la plus grande solennité possible : la veille les cloches l'annonceraient ; le jour même, les élèves escortés par la troupe se rendraient à l'autel de la patrie ; les lauréats *seraient promenés en triomphe dans la commune au bruit des fanfares*, enfin, dans l'après-midi *tir à la cible*, et le soir *danses publiques*. Rien n'y fit, comme tout ce qui n'est pas viable, l'école centrale disparut.

Une nouvelle école, dite *secondaire*, fut fondée et confiée à trois directeurs, qui s'adjoignirent quelques professeurs. De rechef on fit un règlement nouveau, et chose remarquable, qui indique bien un retour aux saines idées, il y est dit : « L'étude de la morale et de la religion ne sera pas seulement l'objet d'un cours particulier, mais de tous les instants ; l'étude du catéchisme, la pratique de la religion catholique auraient leurs moments et leurs jours, déjà consacrés par l'opinion et les lois. »

Malgré tout cela, l'école avait peu d'élèves, et même si peu qu'à la rentrée des classes (1807-1808) *pas un seul ne se présenta*.

L'Empereur cependant avait, par un décret du 17 octobre 1807, érigé l'école en *école communale secondaire*. L'évêque de Quimper, Mgr Dombideau, comme plusieurs de ses prédécesseurs, aida au rétablissement du collège : par ses soins, les professeurs furent nommés, les difficultés aplanies, et deux ans après (1809), on comptait 79 élèves externes. Il y avait deux directeurs : MM. Ollivraut et Gastinel. Des difficultés intérieures surgirent, et en 1810, M. de Calonne fut nommé principal ; il ne prit pas possession. Son successeur, M. Gouby, donna au collège une bonne impulsion que continuèrent les autres principaux, tous prêtres jusqu'en 1830. Deux ans avant cette date, on avait fondé le petit-séminaire du diocèse à Pont-Croix. Ce jour-là, le collège perdit 120 élèves ; mais il lui en restait encore plus de 200.

Après 1830, la direction fut de nouveau confiée à des principaux laïques, excepté de 1840 à 1844. Depuis cette époque, le collège semble avoir réussi à vivre au milieu de beaucoup d'ennuis et au prix de très-gros sacrifices consentis par la ville.

De toute cette longue période nous ne disons rien, les hommes et les choses sont trop près de nous. Nous avons nous-mêmes passé par ce collège, sous le principalat de l'excellent M. Fougerey, pour qui nous sommes resté pénétré de la plus respectueuse reconnaissance, et nous avons eu avec M. Ayrault quelques rapports toujours parfaits.

On nous reprochera peut-être de ne pas rappeler qu'on pût croire un moment le collège remis aux mains des prêtres, des ouvertures sérieuses ayant été faites à l'Evêque du diocèse. Ces sortes d'affaires sont délicates et réussissent rarement. Celle-ci échoua. Ce fut un malheur, on aurait ainsi gardé à Quimper, à la grande joie des parents, plus de cinquante enfants qui vont ailleurs chercher le bénéfice d'une éducation chrétienne.

D'année en année, ces mêmes regrets se font de plus en plus persistants dans les rangs de tous les partis ; car, Dieu merci, il n'y a pas que les *cléricaux* qui consentent à se séparer de leurs enfants dans ce but.

Aussi avons-nous cent fois entendu des personnes, qui ne voient de difficultés nulle part, parce qu'elles ne les comprennent point et n'ont pas à les résoudre, assurer qu'un établissement ecclésiastique réussirait certainement, même aujourd'hui.

Le collège, privé de beaucoup d'élèves qui y auraient fait bonne figure et bien payé, a toujours été une charge extrêmement lourde pour le budget de la ville. Il n'est pas étonnant que celle-ci ait voulu la passer à l'Etat. Le lycée est fait, inauguré, en pleine exercice : il vaudra ce que sera son éducation chrétienne.

Les aumônes du Jubilé.

Nos lecteurs n'ont point oublié qu'une des conditions — la plus facile assurément pour la plupart des chrétiens — est de faire une aumône aux intentions du Souverain-Pontife. Le Pape, tout en laissant aux fidèles leur pleine liberté, veut bien cependant leur indiquer les plus pressants besoins de l'Eglise, et les deux œuvres — également chères à son cœur — l'œuvre des *séminaires* et l'œuvre des *écoles libres*.

Sans séminaires, ou avec des séminaires réduits aux expédients, les vocations deviennent forcément rares, et les diocèses, pour longtemps appauvris, verraient la foi baisser étrangement, et les âmes se perdre en foule ; mais aussi sans écoles libres, qui assurent une éducation chrétienne au peuple, c'est-à-dire, aux classes où le clergé se recrute le plus, comment faire naître, soutenir et développer ces germes de vocation ecclésiastique que Dieu a dépo-

sés plus largement qu'on ne le croit ? Assurément ce but n'est point le seul que poursuivent les écoles libres, mais il est comme le vœu, la pensée intime et caressée de tout instituteur chrétien.

Les besoins du comité sont grands, et ses ressources au dessous de ses besoins : aussi nous le rappelons à tout chrétien de bonne volonté. Les pauvres donneront peu, et leurs aumônes doublement bénies serviront à leur élever des enfants chrétiens : les riches donneront davantage, et ils mériteront, eux qui peuvent choisir leurs écoles, que leurs enfants restent fidèles aux principes reçus.

PLOERMEL. — Jeudi, 7 octobre, une touchante cérémonie a eu lieu, à Ploërmel, dans la maison-mère des Frères de l'Instruction chrétienne. L'Institut fêtait la cinquantaine religieuse de son Supérieur, le Révérend Frère Cyprien, et le vingt-cinquième anniversaire de son généralat.

Cette solennité avait réuni les dignitaires et les « anciens » de l'Institut. Mgr de Vannes a officié pontificalement.

TOULOUSE. — *La Semaine religieuse de Toulouse* adresse, en ces termes, ses souhaits de bienvenue à sa nouvelle sœur de Quimper :

« Ce diocèse, dit-elle, n'avait jusqu'ici pour organe officiel qu'une Revue d'enseignement. Depuis trois semaines déjà, cette feuille s'est transformée en véritable *Semaine religieuse*, paraissant tous les huit jours. Nous savons que les fidèles bretons lui ont fait bon accueil, et déjà tout annonce qu'elle sera digne de leurs sympathies. »

Nous enregistrons avec bonheur ces souhaits de bienvenue, auxquels nous répondons par l'expression de notre gratitude. En effet, ce bon accueil de nos frères ne nous a pas été refusé. Puisse-nous aussi nous rendre toujours de plus en plus dignes de leurs sympathies ! Certes, nous ferons pour cela tous nos efforts. Notre but, ils le connaissent : c'est de maintenir, de conserver, de développer de plus en plus parmi nos frères, nos traditions de foi, nos habitudes chrétiennes. Jusqu'ici, elles ont fait notre bonheur, notre gloire, et il en sera toujours de même.

Oui, toujours, nous serons fidèles à notre belle devise : *Catholiques et Bretons toujours*.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père fait actuellement ses visites jubilaires : le jeudi, 7 octobre ; il est descendu à l'archibasilique Vaticane dans cette intention. Sa Sainteté était accompagnée de Mgr l'archevêque de Gênes et de plusieurs hauts fonctionnaires.

Les portes de Saint-Pierre étaient closes durant la station du Saint-Père.

On lit dans le *Moniteur de Rome* :

Un pèlerinage composé de catholiques hollandais et belges vient d'arriver à Rome. Il est conduit par Mgr Rykers, camérier d'honneur de S. S. Léon XIII, curé de Wyk-Maestricht, assisté de M. Arnoldts, vicaire, et de M. Jos Demelinne, secrétaire. Celui-ci est le promoteur dévoué des œuvres pontificales en Hollande, et c'est par ses soins que, l'année dernière, ont été envoyées au Saint-Père de superbes et riches offrandes.

Le pèlerinage est organisé, pour tous les détails matériels, sous les auspices de la société *Excursion* de Bruxelles ; il est accompagné de son directeur en personne, M. Ch. Parmentier, bien connu à Rome.

Avant d'arriver dans la Ville éternelle, les pèlerins ont été implorer la grâce de Notre-Dame de Lorrette. Ils auront la faveur d'être reçus en audience par Notre Saint-Père Léon XIII. Ils lui remettront, au nom des populations catholiques de la Hollande et de la Belgique, un respectueux témoignage de piété filiale, annonçant la venue prochaine, sous la conduite de Mgr Rikers, d'un autre pèlerinage très nombreux, dont celui-ci est l'avant-garde.

En 1767, vivait à Carpineto, près d'Agnani, en Italie, la noble famille des Pecci. Le chef de la maison, Charles Pecci, s'était uni en mariage à la pieuse dame Anna-Maria Jacovacci.

Les deux époux vivaient dans la plus parfaite intelligence ; mais quelque chose manquait à leur bonheur selon le monde ; ils n'avaient pas d'enfant, et leur illustre race allait s'éteindre. La vertueuse dame fit part de son chagrin à un vénérable religieux, le P. Raymond de Rome, franciscain de l'Observance, qui mourut en odeur de sainteté. Celui-ci lui conseilla de se recommander à saint Louis d'Anjou et de faire une neuvaine à cette intention. Il lui fit aussi promettre de donner le nom du Saint à l'enfant qu'elle obtiendrait par ses prières, et de célébrer chaque année une fête en son honneur, avec toute la famille. Le conseil du P. Raymond fut suivi ; en récompense de sa foi, Anna-Maria devint mère d'un enfant, qui s'appela Louis et fut père de N. T. S. P. Léon XIII.

Il ne faut donc pas s'étonner de la dévotion de Sa Sainteté envers l'Ordre franciscain : c'est une tradition de famille, un héritage sacré et comme un devoir de reconnaissance. En souvenir de ce bienfait dû à la médiation de saint Louis, la famille Pecci choisit pour patron l'aimable évêque de Toulouse et, chaque année, elle en célèbre la fête avec une grande solennité.

Italie. — On lit dans l'*Unione* de Bologne :

« Un membre du cabinet Depretis, l'auteur de la fameuse four-

berie contre les jésuites de Saint-Gaëtan de Florence et le signataire de la circulaire contre les religieuses (M. Tajani, ministre de la justice et des cultes), a mis ses fils dans une institution de Rome, dont le directeur est un Père jésuite, très estimé pour ses vertus. Cette institution est fréquentée par les fils des premières familles romaines. Le ministre y a placé ses fils, non seulement pour qu'ils y reçoivent l'instruction, mais aussi l'éducation en leur qualité de demi-pensionnaires.

Jusque-là il n'y a rien d'étonnant ; ce ministre n'est pas le seul ennemi des jésuites qui leur confie ce qui le touche le plus : ses enfants. Du reste, M. Coppino, ministre de l'instruction publique en a fait autant.

Mais ce qui est curieux, c'est le dialogue qui a eu lieu, il y a quelques jours, entre le Père supérieur et le ministre. Le bon Père, voyant arriver le ministre qui lui demandait des renseignements sur la conduite de ses fils, lui dit :

« Excellence, dites-moi, comment, vous qui montrez tant d'hostilité aux ordres religieux, surtout dans vos derniers actes, avez vous pu avoir l'idée de nous confier l'éducation de vos fils, à nous autres jésuites ? »

« — Que voulez-vous, mon Père, répondit non sans embarras le ministre, tout autre est la qualité de ministre qui m'impose ma conduite publique, et celle de père qui me fait un devoir de veiller à l'éducation de mes enfants. Je vous les ai confiés parce que je vous estime et que vous êtes des hommes capables, honnêtes et vertueux. »

Voilà comment nos incrédules savent être conséquents avec eux-mêmes ! Je n'ai cité qu'un fait. On pouvait en citer mille autres semblables. Qu'ils sont donc coupables : ils n'ignorent pas le mal qu'ils font ! C'est à Dieu lui-même qu'ils entendent faire la guerre dans l'âme des enfants ! Les insensés : demain ils vont tomber entre les mains inévitables de sa justice, et lui rendre compte, alors, de tant d'âmes perdues par leur impiété, victimes de leurs ligues infernales, de leur haine furieuse contre le Créateur !

..

MARSEILLE. — La cause de Mgr J.-B. Gault, évêque de Marseille, vient de faire un pas de plus. Mgr Robert a profité du passage à Marseille de Mgr Battendier, postulateur si zélé et si intelligent de cette cause chère aux Marseillais, pour lui remettre, dûment scellés et authentiques, 23 écrits du serviteur de Dieu.

..

Afrique. — Les quatre archevêque et évêques de l'Afrique du Nord ont adressé une lettre pleine de mesure et de force contre la spoliation de cent mille francs proposée par les gens du petit sou des écoles laïques.

Ils insistent sur l'importance de ce crédit pour la France dans le bassin de la Méditerranée, et réfutent les prétextes.

« On a dit, par exemple, dans le cas présent, que le crédit de cent mille francs, destiné uniquement à nos quatre grands séminaires d'Alger, de Constantine, d'Oran et de Carthage, servirait à rétribuer les missions faites parmi les indigènes de l'Afrique. C'est là une pure invention. Les Missionnaires et les Sœurs qui s'occupent des indigènes pour les rapprocher de nous par l'exercice de la charité, par l'école faite aux petits enfants, reçoivent tout de la *Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance, de l'Œuvre des Ecoles d'Orient*. »

Ils n'ont ni traitement ni subventions d'aucune espèce sur le budget de l'Etat.

..

Cochinchine. — PROTECTION DE LA SAINTE-VIERGE SUR NOS MISSIONNAIRES. — Nous trouvons le récit suivant dans une lettre de missionnaire, intitulée : *Une page de la persécution en Cochinchine*, par M. Geffroy, des Missions étrangères de Paris. Ce saint missionnaire est originaire du diocèse de Quimper.

« Les païens bombardaient une église dédiée au doux Cœur de Marie. Parmi les gros canons, il y en avait surtout un d'un calibre énorme. Eh bien ! ce canon, quoique placé à moins de 100 mètres, n'a atteint l'église qu'une seule fois, dans la petite rosace au-dessus de l'autel. Les autres coups ont tous porté trop haut. Ce n'était pourtant pas défaut de bien viser, car le pointeur était un ancien mandarin militaire qui ne manquait pas d'habileté. Il a avoué, dans la suite, que voulant atteindre une belle dame vêtue de blanc qui se tenait debout sur le faite de l'église, tous ses coups, moins un, ont porté trop haut.

« Toute cette journée et celle du lendemain, les païens ne cessaient de crier à haute voix : « C'est bien extraordinaire que cette femme se tienne toujours sur le haut de l'église ; on a beau la viser, on ne l'atteint jamais ! »

N'était-ce point une apparition miraculeuse de la Sainte-Vierge ? N'était-ce pas la Bonne Mère descendue du ciel pour défendre, elle-même, l'église dédiée à son Cœur Immaculé ?

L'Enseignement de l'Histoire (suite)

Tout paraissait perdu pour le prince, que ses ennemis appelaient par dérision *le Roi de Bourges*, lorsque Dieu qui protège la France lui envoya un secours inespéré. Nous voulons parler de Jeanne d'Arc, dont M. Lavissee nous raconte l'histoire, à peu près, toute proportion gardée, comme M. Renan raconte *la Vie de Jésus*. Dans ce froid récit, l'historien paraît s'être efforcé de ne montrer dans l'héroïne envoyée de Dieu, que la femme de guerre qui avait cru entendre des voix du ciel et s'était attribué une mission pour le relèvement du pays.

Ce point de vue peut sembler utile à établir dans un certain genre d'écoles, ce n'est pas le nôtre, et nous démontrerons pourquoi. Considérée au point de vue humain, cette magnifique épopée de Jeanne d'Arc ne se soutient pas un moment. Au contraire, la foi nous en fait pénétrer tous les détails et n'en laisse aucun sans explication. Prenons donc l'histoire à ce point de vue, en suivant pas à pas les témoins de la vie de l'héroïne chrétienne ; car tout ici est surnaturel, et ceux qui le rejettent n'ont rien à y voir. Et tout d'abord, nous trouvons les témoins de son enfance qui viennent, au nombre de trente environ, déposer de la bonne renommée de ses parents et de la piété de sa vie ; la pensée de Dieu ne la quittait pas, l'église était sa demeure de prédilection. Et ne croyez pas avoir affaire à une mystique : elle travaillait aux champs avec sa famille, elle secourait les pauvres, elle soignait les malades et les infirmes. Tous les témoins sont unanimes pour dire qu'elle ne faisait que le bien et qu'elle inspirait à tous l'affection et le respect. Elle-même, répondant à ses juges dans son procès, affirme en termes significatifs avoir vu saint Michel : « Je l'ai vu, lui et les anges ses compagnons, de mes propres yeux, aussi clairement que je vous vois, vous mes juges, et je crois d'une foi aussi ferme ce qu'il a dit et fait que je crois à la passion et à la mort de Jésus-Christ, mon Sauveur, et ce qui me porte à le croire, ce sont les bonnes doctrines, les bons avis, les secours avec lesquels il m'a toujours assistée. Il me racontait la grande pitié qui était au royaume de France, et comment je devais me hâter d'aller mourir pour mon Roi. Il me disait aussi que sainte Catherine et sainte Marguerite viendraient avec moi, et que je devrais faire tout ce qu'elles m'ordonneraient, parce qu'elles étaient envoyées de Dieu pour me conduire et pour m'aider de leurs conseils dans tout ce que j'aurais à exécuter. »

Voilà donc cette pieuse jeune fille, qui certes éprouve la crainte de vivre au milieu des gens de guerre, qui a peur du bruit des armes, et qui pourtant ne pense qu'à accomplir sa mission. Et remarquez que pour elle cette mission est nettement déterminée : elle doit délivrer Orléans et mener Charles VII à Reims pour l'y faire sacrer. C'est bien dit ; mais comment l'humble paysanne pourra-t-elle arriver jusqu'au Roi ? Elle commença par faire parler en sa faveur au capitaine de Vaucouleurs, le sire de Baudricourt, qui consentit à la recevoir, après l'avoir fait attendre pendant plusieurs jours ; car, aux premiers mots que lui avait dit l'oncle de Jeanne, il avait répondu que c'était avec de bons soufflets qu'il fallait traiter sa nièce. Jeanne d'Arc attendit son bon vouloir pendant deux jours, et quand il l'eut enfin admise en sa présence, elle marcha droit à lui, quoiqu'elle ne l'eut jamais vu, et elle répondit à toutes les questions qu'il lui adressa ; mais elle ne put le convaincre entièrement.

En attendant que ses hésitations prissent fin, Jeanne s'était logée chez la femme d'un charron et elle y rencontra, un jour,

un gentilhomme fort considéré, qui se nommait Jean de Novelonpont et qui la connaissait depuis longtemps. Tout d'abord il répondit à Jeanne : « Peut-il arriver autre chose sinon que le Roi soit chassé du royaume et que nous devenions Anglais. » Mais Jeanne lui parla avec tristesse : « J'ai été trouver Robert de Baudricourt pour qu'il me conduisit lui-même, ou me fit conduire auprès du Roi ; mais il ne s'inquiète ni de moi ni de mes paroles. Et pourtant, il faut que je sois auprès du Roi avant la mi-carême, dussé-je m'user les jambes jusqu'aux genoux ; car personne au monde, ni rois, ni ducs, ni même la fille du roi d'Ecosse ne peuvent reconquérir le royaume de Charles VII. Il n'a d'autre secours que moi, bien que j'aimasse mieux filer ma quenouille à la maison auprès de ma pauvre mère, de pareilles choses n'étant pas de mon fait. Mais, il faut que je parle et que j'accomplisse ma mission, parce que mon Seigneur le veut. — « Et qui est votre Seigneur ? demanda le chevalier.

— « C'est Dieu » ! répliqua-t-elle. Et elle dit tout cela avec tant de fermeté, avec une conviction si profonde, que le cœur du digne gentilhomme en fut subjugué ; il prit la main de Jeanne dans la sienne et lui jura par sa foi, de la conduire au Roi sous la garde de Dieu.

Dès lors, les difficultés s'évanouirent, la famille d'Arc cessa de s'opposer au projet de Jeanne ; Robert de Baudricourt s'y prêta ; on lui fournit un cheval, une armure et une épée. (A suivre.)

• SAINT CORENTIN

PREMIÈRE PARTIE HISTOIRE DE SA VIE

CHAPITRE 1^{er} L'ERMITAGE (suite)

Les Eglises d'Armorique sont fières des premiers pasteurs qui se sont assis sur leurs sièges ; mais l'Eglise de Quimper peut doublement se glorifier de son saint Corentin, car il lui appartient d'abord par sa naissance : « *Terra nostra dedit fructum suum.* » En effet, la plupart des Eglises bretonnes doivent leurs fondateurs à la contrée qui s'est si justement appelée l'*Ile des Saints* ; c'est de là que sont venus saint Pol comme saint Tugdual, saint Briec comme saint Malo, etc.

Ecoutez plutôt le prêtre de Léon parlant au marin Gallois, toujours dans le *Poème des Bretons* :

Frère, quand le soleil, d'aplomb sur ces rochers,
Fera briller au loin la pointe des clochers,
Gravissez le coteau ; là, vers toute chapelle
Tournant les yeux, cherchez comment elle s'appelle.

Et quand vous entendrez, frère, leurs noms bénis,
 Vous vous croirez encor dans votre vieux pays :
 Tant le vent qui du nord au sud pousse les lames,
 D'une Bretagne à l'autre aussi pousse les âmes.

Les noms de ces chapelles ce sont les noms des Saints qui, nés dans la Bretagne insulaire, sont venus vivre et mourir dans notre Bretagne à nous.

Si saint Corentin n'appartient pas par sa naissance au premier de ces deux pays, nous devons toutefois reconnaître qu'à lui, après Dieu, il doit sa sainteté.

L'Eglise, au delà du détroit, possédait sa constitution régulière, sa hiérarchie ; les pasteurs y étaient nombreux ; les monastères par la sainteté de leurs religieux rappelaient les merveilles de la Thébàïde ; les simples fidèles, enfin, rivalisaient de ferveur avec les habitants des cloîtres : c'est donc dans une famille sainte, vraiment digne de cette noble terre, que naquit et fut élevé saint Corentin.

Ne dut-il pas aussi son éducation à des maîtres ayant traversé la mer ? Nous sommes autorisés à le croire.

S'il vint au monde un peu avant le passage de Maxime dans les Gaules, l'époque était fort troublée, et ces grandes perturbations avaient dû s'opposer à la culture de la science en Armorique. Or, le Propre de Saint-Brieuc dit que : « Tout enfant encore, saint Corentin vit confier son éducation à des hommes instruits dans les lettres divines et humaines, qu'il y fit de merveilleux progrès, mais surtout dans la science des Saints. » Il était, d'ailleurs, tout naturel pour son père et sa mère de confier le pieux enfant aux moines qui avaient émigré comme eux et avec eux, d'autant que l'Eglise d'Armorique ne devait compter qu'un petit nombre de ministres lui appartenant par leur origine ; car l'aurore de sa splendeur apparaissait précisément à l'arrivée des insulaires exilés.

J'ai dit, en débutant, que la mission de saint Corentin ne fut pas d'évangéliser des tribus païennes, mais bien de constituer régulièrement une Eglise qui avait déjà un long passé.

Le moment est venu de dire ce qu'était cette Eglise quand naquit l'enfant appelé à lui donner son organisation.

Trois siècles au moins, et une période beaucoup plus longue peut-être, s'étaient écoulés depuis que saint Clair était venu porter la foi à ce vaste diocèse qui, au dire d'Albert-le-Grand, « s'étendait depuis Nantes jusques au Cap-de-Sizun et la grande mer occidentale, contenant les comtez de Nantes, de Vannes et de Cornouailles. »

Cette indication donnerait à penser que les pays de Dol, d'Aleth et de Rennes formaient, avec les pays de Léon et de Tréguier, le diocèse de Lexobie. De cette partie de la Bretagne, nous n'avons pas à nous occuper pour encore. (1)

(1) Il y aura lieu d'étudier, plus tard, si saint Corentin n'a pas travaillé au salut des âmes dans le pays de Léon.

Ce que nous savons de la mission de notre premier apôtre au point de vue du résultat obtenu, c'est qu'elle rencontra des obstacles dans la ville de Nantes, et que, cependant, ces difficultés soulevées par les druides ne purent l'empêcher d'être féconde.

Quant à ses travaux et à ceux de son disciple dans les autres parties du pays, il semble qu'ils ont été tout particulièrement aidés par la puissance et la bonté de Dieu, et aussi par une singulière correspondance à la grâce de la part des populations de l'Armorique. « Cette terre si dure à labourer, dit Pitre-Chevalier, s'était ouverte d'elle-même à la semence évangélique. Comment le peuple le plus indépendant du monde, celui qui portait le moins patiemment le joug romain, n'aurait-il pas accueilli une religion qui venait affranchir tous les esclaves ? »

A ces conversions si faciles, on peut donner encore une autre explication : la tyrannie de Rome qui pesait si lourdement sur tous les peuples conquis ne manquait jamais d'imposer aux vaincus l'adoration des innombrables divinités de l'Olympe. Sous Claude et ses successeurs, ce fut surtout à la religion des vieux Gaulois que s'en prit le pouvoir impérial. Mais le centre de l'Armorique restait fidèle au druidisme pendant que le reste de la Gaule voyait ses anciens temples remplacés par les temples de Jupiter, les prêtres de Hu égorgés, les prêtresses livrées aux soldats, les chênes séculaires livrés à la hache. Pendant que le paganisme latin envahissait les principales cités de la Haute-Bretagne actuelle, et jusqu'à la station romaine du Léonnais (1), les druides avaient maintenu dans l'Armorique occidentale, sinon leurs anciens droits politiques, du moins leurs droits civils et religieux, et leur influence sur les populations. Certes, cette influence fut souvent un obstacle pour la diffusion de l'Evangile ; mais il faut reconnaître cependant que si les druides d'Armorique avaient, comme les autres druides de la Gaule, accepté la religion officielle de Rome, la conversion de nos pères au christianisme eut rencontré de bien autres difficultés.

Parmi les peuples qui vivaient en dehors de la religion véritable, il n'y en avait pas un seul qui professât comme le peuple Gaulois le respect de la foi conjugale et de la chasteté. Les Armoricaïns en restant fidèles au druidisme de la Gaule, restaient également fidèles à l'austérité des mœurs et n'avaient que de l'horreur pour les pratiques du culte de Vénus, de Cybèle et de tant d'autres divinités de l'Olympe. Ils étaient donc bien près de voir se vérifier la parole qui avait été dite autrefois sur la montagne : « Bienheureux les cœurs purs, car ils verront Dieu ! » Ne pourrait-on leur appliquer aussi une autre des béatitudes : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution... ? » ce n'était pas pour la *Justice*, absolument parlant, puisque les druides souffraient pour une religion cruelle et mensongère ; c'était cependant pour le maintien de leurs croyances, et cette fidélité fut pour un certain nombre d'entr'eux une prédisposition à la grâce céleste.

(1) Pitre-Chevalier : *La Bretagne ancienne*, ch. II.

« Adorateurs d'un seul Dieu sous diverses formes (1), ces pauvres persécutés comparèrent avec surprise, et sans doute avec joie, la religion chrétienne à leur propre religion ; la Trinité aux triades ; le paradis, le purgatoire et l'enfer aux trois cercles d'existence ; Hu-médiateur à Jésus-Messie ; et non seulement ils tolérèrent les prédications évangéliques, mais, plusieurs courbèrent le front sous l'eau sainte. On vit alors, chose admirable ! des druides devenus évêques, baptiser d'autres druides dans leurs anciens temples consacrés par la Croix !

Un tel spectacle inspira une énergie désespérée aux derniers « hommes des chênes ». Abandonnés par une portion du peuple, mais soutenus par l'autre, ils défendirent longtemps et pied à pied le terrain qu'ils possédaient depuis tant de siècles. »

Voici donc suffisamment établi l'état de la Cornouailles et des contrées voisines au moment qui nous occupe :

A Nantes et dans les autres stations romaines (2), des magistrats qui persécutent les druides et les chrétiens : ils ont fait couler le sang des deux jeunes martyrs Donatien et Rogatien, qui malgré leurs noms latins appartiennent probablement à la race armoricaine ;

Par ailleurs, des familles qui peu-à-peu ont embrassé la foi chrétienne devenue maintenant la foi du plus grand nombre, la foi des druides comme celle des guerriers, la foi des savants bardes comme celle des simples laboureurs, des femmes et des petits enfants.

Au milieu de tous ces éléments divers, les représentants de la religion vaincue faisaient entendre de loin en loin les cris de leurs protestations. Ecoutez le barbe Gwenc'hlan : « Un jour viendra où les prêtres du Christ seront poursuivis, où on les huera comme des bêtes fauves.

« Le carnage qu'on en fera sera tel qu'ils mourront tous par bandes sur le Menez-Bré, par bataillons.

« Dans ce temps-là, la roue du moulin moudra menu : le sang des moines lui servira d'eau. » (3)

Et cependant, quand ces fureurs sauvages font explosion, la Croix du Sauveur est victorieuse, elle est sculptée au sommet des menhirs. Les chrétiens doivent une réponse aux imprécations des druides, des druidesses. C'est Conan-Mériadec qui va la leur donner :

(1) Pitre Chevalier : *Bretag. anc.*, ch. II.

Le lecteur remarquera que les points de ressemblance ici établis entre le druidisme et le christianisme sont quelque peu exagérés.

(2) J'entends ici parler uniquement des stations où siégeaient les magistrats représentants du pouvoir impérial, et nullement des cités qui ayant adopté les mœurs gallo-romaines étaient cependant indépendantes comme Is et Quimper.

(3) Traduction de M. de la Villemarqué : *Barzaz-Bréis*, II, prophétie de Gwenc'hlan, notes.

« Mais, à son tour, voilà que, semant l'épouvante, Conan-Mériadec accourt de Trinovante, Revêt la blanche hermine et, premier de nos rois, Plante dans Occismor l'arbre saint de la Croix. L'Armorique s'assemble et le Chef-Roi préside : L'évêque Modéran, El-Hir-Bad le druide, Défendirent leur Dieu ; mais le Très-Inconnu Fut vaincu par l'Esprit nouvellement venu. La hache fit tomber ses vieux bosquets de chênes ; Son brasier s'éteignit ; les blanches Gallicènes, Pour la dernière fois montant sur le Gador, Se coupèrent la gorge avec la serpe d'or.

Alors, pour recueillir le divin héritage, Partout formant un cloître, ouvrant un ermitage, On vous vit dans nos bois accourir par essaims, Fils de l'Île-de-Miel, fils de l'Île-des-Saints : Pol, Malô, Corentin, vous, dont nos basiliques Avec les noms sacrés vénèrent les reliques ! Tout fut soumis au Christ et, signe triomphant, La Croix sanctifia la pierre du Peulvan (1).

A ce tableau, il reste peu de traits à ajouter. Les derniers « hommes des chênes », désavoués par Conan et ses compagnons, qui presque tous étaient chrétiens, acculés sur la côte et rejetés dans les îles voisines, jusque dans l'Île de Bretagne leur dernier refuge, laissèrent de leurs croyances des débris qui, bien longtemps encore, résistèrent au christianisme dans le Bas-Léon et les îles occidentales du Finistère actuel. En plein xv^e siècle, Michel Le Nobletz détruisa l'idolâtrie à Lokrist et dans l'île d'Ouessant.

Or, pendant que s'opérait cette transformation religieuse et sociale, comment était constituée la hiérarchie de l'Eglise armoricaine ? — Sur ce sujet, nous n'avons que des données bien incomplètes, du moins en ce qui concerne les temps qui ont précédé la naissance de saint Corentin : les deux sièges épiscopaux érigés depuis le premier siècle avaient dû longtemps suffire, comme il arrive encore dans les pays où les chrétiens sont en minorité ; mais avec les nouveaux progrès de la foi, il fallait un plus grand nombre de pasteurs. Nous verrons plus tard s'établir de nouveaux sièges, et en particulier celui de Quimper. En attendant, « les Evêques bretons qui avaient suivi leurs peuples dans l'Armorique, gouvernaient ces nouvelles colonies et faisaient pour leur service les mêmes fonctions de premiers pasteurs qu'ils avaient faites dans leur pays. » (2) Notre diocèse, en particulier, a gardé le souvenir d'un de ces pieux exilés : il n'est guère en Cornouaille et en Léon de saint plus populaire que saint Ronan, l'évêque irlandais devenu solitaire en Bretagne. Ces Evêques demandèrent-ils juridiction pour gouverner les fidèles, tant indigènes qu'émigrés ? La discipline de l'Eglise, à cette époque, laissait-elle, en raison des circonstances, plus de latitude qu'aujourd'hui ? C'est possible. La seule chose que nous puissions affirmer ici, c'est que

(1) Brizeux : *Les Bretons*, chant III.

(2) Dom Lobineau : *Vie de saint Corentin*.

nos traditions n'ont gardé le souvenir d'aucun de ces Evêques qu'on appelait *régionnaires* parce que leurs sièges épiscopaux n'étaient pas fixés dans une ville déterminée. Nos Evêques émigrés, soit d'Irlande comme saint Ronan, soit de Bretagne comme saint Cadoc, avaient eu leur demeure fixe et déterminée, et jusque sur notre terre hospitalière ils gardaient le souvenir des anciennes Eglises, leurs épouses.

Quand saint Corentin, au dire de l'Anonyme du ix^e siècle, eut acquis de rares connaissances, un maître lui donnant des leçons extérieurement, et la grâce du Saint-Esprit l'instruisant intérieurement, le rendant apte à tout graver dans sa mémoire, il reçut l'imposition des mains. Qui donc fut choisi de Dieu pour le consacrer prêtre du Seigneur ? Nous l'ignorons ; nous ne connaissons qu'un seul Evêque qui fut vers cette époque en Cornouailles : c'est celui que je viens de nommer deux fois. Le solitaire de Locronan aurait-il donc consacré l'ermite du Menez-Hum ?

(A suivre.)

La Sainte-Vierge dans l'armée française. — Un ancien soldat raconte ce qui suit :

J'ai habité, pendant près de quatre ans, dans les camps et les casernes, où je vivais avec des chrétiens de la pire espèce, et où le bon Dieu lui-même est assez défavorablement jugé.

Une seule fois, j'ai entendu prononcer une parole contre la Reine des Vierges, et c'était par un imberbe.

Un conscrit, tout bouillant de socialisme, arrivait de Paris avec la conviction qu'il était appelé à renouveler la face... des casernes.

Or, un soir, après l'appel, il pérorait contre Dieu et le gouvernement...

« — Et la Sainte-Vierge, lui demanda quelqu'un, qu'en penses-tu ? »

Le conscrit lâcha un vilain mot.

Un vieux grognard, que je croyais impie, et qui, en ce moment, semblait ronfler à trois francs l'heure, s'approcha vivement, et, saisissant l'orateur à la gorge, l'étranglait en disant :

« — Pour la Sociale et tout le reste passe : mais pour la Sainte Vierge, vois-tu, Pierrot, motus ! *Je la prends sous ma protection !* »

AVIS

Le travail de la confection des Registres des Paroisses devant commencer dans les premiers jours de novembre, MM. les Curés et Recteurs, qui auraient à y faire apporter quelques modifications, sont invités à en aviser l'Imprimerie de l'Evêché, avant la fin d'octobre. Bonne note a été prise des observations déjà parvenues.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

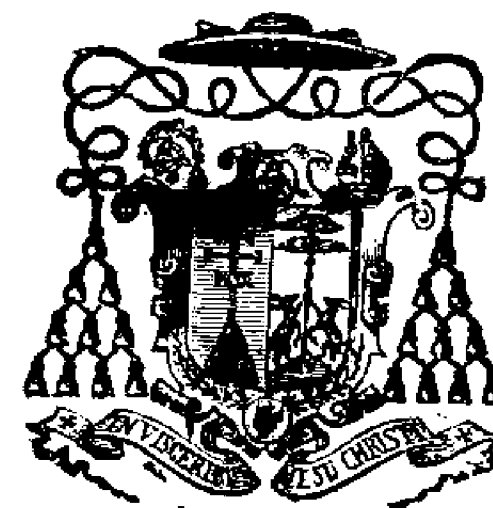
DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS		

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mercredi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

SOMMAIRE. — I. *Chronique du diocèse :* Mutations dans le clergé ; Rentrée du Grand-Séminaire ; La laïcisation des écoles ; La mission de Plobannalec ; La messe du départ ; La *Semaine Religieuse* de Luçon. — II. *Nouvelles du Monde catholique :*



La fête de la Toussaint ; La loi Goblet ; Rome ; France ; Allemagne ; Tonkin ; Chine ; Amérique. — III. L'enseignement de l'Histoire (suite). — IV. Le Bras de saint Corentin. — V. La vie de saint Corentin (suite).

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 31 Octobre. — 20^e après la Pentecôte. Office du jour, semi-double, vert ; vêpres du suivant.
Lundi 1^{er} Novembre. — Fête de Tous les Saints, double de 1^{re} cl., blanc ; vêpres de la fête ; après le *Benedicamus*, Vêpres des Morts.
Mardi 2. — Commémoration des Fidèles trépassés, double, noir.

Mercredi 3. — S. Guénal, abbé, semi-double, blanc.
Jeudi 4. — S. Charles Borromée, évêque, double, blanc.
Vendredi 5. — Bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, veuve, double, blanc.
Samedi 6. — S. Hiltut, abbé, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Pouldreuzic 31 octobre.
Ploumoguier 1, 2, 3 et 4 novembre.
Sizun 5 et 6.

Avis. — Nous serions heureux de mettre la *Semaine* à la disposition de MM. les Recteurs et Curés qui donnent des missions, pour les faire connaître et leur assurer les prières des fidèles.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Mutations dans le Clergé. — M. l'abbé Bardouil, vicaire de Rosnoën, est nommé vicaire de Guissény, en remplacement de M. Gendrot, démissionnaire pour raison de santé.

M. l'abbé Ménez, prêtre auxiliaire à Plouyé, est nommé vicaire de Rosnoën.

M. l'abbé Ollivier, est nommé vicaire à Loctudy, en remplacement de M. Douenne, démissionnaire pour raison de santé.

Grand-Séminaire. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir que la rentrée du Grand-Séminaire s'est effectuée dans les meilleures et les plus consolantes conditions. 42 jeunes gens ont pris la soutane et suivent le cours de philosophie. Le Grand-Séminaire compte en tout 166 abbés.

Les exercices de la retraite ont été prêchés par le P. Lhévéder.

La laïcisation des écoles. — Nous avons déjà l'école gratuite et obligatoire, nous avons même l'école laïque quant à l'enseignement, il nous manquait la laïcisation du personnel enseignant ; dans quelques jours ce sera chose faite. Cette loi, à laquelle M. Paul Bert a attaché son nom, après avoir été discutée à la Chambre des députés, a été quelque peu retouchée sur des points secondaires par le Sénat : elle a donc dû revenir à la Chambre, qui n'y veut apporter aucun changement pour aller plus vite. On en est à la seconde lecture. L'article 17, qui résume toute la loi, a passé, non sans de beaux discours qu'on n'écoute pas. Encore une semaine ou deux, et la promulgation aura lieu. Rien n'arrête, ni les considérations les plus sages de l'ordre politique, ni le surcroît de dépenses considérable que personne ne peut fixer, comme personne ne peut dire où cet argent sera pris, ni enfin les vœux les plus certains et les mieux connus des populations.

D'ici cinq ans, les Religieux au service des communes seront remerciés et remplacés par des maîtres laïques. Pour les Religieuses aucun terme n'a été fixé : c'est l'épée de Damoclès en permanence sur chacune d'elles. Quel avenir !

Cette loi résout d'une manière indirecte, mais sûre, c'est-à-dire désastreuse pour les Religieux, la question du service militaire. Jusqu'ici tout Religieux pouvait, en contractant l'engagement décennal, se vouer à l'enseignement, assurer ainsi dans des écoles libres ou communales une bonne éducation chrétienne, et faciliter le recrutement des Congrégations. Aujourd'hui, l'engagement décennal est réservé aux seuls laïques : les jeunes Frères devront donc être tous soldats, abandonner leurs classes et prendre le fusil.

C'est la mort, à bref délai, de l'enseignement libre pour les garçons par l'impossibilité de trouver des maîtres ; c'est la fermeture rapide de beaucoup de maisons d'éducation chrétienne ; c'est le coup droit le plus raide porté aux Congrégations (1).

Le Diocèse, par l'application de cette loi, perdra deux écoles de Frères, l'une à Guipavas, l'autre à Pont-Croix. Quant aux maisons de Sœurs, toujours à la veille d'un renvoi légal, il y en a, pensons-nous, plus de 100 ! Nous verrons le trouble et la désolation partout. Nous entrons dans la période aiguë ; comment en sort-on ?

La mission de Plobannalec. — Sous ce titre : *simples notes*, nous recevons d'un des prêtres qui ont pris part à ces travaux, quelques notes pleines d'intérêt.

« Nous pouvons vous donner les meilleurs renseignements sur la mission donnée à Plobannalec, du 3 au 16 octobre.

« On sait que, depuis quelques années, un certain souffle mauvais avait passé sur les habitants de cette paroisse, non sans causer à plusieurs âmes les plus graves dommages. La mission venait donc bien à propos pour réparer ces dégâts spirituels, et elle y a réussi autant qu'on pouvait l'espérer. On a remarqué, durant la seconde semaine, la présence du Maire et de la plupart des Conseillers municipaux.

« Malgré le mauvais temps, la population en masse s'est portée à tous les exercices de la journée, et même bon nombre d'habitants des paroisses voisines, — Loctudy en a fourni environ trois cents, — sont venus grossir la foule des auditeurs.

« Nous croyons sans peine que le digne recteur, en voyant les innombrables communions qui ont eu lieu à la fin des deux semaines, a dû éprouver une de ces joies intimes qui effacent en un moment les plus pénibles impressions.

« Du reste, il fut évident, dès les premiers jours, que le mal produit n'avait pas entamé le fond même de cette population. Grâce à Dieu, elle est restée bonne, ou du moins on peut plaider en sa faveur les mêmes circonstances atténuantes que l'Eglise plaide à l'heure suprême en faveur de ses enfants : *Fidem non negavit*. Il y a plus : des prêtres du Léon, bien à même de comparer les deux pays, n'ont pas hésité à dire qu'il ne manque à Plobannalec qu'une seule chose, — les sacrements assidûment fréquentés, surtout par les hommes, — pour mériter une des premières places parmi les meilleures paroisses du diocèse. Espérons que, grâce à la mission et aux prédications du zélé recteur, les habitants ne laisseront plus rien à désirer sous ce rapport. »

En fait de détails, notre correspondant s'est montré peut-être un peu plus sobre qu'il n'eût fallu l'être. Voici ceux qu'il nous communique :

(1) Une disposition de la loi met toutes les écoles privées ou libres à la merci des nouveaux conseils départementaux, où siégeront des femmes. Sur seize membres dix dépendront du Préfet.

« Les excellentes Filles du Saint-Esprit avaient prodigué, pour mettre l'église en fête, des décorations telles que l'on n'en avait jamais vu jusqu'ici, du moins dans cette partie du diocèse. Guirlandes de verdure régnant tout le long des corniches et retombant en festons entre les arceaux, drapeaux, écussons de tout genre, lustres de mousse et de feuilles de roses, vases de fleurs sans nombre sur les chapiteaux, sur les autels et autour du sanctuaire : rien ne manquait pour relever la beauté de cette église déjà si remarquable par elle-même.

« Un séminariste de la paroisse tenait l'harmonium et dirigeait le chant avec le concours de deux braves jeunes gens, anciens élèves des Frères de Quimper, qui jouaient du saxhorn avec une ardeur infatigable.

« Parmi les ouvriers de la mission, on comptait trois prêtres nés dans la paroisse, dont deux Pères Jésuites de la maison St-Joseph. Leur présence devait naturellement être agréable à leurs compatriotes, d'autant que le jour de la clôture, ils ont dû faire les frais des prédications et de la belle cérémonie qui a terminé les exercices de la mission : la consécration solennelle de la paroisse aux Saints Cœurs de Marie et de Jésus. »

La Messe du départ. — Le départ de nos conscrits est toujours une époque de grande tristesse et de poignantes inquiétudes pour le cœur des parents et aussi pour celui des prêtres.

On nous signale dans le *Bulletin de l'Union des associations catholiques* un appel aux hommes de bonne volonté dans le but de leur indiquer les moyens d'assurer à ces jeunes hommes, si exposés, les meilleurs moyens de partir en chrétiens, de vivre en soldats chrétiens, et de revenir chrétiens fermes et éprouvés :

« La classe 1885 sera dans quelques semaines appelée sous les drapeaux. Le moment n'est-il pas venu de préparer cette Œuvre éminemment apostolique et sacerdotale dont la pratique se répand de plus en plus sous le nom de *Messe du départ* ? Dans les patronages et autres sociétés de persévérance, l'heure où les conscrits se disposent à quitter la maison est à la fois douloureuse pour le directeur qui voit s'éloigner de lui ses fils de prédilection, sa couronne et sa joie, et critique pour l'Œuvre elle-même dont les membres voient s'en aller au loin les camarades les plus zélés, ceux dont l'exemple était le plus précieux.

« Il est facile de mettre à profit cette circonstance solennelle. Le dimanche qui précède immédiatement le départ, toute l'Œuvre est réunie à la chapelle ; la sainte messe est dite à l'intention des futurs soldats ; des places d'honneur sont réservées à leurs familles. L'aumônier leur rappelle dans une instruction spéciale leurs nouveaux devoirs et les obligations de fidélité qu'ils ont contractées envers leur maison de persévérance ; de ferventes prières, et, s'il se peut, de nombreuses communions sont offertes pour eux, et seront le gage de leur retour.

« Au cercle Montparnasse, à Paris, cette solennité est particulièrement imposante. La bannière de saint Maurice, patron des soldats, est à la place d'honneur ; la messe est servie par des soldats en congé, anciens membres de l'Œuvre. Les soldats qui ont fini leur temps sont heureux de se mêler à leurs jeunes camarades et de leur prouver par leur présence que *ce n'est pas encore si difficile de persévérer sous les drapeaux*. Un aumônier militaire vient faire une instruction de circonstance, et un banquet très simple et très fraternel réunit le soir pour la dernière fois les héros de la fête. Tout cela est grave et chrétien. Si toutes les Œuvres ne peuvent reproduire tout ce programme en son entier, du moins elles tiendront à honneur d'en donner l'essentiel à leur chère jeunesse.

« Mais n'oublions pas que la première de toutes les œuvres, c'est la paroisse. Or, la messe du départ peut faire un bien incalculable dans les paroisses chrétiennes et même dans celles où la foi, hélas ! tend à diminuer. Un excellent curé du diocèse de Quimper voulait bien nous dire, il y a quelques jours : « Nous avons une peine extrême à voir nos jeunes gens avant leur départ, si ce n'est au confessionnal. Cette année, je me propose de les inviter à une messe dite à leur intention, de les exhorter à la persévérance, en présence de leurs parents, et de leur indiquer ensuite quelque bon prêtre auquel je les adresserai dans leur garnison. »

« Si cette œuvre si simple et si féconde vient à se multiplier, que d'âmes sauvées, que de persévérances assurées ! Dans les pays de foi, rien n'est plus facile : nos admirables populations de Bretagne, d'Auvergne, d'Artois, de Flandre, de Normandie, du Rouergue, de Savoie, de Béarn, etc., en un mot presque la moitié de la France, nous donnera par cette institution des fruits incalculables. »

Luçon. — La *Semaine religieuse* nous a souhaité la bienvenue en des termes trop aimables. Nous n'avons qu'un désir, essayer de marcher après elle et la suivre de loin. Si nous y arrivons, nous aurons réussi à faire quelque bien.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

La fête de la Toussaint. — Le monde honore ses grands hommes ; l'Église honore aussi les siens, qui sont les Saints.

Combien de Saints, cependant, qui ne reçoivent aucun honneur, nulle part ! Ou leur souvenir s'est effacé de notre mémoire, ou ils ont vécu ignorés de tous, conservant le don de la grâce dans une conscience pure, marchant toujours d'un pas sûr dans les sentiers de la justice, mais sans rien qui attirât sur eux l'atten-

tion : humbles fleurs qui ne laissèrent pas de répandre, autour d'elles, leur délicieux parfum, mais dont le céleste éclat échappa, pour ainsi dire, à tous les regards.

Parmi ces fidèles oubliés, cachés, inconnus, il y en a, sans doute, qui ont pratiqué les vertus chrétiennes dans le degré le plus héroïque et qui jouissent maintenant au Ciel d'une gloire égale à celle des martyrs et des plus illustres confesseurs de la foi. D'autres ont acquis un mérite moindre, mais quelle que soit la mesure de leur perfection, ils sont tous actuellement Là-Haut, en possession d'un bonheur qui dépasse nos faibles conceptions ; tous ils ont droit aux hommages de notre vénération et de notre amour.

Ne pouvant donc rendre à tous les bienheureux habitants du céleste séjour le culte qu'ils méritent, l'Eglise les a tous réunis dans une commune solennité pour chanter leurs louanges, bénir leur douce et sainte mémoire : c'est la belle solennité de la Tous-saint, que nous célébrons lundi prochain.

L'origine de cette fête est bien connue. Il y avait, à Rome, un temple fameux, bâti quelque temps avant la venue de N.-S., le Panthéon, ainsi nommé, parce qu'on y avait réuni toutes les divinités de la terre. Ce célèbre monument, élevé par la superstition de la Rome païenne, devait plus tard mieux justifier son beau nom.

Au VI^e siècle, Benoît IV le purifie et le dédie solennellement à la Sainte-Vierge et à tous les Martyrs ; il y fit transporter une quantité considérable d'ossements de Martyrs pris dans tous les cimetières des environs de Rome. La fête instituée en mémoire de cette dédicace n'est pas encore, il est vrai, la fête de tous les Saints, puisqu'il ne s'agit que de la Sainte-Vierge et des Martyrs. Elle n'en fut pas moins l'origine.

Au siècle suivant, Grégoire III fait construire dans l'église de Saint-Pierre une chapelle en l'honneur du Sauveur, de la Sainte-Vierge, des saints Apôtres, de tous les Saints martyrs et confesseurs, de tous les justes qui reposaient par toute la terre. Aussitôt la chapelle terminée, la fête est établie. C'était en 737. Insensiblement elle passe de la chapelle de l'église de Saint-Pierre, à l'église de Sainte-Marie-aux-Martyrs. Elle est fixée au 1^{er} novembre. Au IX^e siècle, nous la voyons célébrée universellement dans tout l'Occident. Plus tard, les Souverains Pontifes, pour y convier plus efficacement les fidèles, ordonnent de la faire précéder d'un jour de jeûne et de la célébrer avec octave.

La loi Goblet. — Nos gouvernants tiennent absolument à faire deux parts de l'éducation des enfants : l'une purement civile, l'autre religieuse. (1)

Quel malheureux sophisme ! Est-ce que nous serions chrétiens

(1) L'enfance ne devra plus entendre parler de Dieu qu'à l'église seulement.

seulement lorsque nous venons nous agenouiller au pied des autels ? Ne le sommes-nous pas également au milieu des joies de la famille, dans la société politique elle-même, en un mot, partout et toujours ? La pensée de Dieu et de nos devoirs envers lui doit pénétrer la vie entière.

Je sais bien qu'il y a là des enseignements très distincts, et l'Eglise l'a toujours ainsi compris. Aussi ne dédaigne-t-elle point les arts et les sciences purement humaines : toujours elle a exhorté ses enfants à les apprendre, à les cultiver ; toujours elle encouragera leur développement et leur étude même dans les plus humbles écoles. Mais ce qu'elle demande : c'est que ses enfants ne considèrent point l'enseignement des lettres et des sciences comme étant indépendant de l'enseignement religieux ; c'est qu'on montre à l'enfant comment le Dieu qui l'a créé est précisément le Dieu des sciences ; comment l'Evangile nous apprend à juger les choses de la terre conformément à la loi de justice, à la loi de charité, et à nous tenir en garde contre les illusions que l'orgueil, la cupidité, toutes les passions, font naître si facilement dans notre cœur.

Dieu nous garde et nous protège !

Rome. — Le Saint Père continue ses visites jubilaires.

— Un monument en l'honneur du Concile du Vatican devait être érigé sur la place située devant l'église qui domine la colline où saint Pierre souffrit le martyre. Par suite du malheur des temps, il a dû être placé dans l'enceinte du Vatican. Il est achevé et va être inauguré.

— Mgr di Rende, nonce apostolique, a remis la semaine dernière, au Pape Léon XIII, une somme de 30,000 fr., don anonyme d'une Française.

— Le gouvernement italien continue à expulser les Religieuses. Mais pendant que les sectaires chassent les Religieuses d'un côté, on est obligé de les rappeler de l'autre. Ainsi à Naples, pour mettre fin à de scandaleuses dilapidations, il a fallu rendre l'hospice laïcisé des incurables aux Sœurs qu'on en avait expulsées. Les malades ne s'en plaindront pas.

FRANCE. — *Angers.* Congrès des cercles catholiques de la région. Mgr Freppel et M. le comte de Mun retenus à la Chambre par la discussion de la loi relative à l'enseignement primaire, n'y peuvent prendre part. Néanmoins, l'éminent prélat ouvre le congrès par un magnifique discours qu'a lu, pour lui, son grand vicaire, Mgr Pessard. L'assistance est très nombreuse. Les bonnes volontés ne manquent pas parmi nous ; mais il faut les unir, les diriger vers un même but. L'union fait la force.

Paris. — Discussion à la Chambre des députés, de la loi relative à l'enseignement primaire. Tous les articles de cette loi impie passent rapidement les uns après les autres, malgré les protestations indignées et éloquentes de la Droite. On avait espéré quelques instants que l'éloquence de Mgr Freppel ferait rayer, du moins, l'article 17 ainsi conçu :

« Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque. »

C'était mal connaître les sentiments sectaires de la majorité. Quand il s'agit de religion, la raison ne compte plus pour elle ; elle n'écoute que sa haine et ses préjugés !

— Dimanche dernier, dans la chapelle du séminaire du Saint-Esprit, sacre de Mgr Antoine Carrié, membre de la congrégation du Saint-Esprit, et du Très-Saint-Cœur de Marie, nommé par le Saint-Siège, évêque de Dorylée et vicaire apostolique du Congo français.

ALLEMAGNE. — Des nouvelles autorisées de Rome annoncent qu'une nouvelle révision des *lois de Mai* va s'opérer, et cette fois, sur la base d'une entente réciproque entre Rome et Berlin.

TONKIN. — une lettre de Mgr Puginier apporte d'Hanoï de dernières et déplorables nouvelles. La place nous manque pour l'insérer ; mais tous les journaux l'ont déjà publiée. *Les Missions* la font précéder de la note suivante, qui en montre toute l'importance :

« Le vénérable évêque, abrenné de tant d'amertumes depuis le commencement de la guerre, et bien à même de juger la situation, nous fait assister aux derniers épisodes de la persécution, et dans un récit émouvant, dans lequel se montre à chaque ligne l'amour de l'Eglise et de la France, il entrevoit pour l'une et pour l'autre le plus sombre avenir au Tonkin. »

CHINE. — Le Gouvernement français ayant réussi à empêcher l'envoi d'un Nonce à Pékin, la Chine voudrait accréditer un plénipotentiaire auprès du Vatican. Il réglerait toutes les questions concernant les missionnaires de l'Eglise catholique en Chine. Ainsi, notre ministre n'aurait dès lors à s'occuper que des intérêts religieux des seuls citoyens français.

Le *Shen-Pao*, journal chinois qui se publie à Shanghai, rapporte que l'impératrice-régente a donné l'ordre au Tsong-Li-Yamen de négocier le rachat de la cathédrale de Pékin (propriété de la France), et d'offrir la somme de 450,000 taëls, soit environ 3 millions 150,000 francs. La cathédrale ne serait pas démolie ; elle serait affectée à un service public.

On sait que la cathédrale de Pékin est dans le voisinage du

palais impérial de San-Hai, et que du haut des tours on peut voir ce qui se passe dans l'enceinte sacrée du palais impérial. De là, la campagne des Chinois contre cette cathédrale.

AMÉRIQUE. — *Premier Congrès eucharistique*. — Il s'est tenu à Quito, capitale de la République de l'Equateur. L'occasion de ce congrès : le deuxième centenaire de l'institution du culte du Sacré-Cœur de Jésus. A la communion générale, au moins dix mille personnes, dont le tiers était des hommes. — Bel exemple pour nous !

Prières pour les victimes de la guerre de 1870. — L'anniversaire du combat d'Orléans a été célébré à Fleury-aux-Choux, pour la seizième fois, par un service commémoratif en l'honneur des soldats de toutes armes morts victimes de leur dévouement, le 11 octobre 1870, et dont les corps reposent au cimetière de la Sablière.

L'Enseignement de l'Histoire (suite)

Jeanne partit avec Pierre d'Arc, son plus jeune frère, deux chevaliers, un messenger du Roi, un écuyer et deux valets. Ce fut le 24 février 1429 qu'elle arriva à Chinon et fit demander au Roi de l'autoriser à paraître devant lui. Charles VII venait de recevoir la nouvelle de la perte de la bataille de Rouvray, dite la journée des Harengs, et à ce moment il songeait à se réfugier en Espagne ou en Ecosse. Il commença par la faire interroger par ses conseillers ecclésiastiques, qui n'en purent tirer autre chose sinon qu'elle était venue pour faire lever le siège d'Orléans et mener le Roi se faire sacrer à Reims. L'idée du voyage si merveilleusement accompli fixa les irrésolutions de Charles VII, et il résolut de se faire présenter Jeanne d'Arc ; mais, afin de l'éprouver, il s'habilla très simplement et se tint à l'écart, tandis qu'il y avait là trois cents seigneurs et grands officiers magnifiquement vêtus. Jeanne ne prit pas le change, elle alla droit au Roi, elle se jeta à terre devant lui et lui dit en embrassant ses genoux : « Dieu vous donne une heureuse vie, noble Roi. »

« — Je ne suis pas le Roi, le voici, dit Charles, en désignant un des assistants. »

« — En mon Dieu ! répliqua Jeanne, c'est vous qui êtes le Roi et non un autre. » le Roi céda et lui fit beaucoup de questions auxquelles elle répondit en lui faisant connaître un secret que le Roi connaissait seul.

Il fallut encore des délais et des épreuves : elle les supporta avec résignation. Le Pape Pie II lui donna le témoignage suivant :

« Le Dauphin, craignant d'être trompé fit examiner Jeanne par

« son confesseur, l'évêque de Castres, théologien d'une science éminente, et la confia à la surveillance de nobles Dames. Quand elle fut interrogée sur sa foi, elle ne donna que des réponses conformes à la religion chrétienne, et quand on scruta ses mœurs, on ne trouva en elle qu'une pureté virginale et l'honnêteté la plus sévère. L'examen dura plusieurs jours, et l'on ne découvrit en elle rien de feint, aucune ruse, ni aucun mensonge. »

Avant de partir pour l'armée, Jeanne révéla au Roi qu'elle serait blessée devant Orléans. Elle était accompagnée d'une suite nombreuse et d'un convoi pour ravitailler la place ; mais il fallut faire rétrograder cette armée jusqu'à Blois pour traverser la Loire, et Jeanne entra presque seule dans la ville, armée de toutes pièces, avec sa bannière blanche, sous l'escorte du comte de Dunois. Elle alla droit à la cathédrale, suivie de tout le peuple, promettant la levée prochaine du siège. Elle adressa le lendemain aux Anglais une sommation de se retirer : elle n'en obtint que des injures. Comme ils avaient établi des bastilles en bois autour de la ville, il lui fallut les enlever une à une, et un jour, pendant un de ces combats, elle reçut une flèche entre le cou et l'épaule, et il fallut l'enlever du fossé où elle était tombée. Mais aussitôt pansée, elle reprit les armes et s'empara de l'ouvrage qu'elle avait attaqué d'abord sans succès. Le dimanche 7 mai, les Anglais, démoralisés par les prodiges dont ils avaient été les témoins attristés, levèrent le siège.

Un long cri de triomphe traversa la France, et la renommée de Jeanne d'Arc s'en accrut merveilleusement. Elle, toutefois, ne s'en enorgueillissait pas, mais elle en prenait autorité pour presser Charles VII et ses conseillers de marcher vite sur Reims.

— « Je ne durerai qu'un an et guère au-delà, disait-elle, il faut tâcher de bien employer cette année. »

Tout d'abord, on assiégea Jargeau, défendue par le comte de Suffolk. Jeanne y commanda l'artillerie, et après trois jours de siège, elle emporta la ville d'assaut et prit le comte de Suffolk, qui fit chevalier un jeune homme avant de lui rendre son épée.

Quelques jours après, elle remportait, sur les restes de l'armée anglaise, une victoire qu'elle avait prédite en affirmant qu'elle ne coûterait pour ainsi dire pas une goutte de sang au Roi de France, et l'événement justifia sa prophétie.

Qui le croirait ? Après tant de succès le plus difficile fut de décider le Roi à marcher en avant sur Reims ! On traita avec la ville d'Auxerre, au lieu de l'enlever de vive force. On prit Troyes, et à quatre lieues de Reims, on trouva une députation des notables de cette ville qui annoncèrent le départ des Bourguignons et des Anglais, et remirent au Roi les clefs de la ville. Charles VII y entra le soir à la tête de son armée et y fut sacré le lendemain. Après le couronnement, Jeanne s'avança vers lui, sa bannière à la main, et s'étant mise à genoux lui demanda, tout en larmes, la permis-

sion de se retirer de l'armée. Le Roi refusa, et Jeanne suivit l'armée qui marchait sur Paris.

Jeanne d'Arc fut comme toujours l'exemple et l'encouragement de l'armée, mais on sentait déjà la jalousie de certains capitaines. Elle-même disait que sa mission était finie, puisque Charles VII avait été sacré à Reims. On sait qu'elle fut prise à l'attaque de la ville de Compiègne, probablement par trahison, tout au moins faute d'avoir été soutenue. Vendue à Jean de Luxembourg par le Bâtard de Vendôme, elle passe dans les mains du duc de Bourgogne, puis est réclamée par l'évêque de Beauvais, Cauchon, qui la remet aux mains des Anglais. Dès lors commença le martyre de la pauvre Jeanne, mais avec son martyre son triomphe.

Tous s'étaient ligués contre elle, et après les gens de guerre étaient arrivés les théologiens et les gens de justice. Ils essayèrent, mais en vain, de la convaincre de mensonge. A toutes leurs questions elle opposa de victorieuses réponses, et jamais on ne put découvrir chez elle la moindre fausseté. Plusieurs de ses juges furent pris de honte et se retirèrent, certains eurent pitié d'elle et prévoyant sa condamnation, lui conseillèrent un appel au Pape et au futur Concile, mais cet appel fut repoussé. Le dénouement était facile à prévoir, Jeanne d'Arc, déclarée convaincue d'hérésie et de sorcellerie, fut condamnée au supplice du feu. Les Anglais la conduisirent au bûcher sous la garde de plus de huit cents soldats armés de toutes pièces, de peur qu'on ne l'enlevât. Pendant que le funèbre cortège s'avancait, un homme fendit la foule et rompant les rangs des Anglais, il s'élança sur la charrette pour demander pardon à Jeanne *du grand tort qu'il lui avait fait*. C'était le Frère Nicolas Loyseleur qui avait trahi sa confiance au début du procès pour la faire condamner plus sûrement.

Au milieu de ses ennemis, Jeanne trouva aussi quelques gens dévoués parmi lesquels il faut citer Massieu et Martin l'Advenu qui ne la quittèrent qu'après sa mort. Elle ne cessa d'invoquer le nom de Jésus et mourut avec une résignation parfaite. (A suivre.)

SAINT CORENTIN

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DE SA VIE

CHAPITRE 1^{er}

L'ERMITAGE (suite)

Une question se pose naturellement ici : saint Corentin était-il déjà voué à la vie érémitique quand il fut ordonné prêtre, ou bien l'ordination précéda-t-elle sa retraite dans la solitude ? Dom Plaine se prononce pour la seconde hypothèse et il semble bien être dans la vérité, puisque le Saint n'avait quitté le monde qu'après avoir

presché...., le premier, le royaume de Dieu dans ces derniers cantons de l'Europe. »

Après ce qui a été dit déjà, nous ne pouvons admettre « qu'il y ait le premier presché en langage armorique », puisque les pieux émigrés venus de la Grande-Bretagne et qui avaient déjà tant prêché dans notre pays, parlaient bien la même langue que les Armoricaïns.

Ce qu'il faut admettre comme très probable, c'est que s'il avait prêché il était prêtre. Que fut sa vie sacerdotale au milieu du monde ? Nous l'ignorons, elle dut d'ailleurs se borner à une courte période, si nous admettons avec le *Propre* de Tréguier que quand il se retira dans la solitude, il était encore dans l'adolescence.

J'ai vu, il y a bien des années, le lieu où fut l'ermitage du *glorieux* saint Corentin. Je voudrais le revoir et le repeupler, par la pensée, de tous ceux qui sont venus y entourer le solitaire presque adolescent et déjà possédant la sagesse des vieillards. Je voudrais revoir ce lieu béni où il me semble qu'il est resté comme un parfum de sainteté. L'endroit est toujours une solitude ; c'est comme une clairière au milieu des bois.

Là où les mains de saint Corentin construisirent son ermitage, s'élève maintenant une chapelle assez spacieuse, en forme de croix. Aux fenêtres gothiques, il y a quelques débris de vitraux peints. Sur l'autel est un retable sculpté qui représente le Saint recevant la consécration épiscopale. A l'intérieur, c'est tout ce qui peut attirer l'attention, car les autels latéraux, qui subsistent toujours, sont pauvres et dépouillés.

De grands beaux arbres ombragent la chapelle et forment au paysage un horizon restreint. A quelques pas est la fontaine dont le poisson miraculeux joue un si grand rôle dans l'histoire de saint Corentin. Cette fontaine est recouverte d'une voûte cintrée, taillée dans le granit ; elle se trouve sur une éminence d'où son eau tombe, formant une cascade en miniature dont le bruit égale la solitude. La source est abondante, et sous ce rapport la belle fontaine de Sainte-Candide à Scaër seule pourrait l'emporter sur elle dans tout notre pays.

Quand le vent vient du côté de la mer, on doit de ce lieu paisible entendre le bruit des flots, mais au milieu de ces bois, on ne saurait apercevoir la baie de Douarnenez ; elle est là tout près cependant, baignant les pieds des deux montagnes que sanctifiaient autrefois les deux ermites Ronan et Corentin.

Ces deux géants dominant tout le pays d'alentour. De Quimper à Pont-Croix, de Brest à Châteaulin, quand on erre dans la campagne, on aperçoit souvent leurs contours bleuâtres : l'un ou l'autre disparaît au détour du chemin et reparait bientôt. Ne vous êtes vous pas dit souvent en les contemplant ainsi : Là les deux ermites de Cornouailles avaient établi leur demeure près l'un de l'autre, près de la mer, au pied des hauteurs, parce que au regard de l'âme, ils sont admirables les soulèvements de la mer, il est

admirable le Seigneur dans les montagnes que sa main a formées ! *Mirabiles elationes maris ! Mirabilis in altis Dominus !*
(A suivre.)

LE BRAS DU GLORIEUX SAINT CORENTIN

Visita nos in Brachio tuo extento.
(Ant. de l'Avent.)

I.

Notre étude sur saint Corentin a trouvé un si bienveillant accueil, s'expliquant, du reste, par l'intérêt même du sujet, qu'il nous en coûterait d'interrompre, même pour peu de temps, la publication de ce travail. Il va falloir cependant lui faire, pendant quelques semaines, une part plus restreinte dans le nombre de pages dont dispose notre *Semaine religieuse*, afin de trouver l'espace voulu pour parler d'un objet qui, dans l'ordre historique, n'aurait eu à nous occuper que plus tard. Mais il importe absolument de ne plus attendre pour renseigner les fidèles sur la signification que doit avoir la prochaine translation du *Bras* de notre *glorieux* saint Corentin, comme l'appelaient toujours nos pères. *

Ceci nous contraint à parler, tout d'abord, de l'ensemble de ses reliques. J'aurai recours, pour cette étude spéciale, au rapport si bien mené, si intéressant, si concluant, que M. l'abbé du Marhallac'h, vicaire général, a présenté à Mgr Nouvel, au mois de mai de l'année dernière, et qui établit l'authenticité du *Bras* de saint Corentin. Pour plus d'un motif, on ne peut le citer intégralement ici, et le motif principal c'est qu'il occupe 44 pages de grand format.

Depuis la publication de ce rapport, a paru, cette année même, la *Vie inédite de saint Corentin*, écrite au IX^e siècle. Or, dans ses prolégomènes, Dom Plaine présente une étude consciencieuse et savante sur les *diverses translations du corps de saint Corentin et l'état actuel de ses reliques*. Ce travail renferme certains détails qui étaient inconnus, lors de la publication du rapport officiel, et qu'il y a lieu de reproduire ici. J'espère donc qu'au 12 décembre prochain, jour qui va compter parmi les plus glorieux de la ville et du diocèse de Quimper, prêtres et fidèles seront suffisamment renseignés sur l'histoire du *Bras* de saint Corentin.

« A la mort du premier et du plus illustre évêque de Quimper, son corps fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, en face du maître-autel (1). Il y demeura quatre cents ans, entouré de respect et d'hommages. » Ce respect s'était si bien accru avec les siècles, qu'une superbe basilique venait d'être élevée sur le tom-

(1) S. Pol Aurélien fut inhumé à une place analogue ; la cathédrale de Léon, plus heureuse que la nôtre, connaît l'endroit précis où fut enseveli son patron.

beau vénéré, grâce à la générosité des fidèles, quand survinrent les invasions normandes qui, pendant une période de près de cent années, couvrirent la Bretagne de sang et de ruines.

Un jour que Charlemagne était dans une ville maritime de la Narbonnaise, il aperçut de loin les vaisseaux allongés des *Barbares du Nord*. Alors le vieil empereur quitta la table où il prenait son repas, et s'étant accoudé sur une fenêtre, versa d'abondantes larmes. Puis se tournant vers les seigneurs qui l'entouraient, il leur dit : « Savez-vous, ô mes fidèles, pourquoi je pleure si amèrement ? Certes, je ne crains pas que ces hommes puissent me nuire par leurs pirateries ; mais je m'afflige profondément de ce que, moi vivant, ils aient été sur le point de toucher cette côte, et je suis tourmenté d'une violente douleur quand je prévois de quels maux ils accableront mes enfants et mes peuples. »

Les sinistres prévisions du grand empereur ne s'étaient que trop tôt réalisées : l'an 843, les Normands, dirigés par un traître, prirent d'assaut la ville de Nantes. Ils enfoncèrent les portes de la cathédrale où s'étaient réfugiés l'évêque et une partie des habitants. Tous furent massacrés ; l'église fut pillée et les tombeaux profanés.

La terreur se répandit rapidement des bords de la Loire jusqu'aux rives de l'Odette ; car si dans toute la Bretagne on jugea bientôt nécessaire d'emporter loin du pays les corps des Saints, les vases sacrés et tout ce qu'on avait de plus précieux, afin de soustraire à la profanation, à la destruction même, ces objets vénérés, le premier des corps de nos Saints bretons qui fut ainsi mis en lieu de sûreté, fut celui de saint Corentin (1). M. du Marhallac'h dit que ces précieux restes, ayant été exhumés, restèrent quelques années cachés dans le diocèse, mais que les alertes devenant plus fréquentes, il fut résolu que l'on confierait la dépouille de saint Corentin à une contrée moins exposée aux incursions des Barbares.

L'évêque de Saint-Malo, Salvator, que son nom semblait prédestiner à cette mission, fut chargé de porter à Paris les saintes reliques. Il les plaça sous la protection de Hugues Capet, alors comte de Paris et duc de France. Ce prince les fit déposer dans l'église Saint-Barthélemy, au centre de la Cité.

Dom Plaine établit, au contraire, que le corps du patron de la Cornouaille fut divisé en plusieurs parties :

1° Quimper en aurait gardé au moins un bras, comme cela ressort d'un inventaire de 1219. (Cartulaire de Quimper.)

2° Entre 910 et 920, le monastère de Saint-Magloire de Léhon, près Dinan, possédait une partie notable des restes de saint Corentin ; il y a lieu de croire que cette possession datait de la première translation (876-880).

3° Montreuil, sur les confins de la Flandre et de la Picardie, reçut, avec une partie considérable des ossements de saint Co-

(1) *Preuv. de Bret.*, t. I, p. 312. Citation de Dom Plaine.

rentin, l'unique exemplaire connu de sa vie (1) et le corps de saint Conogan. La ville de Montreuil confia ce triple dépôt à l'abbaye de Sainte-Sauve.

Que sont devenues les reliques conservées d'abord à Quimper, à Léhon, à Montreuil ?

1° Quimper a perdu depuis très longtemps ce bras, qui avait certainement disparu quand notre ville reçut celui qu'il s'agit d'honorer aujourd'hui.

2° Les reliques de saint Corentin ne firent à Léhon qu'une halte temporaire. Au commencement du x^e siècle (910-920), les Normands, gagnant toujours du terrain, Salvator, évêque de Saint-Malo, et Junanus, abbé de Saint-Magloire de Léhon, reçurent simultanément avis du Ciel qu'ils devaient sans retard emporter, hors de Bretagne, les corps saints dont ils avaient la garde, s'ils voulaient les soustraire à la profanation. En conséquence, ces deux saints personnages, obéissant aux ordres d'En Haut, franchirent les limites du pays breton et arrivèrent jusqu'à Paris. (Il y a donc accord pour le fond entre les deux récits, avec cette restriction que Paris n'aurait pas reçu la totalité des restes de saint Corentin.) De l'église de Saint-Barthélemy, une partie peu notable de ces reliques fut donnée à Corbeil.

Plus tard (nous ne saurions déterminer l'époque, mais il semble que ce ne pourrait être avant le onzième siècle), l'abbaye de Marmoutiers obtint la plus grande partie des reliques de saint Corentin transférées à Paris, et en particulier la tête, mais il en demeura certainement des portions importantes dans la ville royale ; elles restèrent sous la garde des moines de Saint-Magloire (2). Vers la fin du xii^e siècle, Philippe-Auguste en obtint une part pour un monastère de Vierges qu'il fondait alors près de Mantes, au diocèse de Chartres. Ce monastère prit le nom de Saint-Corentin, plusieurs princesses du sang royal de France y ont choisi leur sépulture. Une seconde part fut donnée à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, pendant les guerres de religion. La portion restée à Saint-Magloire de Paris, après avoir appartenu à l'oratoire du cardinal de Bérulle, est maintenant dans l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas, mais pêle-mêle avec d'autres reliques, sans qu'on sache laquelle est bien de saint Corentin.

En résumé, Léhon passe son trésor à Paris, Paris le cède à Marmoutiers, mais en distribue des parties aux églises de Corbeil, de Saint-Magloire, de Saint-Victor et de Saint-Corentin, près Mantes.

3° On ignore ce que sont devenues les reliques conservées à Montreuil ; elles auront probablement péri pendant la Révolution.

Il nous reste donc à examiner ce qu'il advint des reliques transférées à Marmoutiers.

(1) C'est le travail de cet anonyme du ix^e siècle, dont il me faut parler si souvent.

(2) Ne pas confondre ici Saint-Magloire de Paris avec Saint-Magloire de Léhon nommé précédemment.

SOUSCRIPTION A LA VIE DE SAINT CORENTIN

Par M. l'Abbé THOMAS,

AUMONIER DU LYCÉE DE QUIMPER

Quatre articles consacrés à cette *Vie* ont paru dans les premiers numéros de la *Semaine religieuse*. Ils suffisent à donner une idée de ce que sera l'ouvrage dans son ensemble, et montrent quel en est l'esprit, le plan, et le genre d'intérêt qu'il doit offrir.

On peut croire qu'à ces divers points de vue, il a su rallier les suffrages des lecteurs, car plusieurs ont déjà témoigné le désir de voir, réunis en volume, les articles épars et, en quelque sorte perdus, dans une publication périodique.

Deux modes se présentent pour donner satisfaction à ce désir, mais dans des conditions de prix bien différentes :

Le premier exigerait que la planche du volume fût immédiatement établie et le tirage effectué à bref délai ; dans ce cas, l'exemplaire, qui comptera de 250 à 300 pages, reviendrait de 5 à 6 francs.

Le second mode consisterait à utiliser la composition des articles au fur et à mesure de leur publication dans la *Semaine*, et d'effectuer leur impression à part, successivement. Il est vrai que cette façon de procéder entraînerait un délai de quelques mois, mais il permettrait, en revanche, de réduire le prix du volume à 2 francs.

C'est ce dernier mode que nous nous proposons d'adopter ; mais comme la *Vie de saint Corentin* trouvera naturellement peu de cours en dehors du diocèse de Quimper et de Léon, il importe, pour prévenir des dépenses superflues et par suite des pertes, que l'on soit fixé d'avance sur le nombre des exemplaires à imprimer.

Les personnes, qui seraient disposées à souscrire pour le volume à 2 fr. dans les conditions spécifiées ci-dessus, sont donc priées d'en aviser l'Imprimeur de l'Evêché, dans le courant de novembre, au plus tard.

On doit s'abstenir d'anticiper le paiement, car dans le cas où le nombre des souscriptions ne serait pas suffisant pour couvrir au moins les frais de revient, on devrait renoncer à donner suite au projet en question.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE

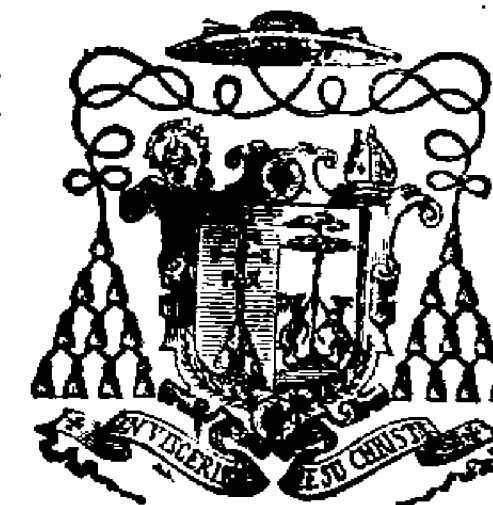
40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mercredi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

SOMMAIRE. — I. *Chronique du diocèse :* Aumônes du Jubilé ; Congrès catholique de Nantes ; Cercles catholiques d'étudiants ; Les prières après la messe ; Loi sur l'organisation de l'enseignement primaire. — II. *Nouvelles du Monde*



catholique : Rome ; Un évêque en Suède ; France ; Laïcisation d'hôpitaux à Paris ; Divers ; La mort de M^{re} Lachat. — III. La vie de saint Corentin (suite). — IV. Le Bras de saint Corentin (suite).

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 7 Novembre. — 21^e après la Pentecôte. Fête des Saintes Reliques, double-majeur, rouge, mém. du Dimanche, de l'Octave et de s. Trémeur ; aux vêpres, mémoires du suivant, du Dimanche et des quatre Saints couronnés.
Lundi 8. — Octave de la Fête de Tous les Saints, double, blanc.
Mardi 9. — Dédicace de la basilique

du Saint-Sauveur, double, blanc.
Mercredi 10. — S. André Avellin, confesseur, double, blanc.
Jeudi 11. — S. Martin, évêque de Tours, double, blanc.
Vendredi 12. — S. Martin, pape martyr, semi-double, blanc.
Samedi 13. — S. Stanislas Kostka, confesseur, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Sizun..... 7, 8, 9 et 10 novembre.
Pont-Croix..... 11, 12 et 13 —

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Messieurs les curés, recteurs et aumôniers du diocèse sont priés de transmettre à l'Évêché les aumônes reçues pour gagner l'indulgence du Jubilé. Ils savent que ces aumônes doivent être remises intégralement, étant destinées par le Souverain Pontife aux séminaires et aux écoles chrétiennes.

Nantes. — Après le Congrès des Cercles catholiques d'Angers, celui de Nantes. Nos ennemis multiplient leurs ligués. Leurs réunions et aussi l'œuvre d'iniquité s'étend de plus en plus chaque jour. A leur exemple, liguons-nous également, ne nous laissons point de mettre en commun nos lumières, notre expérience, notre dévouement pour la défense de nos intérêts sociaux et religieux.

Le Congrès de Nantes s'ouvrira le mardi soir, 16 novembre, à 7 heures 1/2, pour se terminer le dimanche suivant.

Nous sommes certains d'entrer dans les vues des familles chrétiennes, en signalant à ceux de leurs fils qui vont étudier, soit à Paris, soit en province, la Médecine et le Droit, les Cercles catholiques de jeunes gens. Pour une cotisation relativement modique, ces réunions offrent à leurs membres, outre les avantages d'une société choisie, tous les moyens d'étude et toutes les distractions honnêtes qu'ils peuvent désirer.

Nos lecteurs qui ont tous à cœur la préservation morale de la jeunesse, s'empresseront de remettre aux nouveaux étudiants qu'ils pourraient connaître une lettre de recommandation pour les présidents de ces cercles.

Voici les noms des villes où il existe actuellement des cercles catholiques d'étudiants : Aix-en-Provence, Angers, Douai, Lille, Montpellier, Paris et Toulouse.

Le cercle catholique de Paris est situé rue du Luxembourg, 18.

A Rennes vient de se former, également, sous la direction du docteur Petit, une Conférence Saint-Yves, destinée à grouper les étudiants vraiment laborieux qui veulent rester bons chrétiens et se distraire honnêtement.

Congrégations romaines. — *Les prières à la fin de la Messe.* — On sait que, depuis plusieurs années déjà, le Pape Léon XIII, glorieusement régnant, préoccupé des nécessités impé-

rieuses de l'Eglise universelle dont la sollicitude lui est commise, a prescrit à tous les prêtres catholiques de réciter, après chaque messe basse, certaines prières, à savoir : trois fois la Salutation angélique, le *Salve regina*, avec une oraison spéciale, à laquelle s'ajoute maintenant une invocation à l'archange saint Michel, protecteur de l'Eglise catholique.

Or, nous croyons qu'il ne sera nullement inutile de faire connaître à nos lecteurs une décision rendue par la Sacrée-Congrégation des Rites sur cet objet, le 20 août 1884.

On demandait à la Congrégation :

« Les prières prescrites par S. S. Léon XIII doivent-elles être récitées par le prêtre alternativement avec le peuple ? »

La Sacrée-Congrégation a répondu : « Oui. »

P. *An preces... præscriptæ recitari debeant a sacerdote alternatim cum populo ?*

R. *Affirmative.*

Ces prières sont donc non des prières privées que le prêtre récite au bas de l'autel, à voix basse, alternativement avec son serviteur de messe, mais elles sont sans conteste des *prières publiques*, lesquelles, par conséquent, doivent être dites par le prêtre à haute et intelligible voix, et auxquelles le serviteur doit répondre également tout haut, de manière à ce que ceux qui assistent au saint sacrifice de la messe puissent y prendre part, selon la volonté du Souverain Pontife.

Du reste, dès que le Chef de l'Eglise catholique s'adresse aux prêtres de toute la chrétienté pour leur prescrire des prières à ajouter à cette sublime prière publique qui s'appelle le saint sacrifice de la messe, ce qu'il a évidemment en vue c'est de faire prier l'Eglise universelle pour des besoins communs et urgents de la grande famille chrétienne. On ne saurait donc trop engager les fidèles à s'unir non seulement de cœur, mais de bouche, à ces prières de chaque jour.

Les prières prescrites par S. S. Léon XIII ont été enrichies d'indulgences ; or, pour gagner ces indulgences, il faut qu'elles soient récitées à genoux, *flexis genibus*, y compris même l'oraison, et en outre qu'elles soient récitées alternativement par le prêtre et par le peuple.

(Semaine religieuse de Cambrai.)

Loi sur l'organisation de l'enseignement primaire. — La promulgation n'a pas tardé : on s'est donné juste le temps de l'insérer à l'*Officiel*.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs les articles principaux qu'il est utile de connaître et de retenir.

Art. 1^{er}. — L'enseignement primaire est donné :

1^o Dans les écoles maternelles et les classes enfantines ;

2^o Dans les écoles primaires élémentaires ;

3^o Dans les écoles primaires supérieures et dans les classes

d'enseignement primaire supérieur annexées aux écoles élémentaires et dites « cours complémentaires » ;

4° Dans les écoles manuelles d'apprentissage, telles que les définit la loi du 14 décembre 1880.

Art. 6. — L'enseignement est donné par des instituteurs dans les écoles de garçons, par des institutrices dans les écoles de filles, dans les écoles maternelles, dans les écoles ou classes enfantines et dans les écoles mixtes.

Dans les écoles de garçons, des femmes peuvent être admises à enseigner à titre d'adjointes, sous la condition d'être épouse, sœur ou parente en ligne directe du directeur de l'école.

Toutefois, le conseil départemental peut, à titre provisoire, et par une décision toujours révocable : 1° permettre à un instituteur de diriger une école mixte, à la condition qu'il lui soit adjoint une maîtresse de travaux de couture ; 2° autoriser des dérogations aux restrictions du second paragraphe du présent article.

Art. 7. — Nul ne peut enseigner dans une école primaire de quelque degré que ce soit avant l'âge de dix-huit ans pour les instituteurs et dix-sept ans pour les institutrices.

Nul ne peut diriger une école avant l'âge de vingt et un ans.

Nul ne peut diriger une école primaire supérieure ou une école recevant des internes, avant l'âge de vingt-cinq ans révolus.

Art. 9. — L'inspection des établissements d'instruction primaire publics ou privés est exercée :

1° Par les inspecteurs généraux de l'instruction publique ;

2° Par les recteurs et les inspecteurs d'académie ;

3° Par les inspecteurs de l'enseignement primaire ;

4° Par les membres du conseil départemental désignés à cet effet, conformément à l'article 50.

Toutefois les écoles privées ne pourront être inspectées par les instituteurs et institutrices publics qui font partie du conseil départemental.

5° Par le maire et les délégués cantonaux ;

6° Dans les écoles maternelles, concurremment avec les autorités précitées, par les inspectrices générales et les inspectrices départementales des écoles maternelles ;

7° Au point de vue médical, par les médecins inspecteurs communaux ou départementaux.

L'inspection des écoles publiques s'exerce conformément aux règlements délibérés par le conseil supérieur.

Celle des écoles privées porte sur la moralité, l'hygiène, la salubrité et sur l'exécution des obligations imposées à ces écoles par la loi du 28 mars 1882. Elle ne peut porter sur l'enseignement que pour vérifier s'il n'est pas contraire à la morale, à la Constitution et aux lois.

Toutes les classes de jeunes filles, dans les internats comme dans les externats primaires publics et privés, tenues soit par des institutrices laïques, soit par des associations religieuses cloîtrées ou non cloîtrées, sont soumises, quant à l'inspection et à la sur-

veillance de l'enseignement, aux autorités instituées par la loi.

Dans tous les internats de jeunes filles tenus par des institutrices laïques ou par des associations religieuses cloîtrées ou non cloîtrées, l'inspection des locaux affectés aux pensionnaires et du régime intérieur du pensionnat est confiée à des dames déléguées par le ministre de l'instruction publique.

Art. 11. — Toute commune doit être pourvue au moins d'une école primaire publique. Toutefois le conseil départemental peut, sous réserve de l'approbation du ministre, autoriser une commune à se réunir à une ou plusieurs communes voisines, pour l'établissement et l'entretien d'une école.

Un ou plusieurs hameaux dépendant d'une commune peuvent être rattachés à l'école d'une commune voisine.

Cette mesure est prise par délibérations des conseils municipaux des communes intéressées. En cas de divergence, elle peut être prescrite par décision du conseil départemental.

Lorsque la commune ou la réunion de communes compte 500 habitants et au-dessus, elle doit avoir au moins une école spéciale pour les filles, à moins d'être autorisée par le conseil départemental à remplacer cette école spéciale par une école mixte.

Art. 14. — L'établissement des écoles primaires élémentaires publiques créées par application des articles 11, 12 et 13 de la présente loi, est une dépense obligatoire pour les communes.

Sont également des dépenses obligatoires, dans toute école régulièrement créée :

Le logement de chacun des membres du personnel enseignant attaché à ces écoles ;

L'entretien ou la location des bâtiments et de leurs dépendances ;

L'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire ;

Le chauffage et l'éclairage des classes et la rémunération des gens de service, s'il y a lieu.

Art. 15. — L'article 7 de la loi du 16 juin 1881 est modifié comme il suit :

Sont mises au nombre des écoles primaires publiques, donnant lieu à une dépense obligatoire pour la commune, à la condition qu'elles soient créées conformément aux prescriptions de l'article 13 de la présente loi :

1° Les écoles publiques de filles déjà établies dans les communes de plus de 400 âmes ;

2° Les écoles maternelles publiques qui sont ou seront établies dans les communes de plus de 2,000 âmes et ayant au moins 1,200 âmes de population agglomérée ;

3° Les classes enfantines publiques, comprenant des enfants des deux sexes et confiées à des institutrices.

Art. 17. — Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque.

Art. 18. — Aucune nomination nouvelle, soit d'instituteur, soit d'institutrice congréganistes, ne sera faite dans les départements

où fonctionnera depuis quatre ans une école normale, soit d'instituteurs, soit d'institutrices, en conformité avec l'article 1^{er} de la loi du 9 août 1879.

Pour les écoles de garçons, la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste devra être complète dans le laps de cinq ans après la promulgation de la présente loi.

Art. 19. — Toute action à raison des donations et legs faits aux communes antérieurement à la présente loi, à la charge d'établir des écoles ou salles d'asile dirigées par les congréganistes ou ayant un caractère confessionnel, sera déclarée non recevable, si elle n'est pas intentée dans les deux ans qui suivront le jour où l'arrêt de laïcisation ou de suppression de l'école sera inséré au *Journal officiel*.

Art. 25. — Sont interdites aux instituteurs et institutrices publics de tout ordre les professions commerciales et industrielles et les fonctions administratives.

Sont également interdits les emplois rémunérés ou gratuits dans les services des cultes.

Toutefois cette dernière interdiction n'aura d'effet qu'après la promulgation de la loi relative aux traitements des instituteurs.

Les instituteurs communaux pourront exercer les fonctions de secrétaire de mairie, avec l'autorisation du conseil départemental.

Art. 35. — Les directeurs et directrices d'écoles primaires privées sont entièrement libres dans le choix des méthodes, des programmes et des livres, réserve faite pour les livres qui auront été interdits par le conseil supérieur de l'instruction publique, en exécution de l'article 5 de la loi du 27 février 1880.

Art. 36. — Aucune école privée ne peut prendre le titre d'école primaire supérieure, si le directeur ou la directrice n'est muni des brevets exigés pour les directeurs ou directrices des écoles primaires supérieures publiques.

Aucune école privée ne peut, sans l'autorisation du conseil départemental, recevoir d'enfants des deux sexes, s'il existe, au même lieu, une école publique ou privée spéciale aux filles.

Aucune école privée ne peut recevoir des enfants au-dessous de six ans, s'il existe dans la commune une école maternelle publique ou une classe enfantine publique, à moins qu'elle-même ne possède une classe enfantine.

Art. 37. — Tout instituteur qui veut ouvrir une école privée doit préalablement déclarer son intention au maire de la commune où il veut s'établir, et lui désigner le local.

Le maire remet immédiatement au postulant un récépissé de sa déclaration, et fait afficher celle-ci à la porte de la mairie pendant un mois.

Si le maire juge que le local n'est pas convenable, pour raisons tirées de l'intérêt des bonnes mœurs ou de l'hygiène, il forme, dans les huit jours, opposition à l'ouverture de l'école, et en informe le postulant.

Les mêmes déclarations doivent être faites en cas de change-

ment du local de l'école, ou en cas d'admission d'élèves internes.

Art. 38. — Le postulant adresse les mêmes déclarations au préfet, à l'inspecteur d'académie et au procureur de la République; il y joint, en outre, pour l'inspecteur d'académie, son acte de naissance, ses diplômes, l'extrait de son casier judiciaire, l'indication des lieux où il a résidé et des professions qu'il y a exercées pendant les dix années précédentes, le plan des locaux affectés à l'établissement et, s'il appartient à une association, une copie des statuts de cette association.

L'inspecteur d'académie, soit d'office, soit sur la plainte du procureur de la République, peut former opposition à l'ouverture d'une école privée, dans l'intérêt des bonnes mœurs ou de l'hygiène.

Lorsqu'il s'agit d'un instituteur public révoqué et voulant s'établir comme instituteur privé dans la commune où il exerçait, l'opposition peut être faite dans l'intérêt de l'ordre public.

A défaut d'opposition, l'école est ouverte à l'expiration du mois, sans autre formalité.

Art. 39. — Les oppositions à l'ouverture d'une école privée sont jugées contradictoirement par le conseil départemental dans le délai d'un mois.

Appel peut être interjeté de la décision du conseil départemental, dans les dix jours à partir de la notification de cette décision. L'appel est reçu par l'inspecteur d'académie; il est soumis au conseil supérieur de l'instruction publique dans sa plus prochaine session, et jugé contradictoirement dans le plus bref délai possible.

L'instituteur appelant peut se faire assister ou représenter par un conseil devant le conseil départemental et devant le conseil supérieur.

En aucun cas, l'ouverture ne pourra avoir lieu avant la décision d'appel.

Art. 40. — Quiconque aura ouvert ou dirigé une école, sans remplir les conditions prescrites par les articles 4, 7 et 8 ou sans avoir fait les déclarations exigées par les articles 37 et 38, ou avant l'expiration du délai spécifié à l'article 38, dernier paragraphe, ou enfin en contravention avec les prescriptions de l'article 36, sera poursuivi devant le tribunal correctionnel du lieu du délit et condamné à une amende de 100 à 1,000 fr.

L'école sera fermée.

En cas de récidive, le délinquant sera condamné à un emprisonnement de six jours à un mois, et à une amende de 500 à 2,000 fr.

Les mêmes peines seront prononcées contre celui qui, dans le cas d'opposition formée à l'ouverture de son école, l'aura ouverte avant qu'il ait été statué sur cette opposition, ou malgré la décision du conseil départemental qui aura accueilli l'opposition, ou avant la décision d'appel.

L'article 463 du code pénal pourra être appliqué.

Art. 41. — Tout instituteur privé pourra, sur la plainte de l'inspecteur d'académie, être traduit pour cause de faute grave dans l'exercice de ses fonctions, d'inconduite ou d'immoralité, devant le conseil départemental, et être censuré ou interdit de l'exercice de sa profession, soit dans la commune où il exerce, soit dans le département, selon la gravité de la faute commise.

Il peut même être frappé d'interdiction à temps ou d'interdiction absolue par le conseil départemental, dans la même forme et suivant la même procédure que l'instituteur public.

L'instituteur frappé d'interdiction peut faire appel devant le conseil supérieur dans la même forme et selon la même procédure que l'instituteur public.

Cet appel ne sera pas suspensif.

Art. 42. — Tout directeur d'école privée qui refusera de se soumettre à la surveillance et à l'inspection des autorités scolaires, dans les conditions établies par la présente loi, sera traduit devant le tribunal correctionnel et condamné à une amende de 50 à 500 fr.

En cas de récidive, l'amende sera de 100 à 1,000 fr.

L'article 463 du code pénal pourra être appliqué.

Si le refus a donné lieu à deux condamnations dans l'année, la fermeture de l'établissement sera ordonnée par le jugement qui prononcera la seconde condamnation. *(La fin au prochain n°.)*

Nous attirons, d'une manière toute spéciale, l'attention des directeurs et directrices d'écoles privées (c'est le nom que l'Etat donne aux écoles libres) sur l'article 63 que nous donnons dès aujourd'hui, par anticipation, à cause de son importance.

Art. 63. — Tout directeur d'école privée actuellement existante devra, dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, faire savoir à l'inspecteur d'académie si son école doit être classée parmi les écoles maternelles, primaires ou primaires supérieures. Il lui adressera, en même temps, ses diplômes, son casier judiciaire, et lui indiquera s'il appartient à une association religieuse. Les mêmes pièces et indications sont exigées de ses instituteurs adjoints.

Le bulletin du casier judiciaire sera délivré gratuitement à toute personne qui sera obligée de le produire en exécution du présent article.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Notre Saint-Père le Pape vient de confier à un évêque, avec le titre de Vicaire apostolique, le gouvernement des catholiques de la Suède. Depuis trois siècles, depuis les malheurs

causés par la prétendue réforme protestante, la Suède n'avait plus d'évêque ; quelques prêtres, en très petit nombre, trois ou quatre, résidaient à Stockholm. Après l'Angleterre, la Suède ; c'est ainsi que le catholicisme reparait dans tous les pays d'où il avait été si malheureusement banni.

Certains journaux annoncent que le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat, aurait expédié une dépêche à Mgr di Rende, nonce apostolique, à Paris, au sujet de la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire, article 47, qui prescrit que l'éducation ne pourra être donnée dans les écoles que par des instituteurs laïques. Le secrétaire d'Etat invite le nonce à faire remarquer au gouvernement français les conséquences sérieuses de ces mesures évidemment dirigées contre le clergé catholique en France.

Les religieux cisterciens de l'île Saint-Honorat, se proposent d'offrir à S. S. le Pape une magnifique édition du *Magnificat*, à l'occasion de ses noces d'or.

L'ouvrage, superbement illustré, sera traduit dans toutes les langues. Il sera imprimé au monastère.

FRANCE. — Paris. — *Laïcisation de l'hôpital Necker et de l'hôpital de l'Enfant-Jésus.*

Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ont quitté l'hôpital Necker dès cinq heures du matin pour rentrer dans leur maison-mère. Au moment de leur départ, des scènes touchantes ont eu lieu dans les salles de l'hôpital ; un grand nombre de malades pleuraient.

Les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve ont quitté l'hôpital de l'Enfant-Jésus en deux groupes. Le premier, composé des religieuses à qui leurs infirmités, contractées au service des pauvres, ne permettaient pas une longue course à pied, est parti en voiture, à six heures et demie du matin, emportant le modeste bagage de toutes les sœurs.

Le second groupe, plus nombreux, a quitté l'hôpital à sept heures, après avoir entendu la messe dans la chapelle. Pâles et pleurant, les saintes filles se sont avancées lentement dans la rue de Sèvres. Au moment où elles franchissaient la grille un assistant s'est approché chapeau bas et d'une voix haute : « Mes sœurs, a-t-il dit, tous les braves cœurs sont avec vous. »

Jusqu'à leur arrivée à la maison-mère, située à l'autre bout de la rue de Sèvres, les sœurs de Saint-Thomas ont reçu les marques de la sympathie populaire.

Dimanche matin, 24 octobre, à la chapelle de l'Abbaye-aux-Bois, rue de Sèvres, cérémonie de la profession de M^{lle} Marguerite Veuillot, en religion sœur Marie-des-Anges, fille de M. Eugène

Veuillot, directeur de l'*Univers*. La cérémonie était présidée par Mgr Gay, évêque d'Anthédon.

Judi dernier, à 9 heures, à l'église des Carmes, la messe du Saint-Esprit, pour la rentrée de l'Institut catholique, a été célébrée par Mgr Richard, archevêque de Paris.

Le Conseil général de la Seine a voté un vœu de M. Monteil, réclamant le rappel de notre ambassadeur auprès du Vatican, la confiscation des menses épiscopales et des biens des fabriques, et la spoliation des biens des communautés religieuses. Cela nous promet, quand ils seront les maîtres. Leur temps approche.

Angers. — On a essayé de faire sauter, au moyen de la dynamite, les hôtels *du Faisan* et *de Londres*, où étaient descendus les membres du Congrès catholique. Heureusement pas de dégâts sérieux.

Val-de-Grâce. — Une messe solennelle, pour le repos de l'âme des officiers et des soldats morts au Tonkin, a été célébrée, le 29 octobre dernier, dans la chapelle de l'Usine. M. le général Sausier, gouverneur de Paris, conduisait le deuil. Le ministre de la guerre était représenté par M. le sous-intendant Reicher. Assistance très nombreuse et douloureusement variée, où l'habit des religieuses, le deuil des mères et des veuves se mêlaient aux uniformes. Plusieurs de ces pauvres femmes se sont retirées en sanglotant avant la fin de l'office. Voici la lettre d'invitation adressée aux chefs de corps, aux médecins militaires et aux officiers d'administration, elle est d'une éloquente simplicité :

« Le médecin inspecteur directeur du service de santé, les officiers du corps de santé et les officiers d'administration des hôpitaux du gouvernement de Paris ont l'honneur de vous prier de vouloir assister au service funèbre qui sera célébré, le jeudi 28 octobre, à midi précis, à la chapelle du Val-de-Grâce, en l'honneur de leurs camarades : Zuber, médecin principal de 2^e classe, professeur agrégé au Val-de-Grâce ; Lucotte, médecin-major de 2^e classe ; Bonnet médecin aide-major de 1^{er} classe ; Gérardin, médecin aide-major de 1^{er} classe ; Lepetit, officier d'administration, comptable de 1^{re} classe ; Mathieu, officier d'administration, comptable de 1^{re} classe ; Bourdier, officier d'administration adjoint de 2^eme classe ; Billon, adjudant élève d'administration ; M. l'abbé de Bonde, aumônier militaire, morts au Tonkin. »

Tous morts au Tonkin !

Périgueux. — Incendie du grand séminaire. La chapelle seulement a été sauvée. Les séminaristes sont sans asile.

Suisse. — Mgr Lachat, évêque de Bâle, et administrateur apostolique du Tessin, s'est endormi dans le Seigneur, le 30 octobre.

Il avait été nommé évêque de Bâle en 1863.

Au retour du Concile du Vatican, où il avait été l'un des défenseurs les plus intrépides de l'infailibilité pontificale, il est destitué par la majorité des gouvernements cantonaux compris dans le cercle de sa juridiction, arraché de son palais épiscopal et jeté en exil. Pour cela, il n'abandonne pas son tronpeau, mais, de Lucerne où il est réfugié, il continue de gouverner tout son diocèse avec tant de fermeté et de prudence que le schisme vieux catholique n'y peut prendre pied malgré toutes les protections officielles.

Toutefois, en 1884, pour le bien de la paix, il donne sa démission d'évêque de Bâle. C'est alors que le Pape Léon XIII le nomma archevêque de Damiette en lui confiant l'administration du Tessin, soumis jusqu'alors à la juridiction de l'archevêque de Milan. Il est l'auteur d'un concordat qui a affranchi cette Eglise de mille entraves anciennes dues à l'esprit Joséphiste.

Précieuse mort après une vie si merveilleusement remplie ! En toute vérité il a pu répéter à ses derniers moments les paroles du grand Apôtre : « J'ai combattu le combat, j'ai achevé ma course et maintenant j'espère la couronne de justice que me décernera bientôt le juste Juge. » Oh ! oui sans doute il l'a déjà reçue cette couronne de justice !

Le bien qu'il a fait pendant sa vie ne sera pas interrompu par sa mort. Ses fidèles ouailles de Bâle et les catholiques dont il a été l'administrateur garderont avec amour ses précieux enseignements.

SAINT CORENTIN

PREMIÈRE PARTIE HISTOIRE DE SA VIE

CHAPITRE 1^{er} L'ERMITAGE (suite)

Lorsqu'il nous arrive de penser aux Saints qui se sont formés dans la solitude, ne nous vient-il pas à l'esprit que cette solitude était absolue, que la vie de tout ermite était nécessairement et exclusivement contemplative ?

Pour plus d'une raison, cependant, on peut croire qu'il n'en était pas toujours ainsi. En ce qui concerne saint Corentin, il y a lieu de penser que sa vie se partagea entre la contemplation et l'action, et que pour lui l'action fut l'apostolat.

Il s'était donc retiré sur le penchant du Ménez-Hom, vers le pied de la montagne, à une certaine distance du plateau si gracieux où s'élève aujourd'hui le bourg de Plomodiern, mais sur le

territoire actuel de cette paroisse. Son ermitage était en pleine forêt de Névet. De cette forêt immense autrefois, il subsiste encore une partie considérable. Le séjour dans un pareil lieu n'était guère de nature à donner carrière à son zèle pour le salut des âmes, mais il y avait néanmoins des chaumières dans les environs, puisque d'après Albert-Le-Grand, saint Corentin « mendiait « quelques morceaux de gros pain es-villages prochains ». (1) Or, le saint mendiant qui avait prêché avec tant de zèle, avant de se retirer dans les bois, aurait-il pu ne pas payer de quelques bonnes paroles le morceau de pain qu'il recevait ?

Nous aurions peine à l'admettre ; dans un pays où les prêtres étaient en petit nombre, il se serait soustrait à un devoir rigoureux. Il est donc probable qu'il remplissait auprès des pauvres gens d'alentour, un ministère analogue à celui de beaucoup de pasteurs, dont le champ d'action ne renferme que des agglomérations peu nombreuses. Son troupeau étant si petit lui laissait du temps pour la prière, et l'oratoire qu'il avait construit « tout joignant le petit hermitage et la fontaine » (2) devait être le lieu de rendez-vous, l'église des pauvres gens d'alentour ; ainsi se conciliait pour saint Corentin la vie apostolique avec la vie érémitique.

Le monde ne comprend guère ceux qui l'abandonnent ainsi, et quand le jeune prêtre armoricain s'en fût caché à l'ombre d'une forêt, il dût trouver plus d'une contradiction et plus d'un sourire moqueur. Sa noble origine aurait suffi pour lui assurer un rang élevé ; le caractère sacerdotal dont il était revêtu lui conférait une autorité qui eut été acceptée sans conteste dans les villes d'Is ou de Quimper ; enfin, les brillantes qualités, qui firent de lui plus tard l'ami du roi Grallon, avaient dû déjà lui attirer l'estime et la confiance de ceux qui l'avaient connu. Mais, au luxe et à la mollesse des Gallo-Romains, il trouva à opposer autre chose que l'autorité de la parole.

A cette société chrétienne de nom et trop oublieuse du véritable esprit du Sauveur, il opposa l'exemple, c'est-à-dire la plus éloquente de toutes les prédications : il quitta une société brillante et distinguée pour se faire ermite, le bien-être d'une noble demeure pour aller tendre la main et recevoir le pain de l'aumône.

(A suivre.)

LE BRAS DU GLORIEUX SAINT CORENTIN

Visita nos « in Brachio tuo extento. »
(Ant. de l'Avent.)

II.

La grande abbaye sanctifiée par le séjour de saint Martin était riche en reliques. Comment vint-elle à joindre à son trésor les

(1) On sait qu'en Bretagne le nom de *village* s'applique au plus petit hameau.

(2) Albert-Le-Grand, *Vie de S. Corentin*.

restes de saint Corentin ? Si nous ne pouvons hasarder que des hypothèses, du moins ces suppositions ne laissent pas que d'être plausibles ; je cite donc ici intégralement le rapport de M. du Marhallach : « Saint Martin de Tours, neveu du roi Grallon, avait été « le consécrateur de saint Corentin. Les moines de son abbaye de « Marmoutiers sollicitèrent et obtinrent de devenir les dépositaires « des ossements exilés. Ils en furent, pendant près de huit cents « ans, les gardiens trop fidèles : *ni les prières, ni les offres d'argent ne purent décider ces Français faux et cupides à restituer le « dépôt sacré.* » (1) Que les moines de cette abbaye aient demandé les reliques de notre saint Patron, c'est donc possible, et probable même, mais leurs successeurs n'avaient à cet égard et sur l'époque de leur arrivée que des traditions confuses. (2)

La translation des reliques de saint Corentin de Paris à Marmoutiers se rapporte probablement au XI^e siècle (3), car, jusque dans les premières années du X^e siècle, les Normands continuant leurs ravages en Touraine, les habitants de ce pays, loin de réclamer la possession de nouveaux corps saints, travaillaient au contraire à sauver ceux qu'ils possédaient déjà. Ils opérèrent ainsi les translations furtives de leurs propres patrons à Cormery, à Orléans, à Léré en Berry, à Marsat en Auvergne, à Chablis et à Auxerre, où les chanoines de Saint-Martin déposèrent les restes de leur illustre Protecteur. Enfin, ce qui montre jusqu'où pouvait aller la dévotion aux saintes reliques et le zèle pour leur conservation, les chanoines de la même basilique transportèrent à Solero en Italie les restes de saint Perpet, évêque de Tours !

Il fallut, après ces événements, qu'une certaine période de calme s'écoulât pour que la confiance pût renaître et qu'on songeât à combler les vides causés par les invasions normandes. En effet, les reliques ainsi transportées ne revinrent pas toutes en Touraine. Tours et Marmoutiers, privés de leurs anciennes possessions, en réclamèrent et en obtinrent de nouvelles ; et c'est ainsi que saint Corentin venait chez les Tourangeaux, pendant que saint Perpet restait exilé en Toscane.

Plusieurs fois les moines de Marmoutiers reçurent les réclamations de la Cornouailles, mais ni les prières ne furent assez éloquentes, ni les offres d'argent assez puissantes pour obtenir la restitution demandée. « Nunquam vel precibus vel pretio redere voluerunt ». (4)

Et néanmoins « il est possible, comme le fait remarquer Dom Plaine, que ces pieuses reliques n'aient pas toujours été entourées à Marmoutiers d'autant d'hommages de piété et de vénération que

(1) *Monographie de la Cathédrale*, page 352.

(2) Dom Plaine, page 15. — Dans l'acte d'inauguration de la nouvelle chaise de saint Corentin à Marmoutiers, il est dit « que ce monastère possède « dait les reliques de ce saint *ab antiquo* », terme vague prouvant qu'on n'avait aucune donnée positive sur la date de cette translation.

(3) Comme il a été dit précédemment.

(4) *Passionnaire* de Quimper, conservé à la préfecture de Nantes.

quelques autres, dont ce monastère avait semblablement la garde. Un miracle (qui sera relaté plus tard) le donne assez clairement à entendre, puisque les moines de Marmoutiers n'en vinrent à recourir à la protection de saint Corentin, dans un danger pressant, qu'après avoir vainement imploré l'assistance des autres Saints, dont ils avaient également les reliques.

Mais aussi, l'efficacité de la protection de notre évêque Breton n'en parut que plus évidente, puisque ce fut à lui, et à lui seul, qu'on dut la délivrance dans cette circonstance. Aussi, à dater de ce moment et jusqu'à la Révolution française (1), saint Corentin fut-il considéré et honoré comme un des principaux patrons de l'abbaye de Marmoutiers.

Enfin, ce que n'avaient pu procurer les réclamations, dont parle notre vieux narrateur accusant la pieuse mais trop jalouse avarice des moines français, un évêque de Cornouailles put enfin l'obtenir, non sans peine toutefois. Quatre ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait adressé sa première demande, et il ne la vit exaucée que quand il se fut rendu lui-même à l'abbaye, où pour la première fois probablement, saint Corentin recevait la visite d'un de ses successeurs.

Cet évêque, auquel nous devons la possession du bras de saint Corentin, s'appelait Guillaume Le Prestre de Lézonnet.

« Le mercredi, dixième mai mil six-cent vingt-trois, les vénérables religieux, prieurs et convers de l'abbaye de Marmoutiers, deument congrégés et assemblés en leur chapitre, président en iceluy vénérable frère Jacques Dhuissseau, docteur en droit canon et grand prieur de la dite abbaye, sur la demande faite par Monseigneur le Révérendissime Evêque de Cornouaille, en présence de Monseigneur le Révérendissime Evêque de Saint-Malo et d'autres personnes notables d'église, à ce qu'il plaise à la compagnie et assemblée des dits religieux luy octroyer et départir quelques parcelles ou reliques du corps de saint Corentin, autrefois évêque de la dite église de Cornouaille, qui repose en l'église de cette dite abbaye; sur quoi recueillis les avis et communs suffrages, les dits cappitulants ont unanimement consenti et accordé l'effet de la dite demande, eu égard à celle que le Révérendissime Evêque en avait faite, il y a environ quatre ans, et pour ce faire ont député présentement vénérable et discret frère Louis Blanche, prieur de Saint-Martin de Laval, et François Durand, son secrétaire, pour lever les dites reliques, avec révérence deue et convenable, dont a été dressé le présent acte, en présence des dits Révérendissimes et des dits cappitulants. Fait le jour et an que dessus.

« Et plus bas ont signé : Guillaume Le Prestre, évêque de Cornouaille. — Guillaume, évêque de Saint-Malo. — R. Guedien,

(1) C'est-à-dire jusqu'à la sécularisation de l'abbaye, dont les bâtiments conservés sont aujourd'hui occupés par les religieuses du Sacré-Cœur de Jésus.

chanoine et prévost de Blaslay. — J. Odespung, chanoine de Rennes, prieur de l'isle Tristan de Douarnenez. — Tho. Hary, chanoine et député du clergé de Vannes. — Symon, chanoine de Rennes et député du clergé du diocèse. — Julien Le Texier, chanoine de Cornouaille.

« Dhuissseau, grand prieur.

« Par commandement de mon dit sieur le grand prieur,

« DE LOYNES.

« Et en conséquence du dit acte, les dits Révérendissimes Evêques cy-dénommés, assistés des susdits et vénérables religieux, prieur et convers du dit Marmoutiers, se sont transportés derrière le grand autel où repose la châsse du dit corps de saint Corentin ; où, après les cérémonies, suffrages et oraisons du dit Saint chantés, les religieux y commis ont ouvert la dite châsse et en ont levé une parcelle qui paraît être un os de la cuisse, laquelle parcelle a été délivrée en présence des susnommés, entre les mains de Révérendissime père en Dieu, Guillaume Le Prestre, Evêque de Cornouaille, pour en faire dire de foy, partout où il appartiendra. A été le présent acte dressé par les dits Révérendissimes Evêques, grand prieur, religieux du dit Marmoutiers et plusieurs autres qui ont signé les dits jour et an que dessus.

« Ainsi signé à la minute : Guillaume, E. de St-M. — Guill. Le Prestre, E. de Cor. — J. Dhuissseau, grand prieur. — R. Guedien, prévost de Blaslay. — Odespung, chanoine de Rennes, prieur de l'isle Tristan, vicaire général de Mons^{sr} l'archevêque de Tours en Bretagne. — L. Blanchard. — F. Durand, sous-secrétaire. — Th. Hary. — Symon. — Guillaume Joar, chanoine de St-Malo.

« Dhuissseau, grand prieur.

« Par commandement de mon dit sieur le grand prieur,

« DE LOYNES. »

Le titre original de cet acte de donation (qui est en même temps une attestation d'authenticité) est écrit en caractères très nets du XVII^e siècle. En outre des signatures manuelles, il porte le sceau de l'abbaye de Marmoutiers. Ce sceau représente saint Martin, crossé et mitré, entouré de ses moines, têtes découvertes et le capuchon rabattu.

Les mots suivants sont écrits en abrégé dans l'exergue : « *Sigillum fratrum, capituli et abbatii majoris monasterii Turonensis ad causas.* » Cet exergue a été déchiffré par M. de Grandmaison, archiviste de Tours. (1)

Il y avait cinq ans seulement que Guillaume Le Prestre de Lézonnet occupait le siège épiscopal de Quimper, quand il demanda pour la première fois aux moines de Marmoutiers une relique de saint Corentin ; il était évêque depuis neuf ans, quand il se rendit à Tours avec l'évêque de Saint-Malo (pour délibérer sur les affaires de la province ecclésiastique dont la Bretagne faisait alors partie), et qu'il obtint l'objet de son désir.

(1) Rapport : pages 13 et 14.

Comme pour donner encore plus d'autorité à la pièce rédigée par le grand prieur, il dressa de concert avec Guillaume Le Gouverneur, l'acte suivant qui se lit sur le revers du parchemin où est inscrit le premier authentique :

« Nous, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évêques de Saint-Malo et de Cornouailles, Louis Odespung, chanoine de Rennes, prieur de l'Isle Tristan, à Douarnenez, grand vicaire de Mgr l'archevêque de Tours en Bretagne, Symon, chanoine de Rennes et député du dit diocèse, Thomas Hary, chanoine et député de Vannes, attestons pour plus ample foi, avoir été présents à tout ce qui est porté aux dits actes inscrits de l'autre part et les avoir signés, dont les originaux sont demeurés aux archives de l'abbaye de Marmoutiers-les-Tours ; et vu en outre plus signer par J. Dhuissieu, grand prieur de la dite abbaye, R. Guedien, prévost de Blaslay et chanoine de Saint-Martin au dit Tours, Le Blanchard, prieur de Saint-Martin de Laval, F^s Durand, sous-secrétaire et par commandement du dit sieur grand prieur G. de Loynes, scribe du chapitre de la dite abbaye, et scellé du sceau ordinaire, duquel les dits religieux ont accoutumé se servir dans tous les actes publics qu'ils font. Et ce pour relever le doute qu'on aurait, ou pourrait avoir, de la vérité pour en reconnaître le seing et sceaux des dits religieux ; attendu que l'on transporte les dits actes en lieux éloignés du dit Marmoutiers, nous avons à cet effet, outre nos seings manuels, apposé et mis les sceaux de nos armes avec le signe des sus-nommés, et fait contresigner le présent acte par nos secrétaires. Fait à Tours, les jour et an que dessus, où nous étions assemblés pour traiter des affaires du clergé de la province de Tours. »

« GUILLAUME, év. de Saint-Malo.
« — Th. HARY.

« ODESPUNG, SYMON.

« Par commandement des Révérendissimes évêques de Saint-Malo et de Cornouaille.

« J. GERVAIS, sec. »

« LE TEXIER. »

(A suivre.)

Les MANUELS du CATÉCHISME du DIOCÈSE, EN FRANÇAIS ET EN BRETON,

Se trouvent, ainsi que les *Catéchismes et Cantiques diocésains*, aux mêmes conditions pour le gros et le détail qu'à l'imprimerie de l'Evêché, dans les Dépôts établis :

A Quimper, chez M. SALAUN, libraire rue Keréon ;
A Brest, chez M^{me} veuve NORMAND, rue de la Mairie ;
A Morlaix, chez M. ROGER, libraire, Grande Place ;
A Landerneau, chez M. DESMOULINS, libraire, rue du Moulin ;
A Quimperlé, chez M. CLAIRET, libraire.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE

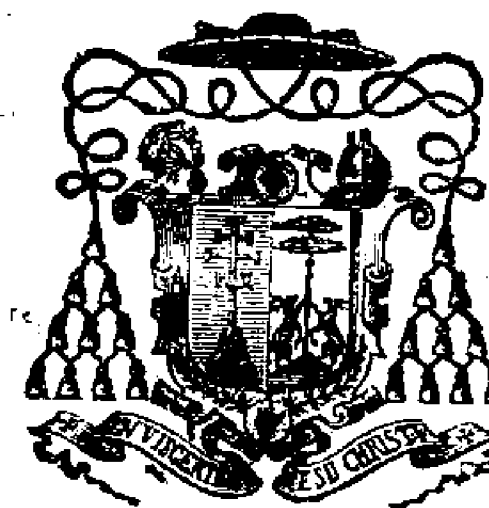
40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mercredi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

SOMMAIRE. — I. *Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires : St-Martin de Morlaix, St-Sauveur de Brest. Le Rosaire de Rome. Le *Magnificat* en breton. La composition du Conseil départemental. Bénédiction de l'école de Recouvrance. Nécrolo-



gie. Loi sur l'organisation de l'enseignement primaire (fin). Le *Dies iræ*. — II. *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; France ; Besançon. — III. La vie de saint Corentin (suite). — IV. Le Bras de saint Corentin (suite). — V. Avis.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 14 Novembre. — 22^e après la Pentecôte. Fête de la Dédicace de toutes les Eglises, double de 1^{re} classe, blanc ; mémoire du Dim. ; vêpres de la fête, mémoire du suivant.

Lundi 15. — S^{te} Gertrude, vierge, double, blanc.

Mardi 16. — S. Melaine, évêque, semi-double, blanc.

Mercredi 17. — S. Grégoire le Thaumaturge, évêque, semi-double, blanc.

Jeudi 18. — Dédicace de l'église de l'église de s. Pierre et de s. Paul, double, blanc.

Vendredi 19. — S^{te} Elizabeth, reine de Hongrie, double, blanc.

Samedi 20. — S. Félix de Valois, confesseur, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Pont-Croix	14 et 15 Novembre.
Rosporden	16, 17, 18 et 19.
Plouyé	20.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires (1). — MORLAIX : *Paroisse Saint-Martin*. — Mardi 16 novembre, à 3 heures du soir, ouverture dans la chapelle Saint-Joseph de la retraite des Dames, prêchée par le R. P. Foucalt, jésuite de la résidence de Paris. Mercredi, jeudi, vendredi et samedi, messe à 8 heures du matin, suivie d'une instruction et d'une seconde messe ; — à 3 heures sermon et bénédiction.

BREST : *Saint-Sauveur*. — Dimanche 14, réunion des Enfants de Marie, à 1 h. 1/2, chez les Sœurs.

Notre Très-Saint Père le Pape vient d'adresser à S. Em. le Cardinal-Vicaire une lettre sur la dévotion du Rosaire et sur les moyens de la propager, surtout à Rome, pour qu'elle devienne une arme efficace contre les ennemis de l'Eglise.

Sa Sainteté se réjouit de voir, dans un grand nombre de pays, cette dévotion se raviver et fleurir aussi bien en public qu'en particulier, et produire pour les âmes des fruits très précieux de grâce et de salut. Qu'elle continue toujours à se propager, de plus en plus, pour devenir la dévotion vraiment populaire de tous les lieux et de tous les jours !

« Ce désir, dit le Saint-Père, est en nous d'autant plus vif que
 « les temps sont de jour en jour plus mauvais, et que le besoin
 « d'un secours divin extraordinaire est reconnu urgent. La guerre
 « faite à l'Eglise devient sans cesse plus acharnée. Œuvre divine
 « à laquelle les promesses de son Fondateur donnent pleine sécurité, l'Eglise ne craint point pour elle-même, mais les âmes ne
 « sont pas moins exposées à des maux incalculables et un grand
 « nombre se perdent misérablement. Ces considérations nous portent à vouloir rendre constant et ininterrompu dans l'Eglise le
 « recours à Dieu et à la grande Reine du Rosaire, aide si efficace
 « des chrétiens, dont les puissances mêmes des abîmes ressentent
 « en frémissant le pouvoir. »

A cet effet, le Saint-Père prescrit au Cardinal-Vicaire de commencer dès maintenant, à Rome, à rendre plus générale, quotidienne et perpétuelle dans les églises et les oratoires publics la dévotion du Rosaire. Le monde chrétien ne tardera pas à suivre l'exemple de l'Eglise-mère, et par Marie, nous serons sauvés de nos ennemis.

(1) Sous ce titre, emprunté aux autres *Semaines religieuses*, nous donnerons désormais, pour les paroisses qui nous les auront communiquées, toutes les indications relatives aux offices ou aux réunions extraordinaires.

La *Semaine religieuse* de samedi dernier annonçait qu'une traduction du *Magnificat* dans toutes les langues serait offerte au Souverain-Pontife, à l'occasion de son jubilé sacerdotal. La langue bretonne ne saurait être oubliée. Nous prenons donc la respectueuse liberté de solliciter des plus compétents les corrections à la traduction ordinaire, qu'on nous dit être quelque peu défectueuse en deux ou trois endroits.

Les conseillers généraux du Finistère se sont réunis, lundi dernier, pour nommer les quatre membres du Conseil général qui doivent faire partie du Conseil départemental de l'Instruction publique. La droite s'est abstenue ; la gauche a voté pour MM. Rouilly, Halléguen, Le Bâtard et Astor. Aux termes de la loi, il doit être adjoint au Conseil deux membres de l'Instruction privée élus. Leur élection aura lieu à la fin du mois. Ils ne siégeront que dans les questions concernant les écoles libres. Ces jours-là, le Conseil sera ainsi composé : M. le président, 9 membres nommés par lui ou placés sous ses ordres, dont 3 femmes, 4 conseillers généraux républicains, et 2 membres de l'enseignement libre. Ne peut-on pas craindre que, dans la plupart des cas, ils ne se trouvent deux contre quatorze ?

Les maîtres de l'enseignement privé vont être appelés à voter pour la nomination de ces deux membres, chargés de défendre leurs droits. Il est de l'intérêt de tous que les suffrages tombent sur des hommes à la hauteur de cette pénible, délicate et ingrate mission. La circulaire qui leur sera, sans doute, adressée à tous, très prochainement, indiquera le mode de votation. Que tout le monde s'entende, et que personne ne s'abstienne !

La dernière loi, il est superflu de le faire remarquer, exclut du Conseil Monseigneur de Quimper et M. l'abbé du Marhallac'h, vicaire-général.

RECOUVRANCE. — Les journaux du département ont rendu compte de la bénédiction de l'Ecole des Frères. Elle a eu lieu, nous écrit notre correspondant, dans les meilleures conditions. M. le curé a dit la messe en présence d'une foule considérable de parents et d'enfants. Les membres du Comité des Ecoles libres sont venus par leur présence rehausser l'éclat de la fête. Devant une si belle assemblée le cœur du Pasteur a tressailli, et son discours a été émouvant. A l'école, où le Christ occupe la place qui lui est due, la première, on a pu admirer les classes belles, vastes, pleines de lumière. Des témoignages de satisfaction ont été remis aux élèves les plus méritants, sous les yeux de leur famille. L'école a deux cents enfants, bientôt elle en aura le double : c'est notre vœu le plus sincère.

Nécrologie. — *La Supérieure de Pleyber-Christ.* — Une existence, belle et noble entre toutes, vient de s'éteindre à Pleyber-Christ : la Supérieure des Filles du Saint-Esprit, qui dirigeait la maison de charité et l'école libre de cette paroisse depuis 41 ans, est décédée le 1^{er} novembre, fête de la Toussaint. Le matin elle avait assisté à la première messe et reçu la sainte Communion. En rentrant à la Communauté, elle perd connaissance ; on s'empresse autour d'elle, on lui donne l'Extrême-Onction, une demi-heure après elle rend son âme à Dieu.

Elle allait au Ciel continuer la fête commencée ici-bas ! Les vies pleines se résument dans la charité : la sienne s'est consumée au soin des malades et à l'éducation de l'enfance. A ces deux œuvres, la Sœur Saint-Cyprien s'est dévouée entièrement avec les rares qualités d'intelligence et de cœur que Dieu lui avait départies.

Nièce du docteur Mouton, mort à Quimper, il y a plusieurs années, en laissant après lui une réputation méritée de science et de charité, la bonne Sœur avait hérité de son oncle des connaissances pratiques et une sûreté de coup d'œil qui la rendirent très vite populaire dans la paroisse. Y avait-il un enfant, une grande personne malade dans n'importe quel village : on allait chercher la Supérieure ; elle accourait aussitôt, par tous les temps et par tous les chemins, et, souvent, ses soins empressés, sa médication éclairée enrayaient le mal à son début. Combien de malades n'a-t-elle pas sauvés ainsi d'une mort certaine ? Quelle est la famille, à Pleyber, qui n'ait pas reçu sa visite et sollicité ses conseils ?

Dans ces labeurs, la Sœur usa ses forces. Depuis quelques années, elle souffrait cruellement des misères contractées au service des malades. Mais, dans ce corps brisé plus par les fatigues que par les années, l'âme restait forte et vigoureuse. Jusqu'à sa dernière heure, elle dirigea sa maison avec la même fermeté qu'au début.

Voyant les malades et leur donnant des remèdes, la bonne Mère Saint-Cyprien eut parfois à subir des tracasseries de la part de quelques médecins. Mais tous cédaient vite : il y allait de leur intérêt ; elle était, d'ailleurs, la première à les faire appeler, quand elle craignait un danger sérieux.

L'éducation de l'enfance fut aussi une œuvre chère à son cœur. A son arrivée dans la paroisse, il n'y avait pour école que deux pauvres maisons insuffisantes. Bientôt, grâce à son zèle et à son activité, et aussi, il faut le dire, grâce à la générosité d'une famille qu'on trouve toujours à la tête des bonnes œuvres, une grande et belle maison est construite. Monseigneur Sergent, pour témoigner de sa satisfaction, vint lui-même la bénir. Quelque temps après la Sœur reçoit un héritage, et un autre bâtiment est fait pour les élèves dont le nombre grandissait tous les jours. Enfin, devant les exigences actuelles, il fallait bâtir ou abandonner une partie des enfants. Le zèle de la bonne Sœur, aidé toujours par la générosité de la même famille et de la population, fit bientôt face aux besoins du moment et une troisième maison fut ouverte.

Ses malades visités, la Mère Saint-Cyprien se pressait d'entrer dans les classes pour voir ses chères enfants. Elle encourageait les plus laborieuses et, au besoin, reprenait les autres. Ses observations parfois sévères, mais toujours bienveillantes, produisaient un grand effet sur l'esprit des élèves. Aussi l'instruction est-elle excellente dans cette maison et l'école florissante ! L'institutrice communale installée d'office, il y a quelques années, n'a jamais pu réunir vingt enfants dans une paroisse de 3,500 âmes.

Les communes voisines, qui n'ont pas de religieuses, confiaient beaucoup de leurs jeunes filles à la Sœur Saint-Cyprien, tant elle inspirait de confiance.

Les élèves chérissaient leur vieille maîtresse. Rentrées dans leur famille, elles gardaient pour elle le plus grand respect et la plus grande estime. Dans leurs difficultés, elles lui demandaient conseil ; à chaque fête de famille, mariage ou baptême, il y avait toujours la visite à la *bonne Supérieure*.

L'affluence était extraordinaire, mercredi 3, dans l'église de Pleyber-Christ. La paroisse avait pris le deuil. Les enfants de la Mère Saint-Cyprien étaient venues, priant et pleurant, dire un dernier adieu à celle qui les avait aimées et qu'elles ne devaient plus revoir qu'au Ciel. Les prêtres originaires de la paroisse et plusieurs ecclésiastiques des environs étaient accourus pour conduire à sa dernière demeure celle qu'on appelait la *Mère de Pleyber-Christ*.

Dn haut du Ciel elle veillera sur cette paroisse qui a eu toute sa vie et tout son cœur ; le souvenir de ses vertus y demeurera impérissable.

Nous terminons aujourd'hui la publication des articles de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire qui présentent l'intérêt le plus actuel.

Art. 43. — Sont assujetties aux mêmes conditions relativement au programme, au personnel et aux inspections, les écoles ouvertes dans les hôpitaux, hospices, colonies agricoles, ouvroirs, orphelinats, maisons de pénitence, de refuge ou autres établissements analogues administrés par des particuliers.

Les administrateurs ou directeurs pourront être passibles des peines édictées par les articles 40 et 42 de la présente loi.

Art. 44. — Il est institué, dans chaque département, un conseil de l'enseignement primaire composé ainsi qu'il suit :

- 1^o Le préfet, président ;
- 2^o L'inspecteur d'académie, vice-président ;
- 3^o Quatre conseillers généraux élus par leurs collègues ;
- 4^o Le directeur de l'école normale d'instituteurs et la directrice de l'école normale d'institutrices ;
- 5^o Deux instituteurs et deux institutrices élus respectivement par les instituteurs et institutrices publics titulaires du départe-

ment, et éligibles soit parmi les directeurs et directrices d'écoles à plusieurs classes ou d'écoles annexes à l'école normale, soit parmi les instituteurs et institutrices en retraite.

6° Deux inspecteurs de l'enseignement primaire désignés par le ministre.

Aucun membre du conseil ne pourra se faire remplacer.

Pour les affaires contentieuses et disciplinaires intéressant les membres de l'enseignement privé, deux membres de l'enseignement privé, l'un laïque, l'autre congréganiste, élus par leurs collègues respectifs, seront adjoints au conseil départemental.

Art. 45. — Les membres élus du conseil départemental le sont pour trois ans. Ils sont rééligibles.

Les pouvoirs des conseillers généraux cessent avec leur qualité de conseillers généraux.

Art. 48. — Le conseil départemental se réunit de droit au moins une fois par trimestre, le préfet pouvant toujours le convoquer selon les besoins du service.

Art. 49. — La présence de la moitié plus un des membres du conseil est nécessaire pour la validité de ses délibérations.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Les conseils départementaux peuvent appeler dans leur sein les membres de l'enseignement et toutes les autres personnes dont l'expérience leur paraîtrait devoir être utilement consultée.

Les personnes ainsi appelées n'ont pas voix délibérative.

Art. 50. — Le conseil départemental peut déléguer au tiers de ses membres le droit d'entrer dans tous les établissements d'instruction primaire, publics ou privés, du département.

Art. 52. — Le conseil départemental désigne un ou plusieurs délégués résidant dans chaque canton pour surveiller les écoles publiques et privées du canton, et il détermine les écoles particulièrement soumises à la surveillance de chacun d'eux.

Les délégués sont nommés pour trois ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables. Chaque délégué correspond tant avec le conseil départemental auquel il doit adresser ses rapports qu'avec les autorités locales pour tout ce qui regarde l'état et les besoins de l'enseignement primaire dans sa circonscription.

Il peut, lorsqu'il n'est pas membre du conseil départemental, assister à ses séances avec voix consultative pour les affaires intéressant les écoles de sa circonscription.

Les délégués se réunissent au moins une fois tous les trois mois au chef-lieu de canton, sous la présidence de celui d'entre eux qu'ils désignent, pour convenir des avis à transmettre au conseil départemental.

Art. 54. — La commission municipale scolaire, instituée par l'article 5 de la loi du 28 mars 1882, est composée du maire ou d'un adjoint délégué par lui, président, d'un des délégués du canton, et, dans les communes comprenant plusieurs cantons, d'autant de délégués qu'il y a de cantons, désignés par l'inspecteur d'académie ;

des membres désignés par le conseil municipal en nombre égal, au plus, au tiers des membres de ce conseil.

Dans le cas où le conseil municipal refuserait de procéder à la nomination de ces membres, le préfet les désignerait à son lieu et place.

Art. 56. — Le mandat des membres de la commission scolaire, désignés par le conseil municipal, durera jusqu'à l'élection du nouveau conseil municipal.

Il sera toujours renouvelable.

L'inspecteur primaire fait partie de droit de toutes les commissions scolaires instituées dans son ressort.

Art. 58. — La commission scolaire se réunit au moins une fois tous les trois mois, sur la convocation de son président ou, à son défaut, de l'inspecteur primaire. Ses délibérations ne sont valables que si la majorité des membres est présente.

Tout membre qui, sans motif reconnu légitime par la commission scolaire, aura manqué à trois séances consécutives, pourra, après avoir été admis à fournir ses explications devant le conseil départemental, être déclaré démissionnaire par ce conseil.

Il ne pourra être réélu pendant la durée des pouvoirs de la commission.

Dans le cas où, après deux convocations, la commission scolaire ne se trouverait pas en majorité, elle pourrait néanmoins délibérer valablement sur les affaires pour lesquelles elle a été spécialement convoquée, si le maire (ou l'adjoint qui le remplace), l'inspecteur primaire et le délégué cantonal sont présents.

Une expédition des délibérations de la commission scolaire devra être adressée, dans le délai de trois jours, par son président, à l'inspecteur primaire.

La commission scolaire ne peut, dans aucun cas, s'immiscer dans l'appréciation des matières et des méthodes d'enseignement.

Art. 59. — L'inspecteur primaire, les parents ou les personnes responsables pourront faire appel des décisions des commissions scolaires.

Cet appel devra être formé dans le délai de dix jours, par simple lettre adressée au préfet et aux personnes intéressées.

Il sera porté devant le conseil départemental statuant en dernier ressort.

Cet appel est suspensif.

Les pères, mères, tuteurs ou tutrices peuvent se faire assister ou représenter par des mandataires devant le conseil départemental.

Art. 60. — Les séances des conseils départementaux et des commissions municipales scolaires ne sont pas publiques.

Art. 62. — Les directrices d'écoles maternelles publiques seront assimilées aux institutrices publiques.

Il ne sera plus délivré de titre de capacité distinct pour les écoles maternelles. A dater du 1^{er} janvier 1888, le titre requis pour enseigner dans toutes les écoles énumérées aux paragraphes 1 et 2 de l'article 1^{er} de la présente loi sera le brevet élémentaire.

taire. Toutefois les personnes munies du certificat d'aptitude à la direction des salles d'asile, lors de la promulgation de la présente loi, continueront à jouir des droits que leur confère la loi du 16 juin 1861.

Art. 63. — Tout directeur d'école privée actuellement existante devra, dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, faire savoir à l'inspecteur d'académie si son école doit être classée parmi les écoles maternelles, primaires ou primaires supérieures. Il lui adressera, en même temps, ses diplômes, son casier judiciaire, et lui indiquera s'il appartient à une association religieuse. Les mêmes pièces et indications sont exigées de ses instituteurs adjoints.

Le bulletin du casier judiciaire sera délivré gratuitement à toute personne qui sera obligée de le produire en exécution du présent article.

Art. 64. — Les conseils départementaux seront organisés dans les trois mois qui suivent la promulgation de la présente loi. Ne seront admis à prendre part aux élections que les instituteurs et institutrices publics titulaires en exercice et munis du brevet de capacité.

Art. 65. — Les délégations cantonales seront intégralement renouvelées dans les deux mois qui suivront la constitution du conseil départemental.

Art. 66. — Jusqu'au vote d'une nouvelle loi sur le recrutement militaire, l'engagement de se vouer pendant dix années à l'enseignement, prévu par les articles 79 de la loi du 15 mars 1850 et 20 de la loi du 27 juillet 1872, ne pourra être réalisé que dans les établissements d'enseignement public.

Néanmoins les instituteurs privés qui auront contracté l'engagement décennal, avant la promulgation de la présente loi, continueront à jouir de la dispense du service militaire, en se conformant aux prescriptions de l'article 20 de la loi du 27 juillet 1872.

La prose « Dies iræ ». — Un jour dans sa cellule, un religieux médita longtemps sur la mort et le jugement dernier. Il vit les redoutables assises où doivent comparaître les vivants et les morts : le tribunal, le juge, les accusés passèrent sous son regard éperdu. Il entendit l'appel fait aux élus et la malédiction suprême : son âme fut frappée de terreur.

Comment se passèrent ces choses ? Fut-il transporté aux pieds du Souverain Juge sur les ailes de l'extase ? Son âme se trouva-t-elle éclairée, à la suite d'une prière prolongée et fervente ? On l'ignore. Le religieux écrivit ce que ses yeux avaient vu, ce que ses oreilles avaient entendu, ce qu'il avait senti son cœur. Il l'écrivit, non, il le chanta, et son chant fut sublime. Quelles notes poignantes ! Quels lugubres accents ! Quel rythme tour-à-tour plein d'onction et d'épouvante ! L'incrédule lui-même en frissonne.

Il en est du *Dies iræ* comme de l'*Imitation de Jésus-Christ* ;

l'œuvre est attribuée à plus d'un auteur. Les uns en font honneur à Saint Bernard, à Saint Bonaventure ; d'autres à Frangipani Malabranca Orsini, créé cardinal par son oncle Nicolas III, en 1278. Il paraît aujourd'hui certain que l'auteur véritable est Thomas de Célano, l'un des premiers disciples de Saint François d'Assise et son intime ami.

Un savant hymnographe, Adalbert Daniel, démontre de la manière la plus péremptoire que cette prose fameuse ne remonte pas au-delà du XII^e siècle.

La première mention en est faite par Denys-le-Pisan (1401). Il prouve également qu'elle est née en Italie et ne s'est répandue en France et en Allemagne que dans les siècles suivants. Quant aux droits de Thomas de Célano, ils sont revendiqués par Wading, le bibliographe de l'Ordre séraphique.

Thomas de Célano s'était fait connaître par d'autres ouvrages ; c'est lui qui composa la première biographie de saint François, qu'on nomma *Legenda Gregorii IX*, parce qu'elle fut écrite à la demande de ce pape. Il en rédigea une autre plus étendue, qui vient d'être découverte dans ces derniers temps, et publia, sur le même rythme que son *Dies iræ*, deux autres proses ou séquences à la gloire de son bien-aimé Père : *Fregit victor virtualis et Sanctitatis signa nova*.

Le texte authentique est celui que nous lisons au Missel romain, et que, bien à tort, les rédacteurs de la liturgie néo-galllicane du XVII^e siècle se sont permis de retoucher.

Le *Dies iræ*, sublime par les idées qu'il exprime, est admirable au point de vue littéraire. La langue latine, si pleine de force et de majesté, se prête merveilleusement au sévère génie du poète antique. Chaque mot porte, chaque syllabe resserrée dans un tercet composé de vers octosyllabiques, si chers aux troubadours et aux trouvères, retombe trois fois sur la même rime, comme pour imiter le tintement du glas funèbre.

Aucune recherche de l'effet ; partout la simplicité d'un style nourri de réminiscences bibliques. Mais quelle concision, quelle énergie, parfois quelle douleur élégiaque dans la supplication et dans la plainte ! On sent que ce poème est né, au fond d'un cloître, des méditations d'un saint : *In meditatione mea exardescet ignis*. C'est seulement dans le silence qu'on entend ces échos de l'autre monde ; c'est dans la solitude qu'on a de semblables visions ; c'est dans l'oubli complet des choses présentes qu'on peut ainsi contempler l'avenir et s'absorber dans l'étude prévoyante des années éternelles.

Il n'est pas étonnant que ce chant d'église, si populaire, ait inspiré poètes, peintres, musiciens.

Le *Dies iræ* se compose de dix-neuf strophes : les six premières sont une mise en scène du drame qui doit s'accomplir au dernier des jours ; la septième strophe est un retour de l'âme sur elle-même et comme une transition à la prière qui remplit le reste de la prose :

Dies iræ, dies illa,
Solvat sæclum in favilla,
Teste David cum Sybilla.

Quantus tremor est futurus,
Quando judex est venturus,
Cuncta stricte discussurus !

Tuba mirum spargens sonum
Per sepulcra regionum,
Coget omnes ante thronum.

Cette troisième strophe est sublime. Le verset *Tuba mirum spargens sonum*, surtout lorsqu'il est chanté, est admirable d'harmonie imitative. On croit entendre le son de la trompette. Virgile et le Tasse ont employé plus de mots pour arriver à un effet moindre.

Un poète ordinaire n'eût pas manqué d'amener les Anges pour pousser vers le trône du Souverain Juge les générations ressuscitées. S'il eut voulu atteindre la beauté classique, il eut mis dans la main de ces ministres la verge avec laquelle Mercure conduisait les ombres aux sombres bords. L'auteur du *Dies iræ* est plus court, plus simple et plus beau. C'est le son de la trompette, c'est l'effroi qui pousseront vers le redoutable tribunal le troupeau tremblant des humains : *Coget omnes ante thronum*.

Saint Paul a personnifié la création, et en a fait la créature qui gémit : *Creatura ingemiscit*. Dans Milton, le chaos et la mort sont des êtres vivants et agissants. L'auteur du *Dies iræ* est de la race de ces grands poètes :

Mors stupebit et natura,
Cum resurget creatura,
Judicanti responsura.

La mort et la nature en deuil,
Dans la stupeur et l'épouvante,
Les verront sortir du cercueil.

(A suivre.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — La rentrée des élèves du Séminaire Français, pour la réouverture des cours à l'Université Grégorienne (4 novembre), a été particulièrement brillante. Près de 90 élèves s'y trouvent déjà réunis.

S. S. le Pape Léon XIII a envoyé son portrait avec une lettre autographe au prince archevêque d'Olmütz, cardinal landgrave de Fürstenberg, à l'occasion du 50^e anniversaire de sa prêtrise. Le portrait de Sa Sainteté, sculpté en ivoire et enrichi de diamants, est un véritable chef-d'œuvre.

M. de Schloezer a remis au Vatican le *memorandum* qui expose

les vues du gouvernement prussien sur la révision totale des lois de mai (lois de persécution).

Le gouvernement prussien promet d'accorder l'exemption du service militaire pour les clercs, la rentrée des ordres religieux.

Dans le consistoire qui aura lieu à la fin de décembre, les nonces de Vienne et de Madrid seront créés cardinaux.

FRANCE. — Abbaye Saint-Michel. — Le culte de saint Michel a été transféré de l'église abbatiale à l'église paroissiale du Mont. Mgr de Coutances et Avranches a dû prendre cette mesure pour éviter le renvoi des religieux exigé par le gouvernement. Ces religieux desservent l'abbaye depuis 1865.

Besançon. — On vient d'inaugurer un monument consacré à la mémoire des enfants de la France qui se sont fait tuer à Besançon, au cours de la même guerre ; mais la municipalité n'avait pas jugé à propos de demander à l'autorité ecclésiastique de participer, par une cérémonie religieuse, à cette fête patriotique.

Mgr l'archevêque a donc dû s'abstenir de paraître à la cérémonie, et, il a adressé à MM. les curés et aumôniers de la ville la lettre suivante que publie l'*Union franc-comtoise* :

Besançon, le 12 octobre 1886.

Monsieur le curé,

Vous vous êtes déjà associé par vos prières aux honneurs rendus, il y a quelques jours, à la mémoire de deux mille soldats qui ont succombé autour de Besançon à la fin de la funeste guerre de 1870. Mais la cérémonie religieuse n'ayant pas eu lieu à cette occasion, vous jugerez certainement que c'est un devoir de piété et de patriotisme que de prier publiquement pour ces chers défunts, pour ces humbles martyrs du devoir militaire, à qui Dieu, comme on l'a si bien dit ailleurs, aura sans doute décerné les récompenses qu'il réserve au sacrifice qu'ils ont fait de la vie pour la défense de la patrie, sacrifice qui chez les soldats est d'autant plus méritoire qu'il est plus désintéressé.

Si les âmes de ces braves soldats n'ont pas entièrement acquitté leur dette envers la justice de Dieu, nous continuerons à lui demander de vouloir bien hâter pour elles la possession d'un bonheur éternel ; et, nous unissant tous dans un même sentiment chrétien, nous leur rendrons, en priant pour elles, le genre d'honneur dont l'Eglise dispose et qui s'allie si bien avec l'éclat des honneurs militaires dus à leur courage, à leur dévouement et à leur dernier sacrifice.

En conséquence, Monsieur le curé, dimanche prochain, 17 octobre, dans toutes les églises et chapelles de la ville de Besançon, à l'issue de la messe paroissiale, il sera fait une absoute solennelle

pour le repos de l'âme des soldats morts à Besançon pour la patrie au cours de la dernière guerre.
« Recevez, monsieur le curé, l'assurance de mon affectueux dévouement.

(Univers).

« † JOSEPH,
Archevêque de Besançon. »

Tous les beaux discours débités, à cette occasion, par nos bons républicains auront, sans doute, fait beaucoup de bien à ceux de nos soldats qui gémissent encore dans les flammes du purgatoire.

SAINT CORENTIN

PREMIÈRE PARTIE HISTOIRE DE SA VIE

CHAPITRE 1^{er} L'ERMITAGE (suite)

Il est bien rare qu'une âme, à son entrée dans la voie de la perfection, n'éprouve pas la vérité de cette parole du Maître : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît. » Saint Corentin, passant dans son oratoire les nuits et les jours « en prières et oraisons », dut se rappeler plus d'une fois cette divine promesse, car là il se sentit chéri et consolé de Dieu, qui jamais n'oublie ceux qui, pour son amour, oublient toutes choses ; il se vit fortifié de sa grâce contre les attaques et tentations de ses ennemis ; il fut comblé de ses célestes et divines caresses. »

Nous le voyons donc déjà initié à ce qui occupe une si grande place dans la vie de tous les Saints : aux joies que Dieu prodigue, aux épreuves qu'il permet ou même qu'il envoie.

Pour le solitaire de Plomodiern, ces joies furent certainement de celles qu'aucune langue humaine ne saurait rendre. Quant aux attaques et aux tentations de ses ennemis que furent-elles ? Le Père Maunoir voit, dans ces cruels adversaires, les puissances infernales. Il ne faut pas s'en étonner. Quel est donc le Saint qui n'a pas eu à lutter contre l'ange de Satan ? Comment, d'ailleurs, ne s'attaquerait-il pas de préférence à ceux qui, par la séparation du monde, se sont rapprochés de Dieu et ont écarté les obstacles extérieurs pouvant les arrêter dans le chemin du ciel.

Si saint Corentin obtint, avec les délices de la prière, la victoire sur l'ange des ténèbres, il acheta ce double bien par la mortification de sa vie à laquelle Dieu aurait attaché encore une autre récompense : « Pour sa nourriture et sustentation en cette solitude, Dieu, dit Albert-le-Grand, faisait un miracle admirable et continu ; car, encor qu'il se contentast de quelques morceaux de gros pain, qu'il mendoit quelques fois es villages

« prochains (1), et quelques herbes et racines sauvages, que la terre produisoit d'elle même, sans travail ny industrie humaine, Dieu luy envoya un petit poisson en sa fontaine, lequel, tous les matins, se présentait au Saint, qui le prenoit et en coupoit une pièce pour sa pitance, et le rejetoit dans l'eau, et tout à l'instant, il se trouvoit tout entier, sans lésion ny blessure, et ne manquoit, tous les matins, à se présenter à saint Corentin, qui faisoit toujours de mesme. »

L'Anonyme du ix^e siècle dit que le poisson était, non pas dans la fontaine même, mais dans le ruisseau qui en coulait, *in rivulo fontis*, et que, saint Corentin venant y puiser de l'eau, ce poisson, comme envoyé de Dieu, se présentait souvent au pieux solitaire, en se jouant devant lui et se mettant à son service. C'est alors que le Saint, dans son admirable simplicité, comprit qu'il y avait là une attention spéciale de la divine Providence et osa porter le couteau sur celui qui devenait son compagnon fidèle, « *cultello cedebat particulam.* »

Le poisson nous ramène, hélas ! à la critique.

(A suivre.)

LE BRAS DU GLORIEUX SAINT CORENTIN

Visita nos « in Brachio tuo extento. »
(Ant. de l'Arent.)

III

« Les délibérations de la province de Tours terminées, Mgr Le Prestre de Lézonnet revint en Bretagne, fier de sa conquête. Enfin la cathédrale allait posséder une parcelle de ces reliques qu'elle avait tant regrettées, qu'elle réclamait en vain depuis 700 ans ! (2). »

Ce n'est pas cependant ce qui eut lieu. L'évêque la transporta dans son manoir de Kervégan, en la paroisse de Scaër, où elle demeura dix-sept ans, c'est-à-dire jusqu'à la mort de ce prélat. (3). Si celui-ci ne s'était pas pressé de remettre à son église la relique dont il avait voulu autrefois l'enrichir, les chanoines, au contraire, par l'empressement qu'ils mirent à entrer en possession du Bras de saint Corentin, témoignèrent de leur pieuse impatience.

« Le jour même du décès de leur évêque, ils trouvèrent la relique dans une armoire et, quoique le chanoine Le Texier, présent à la délivrance du reliquaire à Tours, le reconnut parfaitement, ils crurent devoir procéder à un nouvel examen. Le papier collé sur la châsse fut déchiré à la jonction du couvercle, qui fut ensuite fixé à l'aide d'un cordon. Il fut scellé des armes du défunt

(1) Je l'ai déjà dit, mais je n'ai pas voulu couper, pour éviter une répétition, le charmant récit de notre historien.

(2) Rapport, page 16.

(3) Monographie de la Cathédrale, page 354.

et du sceau du chapitre. On dressa de ces opérations le procès-verbal suivant :

« D'autant que défunt Révérend Père en Dieu, messire Guillaume Le Prestre, vivant, évêque de Cornouaille, par son testament de dernière volonté, rapporté le jour d'hier, septième de novembre mil six cent quarante, aurait déclaré avoir en son manoir de Kervégan certaine relique de saint Corentin, laquelle il ordonnait être rendue en son église et cathédrale de Cornouaille, et par le même testament, légua une somme de quinze cents livres pour aider à faire une chässe à mettre la dite relique.

« Après le décès dudit seigneur évêque, arrivé à deux heures après le minuit de ce jour, huitième des dits mois et an, après avoir été confessé, communié et reçu le sacrement de l'extrême-onction par humble et dévot religieux frère Yves Pinsart, docteur de Paris, chanoine théologal de Cornouaille, en présence dudit Pinsart, des vénérables et discrets Etienne Pollart, archidiaque de Poher et chanoine de Cornouaille, Julien Le Texier, aussi chanoine de Cornouaille, Bertrand Boullay, recteur de Plouan, messire Jean Montescot, recteur de Trémur, messire Nicolas de Lesandenez, seigneur de Rubiez et l'un des exécuteurs testamentaires du dit seigneur évêque, aurait été déterrée et ouverte une grande armoire en laquelle aurait été trouvée la dite relique, qui est l'os d'un des bras de l'épaule au coude, enveloppée dans un taffetas vert, dans une petite casse longue de bois, couverte de papier et de ficelle, et qui avait été cachetée du cachet du dit sieur Le Texier, qui était présent et assistant mon dit seigneur de Cornouaille lorsqu'il obtint la dite relique de l'abbaye de Marmoutiers, et dit le dit sieur Le Texier, que le procès-verbal qui en fut fait à la dite abbaye se trouvera au manoir épiscopal de Saint-Corentin, et se sont les dits Pollart et Le Texier chargés de rendre en l'église cathédrale de Cornouaille la dite relique, qui a été mise en la dite casse, reliée de la dite ficelle et cachetée du cachet du dit défunt seigneur évêque.

« Fait au manoir de Quervégan, le huitième jour de novembre mil six cent quarante.

« F.-Yves PINSART, théologal. — N. DE LESANDENEZ. — Bertrand BOULLAY. — J. MONTECOT. — POLLART.

« LE TEXIER. »

Comme on le voit par le procès-verbal qui précède, dans la Relique qui aux moines de Marmoutiers avait paru être un os de la cuisse, les chanoines de Quimper avaient reconnu avec raison l'os d'un des bras de l'épaule au coude, en d'autres termes, un humérus. Quelques personnes, qui sans doute n'avaient pas eu le temps de la réflexion, auraient trouvé dans cette confusion un motif de doute pour l'authenticité de la relique. A cette appréhen-

sion un peu étrange, il n'y a qu'à répondre avec l'auteur du *Rapport* : « Grâce pour les moines de Saint-Martin ! A Marmoutiers, peut-être même à la Pierre-qui-Vire, n'y avait-il pas d'anatomiste ! »

A peine le Bras de Saint-Corentin avait-il été déposé dans le trésor de la cathédrale (8 novembre 1640), qu'une peste affreuse désola la ville (1643). C'était un châtement : « un libertin et un ivrogne avait renversé et brisé la statue de saint Corentin, qui décorait la fontaine de ce nom, située à l'extrémité du faubourg de la rue Neuve, et les magistrats de la ville ayant laissé impunie une pareille impiété, Dieu avait vengé saint Corentin en frappant de la peste la maison du coupable, d'où la contagion avait bientôt gagné tous les quartiers de Quimper. » (1)

Parmi les prêtres et les religieux, qui étaient restés dans la ville pour assister les habitants, était un Père Jésuite que sa piété a rendu célèbre ; il s'appelait Pierre Bernard. « Un matin, excité par le bruit qui se faisait dans la rue, il mit la tête à la fenêtre, vit qu'on portait plusieurs personnes à la maison de santé, et apprit que la maladie avait déjà enlevé le tiers des habitants. Pénétré de compassion, il se prosterna devant le crucifix, et dit : « Mon Sauveur et mon Dieu, n'avez-vous pas quelque serviteur fidèle à qui vous daigniez déclarer vos saintes volontés ? Faites lui connaître, entre tous les Saints qui sont dans le Ciel, quel est celui que nous devons présentement invoquer, et à qui vous voulez donner ce reste d'habitants que la peste va nous ravir, si votre miséricorde n'en arrête le cours. »

Aussitôt un Ange apparut au Père Bernard, dont il fut si effrayé, que s'il n'avait trouvé son prie-dieu à quoi se tenir, il serait tombé à la renverse. Il entendit très-distinctement ces paroles : « C'est à S. Corentin que l'on doit avoir recours. » Il connut en même temps, par une lumière intérieure, que Dieu voulait que dans les calamités publiques on invoquât les saints patrons des lieux affligés. Il trouva M. l'Official à la porte du collège (2), et lui dit, avec un air assuré et plein de confiance, que si l'on faisait un vœu public à S. Corentin, ce saint évêque, patron de la ville, appaiserait la colère de Dieu. L'Official persuada la même chose au Procureur Syndic de la ville, qui assembla les bourgeois à leur maison commune.

Tous, sur la parole du P. Bernard, dont on leur fit le rapport, firent vœu de placer honorablement dans l'église cathédrale le Bras de S. Corentin. Dès qu'on eut fait le vœu, la peste cessa (d'après la tradition, le mal s'arrêta où il avait commencé, c'est-à-dire vis-à-vis la fontaine de saint Corentin) (3).

(1) *Monographie de la Cathédrale*, page 354.

(2) M. Le Men (*Monographie*, p. 354) dit que le Père Bernard était supérieur du collège ; c'est inexact. Ce religieux ne fut jamais supérieur ou recteur du collège, mais bien régent, de 1622 à 1639, puis missionnaire et compagnon du Père Maunoir jusqu'en 1654. (*Histoire du Collège de Quimper*, par Fierville.)

(3) *Monographie*, page 355.

Le P. Bernard se servit de cette occasion pour renouveler le culte du Saint, qu'on avait négligé. Il fit rétablir la fontaine qui porte son nom, et sous la voûte qui couvre cette fontaine, il fit mettre une statue neuve du Saint, emporta dans son manteau les débris de celle qui y était auparavant, les rejoignit, et plaça cette figure dans la cour du collège pour y être exposée à la vénération des écoliers. Il sollicita ensuite la ville à s'acquitter de son vœu, ce qu'elle fit, en portant en procession avec beaucoup de magnificence le Bras de S. Corentin enfermé dans une châsse, et en le plaçant dans la cathédrale. (1).

Précisément, pour placer la Relique dont Dieu avait fait l'instrument du salut dans leur vieille cité, les bourgeois de Quimper firent construire à grands frais un jubé qui servit de clôture à l'entrée du chœur. Ils firent preuve en cette circonstance d'une louable générosité; mais l'idée même d'élever à une semblable place une lourde construction de vingt-cinq pieds de haut, était en complet désaccord avec un goût éclairé. Nous n'avons donc nullement lieu de regretter aujourd'hui que Jacques Castellan, entrepreneur des bâtiments civils, et Le Goarre, maire de Quimper, de concert avec l'évêque et les vicaires épiscopaux de l'église constitutionnelle, aient fait disparaître en 1791 le jubé magnifique, élevé sur de hautes colonnes de marbre, qui excitait tant l'admiration du bon Père Maunoir.

Ce fut sur ce jubé (sorte de tribune à laquelle aboutissait un escalier tournant), que le grand évêque René du Louët, successeur de Guillaume Le Prestre de Lézonnet, transporta solennellement le Bras de saint Corentin, déposé jusque là au trésor de l'église. Cette translation se fit le 3 mai 1643. (Le vœu des habitants de Quimper avait été formulé le jour de la Purification, 2 février précédent.)

A partir de ce moment, la Relique fut vraiment le palladium de notre ville. On y avait recours surtout dans les grandes calamités; mais, afin de montrer quelle importance on attachait à la descente du Bras de saint Corentin, on ne l'effectuait que très rarement, dans les nécessités urgentes et après avoir épuisé toutes les ressources.

(A suivre.)

(1) Dom Lobineau : *Vie du P. Pierre Bernard*.

LE PETIT CALENDRIER DU DIOCÈSE, à l'usage des fidèles, est sous presse. MM. les Recteurs sont avisés que, sur leur demande, il leur sera expédié tel nombre d'exemplaires qu'il leur conviendra au prix de 7 centimes l'un, en même temps que le paquet des Registres de Paroisses.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 fr. par an.

LA LIGNE D'ANNONCE

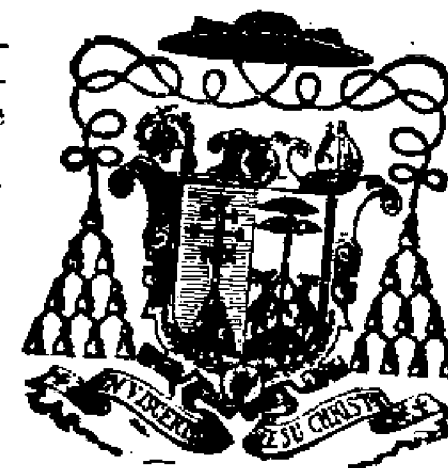
40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mercredi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

SOMMAIRE. — I. *Chronique du diocèse :* Olli-ces extraordinaires: Une faveur du Saint Père à Pleyben; La nouvelle paroisse; Quimper; Pleyben; Memento de l'apostolat des armées. Le Dies ira. — II. *Nou-*



velles du Monde catho-lique : Rome; France; La mort de Paul Bert; Autun; Le maréchal Pélissier; Cinq heures d'angoisses. — III. La vie de saint Corentin (suite). — IV. Le Bras de saint Corentin (suite). — V. Avis.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 21 Novembre. — Dernier après la Pentecôte. Office de l'Octave de la Dédicace de toutes les Eglises, double, blanc; vêpres du jour; à capitule du suiv., mém. du précédent et du Dimanche.
Lundi 22. — S^{te} Cécile, vierge martyre, double, rouge.
Mardi 23. — S. Clément, martyr, double, rouge.

Mercredi 24. — S. Jean de la Croix, confesseur, double, blanc.
Jeudi 25. — S^{te} Catherine, vierge martyre, double, rouge.
Vendredi 26. — S. Didace, confesseur, semi-double, blanc.
Samedi 27. — Présentation de la Sainte-Vierge, double-majeur, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plouyé..... 21, 22, 23 et 24 Novembre.
Retraite de Quimperlé. 25, 26 et 27

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Quimper. — Paroisse St-Mathieu. — Les exercices du Jubilé commenceront, pour la partie française, le dimanche 28 de ce mois (1^{er} dimanche de l'Avant) à 7 h. 1/2 du soir, et ils continueront, pendant 9 jours pleins, jusqu'au 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception.

Il y aura 3 instructions par jour : une à 6 heures du matin, après la 1^{re} messe qui sera devancée et dite à 5 heures 1/2 ; une 2^{me} à 9 heures après la messe de 8 heures 1/2 ; et la 3^{me} à 7 heures 1/2 du soir.

Le R. Père Le Moigne prêchera tous les matins, et le R. Père de Bigault, supérieur de la Maison des Jésuites de Laval, à 9 heures, le matin, et à 7 h. 1/2, du soir.

— Un triduum pour les Bretons suivra immédiatement. Il s'ouvrira le 9 décembre, le lendemain de la fête de l'Immaculée Conception, à 5 heures 1/2 du matin, pour se terminer le 12, jour de la grande fête de saint Corentin.

Il y aura également trois instructions par jour : à 5 heures 1/2 du matin ; à 2 heures de l'après-midi et à 7 heures 1/2 du soir.

Concarneau. — Retraite pour les mères chrétiennes prêchée par le R. Père Le Guinio de la Compagnie de Jésus : ouverture le 30 novembre, à 5 heures, dans la chapelle des Sœurs.

Quimperlé. — Paroisse St-Michel. — Dimanche 21 novembre, départ après-midi en procession pour la chapelle de Lothéa, à l'occasion de la bénédiction de la nouvelle cloche.

La cérémonie sera faite par M. Simon, recteur de la paroisse.

Morlaix. — Paroisse St-Martin. — Dimanche 21 : vêpres à 2 heures 1/2, suivies d'un sermon de charité au profit de la Conférence de St-Vincent-de-Paul des Dames.

Une faveur du Saint-Père à l'enfance. — La prière suivante des enfants chrétiens pour les enfants du purgatoire, a été approuvée et indulgenciée par Sa Sainteté Léon XIII, le 15 mai 1886 :

« Doux Sauveur Jésus qui, pendant votre vie, avez montré tant d'amour pour les enfants, nous, enfants comme eux et bénis de vous, nous vous supplions d'ouvrir les portes du Ciel à nos frères qui gémissent dans le lieu de douleur et de pénitence.

« Accordez-nous ensuite leur protection pour nous, pour nos parents, pour notre Père à tous, le Souverain Pontife.

« Sainte Marie, notre bonne Mère, priez pour nous et pour les enfants qui souffrent. — Je vous salue, Marie, etc. »

1^o Indulgence de cent jours, une fois le jour.

2^o Indulgence plénière, une fois par an, à la fête de la Toussaint, pour les enfants qui la récitent habituellement et au moins la moitié du temps.

Les enfants, qui ont fait la première communion, la gagneront aux conditions ordinaires, c'est-à-dire confession, communion, prières pour le Pape. — Sa Sainteté confie aux Ordinaires des

diocèses le soin d'accorder aux confesseurs des enfants, qui n'ont pas fait leur première communion, le pouvoir de la commuer en une autre œuvre pie. — Ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

J.-B. Card. FRANZELIN, *Préfet de la S. C. I.*

F. DELLA VOLPE, *Secrét.*

La nouvelle loi scolaire. — Un décret vient de régler l'élection des membres des conseils départementaux que doivent choisir les instituteurs et institutrices libres. Le mode d'élection a lieu par la poste.

Le jour fixé pour l'élection, chaque électeur insère son bulletin de vote dans une enveloppe cachetée, sans signe extérieur. Il place cette enveloppe sous un second pli cacheté, portant extérieurement sa signature, la mention « Conseil départemental — Elections » et le cachet de la mairie. Ce pli est mis à la poste à l'adresse du préfet et recommandé.

Nous signalons ce procédé. C'est, croyons-nous, la première fois qu'on emploie la poste pour des élections.

Nous sommes heureux des témoignages de bienveillante sympathie qui nous parviennent des *Semaines religieuses* de Vannes et de St-Brieuc.

Quimper. — Le tirage de la loterie au profit des Orphelines de la Providence, à Quimper, aura lieu mardi, 30 courant, à midi précis.

L'exposition des lots est fixée à samedi, 27, et les jours suivants de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Pleyben. — La société anonyme de l'école chrétienne de Pleyben, formée le 27 septembre dernier, a fait l'acquisition d'un terrain de 75 ares pour l'établissement d'une école et d'un pensionnat de garçons.

— Lundi, 22, se dira à Pleyben la messe de départ à l'intention des futurs soldats.

Memento de l'Apostolat des Armées.

Aumôniers volontaires.

VILLES	AUMÔNIERS	VILLES	AUMÔNIERS
Paris-Charonne, rue		Angers	Chapelain, aumôn ^r
Planchat, 42. . .	Lucas - Champion-		du cercle milit.
	nière.	Annecy	Rebord.
Aix	Chérrier.	Auch	sup. P ^r -Séminaire.
Albi	Pontier.	Aurillac	Raymond.
Ancenis	Guibert, prof. col-	Avesnes	Martin, Vic.
	lège.	Baccarat	Bailly.
	Janet, aumônier.	Bauvais	d'Hédouville,

VILLES	AUMÔNIERS	VILLES	AUMÔNIERS
Batna	Aumô ^r del'hôpital.	Longwy	Krempf-Cur-Soq.
Bergnes	Le Doyen.	Lons-Le-Saunier . .	Chero.
Bernay	Bignon.	Lorient	Pères Capucins.
Besançon, rue de la		Lyon, 88, rue Paix-	
Clue	Echenoz.	Dieu	Clot.
Blois	Roux.	Mâcon, rue Lacre-	
Bordeaux	Boyer.	telle	Le Flèche.
Brest	Tanguy, vicaire, St-	Marseille	Roux.
	Sauveur.	Maubeuge	Grié.
Caen	Curé de St-Pierre,	Mende	Boissonade.
	Boyer.	Morlaix	L'Helgouach, vic.
Cahors	Badoures.		à S.-Martin.
	Albessard.	Nantes	Mainguy.
Camp de Châlons .	Gérardin.	Nevers	Cachet.
Castres	Ferrière.		Merle.
Châlons-sur-Marne	B. de Baye.	Nogent-le-Rotrou .	Clichy.
Rue Châmonis, 6 .	Camut.	Orléans, 39, rue du	
Châteaudun	Davian.	Bœuf, St-Paterne .	Le Franc.
Châteauroux, place		Périgueux	Montet.
Lafayette, 5 . . .	Granger.	Pont-à-Mousson . .	Bastien.
Chartres	Durand.	Privas	Rotre.
Cherbourg	Martin.	Puteaux	Villars.
Cholet	Morillon.	Quimper, G ^e Sémin.	Livinec, professeur
Cosnes	Coïnte.	Rochefort, vicaire,	
Douai	Trannin.	St-Louis	Duboulet.
Decize	Laforge.	Rodez	Maur.
Dôle	Le Beau.	St-Dié	Jacquot.
Dunkerque	Lenelle.	St-Nicolas-du-Port	Goudréxou.
Dreux	Goursat.	Thonon	Piccard.
Epinal	Morel.	Toul, vic. cath . .	Dieu.
Evreux	Le Mercier.	Tours, aum. del'œu-	
Falaise	Lemasquier.	de N.-D. de la	
Fontenay-le-Comte		Riche	Moreau.
31, r. du Bédouard.	Staub.	Troyes	Loine-Charvot.
Gap	Blanc.	Valenciennes . . .	Bricourt, vic. N.D.
Grenoble	P. Huchet.	Vannes	Bellamy, prf. g ^e sem.
Guingamp	Chan. Gœury.	Vendôme	Ménard.
Landrecie	Taffin.	Verdun	Aubert.
Le Mans	Pottier.	Vernon	Grieu.
Le Quesnoy	Leroy.	Versailles, 4, Impas-	B.P. Gueusset.
Lille	Brek.	se des Gendarm.	Brault.
Limoges	R. P. Bouniol.	Vitré	Lecoiffier.
Lisieux	Henry.		

Aumôniers d'Hôpitaux militaires.

Bône	Compayrot.	Nancy	Girard.
Bourges	Chaboissau.	Oran	Poupart.
Constantine	Edme.	Perpignan	Delhoste.
Lunéville	Gérard.	Rennes	Hesnard.
La Rochelle	Boisnard.	Toul	Rousselot.

Aumôniers titulaires et auxiliaires.

Ecole de St-Cyr . .	Lamuse.	Mecheria	Renouard.
Fort de Vincennes.	De Laval.		

En Tunisie.

Ain-Draham	Loiseau.	Tunis	Tournier.
Bizerte	Alessand. Reccagno	Kairouan	De Villeperdrix.
Carthage	Kerlean.	Sfax	Buhagiar. et M. Dami.
Gabès	Houdard.	Sousse	Thévin.
Gafsa	Lengronne.	Souk-el-Djemah . .	Marceille.

N. B. — Les personnes qui recevraient des adresses nouvelles ou complétées sont priées de les transmettre à M. le Supérieur du Grand-Séminaire, à Quimper.

La prose « Dies iræ » (suite et fin).

Liber scriptus proferetur
In quo totum continetur
Unde mundus judicatur.

Judex ergo cum sedebit,
Quidquid latet apparebit,
Nil inultum remanebit.

Et le livre mystérieux
Qui doit dicter toute sentence
Nous sera mis devant les yeux.

Le Juge assis au tribunal,
Rien ne restera sans vengeance,
Tout sera connu, bien et mal.

En face de cette justice exacte, terrible, imminente, le premier sentiment est celui de la terreur, et d'une terreur toute personnelle :

Quid sum miser tunc dicturus ?
Quem patronum rogaturus,
Cum vix justus sit securus.

Malheureux, que dirai-je alors,
Et qui donc prendra ma défense,
Quand le saint n'est pas sans remords ?

Puis vient le sentiment de l'espérance, et la prière qui demande grâce, invoquant les motifs de miséricorde capables d'agir sur le cœur du Juge qui fut aussi le Sauveur :

Rex tremendæ majestatis,
Qui salvandos salvas gratis,
Salva me, fons pietatis.

O redoutable majesté,
Roi qui nous sauvez par clémence,
Sauvez-moi, source de bonté.

Recordare, Jesu pie,
Quod sum causa tuæ viæ ;
Ne me perdas illa die.

Rappelez-vous combien de pas
Vous avez faits pour moi sur terre :
En ce jour ne me perdez pas !

Quærens me, sedisti lassus ;

Jésus, à me suivre lassé,

Voilà un verset qu'il suffit de traduire un peu largement pour en faire sentir la touchante beauté.

« Que de fois, doux pasteur, en me cherchant, moi, brebis perdue, vous vous êtes assis, accablé de lassitude, au bord du chemin ! »

Quel sujet de tableau ! On a souvent représenté le bon pasteur portant sur ses épaules la brebis retrouvée : pourquoi un grand peintre, s'inspirant du *Dies iræ*, ne nous montrerait-il pas le divin berger assis au milieu du jour, sur la route poussiéreuse et sans ombrage, se reposant pendant quelques instants de sa course à la recherche de la brebis encore égarée ?

Qu'ils vont vite et qu'ils vont loin les pêcheurs, puisqu'un Dieu se fatigue à les poursuivre et à les atteindre !

Quel touchant plaidoyer dans les deux vers qui terminent la strophe :

Redemisti crucem passus ;
Tantus labor non sit cassus !

Que sur moi le sang du Calvaire
Ne soit pas vainement versé !

La prière continue :

Juste Judex ultionis,
Donum fac remissionis
Ante diem rationis

Dieu, qui vous vengez justement,
De mon crime effacez la trace
Avant le jour du jugement.

Ingemisco tanquam reus ;
Culpa rubet vultus meus ;
Supplicanti parce, Deus.

Qui Mariam absolvisti,
Et latronem exaudisti,
Mihi quoque spem dedisti.

Proces mere non sunt dignæ ;
Sed tu, bonus, fac benigne,
Ne peremmi cremer igne.

Inter oves locum præsta,
Et ab hædis me sequestra,
Statuens in parte dextra.

Confutatis maledictis,
Flammis acerbis addictis,
Voca me cum benedictis.

Oro supplex et acclinis,
Cor contritum quasi cinis :
Gere curam mei finis.

Lacrymosa dies illa,
Qua resurget ex favilla
Judicandus homo reus !
Huic ergo parce, Deus.

Pie Jesu, Domine,
Dona eis requiem.

Je supplie et gémis, pécheur ;
Le remords fait rougir ma face ;
Ayez pitié de moi, Seigneur !

Vous avez fait grâce au larron,
Absous Madeleine coupable ;
Vous m'avez promis le pardon.

Quels droits ai-je à votre bonté ?
Dieu bon, tirez-moi, misérable,
Des brasiers de l'éternité.

Comptez-moi parmi vos brebis ;
Placez-moi, loin des boucs infâmes,
A votre droite en Paradis.

Et quand les maudits confondus
Seront livrés en proie aux flammes,
Que je sois avec vos élus !

Humble et brisé de repentir,
Je vous confie, ô Roi des âmes,
Tout le soin de mon avenir.

Jour de larmes, jour de grand deuil,
Où l'homme sortant du cercueil,
Répondra de tous ses forfaits !
Pardonnez-donc, ô Dieu de paix.

Accordez-leur, doux Jésus,
Le saint repos des élus.

Les deux derniers versets non rimés n'étaient pas évidemment dans la pièce primitive ; ils auront été ajoutés par l'Eglise lorsqu'elle a introduit cette magnifique *Prose* dans l'office des Morts : ils résument, dans un cri simple et sublime, tous les sentiments de piété et de compassion dont nous devons être pénétrés envers les trépassés.

Et maintenant, qu'on nous pardonne ces détails littéraires, on a dit souvent que le *Dies iræ* est un chef-d'œuvre : nous avons essayé d'indiquer quelques-unes des beautés qu'il renferme. Puissions-nous avoir obtenu, par cet exposé trop bref, que nos lecteurs le récitent avec une attention plus grande, une intelligence plus éclairée et partant avec plus de dévotion.

Cette intéressante étude sur la prose *Dies iræ*, nous l'avons empruntée à la *Semaine religieuse* de Nantes. La traduction française est celle du Père Charles Clair, de la Compagnie de Jésus, dans son livre le *Dies iræ* (1).

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — En butte continuellement à la haine et aux menaces des sectaires, abreuvé, chaque jour, de nouvelles insultes dans leurs meetings qui ne déçoient plus, complètement délaissé par le Gouvernement italien, dont il semble que c'est la politique de

(1) En vente chez les principaux libraires.

laisser libre carrière à toutes les manifestations anti-religieuses, alors qu'il interdit scrupuleusement toute manifestation catholique, le Saint-Père vient de s'adresser aux Puissances pour leur dénoncer la lamentable situation faite à son Auguste Personne par les révolutionnaires italiens.

Nous n'avons point le texte même de la note pontificale dont les Nonces ont donné lecture aux ministres des affaires étrangères des diverses cours près desquelles ils sont accrédités ; mais, le voici en substance : « Le Vatican expose la situation intolérable faite au Pape, non seulement comme souverain des états pontificaux, mais comme chef de l'Eglise catholique, par les congrès anti-cléricaux récemment tenus en Italie.

« La personne du Souverain-Pontife y a été bafouée, la religion vilipendée ; on y a demandé la suppression de la loi des garanties et l'abrogation de l'article 1^{er} de la constitution qui proclame la religion catholique religion d'Etat.

« La situation faite au Pape est rendue plus intolérable encore par la complicité du Gouvernement italien, qui laisse le champ libre aux anarchistes dans leurs attaques à la religion et leurs insultes au Pape. »

La note est très énergique.

Quel accueil sera-t-il fait aux plaintes de notre bien-aimé Père par les diverses Puissances ? Le moment n'approche-t-il point, où le séjour de Rome lui étant rendu impossible par le libre déchaînement de toutes les passions démagogiques, il devra songer, enfin, à transporter ailleurs le siège de son gouvernement spirituel ?

Des plaintes ont été, également, adressées par le Vatican au Gouvernement français au sujet de la nouvelle loi scolaire. Après avoir donné à notre Gouvernement un témoignage si éclatant de condescendance et de bonté dans la question du protectorat en Chine, le Saint-Père ne pouvait être plus douloureusement impressionné qu'il ne l'a été par la triste issue de la discussion de la susdite loi, qui met dans le plus grand péril notre foi et tous nos intérêts religieux. Aussi, assure-t-on que la note, quoique modérée dans la forme, est très ferme sur le fond des protestations. Lundi dernier Mgr Richard a été reçu par le Président de la République pour s'entretenir des nouvelles difficultés survenues avec la Cour romaine.

FRANCE. — L'université catholique d'Angers vient de remporter encore un très beau succès. Sur une série de vingt-cinq candidats qui se présentaient devant la Faculté de Paris pour subir les redoutables épreuves de la licence ès sciences mathématiques, trois seulement ont été admis définitivement. Or, sur ces trois candidats, deux étaient présentés par la Faculté des sciences d'Angers.

Mort de Paul Bert. — Au moment où nous écrivons ces lignes, l'Annamite revient en France avec les restes mortels de M. Paul

Bert. Dans un mois, nous assisterons peut-être, si sa mort n'a pas été chrétienne, à un enterrement civil des plus pompeux, le cortège de Victor Hugo se reformera ; si sa fin a été celle d'un baptisé qui se repent, nous n'aurons sous les yeux que les funérailles modestes de l'amiral Courbet.

Devant cette tombe, qui n'est pas encore scellée, et la douleur de sa famille, — toutes les douleurs sont respectables, — nous nous arrêtons. Dieu a jugé, et son jugement, irréformable, un jour sera rendu public. Il ne nous appartient pas de sonder ces mystères.

L'Etat a demandé et fait voter pour les obsèques un crédit de dix mille francs, et une pension de 12,000 à M^{me} Paul Bert, pension réversible par tiers sur la tête de ses enfants jusqu'à leur majorité.

M. Paul Bert a quitté Paris, le 9 février dernier. Sa mission a donc été là-bas de 7 mois à peine, déduction faite du temps de la traversée. Avant son départ, il s'était assuré à plusieurs compagnies pour une très-grosse somme. On voit que la précaution était bonne. Sa famille est dans le deuil, mais non dans le dénuement.

Quant à la France, — son cadavre couché dans un tombeau de marbre, et son successeur trouvé, — elle l'oubliera, et si elle lui élève une statue, qu'on mette bien son nom au bas, et qu'on y grave pour le passant, non son histoire, mais une légende.

Diocèse d'Autun. — Des malfaiteurs, brisant un large carreau du chœur, se sont introduits dans l'église de Champagnat.

Ils ont pénétré dans la sacristie et se sont emparés d'une somme de 60 à 70 francs. Puis ils ont forcé la porte du tabernacle et ont enlevé le ciboire et la boîte d'argent contenant la lunule de l'ostensoir.

Le lendemain, M. le curé a trouvé les hosties disséminées dans le tabernacle ; mais la grande hostie a été emportée avec la lunule par les voleurs.

Les cœurs catholiques répareront par plus de ferveur et de fidélité les outrages faits à Notre-Seigneur dans le sacrement de son amour.

Ce qui peut laisser quelque espoir sur la destinée de la France, c'est qu'elle reste essentiellement le pays des réparations au milieu des iniquités que la République semble y acclimater.

Le Maréchal Pélissier et les ministres protestants. — Le maréchal Pélissier, nommé gouverneur général, reçut à son arrivée à Alger les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques. A peine le clergé catholique venait-il de quitter le salon d'audience, qu'on annonça les ministres évangéliques.

On vit entrer deux Messieurs à l'air grave.

— Ah ça ! Messieurs, dit sans plus de préambule le gouverneur, dites-moi donc pourquoi vous vous faites appeler ministres

évangéliques ? Vous ne prêchez pas l'Evangile plus que ces braves curés qui sortent d'ici. Est-ce que vous n'avez pas un autre nom ?

— On nous appelle, répondirent ces Messieurs, ministres de la religion réformée.

— Réformée ! réformée ! murmura le maréchal : je ne vois pas du tout ce que vous avez réformé. Encore un nom mal choisi. Vous n'en auriez pas quelque autre ?

— Nous sommes ministres protestants.

— A la bonne heure ! Voilà qui est clair, juste et français. Je ne sais pas trop pourquoi vous protestez, ni vous non plus, peut-être ; mais ça ne fait rien. Eh bien ! Messieurs les ministres protestants, puis-je vous être utile en quelque chose ?

— Nous désirerions, répondirent-ils, nous voir adjoindre un collègue.

— Vous êtes donc bien accablés de travail ? Combien avez-vous d'hommes sous vos ordres ?... Je veux dire, combien comptez-vous de disciples ?

— Quinze cents, monsieur le maréchal.

— Et vous ne pouvez pas suffire à deux à garder ce troupeau ? Je viens de voir de braves curés qui ont chacun trois ou quatre mille ouailles et qui ne demandent pas d'aide. Pourtant ils ont sept sacrements à administrer, tandis que vous n'en avez guère qu'un ou deux, et peut-être pas du tout ; car il y a des protestants qui n'admettent ni le baptême, ni la cène.

Au revoir, Messieurs !

Cinq heures d'angoisses. — Vendredi, 1^{er} octobre, vers 3 heures du soir, les deux frères Fait quittaient Boulogne avec un petit bateau neuf, qu'ils conduisaient à Etaples, leur pays. Ils avaient déjà navigué pendant six heures, quand, à quelques milles de la baie de la Canche, ils se trouvent assaillis par de violents coups de mer. Ils résistent d'abord ; mais voici qu'une lame prend en flanc l'embarcation et la chavire complètement. Nos deux matelots se cramponnent aussitôt à la quille du bateau, et, se tenant d'une main, de l'autre ils font un radeau avec les rames et les planches qu'ils peuvent saisir. Puis, n'abandonnant jamais l'embarcation, ils essuient ainsi pendant deux heures la fureur des vents et des vagues. « Frère, dit le plus jeune, qui pourtant savait nager, frère, nous sommes perdus ! » — « Non, répond l'ainé, nous ne périrons pas ; nous serons sauvés par le bon Dieu du Calvaire que nous avons salué devant Equihem ! »

Ils s'encourageaient de la sorte, quand le remous du courant remet le bateau sur le flanc. Nouveau péril ! car s'il s'emplit, il va couler et c'est fini ! mais Dieu veille sur ceux qui ont confiance. Grâce au mât et à la voile, qui font contrepoids, le bateau reste dans cette position pendant trois heures, et, entraîné par le flot, il remonte lentement vers Equihem.

« Frère, dit une seconde fois le plus jeune, c'est inutile, je n'en puis plus ; il faut nous amarrer et mourir ensemble ! » — « Non,

dit l'autre, laisse-moi, puisque tu sais nager : tout à l'heure tu essayeras de te sauver. » Au même instant, le mât casse ; le plus jeune matelot se jette à la nage ; mais, se rappelant son frère, il retourne aussitôt, s'attache à lui, et se tenant embrassés sur le bateau qui s'enfonçait, déjà ils faisaient à Dieu une suprême prière, quand une forte vague pousse le bateau et le fait échouer juste au pied du Calvaire d'Equihem.

Dieu avait récompensé l'inébranlable confiance de ces braves matelots d'Etaples. Il ne rencontra pas des ingrats ; car, dès qu'ils furent remis de leurs angoisses, ils firent célébrer une messe d'actions de grâces à N.-D.-de-Foy, leur patronne ; et en compagnie de leur famille, ils reçurent dans leur cœur le Dieu qui les avait si merveilleusement préservés du naufrage.

(La Croix.)

SAINT CORENTIN

PREMIÈRE PARTIE HISTOIRE DE SA VIE

CHAPITRE I^{er} L'ERMITAGE (suite)

Au jour qui pour elle était saint entre tous

Hac die cunctis tibi sanctiori ;

au jour de la fête de son patron saint Corentin, l'Eglise de Cornouailles chantait autrefois, sans avoir honte de sa croyance et sans se préoccuper des contradictions :

Carne dum piscis redit integrata
In cibum sese toties daturus,
Æqua lex strictæ quoties suadet
Prandia mensæ.

Aujourd'hui, l'hymne *Pange solemnes* est encore répétée avec un enthousiasme qui semble s'accroître d'année en année ; mais la strophe qui célèbre le *miracle du poisson*, on n'ose plus la redire ; les prêtres ne la trouvent plus dans leur bréviaire, beaucoup d'entre eux peut-être en ignorent l'existence. Cependant cette suppression est loin d'être ancienne. Si encore elle était excusable !

Au moment même où commençait le grand mouvement de retour à la liturgie romaine, et quand plusieurs diocèses de France avaient déjà rejeté leur missel et leur bréviaire particuliers, un prélat vénérable, affaibli par l'âge, céda enfin à des obsessions qu'il avait su autrefois repousser, et le clergé de Cornouailles et de Léon recevait, en 1835, le bréviaire de Quimper, édité de par l'autorité d'Illustrissime et Révérendissime Père et Seigneur en Jésus-Christ, D. Jean-Marie-Dominique de Poulpiquet de Bres-

canvel, évêque de Quimper, et avec le consentement du vénérable Chapitre de la même église. » (Disons que plusieurs chanoines n'y étaient pour rien.) Ce bréviaire, copie du bréviaire de Paris, ne conservait rien de l'ancien office de saint Corentin (1), et rejetait en particulier l'hymne *Pange solemnes*.

C'était bien là l'esprit du temps. En critique historique, on admettait d'une manière générale que Dieu fait des miracles et qu'il en fait par l'entremise de ses Saints, mais, quand ils n'étaient pas consignés dans l'Ecriture, et de foi par conséquent, on rejetait tous les prodiges particuliers ; non seulement on les trouvait improbables, on les jugeait même assez souvent inutiles et ridicules. En critique littéraire, on rejetait d'emblée nos monuments liturgiques les plus vénérables ; ils n'étaient pas d'origine parisienne, pas rédigés dans le goût d'Horace : ils étaient nuls et non avenue.

L'histoire du poisson de saint Corentin disparut donc de la liturgie diocésaine. La quatrième leçon de l'office de Matines accorde cependant que la multiplication du poisson et d'autres miracles encore, *à ce qu'on dit*, UT FERUNT, firent grandement estimer le saint ermite ; mais il s'agit ici de la multiplication miraculeuse opérée une seule fois, (lors de la visite royale dont il sera bientôt question), et non d'un prodige renouvelé chaque jour.

Lorsque, en 1851, le diocèse de Quimper, sous l'épiscopat de Mgr Graveran, reprit la liturgie romaine, un nouveau *Propre* du diocèse fut rédigé. Pour la composition de l'office de saint Corentin, on ne fit pas de grands frais d'imagination : la liturgie parisienne fournit les principaux éléments ; l'ancienne collecte fut reprise, les leçons du second Nocturne (rédaction de 1835) un peu écourtées, et l'hymne *Pange solemnes* réintégrée, mais avec suppression de la strophe *Carne dum piscis*.

Il y avait à Quimper, à cette époque, un bon chanoine qui, à juste titre, jouissait de l'estime universelle, mais dont le gallicanisme n'était un mystère pour personne. Ce que l'on connaissait moins c'était son entêtement dans le *naturalisme*. Si tout récit de miracle, qui n'était pas prouvé mathématiquement, lui semblait de nature à détruire la foi des faibles, la multiplication du poisson de saint Corentin lui paraissait le plus dangereux des récits légendaires ; mais de plus, le fait même de la mutilation du pauvre habitant de la fontaine lui arrachait presque des larmes de compassion ; il se fâchait *doucement* contre quiconque osait croire saint Corentin assez cruel pour avoir fait ainsi souffrir ce petit animal. Mais un jour que j'objectais la possibilité pour Dieu d'opérer un double miracle, et en multipliant le poisson de faire que celui-ci n'ait pas eu à en souffrir, M. Quillien se fâcha un peu plus. Or, c'est c'est ce liturgiste, tant ennemi du prodige, qui crut

(1) J'aurai à revenir sur l'ancien office de saint Corentin, et les nouveaux offices de 1835 et 1851. Je n'ai à m'occuper ici que de ce qui a trait au *miracle du poisson*.

sauver la foi dans notre diocèse en ayant la cruauté de mutiler notre *Pange solennes* d'une main aussi maladroite que celle du voleur, dont le poisson de saint Corentin avait autrefois exercé l'indiscrète curiosité.

Dom Plaine, dont la critique est si judicieuse, dit, après le récit de la visite du roi Grallon à saint Corentin : « A propos de l'histoire du poisson, que nous venons de traduire mot pour mot, nous rappelons une note d'après laquelle, si toutes les circonstances de ce prodige ne paraissent pas également croyables, l'ensemble n'en est pas moins substantiellement digne de foi. »

Espérons qu'un jour ces paroles faisant autorité, les anciennes formules de la liturgie dans l'Eglise de Cornouailles seront reprises intégralement et nous permettront d'affirmer notre croyance aux prodiges de notre thaumaturge, à tous sans exception, à celui-ci comme aux autres. Toutefois, si je dis *croyance*, j'ai le devoir d'ajouter, pour ne rien exagérer, que le miracle qui nous occupe ne s'impose point à notre foi et ne s'y imposerait même pas si le récit en avait été conservé dans notre *Propre* diocésain. Même dans le corps du bréviaire romain, les récits de prodiges du même genre laissent à quiconque en fait lecture une certaine liberté d'appréciation. Nous savons que les savants auteurs appelés à en rédiger les leçons y ont apporté les soins les plus consciencieux, que leur œuvre prise dans son ensemble est un travail de critique judicieuse et même sévère, mais que si tous les faits qu'ils avancent sont croyables et probables, quelques-uns peuvent ne pas être absolument certains. Voilà pourquoi les Eglises particulières, sans vouloir renchérir sur l'Eglise-mère, peuvent consigner dans leurs offices leurs traditions locales, à la condition de les soumettre à la révision de la Congrégation des Rites. Ce qui vient d'être ainsi établi, un peu longuement peut-être, à propos du *miracle du poisson*, devra s'appliquer aux autres récits de prodiges qui pourront se rencontrer dans le cours de cette étude.

(A suivre).

LE BRAS DU GLORIEUX SAINT CORENTIN

Visita nos « in Brachio tuo extento. »
(Ant. de l'Avent.)

Cette solennité se renouvela trois fois :

Le 28 août 1768,

Le 8 juillet 1782,

Le 6 mai 1785.

La première fois, elle fut célébrée par Auguste-François-Annihal de Farcy de Cuillé, les deux autres fois par Toussaint Conen de Saint-Luc, de vénérable mémoire.

Les motifs furent toujours les mêmes : la trop grande abondance de pluies qui faisait craindre beaucoup pour les biens de la terre.

Le même cérémonial fut invariablement suivi. Le maire et les échevins faisaient célébrer d'abord trois processions pour obtenir de Dieu un temps favorable, puis ils présentaient leur requête à l'autorité ecclésiastique. Cette requête ayant été agréée, la cérémonie était annoncée le dimanche au prône, et le même jour à midi par le son de toutes les cloches. Après le sermon, deux dignitaires du Chapitre montaient au jubé, en compagnie d'un diacre et d'un sous-diacre revêtus des ornements de leur ordre. Ils ouvraient la porte de l'endroit où était enfermée la relique, nettoyaient la châsse, et la descendaient sur un brancard qui avait été préparé.

Elle était portée en grande pompe sur l'autel de saint Corentin-d'en-Bas, c'est-à-dire à l'entrée du chœur, du côté de l'Epître. Là, venaient former une couronne autour d'elle : le chapitre, le clergé de la cathédrale et de Saint-Mathieu, les Cordeliers, les Capucins, le Présidial et l'Hôtel-de-Ville.

N'y avait-il pas un beau spectacle dans ce touchant accord du clergé séculier, des ordres religieux et des magistrats de la cité pour honorer et supplier leur commun Protecteur ? Pendant cette cérémonie, on chantait l'hymne *Pange solennes*, puis chaque membre du clergé allait baiser la relique, après quoi se chantaient solennellement les Vêpres et l'office de Complies. Alors seulement, se faisait la procession du Bras de saint Corentin à l'intérieur de l'église, dont on faisait le tour trois fois. Les deux chanoines dignitaires qui avaient descendu la relique la portaient sur leurs épaules (1) ; quatre diacres l'accompagnaient, et six grenadiers fusiliers l'entouraient pour contenir la foule qui était prodigieuse. Les reliques de saint Ronan et les autres reliques que possédait la Cathédrale, (les principales étaient la tête de saint Conogan, une partie du bras de saint Maudet, des os de sainte Radegonde, reine de France, et de saint Armel, une chaussure de sainte Anne), étaient portées avant le Bras de saint Corentin que précédait immédiatement la statue d'argent du saint Patron. Autour du reliquaire on portait quatre flambeaux allumés.

La procession finie, on déposait la relique sur une des tables de marbre du sanctuaire, du côté de l'Epître (2) ; après le chant d'un répons à saint Corentin, le célébrant disait l'oraison du Saint et l'oraison pour obtenir un temps favorable.

Pendant les huit jours que la relique restait exposée à la vénération des fidèles, la grand'messe et les vêpres se chantaient avec solennité et la procession se faisait dans le même ordre, avec le même concours du clergé, des religieux, des magistrats et du peuple.

Le samedi, à midi et à sept heures du soir, le son de toutes

(1) La rumeur publique prétendait que les dignitaires admis à cet honneur devaient mourir dans l'année. Comme ils étaient des plus âgés du chapitre cette étrange prédiction a bien pu se réaliser quelquefois sans grand miracle.

(2) C'est probablement la belle crédence qui existe toujours dans le sanctuaire.

les cloches annonçait la procession générale par laquelle se faisait la clôture de l'Octave. Le dimanche après Complies, tous ceux qui avaient eu rang dans les processions précédentes, et en outre Kerfeunteun et Locmaria, (cette manière de dire fait supposer qu'il s'agissait non-seulement du clergé de ces deux églises, mais aussi du peuple de ces deux paroisses), se rendaient à Locmaria. Pendant la semaine, chacun des chanoines, par rang d'ancienneté, avait rempli les fonctions de célébrant, mais en ce jour, ce rôle appartenait nécessairement à l'évêque.

Le XVIII^e siècle, pendant lequel se produisaient ces supplications solennelles, ne compte certes pas parmi ceux qu'on appelle les siècles de foi. Et combien, cependant, la génération dont nous avons connu les derniers représentants manifestait encore de respect pour le Bras de notre saint Corentin et de confiance en sa puissante intercession ! N'est-ce pas à ces manifestations éclatantes que nous devons la conservation de notre ancien trésor ? Dieu n'aura pas permis, au temps où tant d'autres saintes reliques étaient profanées ou perdues, qu'un objet tant aimé fût anéanti pour toujours.

IV.

Comment le Bras de saint Corentin faillit disparaître, comment et par qui il fut sauvé, M. du Marhallac'h l'a raconté d'une manière telle qu'il est impossible de ne pas citer ici textuellement son rapport :

« Le jour de la fête de saint Corentin, le 12 décembre 1793, les citoyens de Quimper furent réveillés par les clairons et les tambours qui battaient le rappel.

« La garnison, la garde nationale prirent les armes ; les canonniers étaient à leurs pièces, mèches allumées.

« Sur le Champ-de-Bataille, on faisait les apprêts d'une fête qui devait être présidée par la Déesse. Sa statue était élevée sur un piédestal qu'un Tyrtée, dont le génie était à la hauteur de l'emploi, avait décoré des rimes suivantes :

Périssent les tyrans,
Périssent les despotes,
Crèvent les ci-devant,
Vivent les sans-culottes !

« Les troupes devaient marcher à l'assaut de la superstition et protéger le désordre.

« A leur tête s'avance un homme coiffé d'un long bonnet rouge écarlate, enfoncé jusqu'aux yeux. Son menton se perd dans une vaste cravate, et entre ces deux pièces de toilette proéminent une grosse paire de moustaches, un nez rouge et deux pommettes frottées de vermillon (1).

« Ce masque s'appelait Dagorn. Il enfonce les portes ouvertes de la cathédrale, traverse la nef et le chœur, fait sauter avec la

(1) *Histoire de la Révolution en Bretagne*, par M. du Chatellier.

pointe de son sabre la porte du tabernacle, monte sur l'autel, et devant une foule moins recueillie que stupéfaite, il dépose ses ordures dans les vases sacrés.

« Il jette le voile du tabernacle à une des femmes du club, qui le remercie « de ce bonnet pour son premier-né ». Ce fut le signal du pillage. Les statues, les stalles, les confessionnaux sont mis en pièces, les tableaux sont percés de coups de baïonnette, les tombeaux violés et les ornements dispersés. Toutes les richesses de l'église disparaissent en un clin-d'œil.

« Les débris furent transportés sur le Champ-de-Bataille, où ils devaient alimenter le feu de joie, qui termina la fête de saint Corentin.

« Dagorn accourt, fit un nouvel appel aux sans-culottes, aux dames du club, aux filles de la rue voisine, et mena une ronde joyeuse autour de ces trophées qui flambaient.

« Les personnes dignes de foi, qui crurent voir brûler les authentiques, et, dans leur charité, s'abstinrent de nommer le coupable, faisaient sans doute allusion à ce patriote du lendemain, chevalier de Saint-Louis la veille, qui essaya par l'ostentation de son zèle de se faire pardonner d'honorables antécédents. Ce personnage se tenait entre les danseurs et les flammes, et rejetait scrupuleusement dans la fournaise tous les débris qu'elle laissait échapper. Ce nouveau chevalier de l'incendie n'eut pourtant pas toutes les gloires qu'on lui prête. De pieux fidèles, incorrigibles fanatiques, avaient fait disparaître plus d'un ossement et plus d'un parchemin.

« La razzia de Dagorn n'avait pu s'accomplir en cachette. Il avait fallu quelques jours pour vaincre les résistances municipales. On s'attendait au jour de fête.

« Vers le milieu de la rue Neuve, vivait, dans la crainte de Dieu et l'estime des hommes, un maître menuisier du nom de Sergent. Vivement affligé des nouveaux malheurs qui allaient fondre sur l'Eglise, il sentit son dévouement croître avec le péril. Il gagna la confiance du sous-diacre Mougeat, qui était au service des prêtres constitutionnels de la cathédrale. Tous deux, au péril de leur vie, résolurent de disputer aux sans-culottes les reliques les plus précieuses du trésor de Saint-Corentin.

« Ils dérobèrent le bras du saint Patron et sa petite châsse, la nappe des *Trois gouttes de sang*, le reliquaire de saint Jean Dis-calceat et quelques autres. Dans la nuit du 8 au 9 décembre, chargés de leurs pieux larcins, ils traversent la rue Neuve, gravissent le sentier de Pen-ar-Stanc, et bientôt évitent tous les chemins battus. Au moindre bruit, ils se tapissent au fond des douves, ils se glissent le long des haies et, après de cruelles angoisses, ils frappent à la porte du presbytère du Petit-Ergué.

« Il était alors habité par un prêtre assermenté, Yves-Claude Vidal. Il les reçut avec bienveillance, consentit à devenir leur complice et fut pendant deux ans un receleur fidèle.

« Le 29 juillet 1794, la France fut délivrée de Robespierre. Il

y eut un moment de réaction : un décret ordonna de rendre les églises au culte.

La veille de la fête de saint Corentin, le 11 décembre 1793, le sous-diacre et le maître menuisier se présentèrent de nouveau au presbytère du Petit-Ergué. Le curé Vidal leur rendit le bras de saint Corentin, qu'il avait gardé deux ans et deux jours.

(A suivre.)

OEUVRES DE M. TÉPHANY

Chanoine de la Cathédrale de Quimper

Guide de l'administration temporelle des paroisses. — Chez M. Vives rue Delambre, 9, à Paris. — 2^e édition, 2 volumes in-8. prix..... 10 fr.

Supplément au guide de l'administration temporelle des paroisses. — Broch. in-8^e, *ibid*, prix..... 1 fr.

Traité de dispenses matrimoniales un vol. in-8^e, *ibid*, prix..... 5 fr.

Vie et Œuvres de Mgr Graveran, Evêque de Quimper, 1 vol. in-8^e, *ibid*, prix..... 20 fr.

Vie séparée de Mgr Graveran, 1 vol. in-8^e, *ibid*, prix..... 2 fr. 50.

Vie de Mgr Sergent, Evêque de Quimper, 1 vol. in-8^e *ibid*, prix..... 2 fr.

Commentaire de la « Constitution Apostolicae sedis », chez Cattier, à Tours, un vol. in-8^e prix..... 5 fr.

Histoire de la persécution religieuse dans les diocèses de Quimper et de Léon, à la fin du siècle dernier. — 1 vol. in-8^e de près de 700 pages, chez M. Salaun, lib. à Quimper; chez M. de Kerangal, imprimeur de l'Evêché; MM. Diverres et Lefebvre, lib. à Quimper; chez M. Roger, lib. à Morlaix; chez M^{lle} Coccagn, lib. à Saint-Pol-de-Léon; chez M. Clairet, lib. à Quimperlé; chez M. Desmoulins, lib. à Landerneau.

Les MANUELS du CATÉCHISME du DIOCÈSE,

EN FRANÇAIS ET EN BRETON,

Se trouvent, ainsi que les *Catéchismes et Cantiques diocésains*, aux mêmes conditions pour le gros et le détail qu'à l'imprimerie de l'Evêché, dans les Dépôts établis :

A Quimper, chez M. SALAUN, libraire, rue Keréon;
A Brest, chez M^{me} veuve NORMAND, rue de la Mairie;
A Morlaix, chez M. ROGER, libraire, Grande Place;
A Landerneau, chez M. DESMOULINS, libraire, rue du Moulin;
A Quimperlé, chez M. CLAIRET, libraire.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mercredi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

SOMMAIRE. — I. *Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires; La fête de saint Corentin; Quimperlé, Rosporden, Gourlizon, Châteaulin, Rosnoën, Pleyben. — II. *Enseignement :* les fondations scolaires. — III. *Nouvelles du Monde*



catholique : Paris, Mgr Guibert; la séparation de l'Eglise et de l'Etat devant la Chambre; Vœu du Congrès catholique de Nantes. — IV. La vie de saint Corentin (suite). — V. Le Bras de saint Corentin (suite).

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 28 Novembre. — 1^{re} de l'Avent, semi-double, violet; vêpres du suiv., mém. du Dimanche et de S. Saturnin.

Lundi 29. — S. Hoardon, évêque, double, blanc.

Mardi 30. — S. André, apôtre, double de 2^e classe, rouge.

Mercredi 1^{er} Décembre. — S. Tugdual, évêque, double-maj., blanc.

Jeudi 2. — S^{te} Bibiane, vierge martyre, semi-double, rouge.

Vendredi 3. — S. François-Xavier, confesseur, double, blanc.

Samedi 4. — S. Pierre Chrysologue, évêque docteur, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Retraite de Quimperlé..... 28, 29 et 30 Novembre.

MISSIONS ET JUBILÉS RECOMMANDÉS. — Quimper, Cathédrale de Saint-Corentin et Saint-Mathieu : Exercices donnés par les RR. PP. Jésuites.

Roscoff : Jubilé présidé par M. Messager, curé-archiprêtre de Saint-Pol. Les sermons français seront donnés par M. l'abbé Dulon, chanoine hon.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — *Eglise cathédrale de Saint-Corentin.* — Les exercices du Jubilé se donneront sous forme de Mission.

Ils s'ouvrent le 28 Novembre pour se terminer le jour de Noël.
La 1^{re} semaine, du 28 Novembre au 5 Décembre, est consacrée à la partie Bretonne de la population.

Les instructions seront prêchées par les RR. PP. Jésuites Rot, Bleuzen et Mahé, à 5 heures 1/2 du matin, à 1 heure 1/2 et à 7 heures 1/2 du soir.
Cette première retraite se terminera par une communion générale, à la messe de 6 heures, le dimanche 5 Décembre.

— *Paroisse Saint-Mathieu.* — Les exercices du Jubilé commenceront, pour la partie française, le 28 Novembre (1^{er} dimanche de l'Avent), à 7 heures 1/2 du soir, et ils continueront, pendant 9 jours pleins, jusqu'au 8 Décembre, fête de l'Immaculée Conception.

Il y aura trois instructions par jour ; une à 6 heures du matin, après la 1^{re} messe qui sera devancée et dite à 5 heures et demie ; une deuxième à 9 heures, après la messe de 8 heures 1/2, et la troisième à 7 heures 1/2 du soir.

Le R. P. Le Moign prêchera tous les matins, et le R. P. de Bigault, supérieur de la Maison des Jésuites de Laval, à 9 heures, le matin, et à 7 heures 1/2, le soir.

— Un triduum pour les Bretons suivra immédiatement. Il s'ouvrira le 9 Décembre, le lendemain de la fête de l'Immaculée Conception, à 5 heures 1/2 du matin, pour se terminer le 12, jour de la grande fête de saint Corentin.

Il y aura également trois instructions par jour : à 5 heures 1/2 du matin ; à 2 heures de l'après-midi et à 7 heures 1/2 du soir.

• • •
Concarneau. — La retraite des Enfants de Marie commencera le samedi 4 Décembre pour finir le 8 au soir. Elle sera prêchée, à la Communauté des Sœurs, par le R. P. Jehanin, de la résidence de Quimper.

La fête de Saint-Corentin aura, cette année, une solennité toute particulière. Monseigneur, on le sait déjà, a reconnu l'authenticité de la Relique insigne du Bras de Saint-Corentin, à la suite d'un rapport présenté à Sa Grandeur par M. du Marhallac'h, vicaire-général.

Le programme des fêtes sera incessamment arrêté ; nous espérons le donner dans notre prochain numéro. M. le Curé de la Cathédrale s'occupe activement de tous les préparatifs. MM. les Chanoines honoraires, les Curés du diocèse et les Prêtres nés à Quimper, ont dû être priés de prendre part à la cérémonie du 12 Décembre.

• • •
Nomination dans le clergé. — M. l'abbé Tromeur, jeune prêtre, a été nommé vicaire à Lothey, vicariat nouveau.

• • •
QUIMPERLÉ. — *Saint-Michel.* — Les exercices du Jubilé pour la paroisse de N.-D. de l'Assomption de Quimperlé ont été terminés dimanche.

Durant la semaine précédente, une foule de fidèles, de jour en jour plus compacte, se pressait autour de la chaire de vérité et du tribunal de la pénitence. Le succès de la retraite a dépassé toutes les espérances.

• Les prédications françaises, nous écrit notre correspondant, ont été faites par M. Bellec, curé de Saint-Sauveur de Brest. M. Bellec est un enfant de Quimperlé, et il a trouvé, parlant à des compatriotes, les accents les plus touchants et les plus vrais. Ses paroles allaient droit au cœur de son auditoire.

• M. Le Duc, curé de Douarnenez, prêchait en Breton, en ce Breton du Léon qu'il manie à merveille et auquel une fine pointe Trégorroise ajoutait un charme particulier. « *Mont a ra betec ar griou,* » disaient les cultivateurs : « Il va jusqu'aux racines. » C'était, nous dit-on, un sujet de contestation entre les deux auditoires, chacun exaltant son prédicateur et lui décernant la palme.

• Ne nous demandez pas, à nous qui les avons entendus l'un et l'autre, lequel nous préférons. Nous serions réduits à vous faire cette réponse si connue d'un enfant à qui l'on demandait lequel il aimait le mieux : son père ou sa mère, et qui répondit : « Je les aime mieux tous les deux. »

• Dans l'après-midi de dimanche, une procession a été faite pour clore les exercices du Jubilé. Si toute la population n'y assistait pas, on peut dire, du moins, qu'elle y était largement représentée. Le temps d'ailleurs était magnifique et un radieux soleil faisait étinceler les croix et les bannières. La procession s'est rendue à Lothéa, ancienne église paroissiale délicieusement située entre les vallons de Queblein et la forêt de Carnoët. Là, M. le Recteur a procédé à la bénédiction d'une Cloche qui a été immédiatement montée dans la tour, au chant du *Magnificat*. Après une allocution sur le symbolisme de la Cloche et les sentiments qu'elle doit réveiller dans un cœur chrétien, la foule s'est dispersée emportant de cette journée, comme de celles qui l'ont précédée, un durable et doux souvenir.

• • •
Rosporden. — Dimanche dernier a eu lieu la clôture du Jubilé, présidé par M. l'abbé Le Sann, curé de Bannalec. Malgré tout, les résultats ont été des plus consolants.

• • •
Gourlizon. — Le Jubilé s'est terminé samedi dernier, 20 novembre, à la satisfaction de l'excellent Recteur de la paroisse. Il a duré huit jours, a été prêché et dirigé par deux des RR. PP. Bénédictins, de Kerbénéat, Dom Corentin et Dom Félix, dont l'éloge n'est plus à faire. Ces infatigables missionnaires, qui semblent se multiplier, sont partis le jour même pour Trégourez, où s'exerce cette semaine leur zèle apostolique.

• • •
Châteaulin. — Nous apprenons avec le plus sensible plaisir que les Frères de Ploërmel vont bâtir, pour leur 250 élèves

internes, une chapelle devenue indispensable. Les travaux terminés, un aumônier sera demandé à Monseigneur.

Rosnoën. — Les bruits les plus désolants circulent : la belle école congréganiste due, tout entière à la générosité de la famille de Réals (construction et entretien), ne suffirait plus ; une école communale, et partant laïque, serait établie très prochainement.

Pleyben. — Mardi dernier, a eu lieu la Messe du départ des conscrits. A 9 heures les cloches annoncent la cérémonie. Les jeunes soldats assistés de leurs parents entendent la sainte messe, et, avec eux, y communient fervents et nombreux. C'est la fête de la séparation chrétienne, toute pleine de tristesse et de fortes résolutions. Que de prières, de recommandations et de promesses montent vers Dieu ! M. le Curé, entouré de ses vicaires, adresse quelques paroles de circonstance et donne la bénédiction du Saint-Sacrement.

La Messe du départ est désormais fondée à Pleyben, cette œuvre extrêmement sympathique est appelée à faire le plus grand bien.

Cette année-ci, plusieurs paroisses ont vu ces mêmes démonstrations touchantes ; l'année prochaine, toutes voudront avoir leur Messe du départ.

ENSEIGNEMENT

Avis très important relatif aux fondations faites en faveur des écoles communales à la condition que l'enseignement y soit donné par les Frères et par les Sœurs. — Nous extrayons d'une consultation de M. Fernand Nicolay, avocat à la cour de Paris, le passage suivant, qui a une extrême importance pour les instituteurs congréganistes et leurs amis.

Voici ce passage :

« La loi du 30 octobre interdisant aux communes de jamais confier désormais les écoles communales aux congréganistes, et obligeant rigoureusement à laïciser toutes les écoles de garçons dans un délai de cinq ans, est publiée à l'Officiel et obligatoire par conséquent.

... Un fait capital à signaler, c'est le suivant :

« Aux termes de l'article 19, les donateurs ou héritiers des légataires peuvent intenter une action en révocation pour inexécution des charges, si la commune, au mépris de l'acte de transmission, laïcise une école établie sous la condition expresse que l'enseignement y sera donné par des congréganistes, hommes ou femmes (1).

(1) Voici le texte même de cet article 19, dont tous les termes sont à retenir :

« Toute action à raison des donations et legs faits aux communes anté-

« Or, l'erreur qui semble se généraliser est la suivante :

« On croit que l'on aura deux ans à partir du fait de la laïcisation de l'école, fait assurément public.

« C'EST UNE ERREUR. Le délai court du jour où l'arrêté est inséré à l'Officiel ».

« En sorte que si, aujourd'hui, paraissait un décret, et que l'administration, par calcul, évitât d'inquiéter pendant 2 ans l'école laïcisée, au bout de ce délai, l'action des héritiers serait prescrite contre eux SANS RECOURS POSSIBLE.

« Pratiquement, nous engageons donc les amis des Frères à signaler aux intéressés les arrêtés qu'ils pourraient lire à partir du 30 octobre dernier.

« Et nous formons des vœux pour qu'un comité spécial soit formé dans ce but. L'article 19, c'est la confiscation, à terme, rétablie, et une nouvelle violation de la Constitution !

« Fernand NICOLAY, avocat à la cour de Paris. »

D'autre part, on nous adresse la note suivante que nous nous empressons de reproduire :

« La Société générale d'éducation et d'enseignement a chargé son Secrétariat de surveiller la publication des arrêtés de laïcisation intéressant les écoles qui ont fait l'objet de dons ou de legs portant comme condition que l'enseignement sera religieux ou donné par des congréganistes. Le Secrétariat a reçu en même temps mission de se mettre en relation avec les intéressés, afin de leur offrir le concours de la Société pour la revendication de ces dons et legs.

« En outre, le Comité du contentieux de la Société est à la disposition de toutes les personnes qui auraient à le consulter sur les difficultés que présentera l'application de la loi du 30 octobre 1886

« S'adresser au Secrétariat, rue de Grenelle, 35, Paris. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Temps de l'Avent. — Les fêtes, consacrées par la tradition apostolique et la discipline de l'Eglise en l'honneur de N.-S. Jésus-Christ, sont nombreuses et distribuées dans le cours de l'année de la manière la plus propre à nous faire connaître notre Divin Sauveur et à nous faire jouir des fruits de sa rédemption.

Nous entrons dans le saint temps de l'Avent : il nous prépare à la venue du Messie. Autrefois, dans plusieurs provinces, on le faisait commencer à la fête de saint Martin (11 novembre), et on

rieurement à la présente loi, à la charge d'établir des écoles ou salles d'asile dirigées par les Congréganistes ou ayant un caractère confessionnel, sera déclarée non recevable si elle n'est pas intentée dans les deux ans qui suivront le jour où l'arrêté de laïcisation ou de suspension de l'école aura été inséré au Journal Officiel. »

l'appelait le *Carême de Noël*. On jeûnait les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, et le saint sacrifice était célébré suivant l'ordre observé pendant le carême. Les Capitulaires de Charlemagne en parlent.

L'usage de commencer sitôt la préparation à la fête de Noël tomba peu-à-peu en désuétude : les quarante jours se réduisirent à quatre semaines. C'était déjà fait du temps de saint Louis. Le roi commençait toujours ses exercices de pénitence à la fête de Saint-Martin, comme l'atteste le pape Boniface VIII dans la bulle de canonisation ; mais, il faisait déjà exception.

La réduction de la durée de l'Avent ne fut pas le seul adoucissement que subit la discipline : le jeûne cessa d'être obligatoire pendant les quatre semaines qui restaient ; l'abstinence fut seule maintenue, et encore, trouve-t-on des Conciles du XII^e siècle qui ne semblent plus l'imposer qu'aux seuls clercs.

L'Eglise grecque observe encore le jeûne de l'Avent, avec moins de sévérité, cependant, que celui du Carême. Il est de quarante jours, à partir du 14 novembre, où cette Eglise célèbre la fête de saint Philippe, et, à cause de cela, on l'appelle le *Carême de saint Philippe*. Le jeûne proprement dit n'est que de sept jours ; le reste du temps on s'abstient de viande, de beurre, de lait et d'œufs ; mais on peut user de poisson, d'huile et de vin, toutes choses encore défendues pendant le Carême. La raison de cette différence c'est que le Carême de Pâques, disent les Grecs, a été institué par les Apôtres, tandis que celui de Noël est seulement d'institution monastique.

Parmi nous, l'ancienne discipline a presque entièrement disparu : il n'en reste plus guère d'autres vestiges que le jeûne des *Quatre-Temps*, la suppression à la Messe du *Gloria in excelsis*, au saint office, du *Te deum*, les mémoires de l'un et de l'autre à la Fête, et enfin l'usage des ornements violets, en signe de pénitence. (1)

Toutefois, si l'Eglise ne nous impose plus ni jeûne ni abstinence pendant l'Avent, sinon pour un très petit nombre de jours, elle n'en désire pas moins nous voir, durant ce saint temps, multiplier nos exercices de dévotion, nos œuvres de pénitence et de charité. Elle ne cesse de nous répéter l'appel de saint Jean-Baptiste aux Juifs : *Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus*.

Ex S. Congregatio S. R. U. Inquisitionis.

DECRETUM QUOAD ABSOLUTIONEM CASUUM ET CENSURARUM PAPÆ RESERVATORUM.

Quæsitum est ab hac S. Congr. Romanæ et Universalis Inquisitionis :

I. Utrum tuto adhuc teneri possit sententia docens ad Episco-

(1) A Rome l'usage du jeûne, le vendredi et le samedi de chaque semaine de l'Avent, est encore observé. — (N. R.).

pum aut ad quemlibet Sacerdotem approbatum devolvi absolutionem casuum et censurarum, etiam speciali modo Papæ reservatorum, quando pœnitens versatur in impossibilitatē personaliter adeundi Sanctam Sedem ?

II. Quatenus negative, utrum recurrendum sit, saltem per litteras, ad eminentissimum Cardinalem majorem pœnitentiarium pro omnibus casibus Papæ reservatis, nisi Episcopus habeat speciale indultum, præterquam in articulo mortis, ad obtinendum absolventi facultatem ?

Feria IV die 23 Junii 1886.

Emi ac Rmi Patres Cardinales, in rebus fidei generales inquisitores, suprascriptis dubiis mature perpensis, respondendum esse censuerunt : Ad I. *Attenta praxi S. Pœnitentiariæ, præsertim ab edita Constitutione Apostolica sac. mem. Pii PP. IX quæ incipit : Apostolicæ Sedis, Negative.*

Ad II. *Affirmative* ; at in casibus vere urgentioribus, in quibus absolutio differri nequeat, absque periculo gravis scandali vel infamiæ, super quo Confessoriorum conscientia oneratur, dari posse absolutionem, injunctis de jure injungendis, a censuris etiam speciali modo Summo Pontifici reservatis, sub pœna tamen reincidentia in easdem censuras, nisi saltem infra mensem per epistolam et per medium Confessarii absolutus recurrat ad S. Sedem. Facto verbo cum Sanctissimo.

Feria IV, die 30 Junii 1886.

SSmus resolutionem Emorum PP, approbavit et confirmavit.

JOSEPHUS MANCINI

S. R. et U. Inquisit. Notarius.

Paris. — Le service funèbre, dit de *quarantaine*, pour S. Em. le cardinal Guibert, a été célébré à Notre-Dame de Paris, le 17 novembre. C'est Mgr le cardinal archevêque de Sens qui officiait ; Mgr le cardinal de Reims, Mgr l'archevêque de Paris, Mgr le Nonce du Saint-Siège y assistaient avec trente-trois autres archevêques ou évêques.

L'oraison funèbre a été prononcée par Mgr Perraud, évêque d'Autun. Elle a duré une heure et demie. L'orateur avait pris pour texte ces paroles de la deuxième Epître de saint Paul à Timothée : « *Non dedit nobis Deus spiritum timoris, sed virtutis, et dilectionis, et sobrietatis* : Dieu ne nous a pas donné l'esprit de crainte, mais l'esprit de courage, de dilection et de mesure. »

— Le lendemain, 18 novembre, séance annuelle de l'Institut catholique de Paris. Elle était présidée par Son Em. le cardinal Bernadou, archevêque de Sens. Le recteur de l'Institut, Mgr d'Hulst, a pris la parole. Il a exposé qu'elle doit être, en face des entreprises de nos ennemis, l'attitude des catholiques. Maintes fois, il a soulevé les applaudissements, mais surtout lorsqu'il s'est écrié que, dans le combat actuel, il faut, à tout prix, écarter les

timides dût-on ne former qu'un petit groupe, et toujours marcher de l'avant. « Dans l'armée dont il s'agit, a-t-il dit en propres termes, il ne faut pas d'arrière-garde, car nous n'avons pas de retraite à couvrir, et tout l'effet doit se porter en avant. »

Après la distribution des prix aux jeunes lauréats, Mgr Richard a clos la séance par un autre discours où il a exposé avec une grande force et une grande autorité, les devoirs des catholiques envers les Instituts libres, qui travaillent à la régénération de la France.

Ces devoirs sont-ils généralement assez bien compris ? Beaucoup de parents, bons chrétiens, ne continuent-ils pas, par malheur, à envoyer leurs enfants aux facultés de l'Etat au lieu de les confier aux Instituts catholiques ? Pour quelles raisons ? Nous n'en savons rien. Peut-être pour leur ouvrir plus facilement la porte des emplois ou pour d'autres motifs du même genre. Qu'ils y pensent bien, cependant ; ainsi prétent-ils du moins leur appui aux ennemis de notre Foi et de notre Religion : n'étant pas avec l'Eglise, comme c'est leur devoir, n'est-on pas en droit de dire qu'ils sont contre elle ? Mgr d'Hulst l'a dit : le règne des timides est passé.

Chambre des Députés. — Séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Une Commission spéciale étudie présentement cette importante question. Sur 22 commissaires, 13 sont pour la séparation immédiate, 7 opportunistes acceptent en principe la séparation, mais la croient maintenant inopportune. On peut supposer que, dans ces conditions, leur résistance ne sera pas bien énergique. Les deux autres commissaires sont de la droite ; l'un d'eux est Mgr Freppel. Au moins la Commission sera bien éclairée sur la question, et si elle fait mal, ce qui est à croire, ce ne sera pas par ignorance. Elle a commencé par élire président M. Boysset, et secrétaires MM. Milleraud et Pichon, tous les trois partisans décidés de la séparation, qui est bien à craindre.

Sans attendre la décision de la Chambre, le Conseil municipal de Paris, dans son impatience de se couvrir de nouveaux lauriers, a déjà franchi le Rubicon en décrétant la désaffectation des immeubles affectés jusqu'ici au logement du clergé des paroisses de la ville de Paris. Le gouvernement qui aurait le droit d'annuler cette délibération illégale, laissera faire, paraît-il. Ainsi MM. les municipaux, par un seul vote, auront déjà réalisé, pour leur propre compte, cette belle réforme de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'exemple est contagieux.....

Nantes. — Le Congrès, dont nous aurons lieu de parler plus tard, nous fait adresser d'urgence pour être inséré, dès aujourd'hui, le vœu suivant :

« Que tous les Catholiques prennent à cœur d'honorer le plus possible Notre-Seigneur Jésus-Christ, lorsqu'on le porte aux malades et aux mourants ;

« Que la Divine Hostie soit alors accompagnée d'un pieux cortège ; que non-seulement les personnes de modeste condition, mais aussi les dames y prennent place, et que les hommes s'honnorent eux-mêmes d'en faire partie ;

« Que les fidèles fléchissent le genou sur son passage ;

« Qu'une assistance recueillie s'empresse charitablement autour du malade, et que sa chambre soit ornée, non-seulement avec décence, mais aussi richement qu'on peut le désirer. »

SAINT CORENTIN

PREMIÈRE PARTIE HISTOIRE DE SA VIE

CHAPITRE 1^{er} L'ERMITAGE (suite)

Le biographe anonyme place ici le récit de la visite de Grallon à saint Corentin, ou plutôt de la rencontre fortuite de l'ermite et du roi. Est-ce bien l'ordre historique ? Il serait peut-être téméraire de le nier, on peut croire néanmoins que cet auteur aura trouvé avantage à raconter sans interruption toute l'histoire du poisson miraculeux, histoire qui se termine effectivement à la visite du prince.

Il semble qu'il y a plus d'enchaînement dans la manière dont les faits se succèdent au cours des autres récits. Nous y trouvons d'abord la visite de saint Corentin à saint Primel.

Un jour donc, le solitaire du Menez-Hom prit un bâton de voyage et se mit en chemin. Le parcours qu'il dut suivre est un des plus beaux qui se puisse faire au beau pays de Cornouailles ; mais les contrées qui plaisent le plus au regard sont aussi, bien souvent, les plus pénibles à parcourir.

Ce n'était point là ce qui pouvait changer les dispositions du jeune prêtre : la renommée d'un serviteur de Dieu, prêtre comme lui, ermite comme lui et recommandable en outre par la majesté de l'âge, était bien faite pour enflammer ses desirs. Il partit donc, et il arriva à bon terme.

Le lieu où vivait saint Primaël (son nom vulgaire est aujourd'hui *Primel*) est situé dans le territoire actuel de la paroisse de Saint-Thois ; une chapelle en ruine, mais que les fidèles voudraient voir se relever, indique la place de l'ermitage. Les deux serviteurs de Dieu s'entretenaient des choses célestes, depuis le premier moment de leur heureuse rencontre jusqu'à ce que vint le soir.

Leurs âmes montaient, montaient toujours et s'oubliaient elles-mêmes dans la contemplation de la Beauté incréée, infinie. S'il leur avait été donné de raconter l'occupation de ces heures rapides, ils auraient pu dire comme Augustin parlant de son entretien avec sa mère : « *Et transcendimus animas nostras.* » Puis à cette nour-

riture de l'âme succéda l'agape de la charité, ou pour mieux dire elle vint s'y joindre, car en prenant leur repas, « ils rendaient encore grâces à Dieu et le bénissaient de leur avoir procuré l'avantage de passer toute cette journée ensemble. » Sur la terre il n'y a point de joie comparable à celle d'entendre les Saints parler de Dieu, mais pour posséder cette joie dans toute son étendue, il faudrait être un saint soi-même, et Corentin et Primel étaient deux saints.

Un artiste Breton a été appelé par la piété de Mgr Sergent à reproduire l'entretien des deux solitaires. Il est à croire que le sujet a inspiré M. Yan Dargent ; en effet, quelles que soient les appréciations du peintre lui-même sur ses œuvres de la cathédrale de Quimper, le public est unanime à préférer à tout le reste *Saint Corentin et saint Primel dans la forêt*.

C'est une œuvre originale et puissante ; il était difficile ici d'être original. D'innombrables copies et de bonnes reproductions par la gravure ont vulgarisé le chef-d'œuvre d'Ary-Scheffer : *Saint Augustin et sa mère sainte Monique* ; deux fois le peintre allemand Molitor a semblé dépenser tout ce qu'il possède de piété, de poésie et de génie délicat, pour représenter le dernier entretien de sainte Scolastique avec saint Benoît, son frère ; or, le peintre de saint Corentin a pu traiter un sujet analogue à ceux de ces deux maîtres et garder le caractère propre de son talent, tellement qu'il n'est venu à l'idée de personne de l'accuser de plagiat ou même d'imitation.

Ary Scheffer a donné pour fond à son tableau, l'immensité de la mer ; Molitor, la pauvre mesure où le frère et la sœur se sont réunis ; Yan Dargent a représenté les deux Saints Bretons sous les branches vigoureuses et verdoyantes d'un grand hêtre qui forme, avec les plis d'une toile grossière, tout l'ermitage de saint Primel ; au fond, sous le ciel bleu, apparaît un bras de mer, et tout cela forme un paysage qui n'est pas seulement beau, mais qui est vrai parce qu'il est Breton. Cependant ce n'est là que comme le cadre, la beauté idéale est surtout dans les deux Saints eux-mêmes : on pourrait dire qu'ici saint Primel personnifie la foi : il parle en effet, et tout le jeu de sa physionomie ombragée d'une chevelure blanche indique une conviction ardente et profonde ; son jeune auditeur joint les mains, contemple le ciel et semble y perdre ses regards ; c'est de l'extase ou du moins c'est l'ardente charité.

Tout finit, et le soleil se coucha sur ce jour fécond en conversations célestes, mais alors la voix des deux prêtres s'éleva directement vers Dieu, faisant entendre les psaumes, les hymnes et les cantiques spirituels.

Vint une heure plus sainte encore ; mais lorsqu'elle fut arrivée, cette heure destinée à l'offrande du sacrifice eucharistique, il manquait pour le célébrer un des éléments exigés par l'Eglise ; l'eau jointe au vin symbolise, en effet, cette eau qui sur la croix s'écoula du côté du Sauveur atteint par le fer de la lance.

Saint Primel descendit donc de la hauteur où était son ermitage et s'en alla puiser de l'eau à une source qui coulait dans la

plaine ; cette source ne laissait pas que d'être éloignée. Or, la démarche du bon solitaire n'était pas seulement alourdie par l'âge, elle était rendue plus pénible encore par une infirmité. Un temps considérable s'écoula ; enfin, saint Corentin étonné, inquiet, sortit pour aller à la rencontre de son vénérable ami. Quand il le vit venir, il fut ému d'une vive compassion et supplia Nostre-Seigneur de lui octroyer de l'eau plus près de son hermitage ; puis dit la messe, pendant laquelle il récita son oraison ; Dieu exauça sa prière : car au lieu même où il mit son baston en terre, après la messe, il rejaillit une source d'eau, dont les deux Saints rendirent grâces à Dieu. » (1)

« Ni la plume ne saurait retracer, ni la langue redire quel fut l'étonnement et la joie de Primel en voyant un pareil spectacle, et avec quel enthousiasme il se mit à bénir et à remercier Dieu des marques de bonté dont il se plaisait à l'entourer. » (2)

L'hymne *Pange solemnes* rappelle ce miracle en comparant le bâton de voyage de saint Corentin à la verge de Moïse faisant jaillir l'eau du rocher :

Cujus in miris renovata virga
Crevit Hebrææ potior potestas,
Pressa dum tellus baculo scatentes
Protulit undas.

Pourrions-nous, après le récit de ce prodige, ne pas remarquer ce qui apparaît déjà et ne cessera de se montrer dans le caractère de saint Corentin ; ce qui domine en lui c'est la bonté, la charité, la compassion, et pour ce motif même sa sainteté est essentiellement communicative. De même qu'il a été attiré par saint Primel, de même, à son tour, il exercera une attraction puissante sur tous ceux que son histoire nous montrera en rapports avec lui. « Ayant séjourné quelques jours avec saint Primaël, il s'en retourna en son hermitage. »

(A suivre).

LE BRAS DU GLORIEUX SAINT CORENTIN

Visita nos « in Brachio tuo extento. »
(Ant. de l'Avent.)

On allait donc, célébrer le lendemain la fête de notre saint Patron ; c'était en même temps le second anniversaire des horribles profanations de Dagorn (3) et de sa bande. Mougeat et Daniel Sergent avaient bien choisi leur jour ; ils s'y étaient même préparés,

(1) Albert-le-Grand : *Vie de saint Corentin*.

(2) Anonyme.

(3) Puisque le nom de ce hideux personnage se trouve encore sous ma plume, je dois dire que Dagorn n'était pas originaire de notre pays. Né à Rennes en 1758, il avait été successivement receveur des Domaines à Plélan et à Carhaix, puis contrôleur à Lesneven où il se trouvait en 1789.

(Administration du département du Finistère de 1790 à 1794, par M. Le Guillou-Penanros, juge au Tribunal civil de Brest.)

car dans l'atelier du maître-menuisier avait été façonné l'humble reliquaire destiné à remplacer l'ancienne châsse d'argent.

Le lendemain la sainte Relique fut portée en procession autour du sanctuaire ravagé. Elle fut ensuite placée à l'entrée du chœur contre le gros pilier du côté de l'Épître.

La procession du 12 décembre 1795 ne rappelait guère les splendides solennités de 1643, 1768, et les suivantes; elle n'a pas laissé dans la mémoire des contemporains ce souvenir enthousiaste avec lequel les vieillards d'avant la Révolution aimaient à rappeler ce qu'ils avaient vu en 1782 et 1783. Et cependant, elle s'est bien réellement faite à la suite de la restitution qui vient d'être relatée; mais ceux qui furent les témoins de l'une et de l'autre n'étaient pas les vrais fidèles; la cathédrale était desservie par des prêtres schismatiques; Mougeat, Sérandour et les autres ecclésiastiques, dont tout-à-l'heure nous trouverons les signatures, avaient prêté le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé.

Les catholiques, qui n'avaient que de l'horreur pour les intrus, ne durent guère triompher et se réjouir en voyant entre les mains de ces hommes la Relique soustraite aux profanations. Plus tard, quand par suite du Concordat, l'union se fit entre les catholiques et les fauteurs du schisme, aucune translation solennelle, aucun acte extraordinaire ne vint provoquer l'attention des fidèles sur ce Bras de saint Corentin, qui restait là près de la porte du chœur sans qu'aucun évêque vint y apposer son sceau, en reconnaissant celui de ses prédécesseurs, et réveiller la dévotion endormie.

On le voit, pour croire que cette relique était bien le Bras de saint Corentin, le public chrétien a droit de demander des preuves; l'autorité ecclésiastique les a bien exigées! Ces preuves, les voici: elles consistent en trois documents qui se complètent et qui s'éclairent réciproquement.

Le premier est une narration manuscrite de M. Loëdon, qui fut 55 ans maire du Petit-Ergué. Sa mémoire toujours vénérée dispense d'insister sur son caractère. Écrivant pour le clergé, il s'exprime en latin. La pièce originale se trouve sur le registre où le Conseil de fabrique du Petit-Ergué consigne ses délibérations.

En voici la traduction :

« En 1793, des hommes qui avaient juré la perte de l'État, des prêtres et du culte, ravagèrent les temples comme des fanatiques, brisèrent les statues comme des iconoclastes, profanèrent les reliques comme les Barbares du Nord.

« Les suppôts qu'ils avaient à Quimper s'efforçaient d'imiter toutes les iniquités qui se commettaient à Paris.

« C'est pourquoi M. Mougeat, sous-diacre de l'église cathédrale et gardien du trésor, pressentant ce qui devait arriver, pensa qu'il devait, avant tout, soustraire aux impies les reliques des Saints. En conséquence, il s'unit à des hommes religieux et sages. Pendant la nuit, ils portèrent à cette église d'Ergué-

« Armel des boîtes et des linges contenant les reliques des Saints qui avaient honoré la Cornouailles. Le dépôt sacré fut enfermé dans une armoire de la sacristie et confié à la garde de M. Vidal, prêtre qui remplissait alors les fonctions de recteur de la paroisse (M. Daniélou, pasteur titulaire et canonique, étant détenu en prison). La translation des reliques s'est faite de nuit (du six au cinq des ides de décembre) du 8 au 9 décembre 1793. Comme on l'avait bien prévu, le jour des ides (12 décembre 1793), l'impiété se déclina dans l'église cathédrale: les statues sont renversées, brisées, brûlées.

« Après la mort de Robespierre, le temple est rendu au culte chrétien. Quelque temps après, le dit M. Mougeat et M. Sérandour, se faisant appeler vicaire de la cathédrale, vinrent reprendre leur dépôt et le rapportèrent à Saint-Corentin. Ils ne laissèrent dans l'armoire que le reliquaire de saint Jean Discalceat et deux autres reliquaires.

« Le soussigné a été témoin de ce fait et, à dater de ce jour, les clefs de l'armoire ne lui furent plus confiées.

Cette pièce a été écrite et signée par M. Loëdon, maire (*rector temporalis*), le 12 mai 1802.

Il résulterait de cet écrit que, pendant le séjour du Bras de saint Corentin dans l'armoire de la sacristie, M. Loëdon était dépositaire des clefs de cette armoire.

Dans les temps de trouble, certaines notions qui semblent élémentaires sont quelquefois oubliées et laissées de côté, en pratique, par les hommes les plus consciencieux. Le vénérable M. Loëdon, dans la notice qu'il a rédigée et dans les lignes mêmes qui viennent d'être citées, montre combien il était attaché à l'unité catholique, et cependant il n'hésita pas à remettre le Bras de saint Corentin à Mougeat et à Sérandour (ce dernier avait non seulement prêté le serment schismatique, mais pendant la Terreur il avait lâchement renoncé à ses fonctions).

Si je relève ici la conduite du maire du Petit-Ergué, ce n'est certes pas pour lui infliger un blâme, mais bien pour expliquer ce qui peut paraître étrange dans la conduite de Daniel Sergent.

Si un homme d'une foi éclairée, d'une instruction peu commune, d'un courage et d'un dévouement à toute épreuve comme M. Loëdon, a pu remettre aux usurpateurs de la cathédrale le Bras du saint Patron, y a-t-il lieu de s'étonner quand on voit le menuisier Daniel Sergent, homme d'une instruction très-incomplète (à en juger par son orthographe), sauver cette même relique, de concert avec un fauteur du schisme, et après l'avoir soustraite à toute profanation jusque-là, la livrer aux intrus?

Nous croyons, pour notre part, que dans les grands bouleversements il se produit bien des événements de ce genre.

En tout cas, ni Monseigneur Dombideau, ni Monseigneur de Poulpiquet, ne virent dans Daniel Sergent un renégat de l'Eglise catholique. A sa mort l'Evêché fit proposer à sa famille l'érection

d'un monument qui perpétuerait le souvenir de l'héroïque courage du sauveur de nos reliques les plus saintes.

Quand son fils aîné fut mort, l'évêché offrit à ses enfants orphelins l'admission au petit-séminaire de Pont-Croix, en reconnaissance des services rendus autrefois par leur grand-père. Ces propositions n'eussent jamais été faites pour honorer la mémoire et récompenser les services d'un schismatique reconnu.

Le second document est l'acte par lequel les ecclésiastiques assermentés de l'église de Saint-Corentin attestèrent la restitution du Bras sacré. Il n'y avait pas, en décembre 1793, d'évêque constitutionnel du Finistère : Alexandre Expilly avait été guillotiné à Brest le 22 mai de l'année précédente ; Audrein ne devait le remplacer que le 22 juillet 1798 (jour où l'on devait voir encore combien les vrais fidèles oublient la loi qui défend de communiquer avec les schismatiques, et où la cathédrale vit accourir en nombre les catholiques curieux de voir sacrer évêque un prêtre régicide) (1).

Ce furent donc les vicaires épiscopaux, (comme on disait alors), qui rédigèrent le procès-verbal suivant :

« Nous, vicaires épiscopaux du Finistère, certifions à qui il
« appartiendra que cette cassette renferme les reliques du bras
« de saint Corentin ; qu'avant le 12 décembre 1793, elles étaient
« renfermées dans une cassette d'argent qui fut enlevée le dit
« jour où le vandalisme exerça ses fureurs dans cette ville en bri-
« sant et renversant les autels, en hâchant les confessionnaux,
« en déchirant les tableaux, en brûlant les statues des Saints sur
« le Champ-de-Bataille ; que cependant nous eûmes le bonheur
« de sauver ces reliques ; que l'authentique a été perdu ; que
« des personnes dignes de foi nous ont rapporté qu'un envoyé
« des Vandales, que nous connaissons et que nous nous abstenons
« de nommer pour ne pas perpétuer le souvenir de sa scéléra-
« tesse impie, avait jeté dans le bûcher que formaient les statues
« ledit procès-verbal ; que nonobstant l'enlèvement de l'authen-
« tique, nous sommes certains que ce sont ici les reliques du
« bras de saint Corentin ; que les dites reliques furent transportées
« de nuit chez Yves-Claude Vidal, curé ou recteur d'Ergué-
« Armel, par Dominique Mougeat, sous-diacre, et Daniel Sergent,
« homme honnête et digne de confiance, demeurant rue Neuve ;
« que le dit Sergent a apporté à la sacristie de Saint-Corentin,
« le onze décembre dix-sept cent quatre-vingt-quinze, une cas-
« sette de bois colorée de gris, moulures et sculptures rouges et
« bleues ; qu'elle a été bénite par Louis-Marie Sérandour, vicaire
« épiscopal ; qu'on y a déposé lesdites reliques en présence des
« soussignés.

« En foi de quoi, nous avons signé avec les témoins, le 11 dé-
« cembre 1793 (le 20 frimaire, 4^e année républicaine).

« R.-J. BOURBRIA, vic. g. — J. LE GAC, vicaire. —

(1) *Annales de l'Eglise constitutionnelle*, citées par M. Téphany.

« L. SÉRANDOUR, vic. gén. — DURAND, vic. —
« J. GOASGUEN, vic. — Claude VIDAL, curé d'Er-
« gué-Armel. — KERLEN. — BIHAN, marchand.
« — MOUGEAT, sous-diacre. — SERGENT, menu-
« zier. — MARCHAL. — Yves-Jean SCÉAU. —
« J.-L. CAVELLIER. — GUINO, curé d'Elliant. »

Ce serait ici le lieu de constater que, malgré l'affirmation du procès-verbal qui précède, les authentiques déjà cités au cours de ce travail existent tous, et je parle des pièces originales ; mais, il ne serait nullement impossible que des *duplicatas* de ces actes aient été placés dans la châsse d'argent du Bras de saint Corentin, emportés par les terroristes, et brûlés solennellement.

Constatons encore avec le rapport de M. du Marhallac'h que, si l'écrit de Sérandour n'a aucune autorité canonique (1), il n'en est pas moins un document curieux, qui a une valeur historique incontestable. L'auteur de cet écrit et même tous les signataires faisaient preuve non-seulement de bonnes intentions, mais de courage, et la procession du 12 décembre 1793 fut un acte d'indépendance en face d'un pouvoir hostile à tous les cultes et à tous les prêtres, jureurs ou non (2).

Le troisième et dernier document est la lettre suivante que Daniel Sergent écrivit en 1805, et que sa famille conserve avec un soin jaloux. « Quoique le temps en ait déjà rongé quelques lambeaux, que son auteur n'ait pas pour la grammaire tout le respect possible, elle est plus glorieuse pour sa famille que bien des parchemins délivrés par la Chancellerie. »

« L'an quatre-vingt-treize du vandalisme et de la terreur et
« du règne de Robespierre indigne représentant du peuple, le
« plus grand sélérat qui est paru jamais au monde. Le sélérat fit
« renverser les église catolique de France, entre autre l'église
« catédral de St-Corentin le jour du pardon. Tous les statues fut
« brullé le même jour ver les quatre heur du soir sur le chem de
« bataille par une horte de sellérat et par ordre de Robespierre,
« le temple profané, les hotelle renversais, les ministres du
« Seigneur chassai, le canon chargé à mitraille braqué sur le
« peuple. J'ai eu le bonheur de sovaï les relique présieu qui étai
« à St-Corentin. Entre autre les relique de saint Corentin, la
« nappe des trois goutte de cens, les relique de saint Renan,
« évêque, la tête de saint Magloire (suivent quelques lignes dont
« les lacunes du papier ne permettent pas de saisir le sens).

« Deux an après on acortais une église à chaq commune hé au
« prestre de reprendre leur fonctions sur la surveillance du corre
« constitué. Alore nous prime possexion de l'église St-Corentin
« dès nué de tous. Les vitrages brisais les hotelle renversai et

(1) Devant l'Eglise, tout témoignage des hétérodoxes et des dissidents, quels qu'ils soient, est frappé de nullité.

(2) *Rapport*, page 28.

« tout brullai. Il n'avais restais que les quatre muraille et un tableau de l'hotelle de la victoire persai des cou des bayonnette. Setai une triste septacle. Je contribué de mon mieux et de mon pouvoir et de mon ministere a rétablir les hotelle pour rétablir le culte du Seigneur a prais de deux anné de barbari et de carnage pour le jour de saint Corentin, jour remarquable, je portai à la fabrique deux reliqueaire. l'un pour saint Corentin et l'autre pour le miracle *des trois goutte de cens*. Je remis ses dépos sacrés à la cacistie en presence des viquaires à nombre de sinque et de douze notables qui a cette efet dresser un proceverbal qui fut signé de moy, des viquaires et des notables, après qui on fit la prosesion au tour de l'église avec le dépos présieu avant la grand mese. En suite de qoy il fut posai une a chaque pile de l'hotelle, celui de saint Corentin à droite et celui *des trois gouttes de cens* à la goche. Je sertifie sette écri comme au tems de vérité que ceux qui ouvriront la boette des reliques de saint Corentin trouveront les proseverbeau qui constat la vérité.

« DANIEL SERGENT,
« maitre menuzié. »

On le voit donc, en 1795 la Relique fut rendue, et rendue, je le répète, aux prêtres schismatiques.

Dominique Mougat, sous-diacre assermenté, et Daniel Sergent l'avaient cachée à Ergué-Armel. Après la mort de Robespierre, ce même Mougat, et, non plus Sergent, mais le prêtre assermenté Sérandour sont allés la reprendre au lieu où elle avait été déposée, et elle leur a été rendue par M. Loëdon, le maire si catholique du Petit-Ergué.

Les catholiques fidèles et les schismatiques se rencontrent donc ici et se prêtent un mutuel secours pour sauver le Bras de saint Corentin ; ce mutuel secours nous étonne, mais c'est un fait indéniable, et qui, après tout, n'est pas sans explication possible.

Quand Daniel Sergent écrivit sa lettre en 1805, s'il avait avancé une fausseté, il eut été facile de le lui démontrer dans sa propre famille. Mais tous croyaient si bien à l'identité du Bras de saint Corentin et de la Relique, restituée sous ce nom, que celle-ci restait toujours exposée à l'entrée du chœur sans qu'une seule réclamation se soit élevée.

Elle demeura, en effet, à cette place comme en font foi les inventaires de la cathédrale des 17 février 1807, 26 avril 1812, 16 juillet 1814, 12 janvier 1818, 3 septembre 1821. En 1825, un nouvel inventaire est dressé : le Bras de saint Corentin n'y figure plus.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

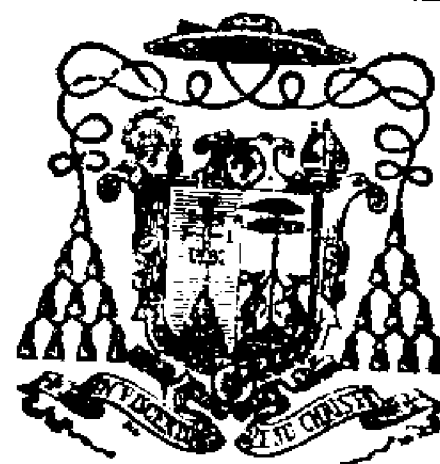
DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON *F.O.*

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	1 fr. par an	40 CENTIMES
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS		

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mercredi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

SOMMAIRE. — I. *Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Lettre de Monseigneur ; Programme de la fête de saint Corentin ; Nomination de deux chanoines honoraires ; Arzano ; Brasparts ; Châteauneuf ; Guipavas ; Kerlouan ; La Forêt ;



Landeau ; Ploudalmézeau ; Ploujean ; Plouguffan ; Saint-Rivoal ; Tréboul ; Trélevénez. — II. *L'Enseignement de l'Histoire* (suite). — III. *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; Paris ; Orléans. — IV. *Le Bras de saint Corentin* (suite et fin).

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 5 Décembre. — 2^e de l'Avant, semi-double, violet ; vêpres du suiv., mém. du Dim.
Lundi 6. — S. Nicolas, évêque, double, blanc.
Mardi 7. — S. Ambroise, évêque et docteur, double, blanc.
Mercredi 8. — Fête de l'Immaculée-

Conception de la T.-S^{te} Vierge, double de 2^e classe, blanc.
Jeudi 9. — Office de l'Octave de l'Immaculée - Conception, semi-double, blanc.
Vendredi 10. — Office de l'Octave.
Samedi 11. — S. Damase, pape, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine
Collège de Saint-Pol-de-Léon... 11 Décembre.

MISSIONS ET JUBILÉS RECOMMANDÉS. — *Quimper :* Saint-Corentin et Saint-Mathieu ; directeurs les RR. PP. Jésuites.
Pouldavid (2^e semaine) : directeurs le R. P. Lejeune, du Saint-Esprit, et M. Le Sann, Curé de Bannalec.
Lanneufret : Dimanche 12, directeurs les RR. PP. Jésuites.
Brest, Saint-Louis : Dimanche 12.
Pouldergat : Triduum prêché aux Enfants de Mario par M. l'abbé Kerné, Curé-doyen de Plogastel.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Saint-Corentin. — Les Bretons de la paroisse répondent à l'appel du Souverain-Pontife : mille à douze cents personnes suivent les instructions du Jubilé. On s'attend, dimanche, à de nombreuses communions.

La 1^{re} semaine (du 6 au 10) de la Mission jubilaire, française, sera consacrée : 1^{re} aux enfants du catéchisme et 2^{re} aux enfants de 7 à 10 ans. — Ces deux retraites se termineront le vendredi par une Bénédiction solennelle donnée à tous les enfants de la ville.

Tous les soirs, à 7 heures 1/2, lundi, mardi, mercredi et jeudi, les grandes personnes auront une instruction, comme préparation à la grande fête de saint Corentin. — Vendredi 11, à 7 heures 1/2, une instruction dialoguée sera donnée aux hommes spécialement.

Brest. — Paroisse Saint-Louis. — Réunion des sociétés de Saint-Vincent-de-Paul de Brest, le dimanche 12 décembre, à la chapelle Saint-Joseph, à 7 heures et demie du soir ; instruction par M. l'abbé Tanneau, vicaire à Lambézellec.

— Le Jubilé commencera le troisième dimanche de l'Avent, 12 décembre, et se terminera le 26, lendemain de Noël.

La deuxième semaine sera consacrée aux prédications bretonnes. La 1^{re} instruction aura lieu le dimanche, à 7 heures 1/2 du soir. Pendant la semaine, il y aura deux instructions par jour : l'une à l'issue de la 1^{re} messe, l'autre à 7 heures 1/2 du soir.

La dernière semaine est réservée pour les instructions françaises. La 1^{re} instruction aura lieu le dimanche 19, à 7 heures 1/2 du soir. Il y aura trois instructions par jour, jusqu'à la veille de Noël : la 1^{re} à l'issue de la première messe ; la 2^e à 2 heures ; la 3^e à 7 heures 1/2 du soir.

Le jour de Noël, sermon après les vêpres. Le dimanche, sermon de clôture ; l'heure en sera fixée ultérieurement.

Lambézellec. — Mercredi, 8 décembre, fête des Enfants de Marie : messe à 8 heures, vêpres à 2 heures et demie, suivies d'une instruction française par M. Kerloéguen, Vicaire à Notre-Dame des Carmes de Brest, et de la bénédiction du Saint-Sacrement.

Landerneau. — La fête patronale a lieu dimanche prochain. M. le Curé de Saint-Martin de Brest chantera la Messe, et M. le Curé de Recouvrance donnera le sermon.

Lesneven. — 1^{re} A la paroisse : mercredi 8 décembre, fête patronale de la Congrégation : à 8 heures, messe à l'autel de la Sainte-Vierge, exposition du Saint-Sacrement jusqu'à la fin de la grand-messe, qui sera chantée à 10 heures par M. Roudaut, Recteur de Kerlouan. Après-midi, à 1 heure, exposition du Saint-Sacrement jusqu'à la fin des vêpres, qui sont suivies de la procession ordinaire autour de la ville. Le soir, à 7 heures, sermon français par M. l'abbé Gourvil, Vicaire à Tréfléz ; réception de congréganistes ; bénédiction.

2^e A la communauté de la Retraite : triduum préparatoire prêché aux Enfants de Marie de la paroisse par M. l'Aumônier.

Morlaix. — Saint-Martin. — Dimanche, lundi et mardi, à 7 heures 1/2, à la chapelle de Lourdes, triduum préparatoire à la fête de l'Immaculée-Conception. — Mercredi, fête patronale de la chapelle de Lourdes : grand-messe à 10 heures à la chapelle ; vêpres à 3 heures ; le soir, à 7 heures 1/2, sermon et bénédiction.

Plouider. — Dimanche 12 décembre, fête de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Malades ; indulgence plénière à gagner pour tous les confrères qui, confessés et communies, visiteront, ce jour-là, la chapelle de l'Archiconfrérie. La fête est précédée d'un triduum. Le jour de l'indulgence, les messes et les communions ont lieu à la chapelle, et se succèdent sans interruption depuis 4 heures du matin jusqu'à la grand-messe, qui se chante à l'église paroissiale ; à l'issue des vêpres, procession à la chapelle et bénédiction du Très-Saint Sacrement à l'église.

Cette œuvre a été établie à Plouider par M. Pierre, recteur défunt.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Lettre de Monseigneur au Clergé du Diocèse.

Quimper, le 30 Novembre 1886.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS COOPÉRATEURS,

Nous avons l'intention de célébrer cette année avec plus de solennité la fête de saint Corentin, premier évêque de Quimper et patron du diocèse. La Relique de ce grand Saint, dont nous sommes en possession, doit, après un oubli trop prolongé, être entourée de la vénération et des honneurs qui lui sont dus.

Nous n'avons pas aujourd'hui à vous rappeler les savantes recherches de M. l'abbé du Marhallac'h, notre vicaire général, qui ont démontré l'authenticité de cette précieuse Relique, ni le décret de la Sacrée-Congrégation des Rites qui nous a autorisé à faire mémoire, dans notre office public, de cette authenticité.

Nous sommes en possession d'une Relique insigne, le *Bras de saint Corentin*. Il est de notre devoir de la vénérer. Nos pères avaient recours avec une grande confiance, dans les calamités publiques, au saint patron qu'ils regardaient comme un puissant protecteur du diocèse et de la cité, et sa Relique, portée dans des processions solennelles, obtenait des miracles qui augmentaient la foi des peuples.

Ayons recours aux Saints qui ont évangélisé la Bretagne. Saint Corentin, saint Pôl-de-Léon et les autres saints apôtres de notre pays, nous obtiendront la grâce de conserver inébranlables les grands principes de foi chrétienne qui sont l'honneur et la force de la Bretagne.

Pour que tous les fidèles du diocèse puissent, par l'union de leurs prières, recueillir les grâces que nous attendons de cette solennité, Nous ordonnons que la bénédiction du Très-Saint Sacrement soit donnée, dans toutes les églises et chapelles, le Dimanche 12 Décembre, fête de saint Corentin.

Avant le *Tantum ergo*, on chantera l'hymne *Pange solemnes* avec les verset et oraison de saint Corentin.

— 148 —

Agréez, Messieurs et très-chers Coopérateurs, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux et dévoués en N.-S.

† D. ANSELME,

O. S. B.

Evêque de Quimper et de Léon.

Par un bref du 19 novembre 1886, Notre Saint-Père le Pape a accordé une Indulgence plénière, pour le jour de la fête de saint Corentin ou un des jours de l'octave, aux fidèles qui, ayant reçu les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, visiteront la Cathédrale et prieront aux intentions ordinaires.

Il a accordé, de plus, une Indulgence de trois cents jours pour la visite à la Cathédrale, faite dans un autre jour. Ces Indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

Fête de saint Corentin, premier patron du Diocèse
dimanche 12 décembre.

LA VEILLE, SAMEDI 11. — A 2 heures 1/4, le Chapitre de la Cathédrale et le Clergé de la paroisse se rendront à l'Evêché ; après la reconnaissance de l'insigne Relique du Bras de saint Corentin, faite par Monseigneur l'Evêque de Quimper, elle sera portée processionnellement à la Basilique, au chant de l'hymne *Pange solemnes*. — A l'arrivée : chant des 1^{res} Vêpres.

LE DIMANCHE 12. — A 5 heures du matin, chant de la prière ; — Panégyrique, en breton, donné par le R. P. Le Moigne ; — à l'issue de l'instruction, 1^{re} Messe ; — à 6 heures et demie, 2^e Messe ; — à 7 heures, 3^e Messe ; — à 8 heures, Messe, avec chants du Cercle catholique d'ouvriers de Saint-Corentin ; — à 9 heures, dernière Messe basse ; — à 9 heures 3/4, Chant de Tierce et Messe Pontificale.

A 2 heures de l'après-midi, Chant des Vêpres. — A l'issue des Vêpres, Procession de l'insigne Relique, portée par des Prêtres et entourée de flambeaux ; — au retour de la Procession, Panégyrique français, par le R. P. de Bigault, supérieur de la Mission. Illumination du Chœur de la Cathédrale ; — Salut solennel du Très-Saint Sacrement.

(Le soir, il n'y aura pas de Réunion à la Cathédrale.)

LUNDI 13 DÉCEMBRE. — L'insigne Relique recevra les Pèlerins des paroisses du Doyenné de Quimper : Ergué-Armel, Ergué-Gabéric, Kerfeunteun, Penhars, Plomelin, Pluguffan, Saint-

— 149 —

Mathieu et Loc-Maria, devant prendre part la veille à la Procession de Saint-Corentin.

A 10 heures (heure du pays), Grand'Messe chantée par M. Pouliquen, Recteur de Plomelin ; — après l'Evangile, Instruction prêchée par M. Le Gall, Recteur d'Ergué-Armel ; — à l'issue de la Messe, Bénédiction du Très-Saint Sacrement.

N. B. — Les Prêtres qui assisteront à la solennité de Saint-Corentin, devront se munir de leur habit de chœur, barrette et surplis.

On désire que les paroisses qui viendront avec croix, bannières, statues et reliquaires, en donnant connaissance à l'avance à M. le premier Vicaire de la Cathédrale.

M. le Curé de la Cathédrale a fait parvenir, par lettre, aux catholiques de la ville de Quimper, l'invitation suivante :

« La Procession de l'insigne relique du Bras de saint Corentin, premier Patron du Diocèse et Protecteur de la ville de Quimper, sortira de la cathédrale, dimanche 12 décembre, à l'issue des Vêpres.

« Elles seront chantées à 2 heures et présidées, ainsi que la Procession, par Monseigneur.

« Vous êtes prié de vous joindre au cortège des hommes.

« A. DE PENFENTENYO, Curé-Archiprêtre. »

Présentation de la Sainte-Vierge au Temple. — Samedi dernier, on célébrait au Grand-Séminaire, en présence de Monseigneur, la touchante fête de la Présentation de la Sainte-Vierge au temple de Jérusalem.

A l'issue de la messe, chantée par M. l'abbé Le Moign, chanoine titulaire, Sa Grandeur, dans une allocution élevée et pleine d'onction, a exposé, avec une grande autorité, le bonheur pour nous d'appartenir exclusivement au service du grand Roi des Cieux, et toute la joie que doit éprouver le saint prêtre à renouveler chaque année les promesses sacrées de son entrée dans la cléricature.

En effet, quelle douce fête pour les prêtres du Seigneur et, en ce jour consacré par l'Eglise à honorer la présentation de l'auguste Reine du Clergé au temple, sa généreuse consécration au service de Dieu, n'ayant encore que trois ans seulement, comme ils aiment à revenir au pied des autels pour redire à Dieu qu'ils ne veulent que lui pour leur portion et leur glorieux partage dans la terre des vivants ! Le beau et magnifique spectacle ! Tandis que les mondains gémissant sous le joug du monde se repentent, chaque jour, de leurs promesses et de leurs tristes alliances, on voit l'armée sainte des ministres sacrés tressaillir de joie à la seule pensée de renouveler leurs engagements au service du Seigneur.

L'heureux moment est arrivé : Monseigneur a fini sa paternelle et éloquente exhortation. La rénovation des vœux commence.

Tout les membres présents du Clergé viennent, tour-à-tour, au

chant des hymnes et des cantiques sacrés, aux pieds de Jésus-Christ, lui renouveler leurs serments.

Tout d'abord, après le Pontife lui-même et entre ses mains, comme représentant de Notre-Seigneur, les plus anciens du sacerdoce, quelques-uns blanchis déjà dans les camps du Seigneur, mais oubliant en ce moment toutes les peines, toutes les tribulations passées, pour chanter avec transport, « au Dieu qui a réjoui leur jeunesse », l'hymne de leur dévouement toujours nouveau, de leur consécration éternelle.

A leur suite, leurs jeunes confrères, pleins d'une noble ardeur et n'ayant, non plus, qu'un désir : de marcher toujours vaillamment sur les glorieuses traces de leurs devanciers, disant aussi au monde avec toute l'énergie de leur foi : Monde profane, garde pour toi ton or et tes vains honneurs ; le Seigneur et l'éternité, voilà notre seule portion, notre seul partage : *Dominus pars hereditatis meae et colicis mei, tu es qui restitues hereditatem meam mihi.* (Ps. xv, v. v.)

Pourquoi les vains détracteurs du sacerdoce ne viennent-ils jamais à ces belles démonstrations du culte catholique ? Auraient-ils toujours le triste courage de continuer à répandre l'amertume et l'outrage sur une religion qui inspire de tels dévouements et donne à la terre des spectacles si célestes !

O Dieu ! pardonnez-leur : ils ne persécuteraient pas ainsi votre sainte Église ici-bas, s'ils connaissaient mieux sa divine beauté. Faites briller encore à leurs yeux la lumière de la vérité, ramenez-les dans les sentiers de la justice, de la paix, du salut éternel.

Monseigneur vient de nommer Chanoines honoraires M. l'abbé Cosquer, Curé-archiprêtre de Morlaix, et M. l'abbé Le Duc, Curé-doyen de Douarnenez, supérieur des Retraites bretonnes.

Par décision ministérielle, M. l'abbé Miniou, Curé-doyen de Huelgoat, recevra le traitement personnel de Curé de 1^{re} classe.

Doyenné d'Arzano. — Les exercices du Jubilé sont terminés dans tout le canton. A Guilligomarc'h, la retraite préparatoire a été donnée par MM. le Curé d'Arzano, président, le Recteur de Priziac, le Recteur de Berné, l'abbé Kernaléguen, Vicaire à Sainte-Croix de Quimperlé.

M. le Recteur de Locnnolé avait appelé à son secours le R. P. Bleuzen, de la Compagnie de Jésus, et deux prêtres du diocèse.

Dans les quatre paroisses, le succès a dépassé les prévisions des pasteurs : partout les fidèles ont montré le plus grand empressement à profiter de la grâce jubilaire.

Brasparts. — Mardi 23 novembre, service anniversaire de

l'abbé Dantec, ancien recteur de Lanhouarneau. La messe a été chantée par M. l'abbé Colléoc, Recteur de St-Derrien, et l'absoute, par M. l'abbé Rozec, Curé de Pleyben.

Châteauneuf. — Les jeunes conscrits ont eu leur messe de départ à la chapelle de Notre-Dame-des-Portes. Ce pieux usage est déjà ancien à Châteauneuf. Mais ce qui a profondément ému tout le monde, c'était de voir les militaires récemment arrivés dans leurs foyers venir remercier la Ste-Vierge de sa puissante protection et se mêler aux jeunes partants pour les fortifier et les rassurer.

Guipavas. — La messe du départ des jeunes soldats a été, comme dans les autres paroisses, l'occasion d'une touchante et pieuse cérémonie.

On dit que les Frères de la Doctrine chrétienne vont être prochainement renvoyés, nous avons eu le plaisir d'apprendre qu'ils seront recueillis et conservés dans cette excellente paroisse.

Kerlouan. — Mercredi, 1^{er} décembre, a eu lieu le service anniversaire de M. l'abbé Roudant, ancien Curé-doyen de Ploudiry, et auteur estimé de plusieurs ouvrages bretons.

La Forêt. — M. le Recteur de la Forêt a bâti, avec le produit d'une souscription faite dans la paroisse et au moyen de quelques légers secours de l'Etat et du département, une église que tout le monde trouve très-belle. Elle a été bénite dimanche dernier par M. l'abbé Fleury, Curé de Landerneau. M. le Curé de Guipavas a fait le sermon.

Landeleau. — On nous écrit qu'une retraite, donnée récemment sous forme de mission à Landeleau, a parfaitement réussi. Les paroissiens se sont montrés très-empressés. M. le Curé de Châteauneuf présidait. Le vénérable Recteur qui depuis 38 ans dirige cette paroisse a été bien consolé de la foi et de la piété de son peuple.

Ploudalmézeau. — Dimanche dernier, 28 novembre, Ploudalmézeau était en fête : M. l'abbé Raoul chantait sa première messe, cérémonie toujours belle qui cette fois avait quelque chose de plus touchant encore. Le jeune prêtre, séminariste de Saint-Louis de Carthage et ordonné par Mgr de Lavigerie, se destine aux missions de la Tunisie. Un mois de congé lui avait été accordé et il en profitait pour revoir sa famille et célébrer sa première messe.

La vaste église était remplie d'une foule sympathique et émue. Au chœur, on voyait plusieurs prêtres du canton, ses anciens amis de Pont-Croix et du Grand-Séminaire de Quimper, l'entourer et

— 152 —

lui servir de diacre et de sous-diacre. M. l'abbé Menguy a donné le sermon de circonstance ; personne n'oubliera vite cette solide et éloquente instruction, terminée par le tableau bien émouvant des épreuves, privations et souffrances, qui attendent tout missionnaire.

M. l'abbé Raoul a été nommé au poste de la Goulette : il a dû se séparer de ceux qu'il aimait. Qu'il est dur de s'arracher des bras d'un père, d'une mère et d'une sœur ! — Jeune missionnaire courage, et au revoir !

Ploujean. — On nous écrit de Morlaix :

« L'esprit de foi s'est admirablement conservé dans cette grande et belle paroisse de Ploujean, grâce à son culte pour N.-D. de la Salette, au souvenir toujours vivant de la vénérée Mlle de la Fruglaye, et au zèle de son Clergé. Aussi les exercices du Jubilé, qui ont duré du 7 au 14 novembre, ont-ils été suivis avec empressement et édification.

« L'église, dont l'infatigable Recteur achève la restauration, était décorée avec goût. Ce qui réjouissait par dessus tout le cœur du prêtre, c'était de voir la population endimanchée accourir aux instructions de M. le Curé-archiprêtre de St-Pol, et de M. le Recteur de Plougoulm.

« Pourquoi faut-il que leur parole si chaude, si entraînante, n'ait trouvé d'écho que parmi les paysans et les ouvriers ? La parabole des convives s'applique ici, comme ailleurs, à certaines classes, dites élevées, tenues et intéressés à donner l'exemple. »

Pluguffan. — Le mercredi 17, a été dite la messe du départ pour les militaires. A l'appel qui leur avait été adressé, ils avaient répondu en s'approchant des sacrements ; un seul, empêché par la maladie, n'avait pu venir ; il s'est fait représenter à la Sainte-Table par sa mère. Les jeunes conscrits avant de se séparer ont donné l'adresse de leur future garnison à M. le Recteur qui doit écrire pour eux aux Aumôniers de ces différentes places.

St-Rivoal. — Les exercices du Jubilé, qui ont eu lieu cette semaine, ont donné les résultats les meilleurs.

Veuille Saint Michel continuer à nos bons paroissiens sa haute protection !

Tréboul. — Dimanche dernier, toute la paroisse était en fête. On terminait les exercices du Jubilé par la plantation d'une grande et belle Croix sur le terrain de l'église. Il était visible que la population tout entière prenait une grande part à cette touchante cérémonie. Elle y avait été du reste préparée par une semaine d'exercices religieux présidés par M. l'abbé Le Duc, Curé de Douarnenez. Jamais peut-être, au dire des prêtres qui ont tra-

— 153 —

vailé à ce Jubilé, on avait vu des foules aussi compactes et aussi recueillies se presser dans l'église, dès la première instruction.

Le nombre des communions a été, croyons-nous, de dix-huit cents.

Par une heureuse coïncidence, que tout le monde a remarquée, dimanche se trouvait être le 7^e anniversaire de la prise de possession, par M. l'abbé Téphany, de sa bonne paroisse de Tréboul. Depuis ce temps, que de choses y ont été accomplies par ses soins, malgré les plus grandes difficultés !

On l'a vu acheter un terrain et bâtir une église belle et spacieuse, élever un clocher, et, au milieu de toutes les détresses, faire face à tous les besoins. Aussi M. le Recteur est-il apprécié et aimé par tous ceux qui se connaissent en hommes de cœur et de dévouement.

Après le chant des vêpres, la procession s'est formée. De vigoureux marins ont pris et porté sur leurs épaules la grande Croix, que l'abbé Téphany, Chanoine de la cathédrale de Quimper, venait de bénir. Rien n'était beau et touchant comme de voir ces hommes à la figure énergique se disputer presque, pleins de foi et d'amour pour Notre-Seigneur, la joie et l'honneur de le porter en triomphe chez eux. La procession arriva bientôt à l'endroit où devait être fixée la Croix. En quelques instants, et pendant que les chants continuaient, des marins habiles la mirent en place. A ce moment, M. l'abbé Le Duc prit la parole et, dans un langage extrêmement heureux, développa ces mots inscrits, aux pieds du Christ, sur le bois : « *In hoc signo vinces.* » Le sermon terminé, on rentra à l'église en chantant le *Te Deum* : c'était bien en un pareil jour le chant qui convenait le mieux à l'expansion de la reconnaissance pour tant et de si grandes grâces obtenues. Après la bénédiction du Saint-Sacrement, la foule s'est lentement écoulée, emportant avec les plus fermes résolutions les plus fortifiants souvenirs.

Tréflévénez. — M. l'abbé Le Roux, recteur, est tombé gravement malade. M. l'abbé Le Gall, jeune prêtre de Quimerch, est venu le suppléer pour le service paroissial.

Ex S. Congregatione Rituum.

DUBIA QUOAD BENEDICTIONEM DANDAM CUM PYXIDE, ET QUOAD ROSARIUM RECITANDUM SINGULIS OCTOBRIS DIEBUS PALENTINA.

Hodiernus Cæremoniarum Magister in Diœcesi Palentina de consensu Rmi Ordinarii S. Rit. Congregationi insequentia Dubia pro opportuna solutione proposuit, nimirum :

Dubium I. Quum ex nonnullis Sacrarum Romanarum Congregationum responsis aliqui putent, Sacram Pyxidem, aperto Taber-

nacli ostiolo, posse fidelium pietati exponi, minime vero inde extrahi : alii vero educi posse opinentur tantum, ut cum ea populo benedicatur, quemadmodum fieri solet certis diebus, in pluribus Ecclesiis Regularium ; quaeritur num hujusmodi consuetudo admitti possit ?

Dubium II. Et quatenus *negative* ; permitti potest, vi consuetudinis, illis Congregationibus seu religiosis familiis, quæ etiam alibi, ita facere consueverunt ?

Dubium III. Concedine potest prudenti arbitrio Ordinarii etiam aliis Congregationibus id petentibus ?

Dubium IV. Ad mandatum exequendum SSmi Domini Nostri Leonis Papæ XIII juxta Decretum Urbis et Orbis die 20 Augusti vertentis anni, quoad Rosarium singulis Octobris diebus, cum Litanis in cunctis Ecclesiis parochialibus recitandum, et SSmm Sacramentum exponendum, quo deinde fideles lustrentur, sufficitne privata expositio, scilicet aperiendo ostium Tabernaculi ; et 2. potestne in hoc casu extrahi Pyxis, quacum populo benedicatur ?

Dubium V. Eodem Decreto præcipitur quod si mane Rosarium cum Litanis recitetur, Sacrum inter preces peragatur : quaeritur num hæc verba ita intelligi debeant, quod Rosarium uno eodemque tempore dicatur quo Missa celebratur ; vel potius Missa antea celebranda sit, ac postea Rosarium cum Litanis recitetur, quemadmodum fieri solet in Palentina Diocesi ?

Et Sacra eadem Congregatio ad relationem infrascripti Secretarii, exquisitoque voto alterius ex Ap. Cæremoniæ Magistris, ita propositis Dubiis rescribendum censuit, videlicet :

Ad I. *Affirmative.*

Ad II. *Provisum in primo.*

Ad III. *Affirmative.*

Ad IV. *Consulendum SSmm.*

Ad V. *Affirmative ad primam partem ; Negative ad secundam.*

Atque ita rescripsit ac declaravit die 16 januarii 1886. Facta autem ab ipsomet S. Congregationis Secretario de contentis in IV Dubio SSmo D. N. Leoni Papæ XIII relatione, Sanctitas sua hæc indulgere dignata est : Attentis specialibus circumstantiis Ecclesiarum pauperum, in quibus præscripta expositio SSmi Sacramenti solemniter modo seu per Ostensorium fieri nequeat, absque incommodo, eadem per modum exceptionis peragi poterit, prudenti judicio Ordinarii cum Sacra Pyxide, aperiendo scilicet ab initio ostiolum Ciborii, et cum ea populum in fine benedicendo. Die 4 februarii anno eodem.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Parmi les grandes fêtes qui auront lieu à l'occasion du Jubilé sacerdotal de Léon XIII, celles des canonisations ou béa-

tifications solennelles de plusieurs serviteurs de Dieu occuperont la première place. L'un des Bienheureux, dont la cause de canonisation est fort avancée, est le Bienheureux Claver, martyr, de la Compagnie de Jésus. Les miracles attribués à son intercession viennent d'être l'objet d'une séance spéciale de la Sacrée-Congrégation des Rites.

Pour quatre Vénérables, les décrets ont déjà paru, proclamant que l'on peut procéder sûrement à leur béatification : le Vénérable Ludovic-Marie Grignon de Montfort, fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit et des Sœurs de la Sagesse ; le Vénérable Clément-Marie Hofbauer, prêtre-profès de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur ; le Vénérable Egidius-Marie de Saint-Joseph, Frère profès de l'ordre des Mineurs déchaussés de Saint-Pierre d'Alcantara ; la Vénérable Sœur Joséphine-Marie de Sainte-Agnès, vulgairement désignée sous le nom d'Inès de Beniganin, religieuse professe de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin.

La sainteté est la note caractéristique de la vraie Eglise, c'est elle qui la sépare si glorieusement de toute secte schismatique ou hérétique et qui la désigne à la foi et au respect de tous. Les Eglises séparées n'ont jamais produit et ne produiront jamais aucun Saint.

..

Paris. — Une bien belle et bien sainte existence vient de se terminer : M. Léon Pagès, ancien secrétaire des Comités catholiques et l'un des plus ardents promoteurs de la consécration de tous les diocèses du monde au Sacré-Cœur, s'est endormi dans la paix du Seigneur, samedi dernier, 27 novembre.

Ses derniers moments ont été consolés par la bénédiction du Saint-Père, auquel on avait annoncé sa maladie. Muni de cette précieuse recommandation et des sacrements de Notre Sainte-Mère l'Eglise, il a attendu la mort avec le calme des Saints : *pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus*. Il est sorti de la vie avec la conscience d'avoir combattu le bon combat. Sans doute, le Juste Juge lui a déjà décerné la couronne d'éternelle justice : ne l'oublions pas néanmoins dans nos prières.

Il a été un des défenseurs les plus ardents des œuvres que nous aimons : il a travaillé notamment, en ces dernières années, avec M. de Beaupaire, à l'œuvre du *Denier des expulsés*.

Au moment de l'invasion de Garibaldi, en 1867, il a porté à Rome des secours aux soldats du Pape, et n'a cessé, depuis, de se dévouer entièrement au *Denier de Saint-Pierre*.

..

Orléans. — Les Chambres françaises ne sont pas encore parvenues à s'entendre sur la rédaction du projet de loi relatif aux enterrements civils. Puisqu'il en est temps encore, que nos représentants, avant de voter ce projet, se souviennent du fait suivant qui nous est attesté par le *Journal du Loiret* et qui nous offre le

spectacle d'un scandale comme il ne s'en produit pas même dans les pays sauvages.

Un ouvrier, couvreur de profession, est décédé avec tous les secours de l'Eglise, à Mareau-aux-Prés (Loiret). Ancien adepte de la libre-pensée, il avait déclaré à sa femme, quelque temps avant sa mort, qu'il avait cessé toutes relations avec la secte, et sa fin chrétienne en était une preuve. La famille du défunt avait déjà réglé la cérémonie religieuse des obsèques, quand le groupe de la libre-pensée se présenta chez la malheureuse veuve et exprima insolemment sa volonté de s'opposer à un enterrement chrétien. Un papier même fut exhibé où était exprimée, disait-on, la volonté du mort d'être inhumé civilement. Or, la veuve n'eut pas de peine à démontrer que son mari ne savait pas écrire et que d'ailleurs il avait formellement manifesté son désir d'être enterré religieusement. Le maire, mis en demeure d'intervenir, répondit qu'il fallait s'en tenir à la volonté de la famille.

Les libre-penseurs ne se résignèrent point à respecter les droits d'autrui qui gênaient leurs vilaines manifestations. Le corps était déjà porté à l'église, et l'office avait commencé, quand les adeptes de la secte se précipitèrent comme des forcenés sur le cercueil, arrachent le drap mortuaire qui le couvrait et portent le cadavre de l'église à la porte du cimetière, et cela malgré la résistance de la famille, de l'adjoint, ceint de l'écharpe, et de M. le Curé. Le cimetière se trouvant fermé, on eut encore l'impudence de réclamer les clefs à plusieurs reprises. Mais le représentant de l'autorité civile ne les livra qu'à l'arrivée du prêtre et de la famille, et l'inhumation eut lieu selon les règles de l'Eglise.

Ces faits sont tellement scandaleux, ajoute le *Journal du Loiret*, le scandale est à ce point monstrueux que nous aurions refusé d'y croire, s'ils ne nous avaient été attestés par les témoignages les plus positifs et les plus dignes de foi.

L'Enseignement de l'Histoire. (Suite.) (1)

Nous avons dit que le surnaturel éclate partout dans l'histoire de Jeanne d'Arc, de cette noble fille du peuple, qui fut investie de la mission de sauver la France; tous les moyens lui furent donnés par Dieu pour l'accomplir; non seulement elle eut la force et le courage, mais elle eut toutes les connaissances nécessaires. On a remarqué souvent qu'elle savait parfaitement manier les armes et les chevaux, elle qui jusque-là n'avait fait que travailler à la terre

(1) Nos lecteurs aimeront à reprendre la lecture de ces fortes et intéressantes études sur les erreurs incroyables dont pullule l'Histoire de M. Lavis. L'auteur de ces remarquables travaux a bien voulu promettre de nous donner, dans le premier numéro de chaque mois, la suite de ces études. Quatre pages supplémentaires leur seront affectées.

et garder ses bestiaux; plus tard elle commanda l'artillerie avec la compétence d'un chef expérimenté. Où avait-elle pris ces connaissances si ce n'est que, suivant sa parole, Dieu l'assistait par les Saintes qu'il avait chargées de sa conduite. Elle ne pensa jamais à ses intérêts. Aussitôt après le sacre de Charles VII, elle lui demanda en pleurant la permission de se retirer de l'armée, car, pour elle, sa mission avait pris fin. Ne savait-elle pas comment tout devait se terminer et n'avait-elle pas dit, avant la marche sur Reims: *Je ne durerai qu'un an et guère davantage.*

Parmi ses juges, ceux qui assistèrent au supplice dirent qu'elle était morte comme une sainte pour son roi; Jean Tressart, secrétaire du roi d'Angleterre, dit en revenant tristement de l'exécution: *Nous sommes tous perdus, car une sainte a été brûlée.* Le bourreau désespéré courut chez le frère Martin L'Advenu, disant que Dieu ne lui pardonnerait pas ce qu'il avait fait à une si sainte personne, et il ne retrouva le repos qu'après s'être confessé. Le chanoine de Lespée dit en fondant en larmes à Jean Riquier: « Plût à Dieu que mon âme fut dans ce même lieu où je crois l'âme de cette femme être en ce moment. » Le peuple montrait au doigt ceux qui avaient coopéré à sa mort et les maudissait. Tous ceux qui avaient eu part à sa condamnation moururent misérablement et comme pour justifier ce qu'elle leur avait dit:

« Vous ne me ferez pas ce dont vous me menacez, sans en éprouver de dommage dans votre corps et dans votre âme. »

Aussitôt après la prise de Rouen, on avait commencé la révision du procès, et le 7 juillet 1456, l'archevêque de Reims prononça la sentence de réhabilitation dans le palais épiscopal de Rouen. Le jugement constate qu'il n'y a pas de motifs légitimes pour rejeter les apparitions alléguées par Jeanne d'Arc, que ses prédictions sur des choses futures et humainement impossibles à prévoir s'étaient accomplies de manière qu'elles ne pourraient avoir été inventées. (Voir pour les renseignements, Guizot, Gierres, Jules Quicherat et Lebrun des Charmettes.)

Rome seule resta fidèle à la vierge chrétienne abandonnée par la France, brûlée par les Anglais, plus tard poursuivie d'outrages par le prussien Voltaire, et dans laquelle M. Lavis incline à ne voir qu'une hallucinée! Personne n'ignore qu'à la demande de Mgr Dupanloup, l'enquête pour la béatification de Jeanne d'Arc a été reprise et que tout fait espérer qu'avant peu l'Eglise la placera sur ses autels. Elle y sera la glorification du peuple de France, et elle lui rappellera qu'il doit à son exemple se dévouer jusqu'à la mort pour Dieu et pour la Patrie.

Il n'est rien de plus instructif pour qui veut se rendre un compte exact du désordre et de la précipitation avec lesquels l'œuvre de M. Lavis a été accomplie, que de lire les récits annexés aux leçons du savant professeur. Prenons comme exemple le 57^e récit et tirons en les conséquences. 57^e récit. *Jacques Cœur*. — Fils d'un marchand de Bourges, Jacques Cœur fut d'abord ouvrier.

Vers l'année 1432, dans un voyage en Orient, il noua des relations avec des marchands de Damas. Il eut des comptoirs dans plusieurs villes de Syrie, à Marseille, à Rouen, à Bourges, en Espagne, en Italie, en Angleterre, en Afrique. Il eut à son service une véritable flotte et devint si riche qu'il put acheter trente seigneuries. On admire à Bourges le palais qu'il s'y était fait construire. Le Roi l'appela dans ses conseils et lui donna plusieurs missions importantes. Quand il eut encouru la disgrâce de Charles VII et qu'il eût été condamné à mort, Jacques Cœur fut sauvé par le Pape qui obtint que la peine fut commuée en un bannissement. Jacques Cœur alla mourir en combattant les Infidèles. » — (E. Lavissee, 2^e année de l'Histoire de France, p. 127.)

Nous découvrons dans ce récit, qu'il était relativement facile à un homme du peuple de s'élever au dessus de sa position, puisque Jacques Cœur, d'abord simple ouvrier, commença sa fortune vers 1432 et que lorsqu'il mourut en 1456 c'est-à-dire 24 ans après, il était arrivé au comble des richesses. Il avait à lui une véritable flotte, il s'était fait construire ce magnifique palais qui de nos jours est le palais de justice de Bourges, et de plus il avait acheté trente seigneuries. A ce propos nous nous permettrons de rappeler à nos lecteurs que M. Lavissee démontre ici lui-même ce que nous avons dit précédemment, à savoir que les roturiers pouvaient acheter des seigneuries et que ce fut pour eux jusqu'à l'ordonnance de Blois (1574) un acheminement à la noblesse.

Jacques Cœur avait été *argentier du Roi*, comme on disait à cette époque, c'est-à-dire qu'il était en même temps le banquier et le trésorier du Roi. Cette charge était fort dangereuse et Jacques Cœur ne manqua pas d'ennemis qui profitèrent du moment où Charles VII venait de l'envoyer avec d'autres ambassadeurs à l'Assemblée de Lausanne en 1448, pour le perdre dans l'esprit du Roi. On l'accusa d'avoir empoisonné Agnès Sorel, maîtresse du monarque, afin de plaire au Dauphin Louis; puis aussi de concussion, de transport d'argent hors du royaume, d'altération de monnaie, de fabrication de faux sceaux et de vente d'armes aux Sarrasins. Jacques Cœur comparut en personne et protesta de son innocence, il fut arrêté et conduit dans plusieurs prisons, l'arrêt ne fut rendu par le Parlement que le 19 Mai 1453, et la peine de mort n'y est pas prononcée. Cette procédure est restée assez obscure et voici ce qu'en dit Moréri :

« L'arrêt donné contre lui le 19 Mai 1453 le condamna à faire amende honorable, à payer cent mille écus. On lui fit entendre que le Roi lui avait fait grâce de la vie en considération des services qu'il lui avait rendus et à la prière du Pape. » — (Moréri, *Grand Dictionnaire Historique*, t. III, p. 772.)

Il paraît certain que Jacques Cœur qui s'était enfui du convent des Cordeliers de Beaucuire, chez lesquels il était renfermé, fut appelé par le Pape Calixte III à prendre le commandement d'une flotte de seize galères qu'il envoyait contre les Turcs et qui s'arrêta à Chio où elle déposa le corps de l'ancien argentier du Roi

de France qui fut enterré dans le chœur de l'église des Cordeliers. Personne n'a dit au juste quel fut son genre de mort, mais Charles VII dans ses lettres patentes du 5 août 1457, par lesquelles il remit aux enfants de Jacques Cœur une partie des biens de leur père, dit qu'il est mort en exposant sa personne à l'encontre des Infidèles. — (Moréri L. C. t. III, p. 793.)

Les fils de Jacques Cœur occupèrent de hautes positions, et l'un d'eux fut archevêque de Bourges. Nous avons fait une longue digression à la suite du récit de M. Lavissee, il nous faudra revenir à l'histoire de Louis XI qui avait succédé à son père Charles VII.

« Louis, dit M. Lavissee vêtu d'une sorte d'habit de pèlerin, vivait chichement, ne donnait point de fêtes, s'ennuyait à celles qu'on lui donnait. Il n'aimait que la compagnie des petites gens, de son barbier par exemple, Olivier Le Dain; il appelait mon compère le prévôt des marchands de Paris, Tristan l'Hermite. » (2^e année de l'Hist. de France, p. 134.)

Je regrette d'être obligé de rectifier encore M. Lavissee, mais jamais personne avant lui n'a vu dans Tristan l'Hermite un *prévôt des marchands de Paris*. Je ne voudrais pas paraître dur pour l'éminent professeur, mais il suffit d'ouvrir Moréri pour se renseigner à ce sujet et voici ce qu'il en dit :

« Tristan l'Hermite (Louis) fut l'instrument des vengeances et des cruautés de Louis XI. Il était *prévôt des maréchaux*, ou selon d'autres, grand prévôt de l'Hôtel. Il devint si exécrable à tous les gens de bien, (dit Varillus dans l'Histoire de Louis XI, livre X), qu'il n'osait le nommer. Il ne se contentait pas d'obéir, quand on lui commandait d'ôter la vie à ceux qui n'avaient été convaincus d'aucun crime, mais de plus, il le faisait avec une précipitation qui n'aurait point été excusable dans les personnes les plus barbares. Il arrivait de là, qu'il prenait quelquefois des innocents pour des coupables, et qu'afin de réparer la faute qu'il avait commise en se méprenant, il fallait qu'il tuât deux personnes pour une. Le comte de Dunois, généralissime du Roi Charles VII, l'avait fait chevalier sur la brèche de Fronsac, avec 49 autres seigneurs. On dit que Louis Tristan laissa de grands biens, entr'autres la principauté de Montaigne-sur-Gironde, qui passa depuis dans la maison de Matignon et dans celle du Plessix-Richelieu. » (Moréri, *Grand Dictionnaire Historique*, t. X, p. 349.)

La moindre recherche eut évité à M. Lavissee une erreur aussi grossière. Tristan l'Hermite n'était pas à confondre avec des petites gens tels qu'Olivier Le Dain, c'était un *seigneur*, comme le fait connaître Moréri, fait chevalier sur la brèche de la main de Dunois, et la nature de ses fonctions pouvait à suffire qu'il était *prévôt des maréchaux* et non *prévôt des marchands de Paris*, ce qui serait tout-à-fait incompréhensible.

Qui n'a lu, en effet, le portrait que nous en a laissé Walter Scott dans *Quentin Durward*, et comment comprendre qu'un prévôt des marchands de Paris ne quittât pas la personne du Roi, fut chargé de veiller à sa sûreté et de procéder aux exécutions qu'il

ordonnait fréquemment ? Il y a là une confusion de fonctions qui eut dû éveiller la défiance d'un historien un peu scrupuleux et lui éviter une méprise aussi extraordinaire.

Nous laissons à M. Lavissee le soin de raconter l'histoire de Louis XI, bien que nous eussions peut-être quelques réserves à faire. Par exemple nous trouvons chez lui quelques phrases que nous ne saurions approuver : « Il accabla le peuple d'impôts, mais si Louis XI prenait tout, il dépensait tout, et en travaux utiles. » — (E. Lavissee, 2^e année de l'Histoire de France, p. 144.)

Notre historien a beau s'appuyer de l'autorité de Commines, il est certain qu'un gouvernement n'a pas le droit d'accabler le peuple d'impôts, et qu'il ne peut jamais équitablement prendre tout, même à la condition de le dépenser en travaux utiles.

« Si Louis XI fut un despote, dit-il encore, du moins il eut la passion du bien de l'Etat. » — (E. Lavissee, 2^e année de l'Histoire de France, p. 146.)

Cette approbation par trop leste de la tyrannie ne peut avoir notre assentissement.

Qui ne voit, en effet le danger d'obéir à un despote qui n'a d'autre règle que la raison d'Etat, et qui ne ménagera ni la vie ni la fortune des particuliers, dès qu'il y verra le moindre intérêt pour son autorité. Il faut sans doute que l'intérêt collectif passe avant l'intérêt particulier, mais il ne faut pas qu'il l'anéantisse et que pour se faire place il supprime tout ce qui pourrait gêner son expansion. Les lois de la justice doivent s'appliquer à la fois à l'intérêt général et aux intérêts particuliers, et tout en subordonnant les derniers au premier, il faut leur réserver leur place légitime, car en agissant autrement on amènerait la révolte des citoyens lésés par l'Etat, ce qui serait aussi dangereux qu'injuste.

M. Lavissee le sent si bien, comme nous, qu'il ajoute presque aussitôt : « L'Histoire ne lui pardonnera pas d'avoir cru qu'on peut employer tous les moyens, même les plus mauvais, pour arriver à son but, et il se mêlera toujours de la répugnance à l'admiration qu'inspirent les qualités de ce Roi. » — (2^e année de l'Histoire de France, p. 146.)

Que Louis XI inspire une vive répugnance, cela n'est pas douteux, mais le mot d'admiration nous semble déplacé quand il s'agit de ce prince avare, lâche et cruel, qui réussit à force de perfidie et de violence, en témoignant un égal mépris de la foi jurée et du droit d'autrui.

Louis XI déploya sans doute une grande intelligence et une rare ténacité pour affermir son autorité et surtout pour anéantir celle des grands vassaux de la couronne, mais peut-être ne vit-il pas assez qu'il isolait la Royauté d'une façon dangereuse et ne comprit-il pas que, suivant le mot d'un penseur de notre époque, on ne s'appuie que sur ce qui résiste.

Pour quiconque sait se dégager des clichés révolutionnaires, il reste un méchant homme qui, dominé par un implacable égoïsme, foula également aux pieds ses devoirs envers sa famille et envers

son peuple qu'il ne sembla caresser que pour le tondre de plus près. Il ne s'entoura que de gens qui lui devaient tout et qui n'avaient aucune existence par eux-mêmes, ils ne lui apportèrent pas toujours l'appui sur lequel il avait compté, et ses vengeances furent sans merci.

Son œuvre fut complétée par sa fille, la *Dame de Beaujeu*, qui sut se faire nommer régente par les États-Généraux pendant la minorité de son frère et qui fit épouser à Charles VIII la duchesse Anne de Bretagne, ce qui remit la couronne en possession du dernier grand fief demeuré indépendant. C'est ainsi que parle M. Lavissee, mais il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que la Bretagne avait toujours été indépendante et qu'elle n'était pas, comme les États des autres grands vassaux, un démembrement de la France, donné par nos Rois à leurs fils cadets à titre d'apanage. Les ducs de Bretagne avaient dû subir la suzeraineté des rois de France, mais ils n'en avaient jamais reçu, depuis Erispoé, que l'investiture, après avoir prêté l'hommage simple, et c'est d'eux-mêmes qu'ils tenaient leur pouvoir et leurs possessions.

On est en droit de s'étonner qu'un historien comme M. Lavissee n'ait pas cru devoir le faire connaître. (A suivre)

LE BRAS DU GLORIEUX SAINT CORENTIN

Visita nos « in Brachio tuo extento. »
(Ant. de l'Avent.)

V.

Avant d'examiner ce qu'il advint du Bras de saint Corentin à partir de 1821, n'est-il pas nécessaire d'étudier, tout d'abord, comment une Relique aussi précieuse, resta ainsi négligée et reçut des honneurs si incomplets pendant une période de plus de vingt ans ? (1)

« Pour bien apprécier les faits, il est important de tenir compte du milieu dans lequel ils s'accomplirent. Reportons-nous un instant à l'époque du Concordat : nous y trouverons peut-être le moyen de concilier des propositions qui nous semblent aujourd'hui contradictoires.

« Lorsque Bonaparte crut devoir rétablir le culte, il résolut de tenir la balance égale entre les prêtres proscrits et les prêtres constitutionnels, et de les obliger à travailler ensemble à l'exécution de ses desseins.... ; mais aucune puissance humaine ne pouvait assoupir les ressentiments qui fermentaient au fond des cœurs.

« La butte Saint-Hervé était encore tachée du sang d'Audreïn, l'évêque régicide, et des fenêtres de la Préfecture actuelle on avait

(1) La page qui suit appartient encore au *Rapport* et compte parmi celles qui méritent la plus sérieuse attention.

vu couler, il y avait à peine dix ans, celui des Riou et des Raguénès.

« Quelques évêques refusèrent d'accepter une alliance qui leur semblait monstrueuse. L'horreur des schismatiques les jeta dans un autre schisme. (1)

« Le Bras de saint Corentin eut sa *Petite Eglise*. Les anciens titres qui constataient son authenticité étaient cachés ou détruits (2). Pouvaient-ils être suppléés par le procès-verbal de 1795 rédigé par des prêtres assermentés ? Les prêtres fidèles, qui avaient confessé leur foi au prix de leur sang, allaient-ils s'incliner devant une prétendue décision canonique imposée par des gens qui avaient renié l'Eglise ? Il fallait s'y soumettre ou répudier la Relique : il y eut des répulsions invincibles. »

Le temps aurait forcément calmé cette espèce de rancune que les prêtres les plus vénérables, et probablement leur évêque avec eux, semblaient garder au Bras de saint Corentin ; mais, une circonstance heureuse en elle-même et qui sembla tout concilier, modifia profondément la situation.

M. Keransquer, qui avant la Révolution avait été, avec M. Dombideau de Crouseilles, vicaire général de Mgr de Boisgelin, archevêque de Tours, fit savoir à son ami, devenu évêque de Quimper, qu'il avait recouvré une Relique de saint Corentin, seul reste du dépôt conservé à Marmoutiers, et qu'il se proposait de lui en faire cadeau.

Il serait donc inexact de dire que cette Relique fut demandée, et que cette demande avait pour objet de combler une lacune produite par la disparition du Bras de notre saint Patron. M. Keransquer l'offrit de son propre mouvement, Mgr Dombideau l'accepta, et après l'avoir laissée séjourner pendant un certain temps à la communauté des Ursulines de Quimperlé, il la fit transférer à la cathédrale. Il écrivit à ce moment un mandement où il est question de la réception de la Relique, des honneurs qui doivent lui être rendus, de la place qu'elle doit occuper (3), mais surtout de l'éclatant succès d'une mission qui vient d'être donnée à la paroisse Saint-Corentin, et de la nécessité pour les fidèles de repousser énergiquement les doctrines impies.

Le grand évêque, qui gouvernait alors avec tant de sagesse le diocèse de Quimper, n'attacha donc point à la réception du don de M. Keransquer une importance assez grande pour qu'on puisse en conclure qu'il écartait absolument le Bras sauvé par les assermentés ; mais, « il profita très-habilement de ce présent pour cal-

(1) Ce schisme s'appela la *Petite Eglise*.

Les chefs de ce groupe étaient des hommes jusque là recommandables par leur vertu, et avaient même confessé leur foi par l'exil et toutes sortes de souffrances. Leur refus d'obéissance au Saint-Siège était la conséquence des préjugés de leur éducation gallicane.

(2) Du moins on le croyait : il n'en était rien, Dieu merci !

(3) C'est-à-dire le tabernacle de la cathédrale de N.-D. de la Victoire. (On n'y gardait pas alors le Saint-Sacrement.)

mer l'irritation des esprits, tout en conservant intact le culte des Reliques de saint Corentin. » (1).

Désormais, dans le clergé, les prêtres qui n'avaient jamais failli dans leur fidélité à l'Eglise avaient donc à vénérer une Relique qui n'avait point subi « l'hospitalité de Vidal et la bénédiction de Sérandour » ; tandis que les anciens fauteurs du schisme, malgré leur retour à l'unité, réservaient peut-être la préférence dans leurs hommages pour le Bras qui témoignait évidemment du bon vouloir et du courage du sous-diacre Mungeat et du recteur intrus d'Ergué-Armel. Parmi les fidèles, ceux qui étaient en rapports directs et intimes avec les prêtres de la cathédrale devaient nécessairement partager les répulsions ou les préférences de leurs amis du clergé ; mais, pour la grande masse, qui plusieurs fois pendant la Révolution avait semblé pactiser avec le schisme, tout en restant au fond du cœur attachée à l'unité (comme je l'ai déjà dit), elle devait garder la neutralité entre la Relique des confesseurs de la Foi et la Relique sauvée par les intrus. Aux yeux du grand nombre, « le Bras de saint Corentin n'avait pas plus cessé d'être vénérable pour avoir été dix ans au pouvoir de ces derniers, que la vraie Croix pour avoir passé quatorze ans chez les Perses et deux siècles sous les pieds d'une statue de Vénus. » (2).

Dans cet état des esprits et ce concours de circonstances, chacun pouvait donc trouver la satisfaction de sa dévotion personnelle. Les anciens constitutionnels comprirent la réserve de l'évêque et n'eurent pas à lui demander d'authentifier officiellement le Bras de saint Corentin ; ils durent être heureux, au fond du cœur, en voyant le prélat reconnaître, par les différents inventaires précités, la continuité et, jusqu'à un certain point, la légitimité du culte rendu à ce Bras sacré.

Un acte, qui à Quimper put passer à peu près inaperçu, montra encore mieux la croyance personnelle de Mgr Dombideau à cette authenticité : il permit qu'une parcelle fut détachée de la Relique et donnée à la paroisse de Plonévez-Porzay ; ceci se passa en 1819. (3).

Cet ensemble de faits m'amène à dire un dernier mot sur la conduite de Daniel Sergent. On a dit qu'il était absolument à la dévotion des schismatiques, que ceux-ci en avaient fait leur homme d'affaires, et qu'il avait volontiers accepté cette situation.

Je crois savoir qu'avant la Révolution française il était déjà chargé des travaux de menuiserie à la cathédrale. Lorsque l'Eglise constitutionnelle fut organisée dans la ville de Quimper, le schisme ne se manifestait pas encore avec le caractère odieux qu'il devait prendre plus tard. D'abord, l'évêque légitime était mort, par conséquent l'intrusion d'Alexandre Expilly n'allait pas jusqu'à l'usurpation d'un siège possédé par un prélat légitime ; les personnes

(1) *Rapport*.

(2) *Rapport*.

(3) Dom Plaine, page 18.

peu instruites purent donc ne pas bien comprendre où devait mener la désobéissance aux ordres du vénérable Pie VI, et ne pas voir que le prétendu évêque du Finistère était un révolté. Le menuisier de la cathédrale aimait son église, on le voit bien dans l'écrit qui a été cité plus haut ; d'autre part, les prêtres assermentés, abandonnés par les catholiques plus clairvoyants, ne demandaient pas mieux que d'avoir dans leur troupeau des gens estimés ; or, d'après leur témoignage, Sergent était « un homme honnête et digne de confiance ». Gagné par les manifestations de cette confiance qu'ils lui témoignaient, retenu par son attachement à l'église qu'ils desservaient, et où il aimait à travailler fut-ce sous leurs ordres, il s'adjoignit à Mougeat pour sauver tout ce qu'il put recueillir des reliques conservées à Saint-Corentin. Quand le Bras qu'il vénérât et du salut duquel il avait lieu d'être fier, fût restitué à cette même église de nouveau desservie par les mêmes intrus, il signa avec les prétendus vicaires épiscopaux le procès-verbal que ceux-ci destinaient à remplacer les anciens authentiques.

Non-seulement la raison que j'ai fait valoir plus haut, c'est-à-dire la gratitude de l'autorité épiscopale, mais aussi l'estime et l'affection que lui ont portées des personnes ennemies déclarées du schisme, prouvent bien qu'on pourrait seulement lui reprocher de n'avoir pas bien compris la culpabilité de ses communications avec des hommes que l'Eglise rejetait.

Moi-même, élevé sous les yeux de ma grand'mère, femme vénérable qui, ayant vu la Révolution, gardait le souvenir de ce qui s'était passé à Quimper pendant cette période, je l'ai entendue raconter comment elle avait failli être tuée par un des gendarmes qui conduisait à la mort M. Raguénès, ami de sa famille ; comment elle avait soustrait aux profanations la statue de saint Jean-Discalcéat ; je l'ai souvent entendue parler de la vénération qu'elle gardait pour la mémoire de Daniel Sergent, qu'elle avait très particulièrement connu. Or, je sais que non-seulement sa fidélité à l'Eglise, mais même ses convictions politiques très-arrêties l'auraient rendue sévère et peut-être injuste pour quiconque aurait formellement adhéré au schisme et aux principes révolutionnaires.

Tout ce qui précède a rapport à l'époque où le Bras de saint Corentin était vénéré, quoique d'une manière à coup sûr insuffisante. Quimper possède encore (et puisse notre ville le posséder longtemps) un de ceux qui prièrent devant la châsse exposée à l'entrée du chœur. Le Révérend Père de Saint-Alouarn se rappelle que ses parents lui montraient à la cathédrale le pauvre reliquaire fabriqué en 1793, et en l'invitant à prier lui disaient : « Là est le Bras de saint Corentin. »

Je tiens ce témoignage du Révérend Père lui-même. Quand, une fois ses études finies, il revint à Quimper, la Relique n'était plus à sa place d'autrefois. C'est entre 1821 et 1825 qu'elle a été déplacée, si nous en jugeons par les inventaires de ces deux années.

Les ruines étaient entassées dans la cathédrale ; la sacristie était dans l'état le plus déplorable. « De nombreux ouvriers, en

escouades pacifiques, dirigés par des hommes que le zèle de la maison du Seigneur dévore, vont rendre à la basilique ses premières splendeurs (1). » Hélas ! ils allaient surtout lui donner son premier badigeon ; mais du moins le chœur allait être débarrassé et la sacristie élargie. MM. de Mauduit et Goardon prirent les tombeaux qui renfermaient, l'un, *les nappes des trois gouttes de sang*, l'autre, *le Bras de saint Corentin*, et leur donnèrent dans la sacristie un refuge provisoire..., du moins, c'était leur intention. Qui donc l'ignore ? Il n'y a rien de définitif comme le provisoire !

Plus d'un fidèle dira : le clergé n'a-t-il pas été coupable au moins de négligence, en laissant se prolonger cette situation ?

Eh bien ! la vérité, c'est que dans les affaires de ce genre les responsabilités peuvent très-bien ne peser sur personne en particulier. MM. de Mauduit et Goardon agissaient sagement en écartant des saintes Reliques toute profanation, même involontaire, de la part des ouvriers chargés des travaux de restauration.

Mais, à quel moment précis l'autorité de l'évêque, du chapitre ou du curé était-elle obligée d'intervenir pour rendre au culte le Bras de saint Corentin ?

Les ressources de la fabrique n'étaient pas considérables ; elles permirent de faire un reliquaire bien modeste pour *les trois gouttes de sang*, une niche pour l'*ossiculum* de saint Corentin. Attendait-on le moment où elles permettraient aussi de remplacer l'ancienne châsse d'argent qui avait disparu en 1793 ?

Qui pourrait répondre à cette question ? Ce qui est certain, c'est que le séjour à la sacristie commença en 1825, et peut-être plus tôt, et dura sans interruption jusqu'en 1879.

Le Bras de saint Corentin ne fut, cependant, pas complètement oublié pendant cette période. De loin en loin, un étranger venait demander à le visiter. Parmi les prêtres du chapitre, de l'évêché ou du clergé paroissial, il y en eut constamment quelques-uns qui connaissaient l'existence de cette Relique et qui la virent plus d'une fois. Les serviteurs de l'église la connaissaient aussi ; mais, en général, les habitants de Quimper et presque tous les prêtres en ignoraient l'existence. Il semble que l'oubli complet, absolu, était bien près de se faire, et cependant, c'est à ce moment que la lumière se produisit ou du moins se prépara. Il est inutile d'ajouter que ceux-là mêmes qui avaient vu la Relique, se demandaient tout naturellement, du moins dans les dernières années, si c'était bien là le Bras de saint Corentin. Serait-il téméraire de dire que le jugement de plus d'un dût pencher vers la négative ? Ce qui est certain, au moins, c'est que personne n'avait une confiance absolue.

VI

« M. de Penfentenyo, administrateur provisoire de la cure de Saint-Corentin, voulut connaître tout le mobilier de sa cathédrale. A la veille de la fête de saint Corentin, le 9 décembre 1879, les

1) Rapport, page 33.

ouvriers de M. Daoulas étaient employés à remettre divers objets, épars, à leurs places respectives. Leur patron (M. Daoulas, fils) accompagna M. l'administrateur provisoire dans la sacristie haute. Ils entrèrent dans la salle du Chapitre et aperçurent au fond d'une armoire, une caisse grisâtre, dont les moulures avaient été décorées de peintures rouges et bleues. M. Daoulas en retira une petite chasse, fermée par un couvercle, autour duquel pendaient les lambeaux d'un cordon de soie. Le couvercle enlevé, on découvrit l'humérus d'un bras droit, soigneusement enveloppé dans une étoffe de soie verte.

Quoiqu'aux yeux de M. de Penfentenyo cette rencontre fut vraiment une découverte, (bien du temps s'écoula avant qu'il ne sut que l'existence de ces boîtes et de cette Relique était déjà connue d'un petit nombre), il ne parla guère du trésor qu'il avait trouvé, mais cependant, il ne s'imposa pas sur ce point un silence absolu. Le fait s'était produit au mois de décembre, j'en entendis parler pour la première fois le mardi de Pâques 1880.

Au mois d'août de la même année, je devins habitant de Quimper. Plusieurs fois, dans les mois qui suivirent, j'entendis parler de la Relique trouvée, mais surtout j'entendis exprimer le regret qu'on n'eût pas quelque donnée si non certaine, du moins quelque peu probable, avant de saisir l'autorité épiscopale d'une affaire qui pouvait être importante.

Enfin, je fus chargé d'étudier ce que pouvait bien être cette Relique.

Si je suis obligé de parler de moi-même, on me le pardonnera ; je suis arrivé à la partie la plus importante de mon travail, puisqu'il s'agit de prouver que la Relique si non perdue, du moins de plus en plus négligée à la sacristie, est bien le Bras de saint Corentin. Je sens donc, la nécessité d'une grande clarté dans le récit, et je ne trouve pas d'autre moyen d'exposer les faits avec clarté et précision que de raconter les choses comme elles se sont passées à ma connaissance.

J'ai déjà dit que ma grand'mère avait connu très-intimement Daniel Sergent ; or, elle m'avait dit bien des fois que cet homme respectable avait sauvé le Bras de saint Corentin. Une petite fille de Sergent, M^{lle} Rosine Brisson, morte à Concarneau, m'avait dit plusieurs fois la même chose en me parlant de son grand père, dont elle était justement fière.

J'étais habitué à croire ces deux personnes, dont la mémoire était très-sûre, surtout pour les souvenirs de cette sorte.

Mais, en ce qui concerne le Bras de saint Corentin, je ne les croyais pas ; la raison en est bien simple : s'il avait été sauvé, on l'aurait vu reparaitre ; or, jamais je n'avais entendu dire que la sacristie possédât une Relique qu'on put supposer être ce Bras.

Mon ignorance et mon incrédulité avaient duré jusqu'en 1877. En cette année, avait paru un livre, fruit d'un long et consciencieux travail : *La monographie de la Cathédrale de Quimper*, par M. Le Men, archiviste du département. Aussitôt son apparition,

j'en avais acheté et lu un exemplaire. Or, à ma grande stupéfaction, j'avais trouvé vers la fin du volume ces lignes, que tout le monde peut lire à la page 357 de cet ouvrage :

« La relique du Bras de saint Corentin existe encore aujourd'hui dans la cathédrale. On verra, par le procès-verbal suivant, comment elle fut préservée de la destruction en 1793. » Et, à la suite, se trouvait reproduit intégralement l'acte des vicaires épiscopaux, c'est-à-dire l'attestation de la restitution faite le 11 décembre 1795.

Ma grand'mère et M^{lle} R. Brisson ne s'étaient donc pas trompées !

En 1880, il y avait donc trois ans que je croyais à la conservation du Bras de saint Corentin et que je faisais des vœux pour le voir reparaitre à la lumière.

De toutes les pièces citées plus haut, les deux authentiques de Marmoutiers, l'authentique dressé à Quimper après la réception de la Relique, l'acte de M. Sérandour, je savais presque par cœur les fragments cités dans la monographie. Quand je me trouvais pour la première fois en présence de la Relique trouvée par M. de Penfentenyo et M. Daoulas, je ne pus donc hésiter longtemps sur la manière de diriger mes recherches ; je retrouvais en effet :

1° « Une cassette de bois colorée en gris, moulure et sculpture rouges et bleues. » (Procès-verbal des vicaires épiscopaux.)

2° Dans cette cassette, « une petite casse longue de bois, couverte de papiers. » (Authentique de Quimper, 16 novembre 1640.) Cette seconde cassette, beaucoup plus étroite et plus basse que la première, lui est à peu près égale en longueur, même extérieurement, de sorte qu'elle était placée en diagonale dans la première boîte.

J'avais donc devant moi la cassette « que Sergent avait apportée à la sacristie de Saint-Corentin », et d'autre part la cassette venue de Marmoutiers au manoir de Kervégan en Scaër, et de Kervégan à Quimper.

3° Dans cette cassette, je trouvais une pièce de taffetas vert. (Authentiques de Quimper, 1640 et 1643.)

4° Cette pièce de taffetas enveloppait un os très dur et presque poli ; une parcelle avait été enlevée à l'une des extrémités. Je portai cet os, dans son enveloppe et sa cassette, à M. le docteur Chauvel, fils, qui reconnut un *humérus*, « qui est l'os d'un des bras de l'épaule au coude ». (Même authentique.)

Après ces préliminaires, je me mis en rapport avec M. l'abbé Peyron pour continuer mes recherches ; j'examinai le tableau, dressé par lui, des armes des évêques de Quimper, et je comparai à ces armoiries les sceaux rompus, mais bien conservés, sur la petite cassette. Je reconnus ainsi :

1° Le sceau de Guillaume Le Prestre de Lézonnet : « la dite Relique a été mise en la dite casse, reliée de la dite ficelle et cachetée du cachet du dit delfunt seigneur évêque. » (Authentique de 1640.)

2° Le sceau de René du Louët, qui visita et reconnut la Relique en 1643, et pour cela rompit le cachet de son prédécesseur.

3^e Le sceau du Chapitre de Quimper. Un quatrième sceau existe, mais je ne pus pas le reconnaître. Je penchais à croire qu'il appartenait à Julien Le Texier, chanoine de Cornouailles, compagnon de voyage de Guillaume Le Prestre à Tours et à Marmoutiers. En cela, je me trompais.

Le résultat de cette première étude n'était pas complet comme celui de l'enquête qui en fut la suite naturelle ; mais, il y avait cependant des éléments bien suffisants pour dire : « Voilà le Bras de saint Corentin. » Pour le présenter à la vénération des fidèles, il fallait bien aller plus loin encore et répondre aux objections qui devaient se présenter.

Mgr l'évêque de Quimper, jugea que les présomptions d'identité entre la Relique conservée à la sacristie et le Bras de saint Corentin étaient assez sérieuses pour donner lieu à une enquête que ferait un représentant de sa propre autorité ; il chargea de ce soin M. l'abbé Jégou, vicaire général, qui accepta, mais mourut sans avoir accompli ce travail.

M. l'abbé du Marhallac'h fut chargé de le reprendre. Grâce, en soient rendues à Dieu ! M. le Vicaire général poursuivit cette œuvre avec une persévérance et une activité, une précision et une sûreté de recherches, dont nous n'avons plus qu'à constater l'heureux résultat.

Dans l'étude que je termine et où les extraits de son *Rapport* occupent une si grande place, la lumière est faite sur le quatrième sceau que je n'avais pu reconnaître : ce sceau, qui est reproduit jusqu'à huit fois sur la cassette, appartient à Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo, et fut par lui apposé à Marmoutiers même.

Quand M. du Marhallac'h écrivit son rapport, on ignorait encore généralement que quelques ecclésiastiques avaient eu connaissance, depuis fort longtemps, de la Relique conservée à la sacristie et regardée comme étant le Bras de saint Corentin. M. le Vicaire général partageant cette ignorance, intitula un de ses articles : « Une découverte énigmatique. » On peut dire que le mot était vrai à un certain point de vue ; d'ailleurs, le résultat n'en est pas moins important.

En adoptant les conclusions du *Rapport* de son grand Vicaire, Mgr Nouvel a reconnu comme authentique le Bras de saint Corentin, le 12 novembre 1885, et le rend à notre vénération le 12 décembre 1886. Un siècle s'est écoulé depuis le jour où Toussaint Conen de Saint-Luc le descendit du jubé pour la dernière fois. Plus de soixante ans sont passés depuis qu'il a cessé d'être honoré à la porte du chœur.

Il revient ! puisse-t-il rester toujours étendu sur sa vieille cité pour la bénir ! Puisse-t-il bénir avec elle la Cornouailles tout entière et cette noble terre de Léon qui ne sépare plus du nom de son saint Pol le nom de notre saint Corentin !

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

F.O.

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS		

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mercredi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

SOMMAIRE. — I. *Chronique du diocèse* : Offices extraordinaires ; Translation du Bras de S. Corentin ; Cantique à S. Corentin ; Jubilé de Saint-Corentin ; Elections au Conseil départemental (scolaire) ; Mutations ; Nouvelles des paroisses d'Audierne ;



Guilvinec ; Plouhinec ; Saint-Corentin ; Saint-Mathieu ; Saint-Jean-du-Doigt ; Gourin. — II. *Nouvelles du Monde catholique* : Rome ; Milan ; l'Angleterre et le Vatican. — III. Avis important. — IV. Annonces.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 12 Décembre. — 3^e de l'Avent. Fête de S. Corentin, double de 1^{re} classe, blanc ; aux vêpres, mém. du suiv. et du Dim.
Lundi 13. — S^{te} Lucie, vierge et martyre, double, rouge.
Mardi 14. — Office de l'Octave de l'Immaculée-Conception, semi-double, blanc.
Mercredi 15. — Quatre-Temps. Office

de l'Octave de l'Immaculée-Conception, double, blanc.
Judi 16. — S. Eusèbe, évêque, semi-double, blanc.
Vendredi 17. — Quatre-Temps. S. Judaël, roi de Bretagne, double, blanc.
Samedi 18. — Quatre-Temps. Fête de l'Expectation de la S^{te}-Vierge, double majeur, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Collège de Saint-Pol-de-Léon	12 Décembre.	Providence de Brest	16, 17 Décembre
Hôpital de Landerneau	13, 14 et 15.	Maison de l'Adoration perp. de Quimper	18 Décembre.

MISSIONS ET JUBILÉS RECOMMANDÉS. — Quimper, Saint-Corentin : première semaine pour la partie française ; prédicateurs, les RR. PP. Jésuites.

Ile-Tudy : Jubilé par M. l'abbé Le Sann, Curé de Bannalec.
 Brest, Saint-Louis : Jubilé, première semaine consacrée aux Bretons ; prédicateur, M. Kervella, Recteur de Saint-Pierre-Quilbignon.

Offices extraordinaires.

Brest. — Paroisse Saint-Louis. — Le Jubilé commencera le troisième dimanche de l'Avent, 12 décembre, et se terminera le 26, lendemain de Noël. La première semaine sera consacrée aux prédications bretonnes. La 1^{re} instruction aura lieu le dimanche, à 7 heures 1/2 du soir. Pendant la semaine, il y aura deux instructions par jour : l'une à l'issue de la 1^{re} messe, l'autre à 7 heures 1/2 du soir.

La seconde semaine est réservée pour les instructions françaises. La 1^{re} instruction aura lieu le dimanche 19, à 7 heures 1/2 du soir. Il y aura trois instructions par jour, jusqu'à la veille de Noël : la 1^{re} à l'issue de la première messe ; la 2^e à 2 heures ; la 3^e à 7 heures 1/2 du soir.

Le jour de Noël, sermon après les vêpres. Le dimanche, sermon de clôture ; l'heure en sera fixée ultérieurement.

Recouvrance-Brest. — Lundi 13 décembre, à 7 heures 1/2 du soir, réunion générale de la Société de Secours mutuels de Recouvrance, dont M. Le Guen, sénateur, est président, dans la chapelle du Sacré-Cœur, à l'occasion de la fête de Saint-François-Xavier.

La séance sera présidée par M. l'abbé Fleiter, curé de N.-D. des Carmes. — Cette Société a eu le bon esprit de conserver son aumônier, qui dit les prières aux réunions, y fait une allocution, et visite les sociétaires malades.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Nous avons désiré faire paraître, un jour plus tôt, la *Semaine*, à cause des fêtes qui se préparent. On annonce de tous les côtés un grand concours de fidèles. Les prêtres seront aussi très nombreux et la procession, si le temps le permet, s'annonce splendide.

Notre prochain numéro sera presque exclusivement réservé au compte-rendu de nos fêtes. Nous avons dès aujourd'hui la satisfaction d'annoncer que M. l'abbé Thomas, enfant de Quimper si dévoué au culte de saint Corentin, a bien voulu accepter de faire ce travail.

Il lui appartenait plus qu'à tout autre de consigner, pour l'avenir, nos plus pures joies du moment, et de laisser à la gloire de notre premier et plus cher Patron un monument qui ne passera pas.

TRANSLATION du BRAS de SAINT CORENTIN
12 Décembre 1886.ARTICLE I^{er}.

Les Préparatifs.

Jamais peut-être la Basilique de Saint-Corentin n'avait reçu une parure comme celle qu'elle revêt en ce moment.

C'est justice ! L'Épouse se prépare pour la visite de l'Époux. C'est, en effet, l'image sous laquelle la liturgie dans l'office de la Dédicace nous montre, d'une part, l'église, temple matériel, figure de la grande Église du paradis, et, d'autre part, le Christ, son immortel époux, que représente ici-bas l'Évêque, aujourd'hui Anselme, autrefois Corentin.

On voudrait que tous pussent voir la vieille Cathédrale dans cette parure qui semble renouveler sa jeunesse, sans lui rien enlever de sa majesté tant de fois séculaire ; on voudrait au moins la décrire de telle sorte que ceux qui ne pourront la contempler de leurs yeux, aient quelque idée de cette décoration où les souvenirs du passé occupent la place qui leur appartient, et où la joie présente est redite par chaque guirlande et par chaque oriflamme. Tous les soins ont été pris pour ne pas dissimuler et pour rompre le moins possible les lignes d'architecture, et ce résultat est complètement obtenu.

A la hauteur de la galerie ou tribune supérieure, sont placés contre les faisceaux de colonnettes qui montent du pavé jusqu'aux voûtes, douze grands écussons dont la signification et la raison d'être seront indiquées tout-à-l'heure. Les armes des Évêques sont surmontées d'une mitre ; les autres armoiries supportent les couronnes héraldiques qui leur conviennent, par exemple la couronne ducale pour la Bretagne, la couronne de comte pour la Cornouailles, la couronne murale pour la ville de Quimper, etc.

Au fond du sanctuaire, sur le mur existant entre la base de la fenêtre et la galerie supérieure, apparaît un grand blason aux armes de S. S. Léon XIII. Il est surmonté de la tiare et accompagné des deux clefs symboliques.

Sur ce mur, non-seulement dans l'arcade centrale, mais dans les treize arcades du chœur, se déroule une tenture blanche semée d'hermines noires et relevée à son sommet par une draperie rouge.

Au-dessous de chaque blason est un petit étendard au chiffre de Notre-Dame, à qui saint Corentin consacra la Cathédrale, et, au-dessous de chacun de ces étendards, une longue banderole blanche ou rouge alternativement. (1)

De chaque côté du baldaquin de l'autel, les banderoles sont plus belles et ont été faites pour la circonstance ; elles portent des invocations, l'une à saint Corentin, l'autre à saint Pol Aurélien. Il était juste de rappeler ici que les deux diocèses ne forment qu'une seule famille, et de saluer les pèlerins, prêtres ou laïques, qui viendront du Léon honorer le Patron de la Cornouailles.

Les autres banderoles étendues sur les murs ou suspendues

(1) Si nous nous abstenons ici de toute appréciation élogieuse pour les personnes chargées des travaux de sculpture, de peinture et de décoration générale, nous croyons devoir dire au moins qu'elles ont respecté la maçonnerie de l'église jusqu'au scrupule, et que les guirlandes, les blasons ou les oriflammes ont été suspendus sans qu'on ait employé pour cela ni clous ni pointes. C'est un exemple qui serait à suivre partout.

à la voûte, à part celles dont les inscriptions indiquent la destination toute de circonstance, ont été prêtées à la cathédrale par une noble et généreuse dame, qui ne demande en retour que quelques prières.

Une guirlande de verdure autour du chœur, relevée par des fleurs artificielles, court tout droit à la base de la galerie inférieure.

A cette première guirlande vient s'en relier une autre en festons, et enfin, dans chaque arcade, il y en a une troisième partant du sommet même de l'ogive pour revenir gracieusement rejoindre le chapiteau, et de là retomber jusqu'aux stalles.

Dimanche et lundi, de grandes corbeilles de fleurs naturelles seront suspendues dans chacune de ces arcades.

La décoration de la grande nef est la continuation de celle du chœur, mais avec moins de richesse. Au lieu de trois guirlandes, il n'y en a qu'une descendant en festons entre les galeries et les arcades, et toujours de manière à ne cacher ni la charmante frise de feuillage sculptée dans le granit, ni les contours des ogives. Aux piliers sont fixés des étendards portant les noms des doyens ou cures de la Cornouailles, et ceux de leurs saints patrons ou des Saints qui y sont spécialement honorés.

Dans ce que les archéologues appellent l'*arc triomphal*, c'est-à-dire dans le centre de la Cathédrale, entre le chœur, la nef et les deux branches du transept, sont suspendues aux grands piliers quatre banderoles avec inscriptions, et deux autres semblables continuant la même série sont placées contre les gros piliers ronds à l'entrée de la nef.

Ces inscriptions donnent un résumé succinct, mais complet, de l'histoire des Reliques de saint Corentin et de son Bras, en particulier.

Elles sont surmontées chacune d'un chiffre romain qui indique dans quel ordre on doit les lire :

La 1^{re} à l'entrée du chœur, au dessus de la statue de saint Pierre ;

La 2^e au dessus de la statue de saint Corentin ;

La 3^e vis-à-vis de la chaire ;

La 4^e vis-à-vis de la précédente ;

La 5^e et la 6^e près de l'entrée de la cathédrale.

Tout ce qui vient d'être décrit est déjà préparé, ou peu s'en faut.

Le trône destiné à recevoir le Bras de saint Corentin, dès samedi avant les premières Vêpres, s'élève dans l'*arc triomphal*.

Il consiste en une estrade élevée, surmontée d'un riche baldaquin : ce baldaquin est formé d'un dôme blanc semé d'hermines et rehaussé par les belles draperies du dais qui sert à nos processions solennelles.

De ce dais descendent des tentures blanches semées d'hermines comme le dôme ; ces couleurs et ces dessins empruntés aux armes et au drapeau de la Bretagne forment le fond de toute la décoration

de la Cathédrale, comme il convient pour une fête essentiellement bretonne.

La face du baldaquin tournée vers la nef porte les armes de Guillaume Le Prestre de Lézonnet ; la face tournée vers le chœur, les armes de Mgr Nouvel ; vers la chapelle des Trépassés (transept nord), les armes de Guillaume Le Gouverneur ; vers la chapelle du Sacré-Cœur (transept sud), les armes de René du Louët.

Le brancard du reliquaire porte, à droite, les armes du Chapitre de la Cathédrale, à gauche, les armes de la Ville de Quimper.

Enfin, nous arrivons au reliquaire. La demeure définitive à donner au Bras de saint Corentin est digne de sa haute destination. Le grand orfèvre qui a fait le maître-autel de la Cathédrale a été chargé d'exécuter cette œuvre, qui depuis bientôt quinze jours a fait l'admiration des visiteurs admis à la considérer.

C'est, non pas une copie, mais une imitation très-heureuse d'un des plus curieux et des plus gracieux modèles que nous ait légués le moyen-âge.

Quatre personnages portent une châsse formée d'un cylindre de cristal terminé à chaque extrémité par un beau fronton de bronze doré orné de fines ciselures et de rosaces émaillées.

Le Bras de saint Corentin posé, sur le taffetas vert dans lequel il est venu de Marmoutiers et dont il n'a jamais demeuré séparé depuis 1623, sera donc parfaitement visible au regard.

Les personnages qui portent la châsse représentent : 1^o Salvator de St-Malo ; 2^o Guillaume Le Prestre de Lézonnet ; 3^o Jacques Dhuissieu, grand prieur de Marmoutiers ; 4^o Mgr Dom Anselme Nouvel.

Deux personnages sont placés entre les porteurs, l'un à droite et l'autre à gauche : ce sont les statuettes de M. du Marhallac'h, présentant les sceaux imprimés sur le couvercle de l'ancienne cassette, et M. de Penfentenyo.

Le reliquaire est donc lui-même comme un résumé de l'histoire du Bras qu'il renferme.

Au-dessous de chacune des six statuettes est un blason reproduisant les armes du personnage qu'elle représente, avec cette particularité que pour Salvator, qui vivait avant qu'il ne fut question de blason, au lieu d'armoiries on trouve cette inscription : *Anno Domini 966*. Les six blasons sont posés sur le bord d'un magnifique plateau de bronze doré d'un dessin très riche, dans lequel s'encadrent les noms correspondant aux armoiries. Le bord lui-même est orné d'une belle bande émaillée.

Au-dessous des frontons se trouvent les armes de la Ville à une extrémité, et à l'autre, les armes du Chapitre.

Inutile de dire que, pendant l'exposition solennelle de la Relique, les degrés de l'estrade seront garnis de plantes, de fleurs et de lumières.

La chapelle de saint Corentin est ornée de quatre étendards aux hermines de Bretagne, avec des invocations à saint Corentin, à son ami saint Primel, à saint Guennolé et saint Tudy, ses deux disciples et ses compagnons dans son voyage en Touraine.

Cette chapelle vient d'être décorée de peintures très-riches dans l'enfeu de Jean du Marhallac'h, chanoine de Cornouailles (fin du xvi^e et commencement du xvii^e siècle). L'autel dédié à saint Corentin a été transporté dans la chapelle des saints Anges (1) et substitué à un autel de stuc. Il est remplacé lui-même par un autel dont la maçonnerie, en granit du pays, est dissimulée par un revêtement en chêne très-richement peint.

Le motif de ce double changement est que pour placer le Bras de saint Corentin et son reliquaire, il a fallu établir une niche, — armoire d'une certaine profondeur. Cette niche aurait pris sur l'ancien autel une si grande place, qu'il n'y fut pas resté assez d'espace libre pour qu'on put y dire commodément la messe. On a donc fait en conséquence un autel beaucoup plus large orné d'un panneau en relief dont je n'ai pas à dire le mérite, mais dont il me faut expliquer le sujet. (2) Si l'on veut se reporter à l'authentique qui fut rédigé à Marmoutiers, on croira assister à la scène qui y est si bien décrite et l'on verra :

« Comment le Révérend père en Dieu, J. Dhuissseau, grand prieur de Marmoutiers, octroya le Bras de saint Corentin à l'illustrissime et Révérendissime Guillaume Le Prestre de Lézonnet, évêque de Cornouailles. »

Pour reconnaître chacun des personnages, il faudrait commencer par l'extrémité la plus rapprochée du fond de la chapelle.

On trouvera ainsi :

1^o G. de Loynes, scribe de l'abbaye de Marmoutiers ; il tient la boîte où va être déposée la Relique.

2^o Louis Odespung, chanoine de Rennes, prieur de l'isle Tristan à Douarnenez.

3^o R. Guedien, prévost de Blaslay, chanoine de Saint-Martin de Tours (ce chanoine est un peu caché par L. Odespung.)

4^o Julien Le Texier, chanoine de Cornouailles (il est reconnaissable à l'aumusse, ancienne coiffure du Chapitre de Quimper.)

5^o Moine portant la crosse de G. Le Prestre.

6^o G. Le Prestre de Lézonnet, évêque de Cornouailles.

7^o François Durand, secrétaire du prieuré de Saint-Martin de Laval, (il est à genoux et tient le Bras de saint Corentin, posé sur une étoffe de couleur verte.

8^o J. Dhuissseau, grand prieur de Marmoutiers, (il indique par le geste, qu'il fait donation de la Relique).

9^o Louis Blanchard (ou Blanche), prieur de Saint-Martin de Laval, (il est placé derrière le G. prieur de Marmoutiers ; c'est lui

(1) Le bas relief d'albâtre y a été transporté également, en attendant peut-être une autre destination.

(2) Ce panneau en relief sort des ateliers de M. Cachal-Froc, de Paris.

qui avec F. Durand, son secrétaire, avait été chargé de prendre ou lever le Bras de saint Corentin.)

10^o Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo.

11^o Guillaume Joar, chanoine de Saint-Malo.

12^o Symon, chanoine de Rennes.

13^o Thomas Hary, chanoine de Vannes.

Tous ces personnages ont été témoins de la donation et signataires de l'attestation d'authenticité du Bras de saint Corentin.

DÉCORATION DU CHŒUR DANS LA CATHÉDRALE

BLASONS SUSPENDUS AUX COLONNES

(Commencer à l'entrée du chœur côté de l'Évangile.)

1. Guillaume Le Prestre de Lézonnet, qui obtint le Bras de saint Corentin des moines de Marmoutiers 1623.

2. Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo, qui accompagna G. Le Prestre à Marmoutiers, et appliqua le sceau de ses armes sur la Relique.

3. René du Louet, successeur de G. Le Prestre, reconnut le Bras de saint Corentin et en célébra la translation solennelle, mai 1643.

4. Mgr D. A. Nouvel. — Les armes de Mgr sont naturellement placées au-dessus du trône épiscopal.

5. Bretagne.

6. Sceau de l'abbaye de Marmoutiers.

7. SS. Léon XIII (au-dessus du maître-autel).

8. Sceau du Chapitre de l'Eglise cathédrale, insigne Basilique de saint Corentin.

9. Ville de Quimper.

10. Cornouailles (en face du trône épiscopal). — (Jusqu'à la Révolution française, les évêques de Quimper portaient le titre d'évêques et comtes de Cornouailles.)

11. Annibal de Farcy de Cuillé, qui descendit le Bras de saint Corentin, 1768.

12. Toussaint Conen de Saint-Luc renouvela cette cérémonie, 1782, 1785.

13. M. l'abbé F. du Marhallac'h présenta son rapport à Mgr l'évêque de Quimper et de Léon et obtint l'acte par lequel le Bras de saint Corentin fut déclaré authentique, 1885.

Chapelle des Trépassés.

Armes de Monseigneur J.-M. Graveran, qui érigea les flèches de la cathédrale au moyen de la souscription appelée « le sou de saint Corentin », 1854.

Chapelle du Sacré-Cœur.

Armes de Monseigneur R.-N. Sergent, qui restaura la Cathédrale, 1857-1871.

— 176 —

DÉCORATION DE LA GRANDE NEF
INSCRIPTIONS DES ÉTENDARDS

I.

Pour soustraire
aux Normands
les Reliques
de S. Corentin,
Quimper
les confia
aux monastères
de Léhon
et de Montreuil.
IX^e siècle.

III.

Guillaume
Le Prestre
de Lézonnet,
Év. de Quimper,
reçut le Bras
de S. Corentin
des mains
de J. Dhuissieu
Grand-Prieur
de Marmoutiers.
10 mai 1623.

V.

Le Bras
de S. Corentin,
soustrait
à des profanations
imminentes,
fut confié
à l'église
d'Ergué-Armel,
8 décembre 1793,
et rendu à
cette cathédrale,
11 décembre 1795.

II.

Salvator,
Év. de S.-Malo,
transporta
les Reliques
de S. Corentin
de Léhon à Paris,
966,
d'où elles
furent données
à Marmoutiers.

IV.

Réception
du Bras
de S. Corentin
à Quimper,
8 Novembre 1640.
Peste de Quimper,
vœu de la Ville,
cessation du fléau,
2 février 1643.
Translation
3 mai 1643.

VI.

Monseigneur
D. A. Nouvel, O.S.B.,
Evêque de Quimper
et de Léon,
ayant reconnu
le Bras
de S. Corentin,
12 novembre 1885,
le rend
à la vénération,
12 décembre 1886.
Alleluia !

— 177 —

Le programme de la fête de saint Corentin est maintenu tel que la *Semaine Religieuse* l'a publié la semaine dernière.

L'itinéraire de la procession sera décidément celui-ci :

A l'issue des Vêpres, sortie de la Cathédrale, rue de l'Évêché, boulevard de l'Odet, rue du Pont-Firmin, rue Neuve, rue Sainte-Catherine, rue de l'Évêché, rentrée à la Cathédrale.

A Saint Corentin.

REFRAIN :

La Bretagne, toujours fidèle,
De votre Bras puissant réclame le secours :
O bon saint Corentin, étendez-le sur elle,
Qu'il nous guide vers Dieu toujours !

A peine dans l'adolescence
Vous quittiez le toit paternel,
Oubliant noblesse, opulence,
Vous ne recherchiez que le Ciel.

Donnant l'exemple et la prière
En échange d'un peu de pain,
Vous alliez à chaque chaumière,
Doux mendiant, tendre la main.

Un poisson dans l'eau fraîche et pure
S'offrait à vous pour vos repas :
Vous preniez votre nourriture
Et le poisson ne mourait pas.

De la forêt quittant l'ombrage
Vous alliez, jeune voyageur,
Chercher dans un autre ermitage
Un vieillard ami du Seigneur.

Quelle paix régnait dans votre âme
Quand, près de votre ami Primel,
Vous parliez de la douce flamme
Dont les Saints brûlent dans le Ciel !

L'eau manquait au bon solitaire
Pour le sacrifice divin,
Votre bâton frappa la terre,
Une source jaillit soudain.

Bien pauvre était votre chaumière
Lorsqu'y vinrent deux saints pasteurs;
Mais docile à votre prière
Dieu nourrit vos deux visiteurs.

Comme autrefois le Divin Maître
Multiplia pain et poisson,
Vous nourrissiez, vous, pauvre prêtre,
Toute la cour du roi Grallon.

Pour le changer en monastère,
Grallon vous offrit un château,
Là, bientôt vous étiez le père
D'un nombreux et fervent troupeau.

Les grands seigneurs, les nobles dames
Venaient vous offrir leurs enfants,
Et dès lors à ces jeunes âmes
Appartenaient tous vos instants.

Quand la Cornouailles tout entière
A Grallon demande un pasteur,
Le roi, que Dieu lui-même éclaire,
Désigne l'élu du Seigneur.

Loin de la Terre armoricaine,
Guenoléd, Tudy, Corentin,
Vous alliez chercher en Touraine,
L'onction du grand saint Martin.

Quand vous entrez dans votre ville,
Vous jadis hôte des forêts,
Grallon vous offre pour asile
Et pour église, son palais.

Le palais devint donc église,
C'était votre plus cher dessein,
Et quand l'œuvre fut entreprise
Aux travaux vous prêtiez la main.

Pasteur au cœur apostolique,
Apparaissez comme autrefois
Partout dans la vieille Armorique,
Préchant Jésus, montrant la Croix.

Pur adolescent, solitaire,
Mendiant, évêque, ouvrier,
Pour nous, pour vos fils, ô bon Père,
Jamais ne cessez de prier !

Paroisse Saint-Corentin. — Seconde semaine de la Mission française du Jubilé du 13 au 19 décembre. — HORAIRE DES

— 178 —

EXERCICES. — Tous les jours, lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi :

A 5 heures 1/2 du matin, Messe, Prières, Instruction, 2^e Messe.

A 2 heures de l'après-midi, Instruction pour les Dames.

A 7 heures 1/2, Chapelet, Instruction, Bénédiction.

Lundi soir, 13 décembre, Instruction ordinaire.

Mardi 14 et jeudi 16 décembre, Conférence *uniquement* pour les hommes.

Mercredi 15 décembre, Conférence dialoguée pour tout le monde.

Vendredi, à la suite de l'Instruction, Consécration au Sacré-Cœur.

Le samedi 18 est réservé aux confessions.

Dimanche 19, à 7 heures, Messe avec chants, et Communion du Jubilé.

Le soir, à 7 heures 1/2, Instruction, Procession du Saint-Sacrement, Amende honorable.

Enseignement. — Le Comité des Ecoles engage vivement toutes les institutrices chrétiennes communales à voter, dimanche prochain 12 décembre, pour M^{lle} Stéphan, institutrice au Faou, et pour M^{lle} Le Gall, institutrice à Plogonnec.

Par arrêté préfectoral, en date du 7 courant, l'élection de deux membres de l'enseignement privé au Conseil départemental, l'un laïque, l'autre congréganiste, a été fixée au dimanche 26 décembre 1886, et s'il y a ballottage, au dimanche 2 janvier 1887.

Les instituteurs et institutrices privés trouveront à la mairie de chaque commune la liste des électeurs et quelques instructions insérées au *Bulletin des Actes administratifs*.

Sont électeurs, tous les directeurs et directrices, adjoints, adjointes des écoles primaires, directrices et sous-directrices des écoles maternelles, enfantines et privées, pourvues du brevet de capacité ou du certificat d'aptitude à la direction des écoles maternelles.

Sont éligibles les directeurs et directrices des écoles à plusieurs classes.
(Extrait du *Finistère*.)

Le Comité des Ecoles fera incessamment connaître aux électeurs le candidat qui a ses préférences.

Mutations dans le clergé. — M. l'abbé Coum, vicaire à Landrévarzec, a été nommé recteur de Tréflévénez en remplacement de M. l'abbé Le Roux, récemment décédé.

— 179 —

Audierne. — Du 5 au 12 décembre, retraite bretonne et retraite française, à l'occasion du Jubilé. La première est prêchée par M. Rolland, recteur de Primelin ; la seconde, par M. Le Bras, vicaire à Concarneau.

Guilvinec. — On nous écrit de Guilvinec :

« Je vous transmets quelques détails sur notre Jubilé. Vous pourrez les insérer dans la *Semaine Religieuse*, si vous le jugez à propos.

« La première retraite prêchée à Guilvinec a été suivie avec empressement et recueillement. Tous les paroissiens ont voulu assister à tous les exercices et tous ont pu se mettre à couvert, grâce à la pieuse générosité de M. Joseph Chancerelle, qui outre l'église provisoire prêtée gratuitement depuis plus de trois ans, a bien voulu accorder, pour cette semaine, un autre magasin communiquant avec l'église, et d'où l'on entendait bien les instructions.

« Il y a eu plus de 4,600 communions.

« Le Jubilé s'est terminé, dimanche dernier, par une procession à l'église en construction dédiée à sainte Anne. Un millier de personnes ont pu entrer dans l'intérieur, et là les marins ont chanté avec bonheur le cantique traditionnel : *D'hor mam santex Anna*.

« Les murs de la nouvelle église sont déjà bien avancés ; mais, il y a à craindre que les travaux soient interrompus faute de ressources. La pêche a été si mauvaise cette année que nos marins sont dans l'impossibilité de rien donner pour l'église. »

Plouhinec. — Le Jubilé est terminé à Plouhinec depuis samedi dernier, 4 décembre. C'est M. Hameury, chanoine honoraire et curé de Crozon qui l'a présidée. Le vaillant missionnaire, toujours sur la brèche, porte allègrement les fatigues d'une année exceptionnellement laborieuse.

Quimper. — La mission bretonne s'est terminée à Saint-Corentin, dimanche dernier, par une communion extrêmement nombreuse d'hommes et de femmes.

Le Père Rot, qui donnait les conférences de l'après-midi, est un vétéran de nos missions bretonnes. C'est à lui qu'elles doivent leur début et leur développement. Doué d'une énergie de fer, toujours fatigué, mais jamais arrêté, il est de tous les coups de collier, et sa place est marquée dans toutes les grandes œuvres. Le Père Bleuzen prêchait le matin, et sa parole douce et ferme attirait, dès cinq heures, des foules considérables. Le Père Mahé parlait le soir : à ses sermons solides, son grand cœur et sa foi vive, débordante, donnaient un charme et une puissance incomparables.

Pour nous, qui avons connu le vieux *Saint-Joseph* autrefois plein, comble aux jours des retraites d'hommes et de femmes, aujourd'hui fermé et silencieux, nous croyions revoir quelque

chose de ce beau passé. Ces foules n'ont point quitté les Pères, elles les ont retrouvés, et, dès le premier moment, il y a eu cette correspondance de vues, de sentiments et d'aspirations, qui assure le succès. Le succès, en effet, est venu tel qu'il devait être, immense, mais non point inattendu. Nos Bretons en effet sont peut-être encore la partie la meilleure, la plus saine, la mieux conservée de notre population.

Les souvenirs de l'expulsion n'ont point été étrangers à ces beaux résultats. Que nos Supérieurs qui ont daigné choisir les Révérends Pères Jésuites pour donner à toute la ville cette belle mission, nous permettent de leur offrir le tribut de notre reconnaissance ! Ils ne pouvaient pas s'adresser mieux. Nous sommes ici l'interprète de beaucoup de chrétiens qui nous en ont fait eux-mêmes la remarque.

Saint-Mathieu. — Les exercices du Jubilé français se sont terminés le jour de la fête de l'Immaculée-Conception. Ils ont été prêchés par le R. P. Le Moigne, dont l'éloge n'est plus à faire à Quimper, et par le R. P. de Bigault, supérieur de la résidence de Laval.

M. le Recteur de Saint-Mathieu doit se féliciter des résultats obtenus. Malheureusement nous n'avons pu assister qu'à une seule instruction, celle de vendredi dernier sur le blasphème et la violation du dimanche. Nous aurions voulu que toute la ville fût là pour entendre ce beau sermon.

On y retrouve les qualités maîtresses du philosophe et du théologien, avec ce qu'il y a de doux et de suave, de fort et de généreux dans la piété et le zèle d'un enfant de saint Ignace. Il y a même — on nous en a fait l'observation — tels détails qui par leur justesse mathématique rappellent l'ancien préparateur à St-Cyr, qui retrouve dans presque tous les régiments, comme officiers, plusieurs de ses anciens élèves de la rue des Postes.

Saint-Jean-du-Doigt. — On nous écrit :

« Aujourd'hui, 4 décembre, Saint-Jean-du-Doigt vient aussi d'avoir sa messe du départ, à l'occasion du dernier appel de la classe 1885. Vous ne sauriez croire combien la population en était heureuse. Les conscrits étaient enchantés ; leurs parents et leurs amis touchés et ravis. Tous ont communie.

« Ici l'on a composé pour la circonstance un cantique qui a été chanté pendant la messe. Les conscrits auxquels étaient venus se joindre deux jeunes marins en congé, chantaient le refrain.

« Ne jugeriez-vous pas bon d'inviter les littérateurs bretons à faire un cantique, selon les règles, qui serait approuvé et que l'on chanterait partout l'année prochaine, car, désormais, on peut considérer cette messe du départ comme nécessaire ? Dans beaucoup de paroisses plusieurs jeunes gens partent sans s'approcher des

sacrements : cette cérémonie du départ les entraîne et les groupe devant les autels. »

Nous ne pouvons que nous associer à ce désir : Dieu merci les poètes bretons ne nous manquent pas : nous nous permettons de leur transmettre cette prière. Nous en connaissons que la vue de la grande mer et le bruit de la Torche inspirent vite et si bien ; il y a une lacune à combler, pourquoi ne le serait-elle pas bientôt ?

Gourin. — Un bel exemple vient de nous être donné par la chrétienne population de cette paroisse, qui a montré la plus courageuse attitude en face des éducateurs laïques de l'enfance.

Les Frères y dirigeaient, depuis de longues années, une école très florissante ne comptant pas moins de 200 pensionnaires ; ils avaient reçu l'ordre de quitter la maison pour le 16 novembre, afin de faire place à un instituteur laïque.

Le jour indiqué, ce dernier trouvait la maison libre, en effet, bien libre ; tous les élèves pensionnaires étaient rentrés dans leurs familles !

La population de Gourin, indignée de l'iniquité de l'administration civile, ouvrit aussitôt une souscription qui est montée, en moins de huit jours, à la somme de 20,000 francs. La construction du nouvel établissement va commencer immédiatement. Honneur aux catholiques de Gourin ! Puissent les efforts de nos ennemis rencontrer partout la même noble résistance et le même généreux dévouement aux intérêts de la Religion !

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — S. Em. le cardinal Schiaffino, président honoraire du comité pour les noces d'or de Sa Sainteté, écrit à M. le commandeur Acquaderni, de Bologne :

« Monsieur le commandeur,

« Il m'arrive de différentes parties la nouvelle que plusieurs croient qu'à l'occasion de son jubilé sacerdotal le Saint-Père préfère recevoir l'obole des fidèles que leurs présents et leurs dons.

« Il importe que l'on sache que cette opinion n'est pas conforme à l'intention du Saint-Père.

« Si les conditions auxquelles est réduit le Saint-Père ne rendent malheureusement que trop nécessaire l'obole des fidèles, il aime aussi que les dons qui peuvent être vus par tous rendent un éclatant témoignage de l'amour des fidèles catholiques envers le Vicaire de Jésus-Christ.

« Il est d'ailleurs juste, je dis même plus, c'est un devoir que les arts, qui ont toujours été protégés par les Souverains-Pontifes, soient en cette occasion solennelle employés comme un tribut de

reconnaissance et d'affection envers l'un des Papes les plus illustres et les plus glorieux.

« Je vous prie, monsieur, de donner la plus grande publicité à cette lettre, afin que les catholiques du monde ne soient pas trompés par une fausse nouvelle, et afin que notre œuvre si bien entreprise réponde à nos désirs et à l'attente du monde entier.

« D. P. M. card. SCHIAFFINO, *Président honoraire*.

« Rome, le 23 novembre 1886. »

Milan. — Nous avons signalé déjà l'agitation catholique provoquée par les révolutionnaires italiens avec la connivence du gouvernement. Cette agitation a pris de si grandes proportions que le Saint-Siège a cru devoir en avertir officiellement les Puissances par note diplomatique.

A Milan, les catholiques ont aussi tenu à protester contre ces attaques dirigées contre la religion. Le comité diocésain de l'*Œuvre des intérêts catholiques* a pris l'initiative d'un meeting; il s'est tenu le 21 du mois dernier. Une foule extrêmement nombreuse a pris part à cette manifestation. Toutes les classes de la société y étaient représentées, depuis les ouvriers de l'industrie jusqu'aux membres les plus élevés du clergé et des professions libérales. Les vœux suivants y ont été émis à l'unanimité et par acclamation :

« De voir cesser les connivences avec l'anticléricalisme, sous quelque forme qu'elles se manifestent et où qu'elles se produisent;

« De voir professer et affirmer, sans les lâchetés du respect humain, la religion catholique, d'en voir défendre franchement les droits qui n'ont pas leur source dans les lois humaines, mais qui découlent de sa nature même ;

« De voir combattre l'athéisme et l'irrégion dans l'instruction et dans l'éducation, et que pas un père de famille ne permette à ses fils de fréquenter les écoles athées et irrégieuses ;

« Que l'on respecte la libre entrée dans les associations religieuses, et la propriété ecclésiastique ;

« Que l'on écarte tous les obstacles à la liberté et à l'indépendance du magistère apostolique du Souverain Pontife, maître de l'humanité, source de la civilisation, la principale gloire de l'Italie, le plus grand bienfaiteur du monde et de notre patrie, et que cette liberté, cette indépendance soit revendiquée par tous les Italiens.

« Les catholiques italiens, tous unis au nom de Dieu, du Christ, du Pape, de la religion catholique, de la science, de la civilisation, de la patrie, de la famille, de la conscience, de l'esprit et du cœur, des glorieuses traditions italiennes, doivent défendre, partout et toujours, contre l'ignorance, contre les ténèbres, contre la haine satanique des anticléricaux de tout grade, leurs droits inaliénables; ils doivent les défendre par les livres et par les journaux, par les associations, par les conférences, par les démonstrations publiques,

par une conduite irréprochable, par la constante pratique de la religion au foyer domestique, à l'église, dans les écoles, dans les casernes, sur les places publiques, dans leurs affaires et leurs négociations, dans les champs, dans l'étude et le travail, dans la vie privée et dans les charges publiques. »

Il nous a paru utile de signaler à nos lecteurs cette magnifique démonstration du peuple catholique de Milan, cette superbe revendication des droits de la religion, ce programme complet de l'action catholique à exercer par tout un peuple chrétien. C'est là un exemple à suivre, un encouragement à se tenir toujours sur la brèche. Puisse l'initiative des Milanais trouver de l'écho dans toutes les villes de la péninsule italique, et aussi dans toutes celles de notre catholique France !

L'Angleterre et le Vatican. — Depuis quelque temps, la question du rétablissement des rapports diplomatiques entre le gouvernement britannique et le Vatican préoccupe l'opinion publique en Angleterre. Elle vient d'être examinée dans une lettre adressée par lord Braye au club catholique de Londres, lettre qui est reproduite avec approbation par le *Moniteur de Rome*, organe du Saint-Siège.

Lord Braye commence par faire remarquer que l'Allemagne possède un représentant auprès du Saint-Siège, que la Chine et la Hollande se disposent à suivre cet exemple, qu'ainsi il n'y aurait rien d'anormal à ce que l'Angleterre, où la majorité de la population est protestante, mais qui gouverne principalement en Irlande et au Canada des millions de catholiques, fût en relations diplomatiques avec le Pape. Il insiste sur cette considération que la foi catholique embrasse deux cents millions d'hommes et « que des empires et des royaumes ne font aucune difficulté d'accréditer des ambassadeurs auprès de l'auguste chef de l'Eglise, afin que les questions concernant leurs sujets catholiques puissent être plus facilement traitées. »

Le *Moniteur de Rome* croit savoir que le gouvernement anglais n'éprouverait aucune répugnance à rétablir officiellement les relations diplomatiques avec le Saint-Siège, et que le seul motif de son hésitation est qu'il craint qu'une semblable mesure ne froisse les susceptibilités du gouvernement italien dans un moment où l'Angleterre a besoin de son concours pour sa politique orientale.

Qui sait si l'année prochaine nous ne verrons pas notre Chambre des députés supprimer l'ambassade française auprès du Vatican au moment même où serait créée une ambassade anglaise auprès du Saint-Siège ?

D'ailleurs, elle n'a été maintenue, cette année, à la Chambre des députés qu'à une très faible majorité. On écrit de Rome que le Souverain Pontife en aurait été vivement alarmé. Il aurait dit que ce malheureux vote présage pour notre pays les plus grandes calamités.

AVIS IMPORTANT. — Les anciens Abonnés au *Bulletin de l'Enseignement* qui, à titre de compensation, reçoivent la *Semaine Religieuse*, sont instamment priés de faire connaître d'avance quelle décision ils comptent prendre à la fin de cette année.

1° S'ils désirent continuer à recevoir la *Semaine*, on leur serait obligé de faire parvenir les *6 francs* de l'abonnement avant le 1^{er} janvier prochain, à moins qu'ils ne préfèrent recevoir, par la poste, une traite d'égale somme, augmentée de 40 centimes pour frais de recouvrement.

2° Si, au contraire, leur intention était de cesser de recevoir la *Semaine*, il leur suffirait de renvoyer, avec le mot *refusé* inscrit sur la bande, un des numéros qui doivent encore leur parvenir jusqu'à la fin de décembre.

Il importe que l'Administrateur de la *Semaine* sache à quoi s'en tenir sur ce point, avant de faire procéder à l'impression des nouvelles bandes d'adresse, attendu qu'il ne reste plus d'anciennes bandes que pour l'expédition de *trois numéros*.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

11, rue Joquelet, à PARIS,

Est seule chargée de recevoir les Annonces pour la *Semaine Religieuse*.

ALPHABET DE L'ENFANT JÉSUS

ALFRED MAME ET FILS, ÉDITEURS, A TOURS

UN VOLUME IN-4°

Cartonnage, couverture en couleurs, 3 fr.

La maison MAME offre cette année aux petits enfants une œuvre qui vise et atteint un triple but : leur apprendre les éléments de la langue et la religion, et leur donner, dès le bas-âge, le sentiment artistique.

C'est un alphabet dont chaque lettre présente l'image du divin Enfant, et rappelle une de ses vertus ou de ses perfections. Une parole tirée de l'Évangile accompagne partout l'auguste figure de Jésus, et treize sujets tirés de sa vie et expliqués par un texte leur apprennent ce qu'ils doivent imiter.

Les compositions qui ornent ce livre sont dues au crayon de M. Carot, l'artiste chrétien bien connu, et sont reproduites en plusieurs couleurs.

M. le chanoine de Bellune, dont la délicate plume est au service de tous les apostolats, s'est chargé du texte : c'est dire assez quel parfum pur s'exhale de ce charmant volume.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mercredi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

SOMMAIRE. — I. *Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Nécrologie ; Mutations ; Elections scolaires ; les Facultés catholiques d'Angers. — II. Le Comptendu de la Fête de la Translation du Bras de



saint Corentin : Article 1^{er}, les derniers préparatifs ; Article 2, la Fête du 11 et le dimanche 12 ; Article 3, le lendemain de la Fête ; Article 4, mercredi 15, la messe des malades.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 19 Décembre. — 4^e de l'Avent. Office du jour, semi-double, violet.
Lundi 20. — Office du jour.
Mardi 21. — S. Thomas, apôtre, double de 2^e classe, rouge.
Mercredi 22. — Office du jour, violet

Jeudi 23. — Office du jour, violet.
Vendredi 24. — Jeûne. Office de la fête, violet.
Samedi 25. — Fête de la Nativité de N.-S. J.-C., double de 1^{re} classe, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Maison de l'Adoration perpétuelle de Quimper et Saint-Mathieu de Morlaix : 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25 Décembre.

MISSION ET JUBILÉ RECOMMANDÉS. — Quimper, Saint-Corentin : dernière semaine.

Brest, Saint-Louis : semaine réservée aux Français.

Offices extraordinaires.

Paroisse Saint-Corentin. — *Troisième semaine de la Mission française du Jubilé du 19 au 25 décembre.* — HONORAIRE DES EXERCICES. — *Dimanche 19*, à toutes les Messes, Quête pour les RR. PP. Missionnaires. — Le matin, à 7 heures, Communion générale du Jubilé. — Le soir, à 7 h. 1/2, Instruction, Procession du Saint-Sacrement, Amende honorable.

Tous les jours, lundi, mardi, mercredi et jeudi : A 5 h. 1/2 du matin, Messe, Prières, Instruction suivie d'une 2^e Messe. — A 2 heures de l'après-midi, Instruction pour les Dames. — A 7 h. 1/2, Chapelet, Instruction, Bénédiction.

Lundi soir, 20 décembre, Instruction pour tout le monde. Cérémonie en faveur des Trépassés.

Mardi, mercredi et jeudi, les Conférences s'adresseront uniquement aux hommes.

Le vendredi, veille de Noël, est réservé aux confessions. — L'Office de la nuit commence à 10 heures. — La nef est réservée aux hommes. Les femmes ne pourront y entrer qu'une fois la Messe commencée. — Communion jubilaire des hommes à la Messe de minuit. — La Communion se donne au grand Chœur. — La Messe de minuit est suivie de deux Messes basses.

Samedi 23 décembre, fête de Noël, les Messes et Offices sont aux mêmes heures que le dimanche, excepté la dernière Messe basse qui se dit à 8 heures 1/2. — Monseigneur officie toute la journée. — A la Grand'Messe et aux Vêpres, quête pour les Séminaires. A l'issue de la Grand'Messe, Bénédiction papale. — Les Vêpres se chantent à 2 heures 1/2. A l'issue des Vêpres, clôture de la Mission, Instruction, Bénédiction solennelle du Très-Saint Sacrement.

Morlaix. — *Paroisse Saint-Mathieu.* — L'Adoration commencera le samedi 18 décembre pour se terminer le 25 au soir. Les exercices de l'Adoration se donneront, cette année, sous forme de Jubilé. Il y aura chaque jour trois instructions prêchées par le R. P. Jéhanin et par le R. P. L'Hévêder, tous deux de la résidence de Quimper.

Après la 1^{re} messe, qui sera dite à 5 heures 1/2, instruction bretonne ; à 3 heures, instruction française ; le sermon du soir aura lieu à 8 heures, et sera prêché alternativement en breton et en français ; en breton, le samedi, le lundi et le mercredi ; en français, le dimanche, le mardi, le jeudi et le jour de Noël. — Le dimanche 19 et le jour de Noël, le sermon du soir sera prêché après les vêpres, qui seront chantées à 5 heures 1/2.

A minuit, grand'messe. Pendant les deux messes basses, chant de cantiques populaires. — A 5 heures 1/2 du soir, pour terminer l'Adoration, vêpres, sermon français et bénédiction très-solennelle du Saint-Sacrement.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Quimper. — Nous donnons aujourd'hui le compte-rendu de la belle fête de saint Corentin.

La mission est admirablement lancée, et il est visible que le bien se fait. Les auditoires du soir sont tels qu'ils dépassent toutes nos espérances. Les Conférences dialoguées sont très-goûtées.

Ce genre d'instructions, nouveau parmi nous, plaît beaucoup. Les objections claires, précises et faites dans un langage simple, et les réponses qui doivent être courtes et condensées sont péremptoires et décisives.

Nous reviendrons à cette belle mission bientôt avec plus de détails.

Nécrologie. — Le diocèse vient de faire une grande perte dans la personne de M. l'abbé Yves-Marie Caroff, décédé à Saint-Pol-de-Léon, dans la Maison Saint-Joseph, dont il était le supérieur depuis le 10 juin 1872.

M. Caroff était né à Saint-Pol, le 20 janvier 1818. Ordonné prêtre le 31 juillet 1842, il a été successivement Vicaire à Poul-laouen (31 juillet 1842), Recteur à Loqueffret (12 janvier 1857), Recteur de Poullaouen (10 décembre 1858), Curé de Sizun (8 mai 1869), supérieur de la Maison Saint-Joseph (10 juin 1872) et enfin Chanoine honoraire (1^{er} avril 1874).

Nous le recommandons aux prières et aux suffrages des fidèles et de ses nombreux amis.

Mutations dans le Clergé. — M. l'abbé Le Guen, économe du Petit-Séminaire de Pont-Croix, a été nommé supérieur de la Maison Saint-Joseph à Saint-Pol-de-Léon.

M. l'abbé Le Gall, jeune prêtre, a été nommé vicaire à Landré-varzec.

M. l'abbé Féat, jeune prêtre, né à Plougasnou, vient de partir pour Houtben (Limbourg-Hollandais) où se trouve le noviciat des Oblats de Marie-Immaculée.

Le canton de Lanmeur a déjà deux de ses enfants dans cette congrégation, le P. Simon, de Guimaëc, et le P. Mèrer, de Plouézoc'h.

ENSEIGNEMENT

Les Frères et les Sœurs appartenant à l'enseignement privé sont appelés à voter, le dimanche 26 décembre, pour le congréganiste qui siégera au Conseil départemental dans les questions contentieuses, et défendra leurs intérêts.

Le Comité de Quimper a choisi M. Pélatan Régis, Jules, en religion frère Namasius, en résidence aux *Likès*, à Quimper, et il recommande à tous Frères et Sœurs de voter pour lui. Doivent prendre part à ce vote tous les instituteurs congréganistes titulaires et leurs adjoints chargés de classe, et toutes les institutrices titulaires congréganistes et leurs adjointes chargées de classe. Sont donc exclus du vote les auxiliaires, c'est-à-dire tous ceux et toutes celles qui n'ont pas leur brevet, ou bien qui n'ont point été indiqués à M. l'inspecteur d'Académie comme chargés de classe. Au reste les noms des électeurs doivent être inscrits dans chaque mairie, et chacun peut s'assurer s'il est porté sur la liste.

— 188 —

Le mode du vote est celui-ci :

Art. 10. — Le jour fixé pour l'élection, chaque électeur insère son bulletin de vote dans une enveloppe cachetée, sans signe extérieur. Il place cette enveloppe sous un second pli cacheté, portant extérieurement sa signature, la mention « Conseil départemental. Elections » et le cachet de la mairie.

Ce pli est mis à la poste à l'adresse du préfet, et recommandé.

(Extrait du décret du 12 novembre).

Les membres laïques de l'enseignement privé auront à se concerter entre eux pour se faire représenter au Conseil départemental. Le jour de leur vote est le même que pour les Congréganistes. Nous n'avons pas qualité pour leur indiquer un nom et fixer leur choix. Il n'y a croyons-nous que deux instituteurs laïques privés dans le département, l'un en résidence à Pluguffan, et l'autre à Plouarzel. Les institutrices laïques privées sont très nombreuses, au contraire. Il y aurait peut-être intérêt pour elles à choisir parmi les Dames institutrices titulaires en résidence à Quimper. Nous n'avons pas le droit d'en désigner une, — d'autant plus que toutes nos écoles laïques privées de Quimper sont très bien tenues et parfaitement recommandables. — Nous sommes heureux de le constater et de le dire publiquement.

Facultés catholiques d'Angers. — On lit dans l'*Univers* ces quelques lignes que l'on nous prie de reproduire :

« La Faculté Catholique d'Angers a un succès croissant aux examens de la licence ès-sciences mathématiques. Cette année huit élèves sur douze viennent d'obtenir leur diplôme. Ceux qui sont au courant des examens dans cette branche s'étonnent à bon droit d'une proportion aussi brillante. »

TRANSLATION du BRAS de SAINT CORENTIN

12 décembre 1886.

ARTICLE I^{er}.

Les derniers Préparatifs.

Le jeudi 9 décembre, à 4 heures, après la récitation de l'office, Messieurs les Chanoines, vêtus de la *cappa magna*, se sont rendus de la cathédrale à l'évêché, où ils ont été reçus par Monseigneur, assisté de Messieurs les Vicaires généraux et de M. l'abbé Peyron, secrétaire.

En présence du Vénérable Chapitre, Monsieur du Marhallac'h a découvert la boîte autrefois faite par Daniel Sergent et donnée par lui à la cathédrale pour servir de reliquaire au Bras de saint Corentin ; il en a retiré la cassette venue de Marmoutiers, et en a extrait la Relique elle-même.

— 189 —

Monsieur le Vicaire général a fait reconnaître à Messieurs les Chanoines les sceaux apposés sur la cassette.

Puis Monseigneur ayant buisé la Relique l'a présentée à baiser à tous les prêtres présents.

Après quoi, M. l'abbé Peyron a noué le Bras de saint Corentin (sur le taffetas vert de Marmoutiers couvrant un coussin de satin blanc) au moyen de deux rubans de soie blanche et de trois cordons de soie rouge, puis il a introduit la Relique dans un cylindre de cristal, auquel il a fixé le coussin par le moyen de rubans rouges passant par des trous pratiqués dans le cristal même. Les deux extrémités du tube ont été fermées par des plaques de bronze doré sur lesquelles de nouveaux cordons ont été tendus ; ils passent par de petits trous semblables aux précédents. Sous les nœuds des cordons ont été glissées deux petites rondelles de carton. Ces dispositions terminées, le sceau de Monseigneur a été appliqué sur le nœud d'un des cordons, et Monsieur Téphany, secrétaire du Chapitre, a scellé du sceau du Chapitre le cordon de l'extrémité opposée ; enfin, des couvercles à vis, également en bronze doré, ont été posés sur les sceaux qu'ils sont destinés à préserver.

Étaient présents :

Mgr Dom Anselme Nouvel, Evêque de Quimper et de Léon ;

M. F. du Marhallac'h, Vicaire général ;

M. Serré, Vicaire général ;

M. F. de la Lande de Calan, Doyen du Chapitre ;

M. J. Téphany ; M. A. de Penfentenyo, Archiprêtre ; M. L. Salaun, maître des cérémonies ; M. P. Le Moign ; M. G. Bolloré, chanoines ; M. A. Thomas, Aumônier du Lycée de Quimper ; M. F. Daoulas, fils, maître menuisier.

M. A. Bergot, chanoine, a fait exprimer son regret d'être absent, en raison de l'état de sa santé.

M. Serré a dressé procès-verbal de ce qui venait d'être fait.

En ce même jour du 9 décembre, il y a sept ans, le Bras de saint Corentin était recueilli dans une armoire de la sacristie.

ARTICLE II.

La Fête.

§ 1^{er}. — Samedi 11. — Les premières vêpres.

Il est trois heures et demie à l'heure où j'écris ces lignes.

A la même heure, le 11 décembre 1793, Dagorn méditait ses exploits ; les forcenés qui, le lendemain, devaient former sa bande, et les citoyennes du club aspiraient à l'heure où ils allaient, pour jamais, détruire tous les hochets de la superstition, et, pendant ce temps-là, dans sa modeste maison de la rue Neuve, Daniel Sergent, reconnaissant envers Dieu qui lui avait donné la glorieuse mission de sauver le Bras de saint Corentin et tant d'autres reliques, se livrait à ses occupations de chaque jour.

Entrevoyait-il cette rentrée triomphale qui, tout-à-l'heure, semblait faire tressaillir la vieille église, et dont les heureux témoins garderont pour toujours le souvenir ?

Il travaillait pendant que M. Loëdon veillait sur le précieux dépôt qui lui était confié depuis trois jours, et que le Bras de saint Corentin restait sans honneur dans une armoire, au jour de sa grande solennité.

Et cependant, non ! il n'était pas sans honneur, quand il absorbait ainsi la pensée de ces deux hommes au cœur fidèle !

A cette même heure, le 11 décembre 1795, c'est encore le menuisier qui reparait. Cette fois ce qu'il porte ce n'est plus le Bras du Saint qu'il aimait, c'est le *tombeau* dans lequel ce Bras va reposer pendant quatre-vingt-onze ans ; cette cassette, il l'a lui-même préparée pour la procession qui sera faite le lendemain dans le temple dénué de tout, au milieu des débris de vitraux, des autels renversés et portant des traces d'incendie. Ceux qui président à ces hommages au milieu des ruines, ont été rejetés par l'Eglise ; mais du Ciel où les outrages n'ont pu l'atteindre, le saint Protecteur sait bien distinguer ceux qui, malgré les apparences, sont encore les brebis du troupeau qu'il forma jadis.

Depuis ces temps malheureux, que de fois il est revenu ce jour du 11 décembre, sans jamais apporter au Bras de saint Corentin les honneurs que lui rendaient les intrus ! Ah ! béni soit Dieu qui nous a réservé de voir ce que nous avons vu tout à l'heure !

La pluie tombe, l'église est sombre, mais le trône grandiose et gracieux en même temps, qui s'élève dans l'arc triomphal, étinquant de la cathédrale à l'évêché, puisque le temps empêche la procession de se faire à l'extérieur. Derrière la magnifique croix de la paroisse se sont rangés les séminaristes, les prêtres originaires de Quimper ou demeurant dans la ville, puis les Curés doyens arrivés pour le début même de la fête, enfin les Chanoines, revêtus de chapes blanches ou d'ornements d'or. Ils sont près de vingt. Leurs rangs sont ouverts par l'Archiprêtre de Morlaix et le Curé doyen de Douarnenez qui, ce matin même, ont pris rang parmi les membres honoraires du Chapitre.

Après quelques minutes d'attente, les Chanoines qui ont pénétré dans le palais épiscopal se présentent à la petite porte ; au milieu de ce cortège apparaît, entre des lumières et dans les nuages de l'encens, le Bras de saint Corentin, visible dans son reliquaire de cristal ; il est porté sur les épaules de M. du Marhallac'h, de M. de Penfentenyc, de M. Salaun et de M. Peyron. L'orgue retentit : c'est la voix de la vieille cathédrale, voix puissante et toujours jeune qui fait éclater sa joie ; puis, les voix humaines répondent à la voix de l'église ; mais non ! elles se joignent à elle, car l'orgue chante encore et chante toujours, que les voix se taisent ou que les voix s'élèvent, jusqu'au moment où, après avoir fait le tour de son église, saint Corentin vient prendre possession du lieu de son repos.

*Exultabunt Sancti in gloria ;
Latabuntur in cubilibus suis.*

L'Évêque qui occupe le siège illustré par le premier Pasteur de Cornouailles, offre l'encens à Celui dont il tient la place ; puis, il s'avance vers le sanctuaire, et les vêpres commencent.

Malgré la demi-obscurité, le chœur est beau pendant que les enfants, les jeunes clercs et les prêtres chantent les belles antennes de notre glorieux Protecteur et les psaumes que l'Eglise emploie pour célébrer les pontifes ; mais, si le soleil ne consent point à paraître, on dirait que tout prend une nouvelle beauté quand éclatent les strophes du *Pange solennes*.

Il y a des peuples qui n'ont pas de chant national ; nous Quimpérois, nous avons le nôtre, il peut prendre rang parmi les plus beaux : c'est l'hymne de notre saint Corentin.

Une longue période s'est écoulée depuis que le jeune sous-diacre Corentin-Marie Guillou (1) trouvait, dans sa dévotion à son saint Patron, ce chant si plein d'enthousiasme ; et même au temps où M. Evrard et M. Moëlo le chantaient avec leurs voix puissantes et leurs cœurs si *cornouaillais*, on ne le disait pas comme aujourd'hui, et surtout, nous l'espérons, comme on va le redire demain.

Au *Magnificat*, après avoir encensé le maître-autel, l'autel qui remplace celui que saint Corentin consacra à Notre-Dame, l'autel qui maintenant lui est dédié en même temps qu'à la sainte Mère de Dieu, le Pontife officiant vient jusqu'à l'entrée du chœur pour faire encore brûler l'encens devant la sainte Relique. Les vêpres terminées, il bénit son peuple.

Maintenant quelques heures se sont écoulées et la nuit est venue. Dans la cathédrale ; il n'y a plus de chants ; on n'entend que les pas des fidèles. Auprès des confessionnaux sont des groupes considérables ; les jeunes gens y sont nombreux. Autour de l'estrade sur laquelle s'élève le Reliquaire (vu à cette place il est splendide), se pressent ceux que les occupations d'un jour de marché ont retenus à l'heure des vêpres, ce qui n'a pas empêché l'église d'être remplie alors comme aux jours de grandes fêtes. D'autres qui sont déjà venus sont attirés de nouveau et prient avec ferveur.

De chaque côté de l'arc triomphal sont des tables destinées à recevoir les reliquaires et les objets précieux qui demain seront portés à la procession solennelle. Aux balustrades auxquelles sont adossées ces deux tables, sont attachées la bannière de Saint-Corentin (au revers elle porte l'image de saint Pol ordonnant au dragon de se jeter dans la mer), la bannière des pèlerinages diocésains (d'un côté saint Corentin et saint Pol, de l'autre N.-D. de Rumengol), la bannière de N.-D. de Rumengol ; c'est un chef-d'œuvre de richesse et de bon goût, d'un côté elle représente

(1) Aujourd'hui chanoine de la métropole de Paris et toujours excellent critique musical.

l'Assomption de Notre-Dame sur un admirable fond d'or, et de l'autre, Notre-Seigneur en croix entre la Sainte-Vierge et saint Jean.

Les reliquaires ordinairement placés dans la chapelle des *Trois gouttes de Sang*, sont posés sur les deux tables, un de chaque côté. Celui qui est voisin de la chapelle du Sacré-Cœur, est placé sur une vieille boîte que plus d'un aura trouvée peu convenable pour soutenir des reliques aussi saintes ; cette boîte est celle dont il a été tant parlé : la cassette fabriquée dans l'atelier de Daniel Sergent.

Elle est bien là, en face du splendide reliquaire qui la remplace aujourd'hui.

Contre la grille, à l'entrée du chœur, étincellent à la lueur des cierges la croix d'or de Saint-Corentin et la belle et vieille croix d'argent de Kerfeunteun.

Le Petit-Séminaire de Pont-Croix envoie une députation nombreuse ; les élèves dont les familles habitent Quimper sont déjà arrivés, ceux de Plomodiern se joindront à eux demain.

Parmi les prêtres que j'ai déjà rencontrés, il en est quatre dont la présence offre une signification particulière et que je dois signaler : le vénérable Chanoine, Curé de Scaër, dans la paroisse duquel le Bras de saint Corentin demeura dix-sept ans (1623-1640) au manoir de Kervégan ; le Recteur de Rumengol, dont l'église rappelle si particulièrement le souvenir de notre saint Patron ; le Recteur du Folgoët, dont l'église est pour le Léon ce que Rumengol est pour la Cornouailles, enfin et surtout, le Recteur de Plomodiern, dans la paroisse duquel saint Corentin passa une partie considérable de sa vie ; aussi le Conseil de fabrique de Plomodiern occupera-t-il la place d'honneur devant la Relique, en face du Conseil de fabrique de Saint-Corentin.

§ II. — Dimanche 12.

5 heures du matin. — Les cloches joyeuses annoncent la fête ; au ciel la lune brille splendide, et nous en sommes bien aise pour l'honneur de saint Jean-Discalcéat, il a honnêtement gagné les sous et les deux sous qu'on lui a donnés ou promis pour qu'il obtienne du beau temps.

Les pèlerins venus des cantons du voisinage ont été éclairés dans leur route par la lumière du firmament, et ils vont être nombreux à la cathédrale.

6 heures 1/2. — Ils étaient nombreux aussi ceux qui étaient dehors, parce que les portes de l'église avaient été fermées pendant le sermon matinal traditionnel.

A l'intérieur, elle était superbe cette grande foule écoutant avec une attention si profonde, une dévotion si visible, l'histoire de saint Corentin et de sa relique, que lui racontait le révérend Père C. Le Moigne, supérieur de Saint-Joseph. Il est vrai que l'orateur le lui rendait facile. Pour les Pères de la Compagnie de Jésus, dans notre pays, la dévotion à saint Corentin est un héritage de famille, et l'on peut être heureux de voir combien ils restent fidèles aux

traditions de Julien Maunoir et de Pierre Bernard. Aussi étaient-ils nombreux déjà hier les fils de saint Ignace, pour chanter les premières vêpres du patron de la Cornouailles, et nous nous réjouissions de voir parmi eux « un des contemporains devenus rares, de l'époque où le Bras de saint Corentin était encore à la porte du chœur, » un vétéran des générations qui s'éteignent » et qui a donné de ses souvenirs personnels une attestation à laquelle son nom, son caractère, la vénération qui l'entoure donne plus de valeur encore (1). Après le sermon du Père Le Moigne, la messe suivie de communions nombreuses.

Au sortir de la cathédrale, j'étais heureux de voir dans nos rues

Les campagnards avec leurs grands cheveux
Portant la braie, ainsi que leurs aïeux.

Ce spectacle est devenu trop rare, car les paroissiens les plus fidèles aux vieux costumes sont plus près de Châteaulin que de Quimper, et les bords de l'Aulne voient plus souvent que les bords de l'Odet

.....la braie aux plis flottants,
Et les longs cheveux bruns longs depuis trois mille ans !

9 heures 1/4. — Je sors de bonne heure pour me rendre à la grand'messe, mais en prenant bien mon temps pour voir la physionomie de notre bonne vieille cité. Les vers de Brizeux (2) me reviennent à la mémoire :

Ah ! voici dans le fond la ville de Kemper,
Assise au confluent de l'Odet et du Ster.
Comme sa cathédrale, aux deux tours dentelées
S'élève noblement du milieu des vallées !
O perle de l'Odet, fille du roi Grallon,
Qui de saint Corentin portes aussi le nom,
Réjouis-toi, Kemper, dans tes vieilles murailles,
Vois avec quelle ardeur, ô reine de Cornouailles,
Tes fils, de tous les points de l'antique évêché,
Pêcheurs et campagnards viennent.....

non pas à ton marché, ô Quimper, mais à la fête la plus belle dont il t'ait jamais été donné d'être témoin !

L'église ensoleillée paraît plus belle encore que la veille, et bien avant que l'office ne commence, la nef, les bas-côtés, les chapelles sont remplis d'une foule compacte. Près de la chaire ont été réservées des places pour les nombreux descendants de Daniel Sergent et pour les proches parents des personnes qui ont eu quelque part dans les différents travaux sur le Bras de saint Corentin, ou dans l'organisation de la fête. Vis-à-vis sont placés, à côté des conseils de fabrique de Plomodiern et de Saint-Corentin, les braves marins de Concarneau. La députation du Petit-Séminaire de Pont-Croix est groupée entre la sacristie et la chapelle de Saint-Corentin.

(1) *Rapport*, 2^e édition. M. du Marhallac'h y donne une lettre testimoniale signée par le R. P. de Saint-Alouarn.

(2) Brizeux ; *Les Bretons*, chant xix^e : *Le Marché de Quimper*.

On pourrait se demander si les bonnes villes de Concarneau et de Douarnenez ont émigré tout entières. (Bien des jours à l'avance, dit-on, toutes les voitures y étaient retenues pour amener les pèlerins à Quimper ; on en dit tout autant de Pont-Croix et d'Audierne.)

Autour du trône qui porte le Bras de saint Corentin se forme toute une couronne de prêtres. Deux jeunes ouvriers, portant très élégamment le beau costume des environs de Quimper, veillent soigneusement à entretenir le luminaire qui brûle autour de la Relique. Dans le chœur, des bancs mobiles sont occupés par les séminaristes, car les stalles et les sièges fixes ne suffisent même pas aux prêtres qui sont venus de tous les points du diocèse.

Dans le sanctuaire prennent place les chanoines, parés comme la veille et bien plus nombreux encore.

Les dominant de sa taille élevée, Monsieur Dulong de Rosnay, dont Quimper aime tant la parole, attire plus d'un regard, et ceux qui l'ont entendu récemment, à Rumengol, parler avec une éloquence si entraînante de l'œuvre autrefois accomplie par saint Corentin, saint Guennolé et le roi Grallon, sont heureux de voir qu'il est là pour honorer le Patron du pays.

Les Vicaires généraux, les Chanoines qui assistent l'Évêque, comme prêtre, diacres et sous-diacres, portent un magnifique ornement blanc, dans les broderies duquel le chiffre de saint Corentin apparaît sur un fond de pourpre surmonté d'une mitre d'or ; les hermines de Bretagne entrent aussi pour beaucoup dans les élégants dessins qui se détachent sur le fond blanc si pur.

Monseigneur commence l'office de *Tierce* ; les psaumes sont chantés à l'unisson par ce nombreux clergé, l'antienne et le répons par les voix des enfants de chœur de la cathédrale ; il est facile de voir avec quelle attention l'assistance entière les écoute, et c'est là le meilleur des éloges.

Pendant le *Kyrie* et le *Gloria*, l'église devient sombre comme pendant la nuit, l'on entend la grêle battre les hautes fenêtres ; cette transformation presque subite, car il n'y avait qu'un instant les vitraux étincelaient, ne laisse pas que d'avoir sa beauté, mais, surtout en prévision des solennités du soir, on est heureux quand le soleil vient rendre leur éclat, dans les verrières du fond du chœur, aux ducs Jean V et François I^{er}, aux princesses Jeanne de France et Anne de Bretagne, agenouillés aux pieds de Notre-Dame et de saint Corentin : vieux témoins du passé, qui reparaissent pour constater la fidélité du présent.

Je ne raconterai pas ce qui suivit, je ne l'essaierai même pas. Brizeux a fait un tableau charmant de la grand'messe au pardon de *Coad-Ri* ; mais même ce peintre inimitable n'aurait pas tenté de redire ce que fut la grand'messe au pardon de Saint-Corentin.

C'est toujours beau, bien beau, une messe pontificale ! c'est plus beau à Quimper qu'ailleurs, parce que la cathédrale elle-même est si belle, l'orgue si puissant et si doux à la fois, la liturgie exécutée

si fidèlement... Eh bien ! dimanche, la messe a surpassé tout ce qui s'est vu de splendide sous ces voûtes élancées, depuis que l'évêque Gatien de Monceaux les a établies sur les sveltes arcades !

Il n'était que onze heures et quart, lorsque la foule est sortie et s'est répandue dans la ville ; il restait donc un temps considérable entre l'office du matin et les grandes cérémonies du soir.

A midi, Monseigneur recevait à sa table les membres du Chapitre, Messieurs les Chanoines honoraires, le R. P. Supérieur de Saint-Joseph et les RR. PP. prédicateurs de la mission, etc.

A la fin du repas, M. l'abbé de La Lande de Calan, doyen du vénérable Chapitre, se faisant l'interprète du Clergé et des fidèles du diocèse, a remercié Sa Grandeur d'avoir tiré de l'oubli, d'un oubli bien trop long, la Relique notable du Bras de saint Corentin ;

Puis, les Prêtres et les fidèles d'avoir mis tant d'empressement à venir de tous les points, même les plus extrêmes du diocèse, honorer notre saint Corentin et montrer ainsi l'union qui existe entre la Cornouailles et le Léon, comme au temps passé elle existait entre les pontifes des deux diocèses ;

Enfin, les RR. PP. de la Compagnie de Jésus d'avoir pendant cette année tant travaillés sur tous les points de notre pays, à raffermir la foi prêchée par saint Corentin.

Au même moment, M. l'abbé de Penfentenyo, Archiprêtre de Quimper, entouré de quelques amis de choix, des prêtres qui exercent ou ont exercé le ministère dans la ville, et de ceux qui en sont originaires, remerciait ses hôtes nombreux d'être venus à son appel honorer saint Corentin. Il a eu un souvenir spécial pour l'auteur du cantique breton (1), et a bien voulu témoigner une gratitude particulière à celui qui ayant composé le cantique français, est si heureux en ce jour d'avoir consacré sa plume à l'histoire de saint Corentin et à la glorification de son Bras sacré.

Monsieur l'Archiprêtre a terminé en exprimant le désir de voir la fête présente renouveler chez les prêtres la dévotion à notre saint Patron, de sorte que ceux-ci à leur tour la réveillent chez les fidèles, où elle n'est pas morte, sans doute, mais un peu endormie.

L'Aumônier du Lycée de Quimper a répondu à M. le Curé de Saint-Corentin en le remerciant, au nom de tous, de ce qu'il avait fait depuis le jour où la Providence l'a placé à la tête de l'heureuse paroisse qui le possède. C'est au début même de ce ministère qu'il a trouvé, si non dans l'oubli complet, du moins dans l'abandon, le Bras de saint Corentin.

Le rendre aux hommages de tous d'une manière solennelle, telle a été depuis ce temps sa pensée dominante, mais cela n'a pu l'absorber assez pour l'empêcher d'accomplir tant d'autres choses pour la beauté de la maison de Dieu et la conservation des vieux trésors de notre église. C'est ainsi qu'on l'a vu doter la cathédrale du reliquaire des *Trois gouttes de Sang* et des deux reliquaires qui

(1) C'est celui « que la vue de la grande mer et le bruit de la Torche inspirent vite et si bien ». — (*Semaine Religieuse*, 11 décembre).

l'accompagnent, de la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, du splendide luminaire qui décore le chœur ; enfin, il a magnifiquement restauré la chapelle de Notre-Dame de la Victoire, où tant de vieux souvenirs revivent dans les inscriptions qui décorent les murs. Et maintenant, toutes ces œuvres reçoivent leur couronnement dans la solennelle Translation du Bras de saint Corentin, préparée par lui et due à sa persévérante et tranquille énergie. L'autel et le reliquaire de saint Corentin resteront comme mémorial de ce que nous voyons aujourd'hui, et conserveront dans la paroisse la dévotion au saint Patron.

« Mais, ainsi que l'a dit M. l'Archiprêtre, il faut que cette dévotion se répande dans le diocèse. Or, pour produire un pareil résultat, un des moyens les plus efficaces et les plus conformes à l'esprit catholique, c'est l'érection de statues de saint Corentin dans toutes nos églises.

« Nous ne devons pas être de ceux qui croient toujours scandaliser les fidèles en avouant que, nous prêtres, *nous avons eu tort*.

« Sachons reconnaître que nous n'avons pas suffisamment travaillé à la gloire de saint Corentin. Dans le canton de Quimper, la cathédrale seule possède la statue du Patron du diocèse (1). Il faut que, dans un prochain avenir et dès que les ressources l'auront permis, nul n'ait le droit de nous renouveler ce reproche. »

A deux heures, la cathédrale présente le même aspect que pendant la grand'messe ; elle continue d'être éclairée par un beau soleil d'hiver.

Autour du trône sur lequel est placé le Reliquaire, sont rangés les seize prêtres qui tout-à-l'heure porteront le Bras de saint Corentin ; tous sont de Quimper, excepté le Recteur du Petit-Ergué et le Recteur de Plomodiern, dont les titres à un pareil honneur sont déjà tout indiqués.

Les seize porteurs du Reliquaire sont revêtus de tous les ornements comme pour la célébration de la messe. Près d'eux se tiennent huit diacres en dalmatiques rouges prêts à porter le Reliquaire où sont vénérées des parcelles du Saint-Sépulcre, de la Sainte-Colonne, des croix de saint Pierre et de saint André, les reliques de saint Pierre et de saint Paul, de plusieurs autres apôtres et de treize martyrs ; huit diacres en dalmatiques blanches sont également là pour porter les reliques de dix-huit Saints de Bretagne, évêques, abbés ou moines, et de beaucoup d'autres saints pontifes et confesseurs (2).

Pendant que le clergé chante les vêpres solennelles présidées par Monseigneur, et auxquelles assiste une foule encore plus considérable que le matin, les groupes laïques qui doivent ouvrir la procession se forment et se mettent en marche ; l'on voit ainsi défilier :

(1) Ceci manquait d'exactitude pour l'église de Pluguffan, où M^{lle} de Kerhorlay a fait placer une statue de saint Corentin.

(2) Les noms de ces Saints se trouvent dans les Litanies placées à l'entrée de la chapelle des *Trois gouttes de Sang*.

La procession de la paroisse Saint-Mathieu, avec son Reliquaire ;
Les enfants de l'*Adoration perpétuelle* avec leur chœur de chant ;
elles répètent surtout le cantique français de saint Corentin ;

Les écoles de filles de la ville ;

Les différentes congrégations locales : Enfants de Marie, Dames de Sainte-Anne, Mères chrétiennes, etc. ; chaque congrégation porte sa bannière ou sa statue ;

Les écoles de garçons et le patronage Saint-Joseph avec sa bannière ;

Le pensionnat Sainte-Marie, dont les élèves portent les étendards de vingt doyennés de Cornouailles ;

La députation du Petit-Séminaire de Pont-Croix portant l'oriflamme de sa Congrégation (1) ;

Les marins de Douarnenez portant leur oriflamme du Sacré-Cœur ;

Vingt marins de Concarneau portant les reliques de saint Guennolé, le patron qu'ils aiment tant ;

La députation de Plomodiern portant sa bannière, où sont représentés d'un côté Notre-Dame du Menez-Hom et de l'autre saint Corentin.

La musique vocale et la musique instrumentale du pensionnat Sainte-Marie précède le cercle Saint-Corentin, c'est-à-dire la réunion de tout ce que les différentes classes de la société possèdent de meilleur en notre ville.

La statue du saint Patron, abritée sous une grande niche, est portée par les membres du comité, les patrons et les ouvriers ; ce sont eux également qui portent la grande bannière paroissiale, la bannière des pèlerinages diocésains, la bannière de Rumengol.

Quand la tête de cet immense cortège est arrivée au Pont-Firmin la grande croix paroissiale sort de la cathédrale et le clergé commence son défilé.

Partout sur le passage de la procession, les façades des maisons disparaissent sous les tentures blanches, les guirlandes de verdure et de fleurs. La grille de l'évêché est ornée d'un long feston de feuillage, et les vieux remparts sont égayés par d'innombrables banderoles de toutes couleurs.

Du pont de l'évêché, le coup d'œil est admirable quand arrivent les prêtres qui portent le Reliquaire. Les deux cents séminaristes sont suivis d'autant de prêtres, et plus encore ; tous s'avancent au chant des litanies des Saints. De temps en temps, pour satisfaire la dévotion des fidèles, on fait succéder aux chants liturgiques les cantiques français et bretons.

Au pont Firmin, l'on se trouve en face d'un élégant reposoir adossé à la maison qui avoisine la *Fontaine Saint-Corentin*. Déjà l'on a vu bien des décorations brillantes, même ailleurs que sur le parcours immédiat, par exemple la maison Rossi et la maison Guépin ont attiré bien des regards ; mais, ici l'on approche du

(1) Dix professeurs du Petit-Séminaire sont dans les rangs du clergé.

quartier qui, en 1643, fut particulièrement favorisé par le Patron de Quimper et qui, en 1886, va manifester si hautement sa foi.

Au reposoir, Monseigneur s'arrête ; le Reliquaire est déposé sur l'estrade devant la statue qui, chaque samedi, est placée au bas de la cathédrale pour satisfaire la dévotion des bons Cornouaillais.

Pendant que les enfants font entendre la belle antienne *Confessor Domini*, il est bon de contempler la foule pressée qui s'étend entre la Fontaine et le pont Firmin, foule qui n'est pas seulement nombreuse, mais pieuse et recueillie. Monseigneur chante l'oraison et encense la Relique.

Nous voici dans la rue Neuve. Le 11, le 12 et le 13 décembre 1886, la Cornouailles entière et la ville de Quimper ont montré ce qu'elles sont, mais avant tout, honneur aux braves habitants de la rue Neuve, et puissent Dieu et saint Corentin les bénir au centuple ! Pas un coin, quelque petit fut-il, qui ne disparût sous les tentures et les ornements de toute sorte ; et, cependant, il y avait deux jours à peine qu'on était assuré de voir la procession passer dans ce quartier. Mais on avait mis ces deux jours à profit.

Ailleurs, on a pu voir quelques maisons, bien rares, il est vrai (trois ou quatre, tout au plus), qui n'ont pas pris cette parure de fête, mais dans la rue Neuve et dans la rue Sainte-Catherine, il n'y aura pas une abstention, et ce sera comme une pieuse rivalité entre tous, riches et pauvres, pour prouver, par le résultat de leurs efforts, qu'ils étaient dignes de voir Monseigneur se rendre aux supplications qu'ils lui ont adressées par l'entremise de M. du Marhallac'h, rappelant à Sa Grandeur qu'autrefois le Bras de saint Corentin avait passé par leur rue pour être transporté et caché au Petit-Ergué, et que, dans cette même rue, avait demeuré Daniel Sergent.

Eh bien ! oui, ils avaient raison, et il convenait que ce Bras béni fût porté en triomphe, en vrai triomphe, là où autrefois il passait furtivement pour échapper, non aux Normands, mais à d'indignes Bretons.

Deux fois dans la rue, des décorations d'une richesse particulière et d'un goût parfait attirent plus spécialement l'attention. Dans la maison Kerfer, elles n'indiquent que la piété de l'honorable famille qui l'habite ; mais, dans une vieille maison du bas de la rue, elles ont une raison d'être qui est indiquée par une inscription peinte sur un grand cartouche :

Ici
demeurait
Daniel Sergent,
quand il sauva
le Bras
de saint Corentin.

Au moment où les plus dignes du clergé arrivent devant cette maison, on chante le *Gloria patri* à la fin du psaume *Laudate Dominum de caelis*, et par suite, tous se découvrent devant cette demeure sanctifiée. Ce n'est qu'une coïncidence, mais elle est de celles que le Bon Dieu ménage.

Les prêtres qui portent le Reliquaire s'arrêtent, le thuriféraire présente l'encensoir au Pontife officiant, et le Bras de saint Corentin est encensé devant la maison de celui qui le sauva.

En ce moment les restes du *bon menuisier* ont dû tressaillir dans leur tombe.

La décoration de cette maison était l'œuvre de la famille Bodo-lee, qui descend de Daniel Sergent, et qui est toujours propriétaire de ce qu'on pourrait appeler le berceau de cette famille.

Dans la rue Sainte-Catherine, un angle, dont la maison Naëlon forme un côté, a été transformé en une charmante chapelle où est placée une statue de saint Corentin.

La procession rentre à la cathédrale ; partout elle a passé entre des foules toujours respectueuses, presque partout joyeuses, émues et enthousiastes.

Quand le clergé pénètre dans l'église, tout le peuple est rangé dans un ordre parfait : les hommes seuls occupent le côté de la chaire ; les femmes sont placées vis-à-vis, et les deux côtés de la nef sont aussi remplis l'un que l'autre.

Le chant breton qui déjà s'est fait entendre dans les rues retentit dans la cathédrale, et c'est justice, bien que presque toute l'assistance soit plus familiarisée avec la langue française, « car ça est à la faveur de cette langue armorique, ô grand apostre, que vous avez planté la foy dans la Cornouaille, avec des bénédictions du ciel très spéciales, et qui donnent une vénération particulière pour l'idiosme dont vous vous êtes servy » (1).

Pendant qu'on chante, jetons un coup d'œil sur cette réunion d'hommes : là figurent presque tout ce que Quimper et les villes voisines contiennent de catholiques dévoués ; Concarneau et Douarnenez n'ont pas donné seulement leurs braves marins ; Quimperlé, Châteaulin, Pont-l'Abbé, Pont-Croix, Audierne sont noblement représentés. A la tête de ces fermes chrétiens apparaît celui qui a tant travaillé à la gloire des Saints de race celtique et dont la présence était nécessaire pour que cette solennité fut complète ; à côté de M. le vicomte Hersart de la Villemarqué est placé M. de Kerangal à qui tous les prêtres présents à la fête doivent de posséder une image de saint Corentin « tirée sur une gravure sur bois d'antant de plus de 200 ans », et il ne laisse pas que d'avoir grand air dans sa vieille gravure, le bon saint Corentin ! L'image a vraiment du cachet ; je ne veux pas dire pour cela que notre illustre graveur F. Gaillard consentirait à la signer, mais M. de Kerangal a été bien inspiré en tirant de l'oubli cette planche sur laquelle furent gravées tant d'images que nos pères ont vénérées.

(1) Le Père Julien Maunoir.

Le sermon commence : il fallait une voix qui fut l'écho des sentiments de tous, qui vint proclamer que non-seulement la Bretagne, mais notre Cornouailles, mais notre Quimper sont toujours fidèles. Le R. P. de Bigault le dit dès les premiers mots de son discours : « Aujourd'hui votre reconnaissance envers votre premier évêque, se manifeste d'une manière digne de vous, digne de lui. Le triomphe que vous lui décernez ne le cède à aucun autre en splendeur ; il l'emporte par la spontanéité sur la plupart de ceux qui ont ébloui les hommes de notre temps. Soyez béni, Seigneur Jésus, qui avez éclairé ce triomphe des rayons de votre radieux soleil. » L'orateur s'excuse ensuite d'avoir à remplir le rôle que lui a imposé l'obéissance : « Qui suis-je, moi pauvre religieux, pour annoncer les louanges de saint Corentin à ceux qui ont scruté tous les détails de son histoire, étudié toutes les merveilles de ses œuvres, qui vivent en quelque sorte de sa vie, et qui habitent dans sa familière société. L'unique rôle qui me convint en ce jour c'était de prêter l'oreille au discours de l'un de ces orateurs distingués qui sont si nombreux dans ce vaste diocèse.... Aussi bien, mes frères, vous me permettrez ce souvenir propre à m'encourager : je me rappelle les liens étroits par lesquels saint Corentin a uni la Compagnie de Jésus à la ville de Quimper. »

Ici se placent naturellement l'exposé du rôle qu'eut le père Bernard dans la cessation de la peste de Quimper par l'intercession de saint Corentin, et une heureuse citation des éloges enthousiastes que le père Maunoir adressait au patron de la Cornouailles.

Enfin, il termine son exorde par cette prière : « O Vierge immaculée, à qui saint Corentin a consacré sa ville et son diocèse, bénissez ma parole ! Puisse-t-elle comme celle des Le Nobletz, des Bernard et des Maunoir, augmenter dans le cœur de votre peuple la dévotion à votre fidèle serviteur. »

Après cette invocation, le prédicateur aborde le récit de la vie de saint Corentin. Nous ne le suivons pas dans cette tâche : ce serait répéter ce qu'a raconté notre *Semaine religieuse*, ou anticiper sur ce qui lui reste à dire ; mais nous ne devons pas négliger de constater qu'il insiste sur ces deux points : que l'autorité de saint Corentin comme prêtre et comme religieux est acceptée sans conteste par le peuple et par ceux qui détiennent l'autorité ; que son influence comme instituteur de la jeunesse bretonne a été féconde en résultats durables, et que l'Eglise au IV^e et au V^e siècle a travaillé d'une admirable manière à revendiquer pour ses ministres cette noble prérogative que prenait déjà pour lui son divin Fondateur quand il disait : « Laissez venir à moi les petits enfants. » Saint Corentin quittant son monastère pour être placé à la tête de la jeune église de Cornouailles, inspire à l'orateur les paroles suivantes :

« Comment vous exprimer les sentiments de saint Corentin quand il se vit contraint d'obtempérer aux vœux des princes et du peuple ? Monseigneur, ces sentiments ont été les vôtres, les ayant

éprouvés vous nous les avez dépeints au naturel. Dans votre premier mandement vous nous avez dit votre douleur de quitter cette solitude où vous vous étiez retiré... Comme votre saint prédécesseur « vous avez fait taire toutes vos répugnances et sacrifié le bonheur de votre vie aux intérêts de l'Eglise. » Vous l'avez dit avec éloquence Monseigneur, « les âmes de saint Corentin et « de saint Pol-Aurélien ont tressailli de joie dans le ciel quand « elles ont vu s'agenouiller devant les ossements sacrés que possède la cathédrale, un descendant de leur race, un disciple de « saint Benoît, un moine formé par cette règle que tous les monastères de l'Occident ont successivement adoptée. »

Le R. Père, après avoir encore emprunté les paroles du P. Maunoir félicitant saint Corentin d'avoir si solidement affermi la foi dans la Bretagne Armorique, nous félicite de cette foi célèbre dans tout l'univers, comme la foi des Romains au temps de saint Paul ; mais après avoir redit les œuvres de cette foi, il en vient à se demander si elle n'était pas morte, cependant, à l'époque où une génération qui n'est plus laissait profaner les autels et les vases sacrés de notre cathédrale, et il donne lui-même la réponse : « Un vaillant chrétien sut deviner leurs projets : il les déjoua en enlevant la sainte Relique. C'était un acte de courage, Daniel Sergent exposait sa vie... »

« Cette Relique, oubliée ensuite pendant tant d'années, voilà qu'elle apparaît de nouveau à la lumière. Voilà que la châsse d'argent est remplacée par un magnifique reliquaire d'un travail parfait ! Il transmettra aux générations futures le souvenir de votre libéralité. Les statues qui portent le cylindre de cristal où la Relique repose, représentent les prélats qui ont le plus honoré le Bras de saint Corentin, et aussi deux prêtres de cette ville. Ces prêtres, vous les connaissez bien, mes Frères, vous les vénérez, vous les aimez. L'un, en qui l'amour de Dieu entretient un zèle toujours jeune quand il s'agit du culte des Saints, a élevé en l'honneur du Bras de saint Corentin un monument immortel dans ce rapport où l'authenticité de la Relique est si bien démontrée et dont Monseigneur a adopté les conclusions.

« L'autre, qui se dépense au salut de vos âmes, a été le principal organisateur de cette magnifique solennité.

« O peuple, le concours de ton immense multitude, l'enthousiasme avec lequel tu as accompagné la sainte Relique, tes chants en l'honneur de saint Corentin, la splendeur des décorations qui ornent les maisons, tous ces actes effacent les profanations ! »

Enfin, empruntant les paroles que saint Ambroise écrivait à sa sœur, après la translation des saints martyrs Gervais et Protais, le R. P. prédicateur constate que les prêtres venus ici de toutes parts sont bien les interprètes de la foi des peuples qui les accompagnaient d'esprit et de cœur dans cette marche triomphale, et il termine en faisant des vœux pour que cette foi de saint Corentin se conserve toujours au cœur de la Bretagne.

Voilà de longs extraits ; mais ceux qui ont entendu le R. P. de

Bigault seront bien aises de retrouver ici un souvenir de la grande fête du 12 décembre, et ceux qui n'étaient pas à la cathédrale, en ce jour, devaient désirer s'y associer de loin.

A peine le prédicateur a-t-il quitté la chaire, un chant se fait entendre... Est-ce au loin?... Vient-il du ciel?... On le croirait ! Les enfants de Sainte-Marie chantent dans l'abside de la cathédrale ; c'est tout simplement à leurs voix charmantes et aux instruments dont ils se servent si bien que nous devons ce *Pange solennes* ; et, cependant, pour être juste, ajoutons que nous le devons un peu aussi à l'excellent chef de musique de Grenoble, qui a bien voulu arranger pour les instruments et les voix notre hymne de saint Corentin. Nous voudrions que l'auteur du chant lui-même, le vénérable chanoine de Paris, M. Corentin Guillou, sût que son chef-d'œuvre inspire ainsi les artistes et contribue si largement au triomphe de notre saint Patron. Dans une fête où tant de choses ont réjoui la population de Quimper et les innombrables pèlerins, il en est peu qui aient fait autant de plaisir que le *Pange solennes* des élèves des Frères.

Pendant qu'il se faisait entendre, les deux rangées de galeries s'illuminaient. L'illumination était combinée de manière à faire encore ressortir les lignes d'architecture ; les couronnes de lumières suspendues aux crosses dorées qui s'appliquent aux colonnes du chœur s'allumaient à leur tour ; enfin, l'autel lui-même apparaissait tout en feu.

La disposition des candelabres était parfaite (c'est une chose assez rare partout et même à Quimper). Le Saint-Sacrement est apporté sur l'autel.

Aux voix fraîches et pures des enfants de Sainte-Marie succèdent les voix graves des séminaristes, qui déjà se sont fait entendre à la grand'messe ; puis le plain-chant, le vrai chant de l'Eglise, reprend ses droits et alternant avec le son puissant des orgues il dit après l'*Inviolata* le *Te Deum*. Oh ! comme il montait joyeux vers le ciel ce chant de reconnaissance proclamant les sentiments de tout un peuple !

Quand les fronts se relèvent après la bénédiction, toutes les parties élevées du chœur depuis les galeries jusqu'aux voûtes ont perdu les teintes du granit pour prendre celles du rubis ou de l'améthyste. Des feux de bengale brûlent dans les tribunes et bientôt même (quand les dignitaires du Clergé sont sortis du chœur) brûlent sur le pavé et donnent aux dorures et aux émaux de l'autel d'admirables reflets. Pendant ce temps-là la musique instrumentale de Sainte-Marie joue une sortie admirablement exécutée et heureusement choisie.

Toutes les fêtes sont terminées pour ce beau jour. Mais dans chaque maison l'on redit ce qu'on a vu, ce qu'on a eu le bonheur d'entendre, on se représente encore le beau reposoir que l'on a dû à l'initiative de Messieurs de Silguy et Keralun, et à la générosité des pauvres et des riches du quartier qui avoisine la Fontaine ; quelques-uns parlent de la représentation de sainte Marie Magde-

leine qu'une pensée de réparation a fait exhiber, en face du *Bras d'or*, là où s'élevait autrefois la chapelle de la Sainte ; d'autres enfin sont comme la veille ramenés vers l'église, vers le Bras de saint Corentin, et comme la veille aussi ne peuvent sortir avant d'avoir contemplé et admiré encore une fois la bannière de Rumen-gol et la croix de Kerfeunteun.

Avant de commencer le récit de la fête de lundi, nous voudrions dire un mot encore. Nous vivons à une époque où la division règne hélas, entre de braves gens qui seraient si contents d'être unis étroitement, et dont l'union produirait des résultats si heureux pour tous ! Mais, dans le jour qui vient de s'écouler, les traces même de tout désaccord semblaient avoir disparu ; ceci prouve qu'à Quimper, les dissentiments politiques ou autres ne peuvent tenir devant les vieux souvenirs du pays, surtout quand ces souvenirs nous invitaient à nous réunir autour de saint Corentin, l'apôtre si justement populaire. Ah ! si cette union d'un jour pouvait être durable, comme nous en serions reconnaissants au premier Evêque de Cornouailles et au Dieu qui s'appelle le Dieu de paix !

Quoiqu'il arrive, merci à ceux de nos frères, qui ne pensent pas comme nous sur tous les points, d'avoir bien compris que notre fête n'avait rien de politique, et que les gens qui disent le contraire se trompent ou veulent tromper. D'ailleurs ils ne tromperont que des sots.

ARTICLE III

Le lendemain de la Fête.

Pour ceux qui ont vu Quimper le samedi 11, le dimanche 12 et le lundi 13 décembre 1886, il y aura réellement impossibilité de dire lequel de ces trois jours doit occuper dans l'ensemble des fêtes la place la plus importante.

A notre humble avis, on aurait tort de vouloir donner une solution à ce problème. Il est évident que, pour le coup d'œil, la fête de dimanche était incomparable ; mais la beauté la plus réelle est-elle toujours dans ce qui charme le mieux les regards ?

Quand on put penser à organiser la fête de la *Translation*, on dût songer tout d'abord, à la place qu'y occuperaient les excellentes paroisses rurales du doyenné de Quimper. Les pasteurs étaient les premiers à dire que si leurs paroissiens étaient convoqués pour le dimanche, ils viendraient en masse : si l'on avait voulu faire une manifestation (ce qui n'est entré dans l'esprit de personne), c'eût été un excellent moyen ; mais combien la fête religieuse eut perdu en calme, en bon ordre et par suite en piété ! L'idée fut donc abandonnée et l'on proposa un des six jours suivants pour chacune des paroisses ; ceci était pratique, mais présentait plus d'un inconvénient. On s'arrêta donc, de concert, au projet d'un pèlerinage collectif. Le succès inouï, qui a dépassé l'espérance des plus optimistes, prouve que cette combinaison était la meilleure.

Lundi donc, à dix heures (heure de Paris) un clergé très nombreux encore prenait place dans la cathédrale, et les processions arrivaient avec leurs croix, leurs bannières, les saintes reliques de leurs patrons et de leurs protecteurs spéciaux. M. l'Archiprêtre de Quimper les attend et les reçoit sous le porche; la bannière de saint Corentin et la croix de la paroisse sont là comme pour souhaiter la bienvenue aux églises sœurs; les porteurs font embrasser les croix paroissiales, suivant le vieil usage breton si touchant. La nef se remplit d'hommes et d'enfants, dont quelques-uns, portant encore la robe, ombragent leurs cheveux blonds sous le bonnet de soie bleu à *clipeau* d'argent; ce ne sont pas les moins fiers d'avoir fait usage de leurs vaillants petits pieds pour venir en ville sans crainte de la boue et de la pluie, car la pluie tombe à torrents avec une persistance désespérante.

Ah! s'ils sont beaux les pieds de ceux qui s'en vont porter l'Evangile de paix, certes elle est belle aussi la marche de ces vaillants chrétiens courant après le messager pacifique qui autrefois prêchait l'Evangile à leurs pères, et venant révéler son Bras sacré. Le cantique breton est chanté par cette foule qui s'en va grossissant toujours; les bannières, les reliquaires, les croix vont prendre leurs places: c'est la belle bannière de Pluguffan portant l'image de son saint Patron et de Notre-Dame-de-Grâce; c'est la belle croix de Plomelin, qui ressemble à celle de la cathédrale; c'est le charmant petit reliquaire de sainte Claire, de Penhars (travail en bois, de la Renaissance); c'est la nouvelle bannière du Grand-Ergué, souvenir d'un brave jeune homme qui l'a offerte à Notre-Dame de Kerdévot pour remercier Dieu qui l'a ramené sain et sauf du Tonkin. En raison même du double sujet qu'elle représente, elle exige une description spéciale: d'un côté, elle porte Notre-Dame assise sur un trône, dont l'architecture rappelle le siège vraiment royal de la Très-Sainte Vierge dans la belle église de Kerdévot; de l'autre côté, elle porte saint Guenaël, enfant, entresaint Guennolé, son père spirituel, et saint Corentin.

Saint Guenaël, patron du Grand-Ergué, est né dans cette paroisse, et, tout enfant, fut rencontré à Quimper par saint Guennolé, qui était venu en cette ville faire visite à son cher maître saint Corentin; saint Guennolé l'emmena à Land-Tévennec et le désigna plus tard pour son successeur. Ceci dit suffisamment pourquoi ces trois Saints sont ici réunis.

Mais, à côté de cette bannière, admirons surtout, encore une fois, la croix de Kerfeunteun; elle est revenue portée par des hommes d'une famille dans laquelle la vieille et solide foi bretonne, la foi pure et sans alliage, est héréditaire. A notre époque, on est heureux de voir ceux qui sont chargés des intérêts publics se montrer hautement chrétiens, comme l'honorable maire de Kerfeunteun et ceux de ses parents qui se tenaient à ses côtés.

Enfin, la nef est insuffisante pour les hommes et les jeunes gens: on leur ouvre le chœur, où déjà s'étaient rangés les bons petits chanteurs de Concarneau et de Kerfeunteun. Le chœur est

envahi tout entier. Il faut avoir vu cette foule pour avoir une idée de ce qu'elle était; l'ordre s'y établissait avec une facilité merveilleuse. Tous les bas-côtés, toutes les chapelles, les deux branches du transept sont occupés par les femmes. Il y a là des costumes riches, pittoresques et charmants, et, si l'on avait pu faire abstraction de toute pensée de foi, c'eût été encore un admirable coup d'œil; mais comment oublier la foi quand elle débordait de toute part! Oh! si vous avez vu ces regards si pleins de dévotion qui se portaient vers le Bras de saint Corentin, vous ne les oublierez pas de longtemps!

Quand il est dix heures (heure du pays), la messe commence, elle est chantée par M. l'abbé Pouliquen, le digne Recteur de l'excellente paroisse de Plomelin. Je ne décrirai pas plus la messe du lundi que celle du dimanche; mais, pendant qu'on chante l'*Introit*, le *Kyrie*, le *Gloria*, jetons encore un coup d'œil dans la cathédrale. Samedi, elle abritait quatre mille personnes, peut-être; dimanche, à 5 heures, cinq mille; dimanche, à la grand'messe, six mille; aux vêpres, sept mille; mais lundi, la foule y était encore plus entassée et, en outre, elle occupait tout le chœur. (On comprendra que ces chiffres ne sont donnés que par à peu près; il est très difficile de faire ces sortes d'appréciations avec exactitude.) Tous ces flots humains représentent plus particulièrement le canton de Quimper, mais il s'y trouve aussi des pèlerins venus d'ailleurs; Concarneau et Douarnenez sont encore largement représentés, et, de la vieille Ville que protège saint Guennolé, de vaillantes chrétiennes sont venues, en faisant six lieues à pied sous cet horrible temps.

Après du reliquaire de saint Corentin brûle toujours le même luminaire sur lequel veillent aussi toujours les mêmes gardiens.

De chaque côté sont les mêmes tables qui ont déjà reçu les reliquaires désignés plus haut, et trois autres, dont il nous faut parler spécialement, parce que l'histoire de l'un d'eux, et des reliques que renferment les deux autres est étroitement liée à celle du Bras de saint Corentin.

Quand ce Bras sacré fut porté à Ergué-Armel par le sous-diacre Mougéat et le menuisier Sergent, il n'y fut pas porté seul, mais avec lui ils déposèrent sous la garde de M. Loëdon et de l'intrus Vidal, les *Nappes des trois gouttes de Sang*, et les reliques de saint Jean Discalceat, dans le reliquaire en bois qui après la sécularisation du couvent de Saint-François avait été transporté à la cathédrale. Grâce à son peu de prix comme matière (car les sculptures de ce reliquaire ne sont pas sans quelque mérite), la châsse de saint Jean Discalceat avait pu être conservée, pendant que les châsses d'argent des *Trois gouttes de Sang*, de saint Corentin, de saint Ronan, de saint Conogan, étaient soustraites et transformées en monnaies. Or, aujourd'hui si vous élevez vos regards sur le magnifique trône qui s'élève au milieu de la basilique, vous voyez d'abord le Bras de saint Corentin, sur la table, du côté de l'Evangile, reposant sur la boîte que fit Daniel Sergent, le reliquaire

nouveau des *Trois gouttes de Sang* ; là sont conservées les *Nappes* sur lesquelles coula le sang du Crucifix, et aussi la tête de ce Crucifix miraculeux ; sur la table, du côté de l'Épître, vous voyez deux reliquaires voisins l'un de l'autre : l'un est moderne, c'est une châsse gothique de très bon goût ; il renferme les reliques de saint Jean Discalcéat ; l'autre, dont le style indique l'ancienneté, renfermait autrefois ces mêmes reliques et les contenait au moment où elles furent sauvées ; il les a contenues jusqu'en mars 1879. Actuellement, et pour cette circonstance, il renferme une relique de saint Guennolé et les autres précieuses et nombreuses reliques que possède Ergué-Gabéric ; le nouveau reliquaire avec son contenu est la propriété d'Ergué-Armel. Près de ces deux Reliquaires, brûlent des cierges placés sur deux chandeliers d'argent appartenant à l'église du Grand-Ergué. Les orfèvres de la *Renaissance* n'ont rien fait de plus gracieux, de plus délicat, de plus élégamment capricieux.

C'est ainsi que tous les objets qui après avoir été sauvés par Daniel Sergent, ont été reconnus par l'autorité épiscopale, étaient réunis ce jour là. (A l'exception cependant du crâne de saint Jean Discalcéat, qui se conserve à la sacristie de la cathédrale.)

Après l'Evangile, M. l'abbé Le Gall, Recteur d'Ergué-Armel, c'est-à-dire gardien de cette église où furent cachés tous ces trésors, (église qu'il aime tant et qu'il a décorée avec autant de bon goût que de zèle), raconte l'histoire du Bras de saint Corentin. Il la raconte bien en détail, avec amour. L'immense auditoire est sous le charme, et quand l'orateur est si ému qu'on s'attend presque à voir les larmes lui enlever la voix, on peut remarquer que son émotion s'est communiquée à toute l'assemblée. Le cantique breton, composé par M. le Recteur de Penmarc'h, se termine par une ardente et éloquente prière à saint Corentin pour la conservation de la foi ; cette prière elle vient d'être dite avant le sermon par des milliers de voix ; mais il n'est pas un seul qui ne l'ait trouvée bien plus belle encore dite par la voix du prédicateur comme péroraison à son discours.

Le *Credo* est chanté par la foule, puis l'orgue redit l'offertoire de la veille, sur le *Pange solemnes*. Pendant ce temps là on est allé dire à Monseigneur quelle splendide démonstration de foi et de dévotion est donnée par tout ce peuple. L'Évêque oublie donc les fatigues de la veille et vient jouir de cette vue, mais la foule est impénétrable et il lui faut la contourner.

La messe finie, il vient revêtu des ornements pontificaux, le front ceint de la mitre, et la main tenant le bâton pastoral, il se place au pied du Reliquaire, en face de cette nef remplie d'hommes.

Comme elle était belle cette armée de fidèles, non pas belle par le nombre seulement, mais par l'honnêteté des visages, l'expression des nobles sentiments, l'innocence de ces jeunes gens formés par l'éducation chrétienne de la famille : *Quam pulchra est casta generatio cum claritate !*

Le Pontife s'adresse donc à ses fils ; l'émotion de sa voix dit bien quelle est la joie de son cœur à lui le successeur de saint Corentin ; il constate ce qui d'ailleurs éclate à tous les regards, la perpétuité de la foi prêchée par le premier évêque de Cornouailles et qui reste si forte, si ardente après quinze siècles ; cette foi qui a groupé tant de chrétiens dans cet immense édifice apparaît d'autant plus admirable que pour la manifester il a fallu braver un temps rigoureux.

Puis, le *Pange solemnes* est encore une fois chanté. Pendant la messe, le sanctuaire est sorti de l'obscurité pour resplendir, comme la veille, d'une double rangée de lumières. Maintenant, c'est l'autel qui reprend à son tour les splendeurs du jour précédent. Monseigneur donne la bénédiction du Très-Saint Sacrement et la foule se retire émerveillée de ce qu'elle a vu et entendu.

Dans l'après-midi, quelques-unes des processions se forment de nouveau et sortent de la cathédrale en faisant entendre les pieuses invocations et les cantiques à saint Corentin. Il fallait voir les hommes forts de Pluguffan tenir debout leur grande et belle bannière en dépit de tous les efforts du vent déchainé !

Que saint Corentin bénisse tous ses fidèles, et qu'il écarte toute maladie de ceux qui sont venus, malgré les difficultés de la saison, le prier auprès de sa Relique, le prier pendant des heures, sous leurs vêtements mouillés !

Quand les processions furent parties, MM. les Vicaires prirent sur leurs épaules le brancard qui supporte le Reliquaire de saint Corentin et le transportèrent à la place qu'il doit occuper définitivement. C'est là que depuis cet instant, il reçoit, tout le jour, les hommages de nombreux fidèles. Aussitôt des ouvriers enlevaient le trône et toute la belle décoration qui l'entourait. L'affluence, qui chaque soir remplit la cathédrale pendant les exercices de la mission, contraignait à cette mesure ; mais, ce n'est pas sans regret qu'on a vu disparaître cette construction si élégante et si noble d'aspect.

ARTICLE IV.

Mercredi 15. — La messe des malades.

Pour quiconque a étudié l'histoire de saint Corentin, surtout son histoire posthume, il y aura un point qui aura particulièrement frappé son attention : depuis le jour où il est monté au ciel, le premier Évêque de Quimper a obtenu par ses prières de nombreuses guérisons.

Tout en lui demandant des grâces de l'ordre spirituel, on pouvait donc et on devait aussi lui demander pour nos malades le rétablissement de la santé corporelle. A cela la matinée de mercredi a été spécialement consacrée.

A 9 heures 1/4, M. l'abbé du Marhallac'h célèbre le saint sacrifice devant le Bras de saint Corentin. De nombreux malades sont placés en face de la chapelle ; les deux bas-côtés qui longent le chœur sont remplis de fidèles ; toute l'assistance est dans un

recueillement profond. Pendant la messe, les enfants de chœur et les prêtres présents chantent, d'abord, le *Pange solemnes*, puis, après l'élévation, l'hymne *Sacris solemnis*, et enfin le *Sub tuum*. La messe étant finie, le R. P. de Bigault prend la parole : il admire cette nouvelle preuve de notre foi et engage les malades et ceux qui sont venus prier pour eux à s'oublier eux-mêmes, à vouloir surtout la manifestation de la gloire de Dieu et de la puissance qu'il a conférée à son serviteur saint Corentin. Il rappelle les exemples qui, dans l'Évangile, sont les plus propres à faire naître ce double sentiment. La parole du prédicateur trouve un écho dans toutes les âmes.

Après son allocution, il récite une dizaine de chapelet, puis le tube de cristal où repose le Bras de saint Corentin est retiré du reliquaire, déposé sur l'autel. M. l'Archiprêtre le prend, baise la Relique, la présente aux malades, et vient l'offrir à la vénération du clergé et des fidèles.

Pendant ce temps, les enfants de chœur chantent les seize couplets du cantique français qui est comme une brève mais complète biographie de saint Corentin ; seize fois aussi ils répètent le refrain dans lequel est invoquée la puissance de son Bras. Le chant est fini qu'il se présente des personnes dont la dévotion n'a pas encore été satisfaite. Toutes les classes de la société ont été représentées dans cet interminable défilé, qui a duré une demi-heure. Les hommes y étaient en petit nombre, il est vrai, car c'était l'heure du travail dans les ateliers comme dans les bureaux ; d'ailleurs leur dévotion envers saint Corentin n'est plus à prouver ; ils ont bien montré depuis trois jours que, sous ce rapport, ils n'entendent pas se laisser dépasser par les femmes.

Et maintenant nos fêtes sont terminées. Quimper n'en a jamais vu de pareilles et n'en verra probablement plus désormais. Il y a cependant une chose qui leur manque : c'est la durée, la perpétuité.

Seule la grande fête du Ciel aura ce caractère. Ah ! que saint Corentin obtienne à tous ceux qui l'ont honoré d'une manière si magnifique, d'aller un jour adorer avec lui pour l'éternité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et saluer, au pied de son trône, la Reine de tous les Saints !

La souscription ouverte pour la publication de la *Vie de saint Corentin* — en volume — ayant réuni un nombre suffisant d'adhésions, les souscripteurs recevront le nombre demandé d'exemplaires, dès que l'ouvrage sera terminé : jusque là, ils devront s'abstenir d'opérer aucun versement de fonds.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

J.B.

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS		

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mercredi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

SOMMAIRE. — I. *Chronique du diocèse* : Ordination de Noël ; Mutation dans le Clergé ; Les déclarations scolaires ; Le Jubilé à St-Corentin, Ile-Molène, Lanneufret, Loc-Eguiner (Saint-Thégonnec), Pleyber-Christ, Roscoff, Pouldergat, Tréméoc,



Trézévidé ; Nécrologie : Le Frère Anthémas ; Services de M. Bous-sard, de MM. Caroff et Le Roux. — II. Hymne à la Crèche de Noël. — III. Translation du Bras de saint Corentin. — IV. La vie de saint Corentin (suite).

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 26 Décembre. — Fête de S. Etienne, double de 2^e classe, rouge.
Lundi 27. — S. Jean, l'Evangéliste, double de 2^e classe, blanc.
Mardi 28. — Les Saints Innocents, double de 2^e classe, violet.
Mercredi 29. — S. Thomas de Cantorbéry, semi-double, rouge.

Jeudi 30. — Office du Dimanche dans l'Octave de Noël, semi-double, blanc.
Vendredi 31. — S. Sylvestre, papo, double, blanc.
Samedi 1^{er} Janvier 1887. — Fête de la Circoncision, double de 2^e classe, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Hôpital de la Marine à Brest.....	26, 27 et 28 décembre.
Lambert.....	29, 30 et 31 —
La Forêt-Fouesnant.....	1 ^{er} janvier 1887.

AVIS IMPORTANT. — Les anciens Abonnés au *Bulletin de l'Enseignement* qui, à titre de compensation, reçoivent la *Semaine Religieuse*, sont instamment priés de faire connaître d'avance quelle décision ils comptent prendre à la fin de cette année.

1° S'ils désirent continuer à recevoir la *Semaine*, on leur serait obligé de faire parvenir les 6 francs de l'abonnement avant le 1^{er} janvier prochain, à moins qu'ils ne préfèrent recevoir, par la poste, une traite d'égale somme, augmentée de 40 centimes pour frais de recouvrement.

2° Si, au contraire, leur intention était de cesser de recevoir la *Semaine*, il leur suffirait de renvoyer, avec le mot *refusé* inscrit sur la bande, un des deux numéros qui doivent encore leur parvenir avant la fin de décembre, celui-ci compris.

Il importe que l'Administrateur de la *Semaine* sache à quoi s'en tenir sur ce point, avant de faire procéder à l'impression des nouvelles bandes d'adresse, attendu qu'il ne reste plus d'anciennes bandes que pour l'expédition d'un seul numéro.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Ordination. — Samedi, 18, à sept heures et demie du matin, a eu lieu, à la cathédrale, l'ordination de Noël.

Les ordinands, au nombre de 43, se répartissaient ainsi :

1 Tonsuré.

Alfred Bacciochi, de Lannilis.

4 Minors.

Jean-François-Marie Corre, de Guiclan ;
Guillaume-Marie-Joseph Drogou, de Bohars ;
René-Joseph-Marie Salaün, de Briec ;
Guillaumé Steun, de Ploujean.

14 Sous-Diacres.

Corentin-Marie Calvez, de Pont-l'Abbé ;
Gabriel-Olivier-Marie Corre, de Landivisiau ;
Jean-Marie Drogou, du Bourg-Blanc ;
Jean-Théodore-Émile Fortin, de St-Pol-de-Léon ;
Gabriel Guédès, de Quimerc'h ;
Emmanuel Henry, de Trélez ;
Pierre Joncour, de Landudec ;
Corentin-Emmanuel Le Borgne, de Dinéault ;
Pierre-Marie Manchec, de Plougonven ;
Allain Mao, de Plomodiern ;
François Mével, de Lanneufret ;
Louis-Joseph-Marie Mocaër, de Port-Launay ;
Jean-Marie Pelleau, de Guipronvel ;
Guillaume-Marie Riou, de Sizun ;

20 Diacres.

Jean-Marie-Corentin Uguen, de Ploudaniel ;
Jean-François-Marie Abily, de Saint-Méen ;
Jean-René-Marie Bleunven, de Plouguerneau ;
Corentin-Marie Bourc'his, de Ploaré ;
Jean-Marie Burel, de Plougoulm ;
Jean-François Caroff, de Bodilis ;
Joseph-Marie Com, de Spézet ;
François Corre, de Taulé ;
Gabriel Daigné, de Plogonnec ;
Joseph Folechun, du Bourg-Blanc ;
Charles-Yves Galiou, de Plouvien ;
Pierre Guiavarch, de Plabennec ;
Jean-Marie-Joseph Guirriec, de Loctudy ;
Jean-Marie Joncour, d'Ergué-Armel ;
Jean-Marie L'Abbé, de Plouzané ;
Yves Laviec, de Ploujean ;
René-François Le Séac'h, d'Ergué-Gabéric ;
Pierre-Marie Marc, de Plogonnec ;
Louis-Marie Salaun, de Plouguerneau ;
Corentin-Yves Thomas, de Ploaré.

4 Prêtres.

Jean-Louis Malgorn, de l'Île d'Ouessant ;
René-Joseph-Marie Boclé, de St-Martin (Morlaix) ;
Pierre-Jean Guillou, de Pleyben ;
Guillaume Manac'h, d'Edern.

Une ordination. — C'est l'acte le plus important, sans contredit, de la vie de l'Eglise ; on n'en est jamais témoin sans qu'il produise dans l'âme les impressions les plus vives, les plus durables.

Quand la main du Pontife marque une âme, pour l'éternité, du caractère du sacerdoce, on peut répéter la parole du vieillard Siméon : « Celui-ci est établi pour servir à la résurrection et à la ruine de plusieurs en Israël ». En effet, qui pourra jamais dire l'influence du prêtre pour le salut des âmes qui lui seront confiées dans le cours de son ministère sacerdotal ?

C'est lui qui dissipe les ténèbres, fait luire la lumière et montre le chemin de la vertu. C'est lui qui semblable à l'ange de Tobie sert de guide dans le long et pénible voyage où les dangers de toutes sortes se dressent à chaque pas. C'est lui qui par l'administration des sacrements distribue aux âmes la nourriture qui calme, ici bas, la soif de la divinité ; et fait attendre plus patiemment la vision bienheureuse.

C'est lui qui purifie l'enfant, dont la naissance apporte la joie au foyer de la famille ; lui, qui prépare aux joies de la première union de la créature avec son Dieu ; lui, qui donne à l'âme l'éducation chrétienne, qui bénit et sanctifie l'union contractée au pied

des autels ; lui, enfin, qui, après avoir adouci par ses paroles les peines de la vie, soutenu par ses conseils, soulagé par ses œuvres, console encore à ses derniers moments le pauvre mourant, en lui montrant le ciel où l'attend l'éternelle récompense.

C'est pourquoi, l'Eglise fait précéder l'ordination de quelques jours de prières et d'abstinence. Dans le sanctuaire de la préparation, tous les jeunes lévites qui doivent prendre part à l'ordination sont entrés dans le calme et le recueillement de la retraite. Les séminaires sont devenus de nouveaux cénacles où sous le regard de Marie, patronne et avocate des clercs, les nouveaux apôtres, avant de se séparer, se préparent à la grande œuvre de la sanctification du peuple chrétien.

Aux fidèles d'unir aussi leurs accents à ceux qui s'échappent de leurs âmes ; car ils seront les premiers à en recueillir les précieux effets. A eux de répéter du fond du cœur cette supplication que l'Eglise adresse à Dieu dans la cérémonie de l'Ordination :

« O bon Pasteur, vous qui avez donné votre vie pour vos brebis et qui les nourrissez, tous les jours, de votre chair et de votre sang, remplissez du même esprit de charité ceux que vous avez préposés à la garde du troupeau, afin qu'à l'exemple du grand Apôtre, ils sacrifient volontiers leurs biens, et se sacrifient eux-mêmes pour le salut de vos brebis. »

Monseigneur dont le zèle vraiment apostolique semble braver, de plus en plus, toutes les fatigues, a bien voulu prêcher lui-même la retraite préparatoire, avec M. le Supérieur du Grand-Séminaire.

Heureux lévites d'avoir été préparés à la garde du troupeau par le Pasteur des ouailles et des pasteurs eux-mêmes !

Mutation dans le Clergé. — Par décision de Monseigneur : M. l'abbé Henry, professeur de cinquième, a été nommé Econome du Petit-Séminaire de Pont-Croix.

Nous rappelons à tous les instituteurs et à toutes les institutrices privés de faire déposer, avant le 30 janvier prochain, dans les mains de M. l'Inspecteur d'Académie, en résidence à Quimper, les pièces qui sont exigées par l'article 63 de la loi du 30 octobre dernier ; nous le citons encore à cause de son importance et des ennuis considérables que l'on s'attirerait, bien gratuitement, en n'en tenant pas compte :

Art. 63. — Tout directeur d'école privée actuellement existante devra, dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, faire savoir à l'Inspecteur d'Académie si son école doit être classée parmi les écoles maternelles, primaires ou primaires supérieures. Il lui adressera, en même temps, ses diplômes, son casier judiciaire, et lui indiquera s'il appartient à une association religieuse. Les mêmes pièces et indications sont exigées de ses instituteurs adjoints.

Le bulletin du casier judiciaire sera délivré gratuitement à toute personne qui sera obligée de le produire en exécution du présent article.

Quimper. — La Mission française de Saint-Corentin, commencée il y a quinze jours, se poursuit de la manière la plus édifiante.

Impossible d'entrer dans tous les détails. Cependant signalons pendant la première semaine le Jubilé des enfants qui s'est terminé, le vendredi, 10, par une cérémonie gracieuse et touchante : distribution de médailles et d'images et bénédiction des enfants, même des plus petits, venus avec leurs heureuses mères se recommander à Celui qui leur témoignait une si grande prédilection, pendant le cours de sa vie mortelle.

Les réunions spéciales aux hommes ont été des plus nombreuses. Notre cathédrale si vaste était trop étroite pour contenir la foule qui s'y pressait.

Dimanche dernier, il y a eu un grand nombre de communions qui a dû réjouir délicieusement le digne et zélé pasteur de cette paroisse. La journée a été close par une imposante cérémonie. La population avait été convoquée, le soir, pour une procession solennelle du Saint-Sacrement à l'intérieur de l'insigne basilique de Saint-Corentin. Une foule immense avait répondu à l'appel.

Après quelques avis du R. P. Lallemant, au chant du beau cantique : « Pitié, mon Dieu », tout-à-coup, l'édifice sacré s'illumine de mille feux, tous ayant apporté des cierges pour honorer le Dieu-Eucharistique : doux et gracieux symbole, en même temps, de leur foi vive à la présence réelle.

Aussitôt la procession s'organise : en tête marchent les jeunes filles de la ville, groupées sous la bannière de Marie-Immaculée ; après elles, les religieuses précédées de leurs élèves ; vient ensuite le clergé, la croix en tête. Toute l'assistance forme à la suite du Dieu-Sauveur le plus beau, le plus magnifique cortège. Immédiatement après le Saint-Sacrement, on remarque un groupe compact d'hommes où tous les rangs de la société sont représentés : c'est la garde d'honneur. Autour du dais, l'encens brûle dans les urnes ardentes. Les cantiques sacrés retentissent ; les grandes orgues font entendre leurs douces et célestes mélodies qui alternent avec le chant des belles hymnes de saint Thomas d'Aquin.

La procession stationne successivement à l'autel des Trépassés, à celui du Sacré-Cœur et au maître-autel. A chacune de ces stations, le R. P. prononce l'amende honorable au nom de tous : on eut dit une scène des premiers temps de l'Eglise. Quand le bon Père énumère tous les titres de Jésus à notre amour et à notre reconnaissance, puis nos blasphèmes, nos outrages, nos crimes sans nombre, tous les cœurs battent à l'unisson du sien. Il n'y a qu'une voix dans cette immense multitude pour demander à notre Divin Sauveur pardon pour nos ingratitude passées et lui offrir, en même temps, en réparation, nos bonnes œuvres, nos souffrances futures, en union avec ses divines satisfactions.

Avec quelle force le *Parce, Domine*, montait de toutes les poitrines au trône de l'Eternel, lui apportant l'expression de notre repentir et de notre appel à la divine miséricorde.

La dernière amende honorable, au maître-autel, a été suivie du salut solennel.

Les RR. PP. Jésuites se dévouent avec un zèle vraiment admirable au succès de la mission. Puissent-ils être récompensés de leurs fatigues en ramenant encore à Dieu un grand nombre d'égarrés ! C'est leur unique désir. Il sera exaucé, nous l'espérons, grâce surtout aux puissants protecteurs de notre bonne paroisse : la Sainte-Vierge et le glorieux saint Corentin.

A l'issue de la cérémonie, la foule s'est lentement écoulée avec les plus doux, les plus fortifiants souvenirs, au chant du « *Pange solemnes* ».

Ile-Molène. — La semaine dernière, les exercices du Jubilé ont été suivis à Molène avec l'entrain ordinaire à cette excellente population. Pas un de ces braves marins n'a voulu manquer cette belle occasion de s'approcher des sacrements, et cependant la durée des exercices avait été forcément abrégée, par suite de la tempête qui retenait les missionnaires au continent. C'est à Molène surtout que l'on sent combien la foi est nécessaire au pauvre pour le consoler au milieu de ses peines et de ses périlleux travaux.

Puissent tous ceux qui souffrent comprendre comme les Molénais ce que l'on puise de force et de courage dans la pratique de la religion !

Lanneufret. — Cette paroisse a eu aussi, la semaine dernière, le bienfait d'une mission, pour la préparer à recevoir la grande grâce du Jubilé. Cette mission était prêchée par les RR. PP. Bleuzen et Mahé, de la Compagnie de Jésus. Ces deux bons Pères, qui sont de vrais apôtres, ont gagné aussitôt la confiance et la sympathie de ceux qu'ils venaient évangéliser. Aussi l'église, élégamment ornée pour la circonstance, a-t-elle été constamment remplie à tous les exercices qui se sont succédé pendant huit jours consécutifs.

Quelle douce récompense pour le digne recteur de cette paroisse ! Que son cœur de pasteur a dû être délicieusement ému en voyant toutes ses ouailles répondre ainsi à ses enseignements et à tous ses soins dévoués !

Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec. — La retraite préparatoire au Jubilé a donné les résultats les plus consolants. Pas une seule absence ! Tous les fidèles ont suivi avec le plus grand empressement les exercices de la mission.

Pleyber-Christ. — La retraite des Enfants de Marie, commencée lundi 5 décembre, s'est terminée le jour de l'Immaculée-Conception. Elle a été prêchée pour M. l'abbé Abjean, Curé-Doyen de Saint-Thégonnec.

Roscoff. — Une belle mission préparatoire au Jubilé vient d'être donnée dans cette excellente paroisse, sous la présidence de M. l'abbé Messenger, Curé-Archiprêtre de Saint-Pol, et de M. l'abbé Dulong de Rosnay, Chanoine du diocèse. Dès le premier jour, la parole apostolique et éloquente de ces zélés missionnaires a touché les cœurs et gagné les âmes. Le succès n'était pas douteux ; mais avec de tels ouvriers, il a dépassé toutes les espérances. L'église n'a pas désemploi toute la semaine ; les confessionnaux étaient constamment assiégés. Il y a eu de nombreux retours.

Pouldergat. — La retraite des Enfants de Marie s'est terminée, à Pouldergat, le 8 décembre.

Saint Germain-d'Auxerre, après avoir traversé notre pays pour aller combattre le pélagianisme dans la Grande-Bretagne, proposait en exemple aux vierges de l'île la piété, la vraie dévotion, les vertus solides des vierges d'Armorique. Il le ferait encore de nos jours, s'il avait assisté aux exercices édifiants du *Triduum* de Pouldergat. La France conserve et renouvelle dans son sein les germes de résurrection.

Tréméoc. — On nous écrit du canton de Pont-l'Abbé :

« Le Jubilé prêché à Tréméoc, la semaine dernière, a été des plus consolants. Malgré le temps affreux qui a désolé le pays tout entier, le matin, nos bons paysans étaient longtemps, avant l'ouverture des portes, dans le cimetière attendant le commencement des exercices, et le soir, très tard, ils retournaient chez eux heureux et contents.

« L'attention qu'ils prêtaient aux sermons était fort soutenue. Les ouvriers, MM. Pouliquen, Palud et Le Moal ont été très satisfaits des résultats obtenus. Les communions ont été très nombreuses. »

Trézévidé. — Nous manquons de détails sur le Jubilé de cette petite paroisse. Les fidèles y ont montré également le plus grand empressement à profiter de la grâce jubilaire. Ils étaient évangélisés par MM. Le Jacq, Vicaire à Pleyben, et Béchu, Vicaire à Châteauneuf.

Nécrologie. — On nous écrit de Morlaix.

Le 16 de ce mois, la population catholique de Morlaix, accompagnait au lieu du repos la dépouille mortelle d'un saint religieux qu'elle connaissait et vénérât de longue date. Lorsque les Frères de l'Instruction chrétienne s'établirent dans notre ville, le Frère Anthémas terminait son noviciat : nommé adjoint dans la nouvelle fondation, il révéla dans ce poste secondaire, qu'il occupa

— 216 —

dix-neuf ans, de rares qualités comme instituteur et comme religieux. Il sut s'acquérir le respect et l'affection des familles et des enfants.

Cette popularité de bon aloi le suivit à St-Pierre-Quilbignon et à Grand-Champ, comme directeur, et nous le ramena, il y a moins de six ans. Qui dira le bien accompli, dans ce court laps de temps, en dépit d'une santé délabrée, d'oppositions mesquines, de difficultés sans nombre ? En mourant il a pu dire : « J'ai trouvé à mon arrivée 160 élèves ; j'en confie 650 à mon successeur ; la piété, la régularité marchent de pair avec la progression et les succès, publiquement constatés, des études. Mes religieux ne forment qu'une famille où règnent la concorde, la foi, le dévouement ».

Ses funérailles ont été l'objet d'une touchante démonstration : trente prêtres, un millier de personnes sont venus, malgré une pluie torrentielle et persistante, témoigner de la reconnaissance publique.

Sa mémoire sera bénie par tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître, de collaborer à sa belle œuvre, de se former à son école. Que Dieu lui accorde la récompense du bon et fidèle serviteur.

Quimperlé. — Mardi 14, un service anniversaire a été célébré dans la chapelle des Ursulines, pour le repos de l'âme de M. l'abbé Boussard, ancien Aumônier de cette Communauté.

A ce service assistaient de nombreux membres du Clergé venus de tous les coins du diocèse témoigner qu'ils gardent toujours, au plus profond de leur cœur, la mémoire de ce digne et aimable vétéran du sacerdoce.

M. l'abbé Bellec, jadis son coadjuteur, actuellement Curé-Doyen de la paroisse de Saint-Sauveur de Brest, présidait la funèbre cérémonie. Il était assisté de M. Guéguen, Vicaire à Elliant, parent du défunt, et de M. Corbel, Vicaire à Landerneau.

Les chants ont été admirablement dirigés par M. l'abbé Kernaléguen, Vicaire à Sainte-Croix de Quimperlé.

Les deux paroisses de la ville avaient envoyé toutes leurs draperies funèbres pour rehausser l'éclat de la cérémonie. La chapelle de la Communauté toute tendue de noir offrait l'aspect le plus saisissant.

Saint-Pol. — Jeudi, 16, a eu lieu le service d'octave pour le repos de l'âme de M. l'abbé Caroff, Supérieur de la maison Saint-Joseph. Il a été célébré avec beaucoup de solennité dans la belle cathédrale du Léon. M. l'abbé Quidelleur, Principal du Collège, officiait. Un très nombreux clergé, de 50 à 60 ecclésiastiques, était venu demander à Dieu de recevoir, au séjour du repos éternel, le saint prêtre si dévoué pendant sa vie aux intérêts de sa gloire.

— 217 —

Mespaul. — Jeudi, 23, service d'octave pour M. l'abbé Le Roux, recteur de Tréflévénez.

Pie Jesu, dona eis requiem sempiternam !

NOËL

Hymne à la Crèche de Noël. — Bethléem, prépare-toi. Eden est ouvert à tous : réjouis-toi, Ephrata, car dans la grotte l'arbre de vie a fleuri au sein de la Vierge devenu un Paradis spirituel, où nous trouvons la plante divine, de laquelle ayant mangé, nous vivons ; car désormais nous ne mourrons plus comme Adam : le Christ naît pour relever son image tombée aux premiers jours du monde.

Le Christ daigne venir lui-même pour servir ; il prend, lui, Créateur, la forme de l'œuvre de ses mains ; riche de sa divinité et plein de miséricorde, il apporte à Adam misérable une création et une naissance nouvelles.

Il incline les cieux, et habitant dans la Vierge, il approche, revêtu de notre chair. Il va naître en la grotte de Bethléem, ainsi qu'il a été écrit ; il va paraître comme un enfant, Celui qui donne la vie aux enfants dans le sein des mères ; allons tous au-devant de lui avec un cœur ardent et joyeux,

Le Seigneur, plein de sagesse, vient naître comme étranger en son propre domaine ; recevons-le afin que, devenus les hôtes du Paradis de délices, nous y puissions habiter de nouveau par la miséricorde de Celui qui naît dans l'étable.

Déjà les portiques de la divine Incarnation du Verbe s'ouvrent pour tous. Cieux, réjouissez-vous ; Anges, tressaillez d'allégresse ; que la terre et ses habitants se livrent à une joie spirituelle avec les Bergers et les Mages.

Accourez, vertus angéliques, vous qui habitez Bethléem, préparez la crèche, car le Christ va naître ; la Sagesse s'avance. Reçois, ô Eglise, les félicitations ; peuples, disons pour réjouir la Mère de Dieu : Béni soit Celui qui vient, notre Dieu.

Le Christ notre Dieu paraîtra au grand jour : il s'avance, il va venir, et ne tardera pas : il apparaîtra issu d'une Vierge intacte ; dans quelques jours il reposera dans la grotte ; et toi, crèche d'animaux privés de raison, reçois, pour être en toi enveloppé de langes, Celui que le Ciel ne peut contenir, qui d'une parole répare nos coupables folies. L'étoile nous avertit, les Mages adorent, les bergers veillent durant la nuit, admirant l'étonnant prodige, et les Anges apparus sur la terre chantent la Rédemption de notre race.

Mène le chœur, ô Isaïe ! signale-nous le Verbe de Dieu ; prophétise-nous comment le buisson de la Vierge Marie est en feu sans se consumer. Orne-toi, Bethléem, d'une splendeur de Divinité ; Eden, ouvre tes portes ; Mages, mettez-vous en chemin pour voir le Salut enveloppé de langes en la crèche : c'est Lui qui a désigné

l'astre mystérieux s'arrêtant dessus l'étable, l'Auteur de la vie, le Seigneur qui vient sauver le genre humain.

REGISTRES DES PAROISSES

Les Registres des Paroisses ont tous été expédiés, cette semaine, avec les *Ordos*, et parviendront à MM. les Curés de canton dans le courant de la semaine prochaine au plus tard, de façon à ce qu'ils puissent être distribués aux paroisses pour le 1^{er} janvier.

Malgré l'avis réitéré, donné dans les numéros d'octobre de la *Semaine Religieuse*, d'avoir à aviser, avant le 1^{er} novembre, l'Imprimerie de l'Evêché des modifications à faire aux Registres de 1887, plusieurs réclamations ne sont parvenues qu'en décembre, trop tard, par conséquent, pour qu'il fût possible de leur donner satisfaction.

Cependant, les feuilles demandées en plus parviendront aux destinataires dans le courant de janvier. Ils voudront bien les intercaler eux-mêmes dans leurs Registres.

TRANSLATION du BRAS de SAINT CORENTIN 12 décembre 1886.

Un regard en arrière.

La fête est passée, bien passée, mais la fraîcheur du premier souvenir reste attachée à ce Bras de saint Corentin que tant de fidèles vénèrent à toute heure du jour et de la soirée. Autour de lui, en effet, les cœurs ne cessent de répandre leurs prières, comme les cierges leur lumière et les fleurs leurs parfums.

Le nouvel autel de saint Corentin avait été diversement jugé, alors même qu'il était encore invisible derrière la cloison protégeant les ouvriers contre les importunités des curieux ; maintenant qu'on le juge après l'avoir vu, nous pouvons dire qu'il satisfait généralement le goût du public.

Le reliquaire est de bel effet à sa place définitive ; la niche-armoire l'abrite bien sans le trop resserrer ; les panneaux qui doivent la fermer ne sont pas encore placés ni même achevés.

La croix et les chandeliers de style excellent comme le reliquaire ont été faits dans les ateliers de M. Poussielgue et d'après un de ses meilleurs modèles.

La façon dont l'autel est décoré, depuis la fête, fait honneur au bon goût des personnes qui on bien voulu se charger de la chapelle Saint-Corentin.

Nous croyons avoir dit à peu-près tout ce qui peut intéresser la légitime curiosité des fidèles sur le culte rendu au Bras de notre saint Patron depuis la solennité du 12 décembre ; du moins il en sera ainsi, quand nous aurons ajouté que les Quimpérois ne sont pas seuls à manifester cette dévotion, mais qu'avec eux ont rivalisé les fidèles qui, de tous les points du diocèse, sont venus dans notre

ville samedi dernier, soit pour l'ordination, soit à l'occasion de la foire *Saint-Corentin*.

Et maintenant, revenons au passé. Un compte-rendu doit être exact et il doit être publié en temps opportun. Plus on prend à tâche de réunir ces deux conditions, plus il arrive que l'une nuit à l'autre, et pour peu que vous vouliez bien y réfléchir, vous verrez que c'est clair jusqu'à l'évidence même. La fête s'est terminée lundi, et le mercredi notre récit de la *Translation* était sous presse ; on ne s'étonnera donc pas qu'il s'y trouve quelques inexactitudes et une lacune.

Cette lacune (nous osons croire qu'elle est la seule), la voici. Même ceux qui ne connaissent pas la famille Sergent ont été heureux de savoir que, le 12 décembre, les premières places, lui avaient été assignées devant le Bras de saint Corentin ; or, parmi ceux qui descendent du *bon menuisier* et qui portent son nom, il en est un dont la présence nous aurait particulièrement réjoui : nous nous reprochons donc vivement de n'avoir pas exprimé un regret en constatant l'absence du R. P. Sergent de la *Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée*. Ce jeune religieux, contraint par les *décrets* d'aller faire son noviciat en Hollande, a continué d'habiter cette contrée hospitalière. Puisse-t-il apprendre au loin que de nombreux parents et des amis même inconnus auraient vivement souhaité le voir, en ce jour, prendre la première place parmi les prêtres qui portaient le Bras de saint Corentin sauvé par son aïeul. Sice souhait n'a pas été exprimé huit jours plus tôt, ce n'est point pas suite d'un oubli absolu, mais en raison de la rapidité de la rédaction.

Cette lacune étant comblée, nous croyons devoir faire les rectifications suivantes : l'érection du reposoir à la *Fontaine Saint-Corentin* est due, sans doute, au double concours que nous avons signalé, mais aussi et tout d'abord, à l'initiative de Mlle Le Bastard, qui a bien voulu se charger de demander l'autorisation de M. le Maire, et répondre de tous les frais auxquels n'aurait pu faire face la contribution volontaire du voisinage. C'est donc un nouvel honneur que nous sommes heureux d'enregistrer pour la rue qui s'est si bien montrée, et où habite Mlle Le Bastard.

Nous avons signalé le bel acte de foi de M. le Maire de Kerfeunteun et de ses parents, qui ont été fiers de porter la splendide croix de leur paroisse. Ceci doit être rapporté, non à la procession particulière de Kerfeunteun le lundi, mais à la procession générale du dimanche.

Nous aurions pu et dû ajouter au récit de la fête du lundi que M. le Maire et MM. les Conseillers municipaux d'Ergué-Gabéric, animés de la même pensée, se sont succédé pour porter la croix de N.-D. de Kerdévol sur tout le parcours de leur longue procession.

SAINT CORENTIN

PREMIÈRE PARTIE
HISTOIRE DE SA VIECHAPITRE 1^{er}
L'ERMITAGE (suite) (1)

Quand on étudie l'histoire de l'Eglise au IV^e, au V^e et au VI^e siècle, rien n'étonne comme de voir la réputation des saints personnages vivants aller de l'Orient à l'Occident et de l'Occident à l'Orient : un jour, c'est Siméon-le-Stylite qui se recommande aux prières de Geneviève ; un autre jour, c'est Jérôme, qui dans la solitude de Chalcis célèbre la foi et la science du docteur des Gaules, Hilaire ; enfin, ce seront en même temps Séverin, à Cologne, et Ambroise, à Milan, prenant part aux honneurs que le ciel et la terre rendent à Martin, le grand évêque de Tours, après son glorieux trépas.

C'est qu'alors une seule chose, la sainteté, paraissait vraiment grande à la société chrétienne et catholique. Nous n'aurons donc pas à nous étonner si nous voyons la réputation de l'Ermite de Plomodiern franchir non pas seulement les limites de la forêt de Nêvet, mais bien celles de la Cornouailles et de toute la Domnonée.

L'historien anonyme de saint Corentin dit que c'est surtout la multiplication du poisson qui rendit promptement célèbre celui par qui Dieu l'avait accomplie, et que le désir de l'interroger sur ce miracle conduisit à son ermitage deux visiteurs sur lesquels les historiens ne sont pas d'accord, Albert-le-Grand s'est très judicieusement abstenu de les nommer. Sans nous prononcer sur ce que pouvaient bien être ces deux saints personnages, nous dirons que M. de Kerdanet se base sur l'autorité de l'ancien propre de Léon et sur le poème du P. Maunoir pour désigner ici saint Patern et saint Malo. Il se trouve que le manuscrit anonyme de Montreuil donne précisément les mêmes noms. Dom Lobineau dit que le premier ne pouvait être que saint Patern, évêque d'Avranches, et que le second visiteur n'était point certainement saint Malo, qu'il fait vivre bien avant saint Corentin. Dom Plaine dit aussi que ce ne peut être saint Malo, mais parce que celui-ci ne devait arriver en Armorique que quinze ou vingt ans, peut-être même vingt-cinq ans plus tard. (2)

Pour le lecteur qui voudrait se faire une opinion, voici quelques données :

Trois évêques de Vannes auraient illustré le nom de Patern : Patern Tathée, contemporain de Conan Mériadec ; Patern II, sacré à Vannes, par saint Perpétue (465) ; saint Patern III, patron de

(1) Voir le n° 9, 27 novembre, p. 137, et les numéros précédents.

(2) Le savant bénédictin place la visite des deux saints avant 530, et ne donne cette date que comme probable.

Vannes, qui aurait souscrit au concile de Paris (557), et serait mort en 590.

Quant à saint Malo, il serait né : en 487, d'après le Propre de Nantes ; en 502, d'après Albert-le-Grand ; en 547, d'après le Père Le Large. Il aurait passé en Armorique entre 545 et 555, d'après Dom Plaine ; il serait mort en 612, d'après Albert-le-Grand ; en 627, d'après M. de Kerdanet, Dom Lobineau, etc.

On le voit donc, c'est la confusion complète, ce à quoi il n'y a rien d'étonnant ; mais, ce qui peut surprendre, c'est que des savants choisissent sans hésitation, courent à travers ces obstacles et prétendent voir clair dans ces obscurités !

Dom Plaine, grâce à Dieu, n'est pas de ceux qui ne doutent et n'hésitent jamais, nous regrettons toutefois qu'il ait substitué, dans sa traduction de l'*Anonyme*, le nom de saint Melaine à celui de saint Malo ; une indication dans une note aurait pu suffire ; il est bien possible que le biographe ait écrit *Melanius*, et qu'un copiste maladroit ait lu *Maclavius*. Saint Melaine était contemporain de Clovis, lui-même contemporain du roi Grallon, d'après Dom Plaine, par conséquent, il a pu connaître saint Corentin et être l'un des deux personnages qui nous occupent ; mais enfin, ce n'est qu'une possibilité.

Si nous ne savons pas d'une manière certaine que saint Patern et saint Malo étaient les visiteurs de saint Corentin, nous savons, du moins, comment il reçut les deux évêques qui vinrent lui demander l'hospitalité, comme lui-même était allé la demander à saint Primel.

L'hospitalité ! c'est elle qui, chez tout peuple ancien, montre le mieux le caractère national, peint le plus fidèlement ou la simplicité des mœurs ou les habitudes luxueuses et les premières recherches du bien-être. Lisez la Bible ou lisez Homère et Virgile, les pages qui vous frapperont le plus seront celles où vous verrez comment se présentent et comment sont reçus les étrangers sous les chênes de Mambré, ou dans la demeure du roi d'Ithaque, ou dans le palais de la reine de Carthage.

Rien n'est plus gracieux que la façon dont l'hospitalité s'exerçait dans nos ermitages bretons. Un ermitage était une chaumière ; or, saint Corentin fit à ses visiteurs la réception qui se fait encore dans toute ferme bretonne.

Vivant de la vie des pauvres, il n'accueillit point Patern et Malo comme les nobles irlandais et bretons accueillaient leurs hôtes, c'est-à-dire au son de la harpe nationale. L'auteur de la *Légende celtique* raconte ce qui, à ce propos, arriva un jour à sainte Brigitte, fille de l'ancien druide Dublak, selon la nature, et de saint Patrice, dans l'ordre de la grâce.

« Elle rendait visite avec son père à un chef de clan pour racheter un esclave. Or, le maître était absent ; ses bardes l'avaient accompagné, et on voyait leurs instruments suspendus aux murs de la salle. Le père nourricier du chef et ses fils dirent à Dublak et à Brigitte : « Excusez-nous de ne pas vous rendre,

« selon l'usage, les devoirs de l'hospitalité. Les bardes sont absents ; mais, si cette jeune fille, que Patrice a bénie, veut elle-même bénir nos mains, nous saurons jouer de la harpe. » La jeune vierge, tout en riant de leur idée, ayant consenti à se prêter à leurs désirs et à toucher leurs mains, ils se mirent à jouer de la harpe comme des musiciens consommés, si bien que la salle du château n'avait jamais résonné de pareils accords, et que le chef de clan, revenant chez lui et les entendant, demanda tout surpris à ses bardes : « Qui donc fait cette douce musique ? » On dirait qu'elle vient du ciel. » Il ne se trompait pas. » (1)

L'hospitalité a changé de forme dans les châteaux ; mais, je le répète, elle reste toujours la même sous le chaume en Bretagne. Saint Corentin ne prit donc point la harpe pour saluer l'arrivée des évêques de Vannes et d'Aleth, mais il « les receut fort humainement ; et pour les festoyer, leur dressa des crêpes (à la mode du pays), qu'il accommoda de quelque peu de farine qu'on lui avoit donnée par aumône des villages prochains ; mais Dieu, qui ne délaisse ceux qui ont jetté en lui toute leur espérance, pourvut miraculeusement à la nourriture de ses serviteurs ; car saint Corentin, étant allé puiser de l'eau à la fontaine, la trouva pleine de belles et grosses anguilles, dont il en prit autant qu'il lui fut nécessaire pour festoyer ses hostes, lesquels se retirèrent, louans Dieu qui, par des miracles si signalez, témoignoit la sainteté de son serviteur saint Corentin. »

Ce récit du bon Albert-le-Grand sera complet quand nous aurons constaté, d'après l'*Anonyme*, que non-seulement les miracles, mais aussi l'affabilité du pauvre ermite manifestèrent sa sainteté : « Son visage, sa parole exprimaient la bonté et bien des circonstances montrèrent combien il était heureux de l'arrivée des pieux visiteurs. »

Le manuscrit de Montreuil raconte, en outre, que saint Patern et saint Malo s'étonnèrent, non-seulement à la vue des anguilles de la fontaine, mais en se voyant offrir également du vin de provenance miraculeuse, comme celui qui fut servi aux noces de Cana. Ils se retirèrent donc en méditant cette parole du psalmiste dont ils venaient de constater la prodigieuse réalisation : « Le Seigneur ouvre sa main dans la mesure qui lui plaît et comble tous les êtres vivants de l'abondance de ses bénédictions. »

La vie de l'ermite reprit son cours ordinaire et paisible ; les habitants de la forêt furent seuls à jouir de la douceur de son visage et de l'aménité de sa parole, jusqu'au jour où, au silence des grands bois, succéda tout à coup le bruit d'une chasse royale, et où se rencontrèrent pour la première fois Corentin et Grallon.

(A suivre.)

(1) M. le vicomte Hersart de la Villemarqué, S. Patrice.

NOS LIVRES D'ÉTRENNES

Etes-vous en quête d'un beau livre pour donner comme cadeau du premier de l'an ? En ce cas notre liste se recommande à votre choix.

Vie des Saints, par MGR PAUL GUÉHIN (éd. artistique), illustrée avec le plus grand soin par Yan d'Argent. — 12 aquarelles groupant les Apôtres, les Martyrs, les saints Ouvriers, les saintes Femmes, les saintes Pénitentes, etc. — 21 lettres ornées. — 12 titres symboliques. — 365 encadr., avec environ mille sujets inédits se rapportant à la vie de chaque saint. — 2 vol. in-4°. Prix broché, 60 fr. — Riche cart. plaq. spéc., tr. dor., 70 fr. — Rel. demi-chag. plaq. spéc., tr. dor., 80 fr. ; — Le même ouvr. rel. en un seul vol., 65 et 70 francs.

Notre-Dame de Lourdes, par HENRI LASSERRE (éd. artistique), tome 1^{er}, 4^e grande ed., un beau vol. in-4°, illustré d'encad. variés à chaque page et de chrom. — Prix broché, 25 fr. — Cart. avec plaques spéc., 30 fr. — Relié dos chag., fers spéc., tr. dor. ou demi-rel. d'amateur, 35 francs.

Les Episodes miraculeux de Lourdes, par HENRI LASSERRE (éd. artistique), suite et tome II^e de *Notre-Dame de Lourdes*. — Le Miracle de l'Assomption. — Le Menuisier de Laval. — La Neuvaine du curé d'Alger. — M^{lle} de Fontenay. — Les Témoins de ma guérison. — Un beau vol. in-4°, illustré par Yan d'Argent. Encad. variés à chaque page et chrom. — Prix broché, 25 fr. — Cart. avec plaq., 30 fr. — Relié, dos chag., fers spéc., tr. dor., 35 francs.

Christophe Colomb, par le C^{te} ROSELLY DE LORGUES (3^e g^{de} éd. artistique). Un beau vol. in-4°, illustré d'encad. variés à chaque page, de chrom., culs-de-lampe et têtes de chapitres de Yan d'Argent, Ciappori, Vierge, etc. — Prix broché, 25 fr. — Cart. toile avec plaq. spéc., 30 fr. — Relié, dos chag., tr. et orn. dor., 35 fr. — Relié amateur, dos et coins chag., tr. sup. dor., 35 fr. — EDITION POPULAIRE. Un beau vol. in-8^e carré, orné de 86 têtes de chapitre, culs-de-lampe ; 5 planches hors texte et une carte — Prix broché, 6 fr. ; cart. pl. spéc., tr. dor., 8 fr. — Demi-rel., pl. toile, tr. dor., 10 francs.

Le Littoral de la France, par CHARLES-FÉLIX AUBERT (V. VATTIER d'AMBROISE), ouvrage couronné par l'Académie française (*Prix de Marcelin Guérin*).

Côtes de Gascogne (de la Rochelle à Hendaye), 4^e partie, un vol. in-4°.

ONT DÉJÀ PARU :

Côtes Normandes (de Dunkerque au Mont-S'-Michel), 1^{re} partie.

Côtes Bretonnes (du Mont-S'-Michel à Lorient), 2^e partie.

Côtes Vendéennes (de Lorient à La Rochelle), 3^e partie.

Chaque partie se vend séparément et forme un vol. in-4^e d'env. 600 pages, orné de plus de 300 gravures dans le texte et de nombreuses planches hors texte et cartes, tirées en une ou plusieurs couleurs. — Prix broché, 20 fr. — Riche cart. avec plaq. spéc., tr. dor., 25 fr. — Rel. demi-chag., plaq. spéc., tr. dor., 30 francs.

La Chevalerie, par LÉON GAUTIER, prof. à l'école de Chartes (*grand prix Gobert*). Un magnif. vol. in-4^e de 800 pages, illustré de 25 grandes compositions hors texte, de 30 frises, de 40 lettrines et culs-de-lampe et d'environ 150 grav. dans le texte. — Prix broché, 40 fr. — Riche cart. toile. plaq. spéc., tr. dor., 45 fr. — Demi-rel. chag., plats toile, avec plaq. ou rel. amateur, 50 fr.

Jérusalem, souvenirs d'un voyage en Terre-Sainte, par J.-T. DE BELLOC. Un magnifique vol. in-4^e splendide, illustré de nombreuses gravures, dessins au procédé et photogravures dans le texte et hors texte. Prix broché, 15 fr. — Carton. de luxe, fers spéc., 20 fr. — Reliure demi-chag. 21 fr.

Les Saints Evangiles, (version nouvelle par HENRI LASSERRE), qui s'affirment comme l'un des plus grands succès de cette fin d'année. — Prix broché, 4 fr.

Adresser les demandes à M. VICTOR PALMÉ, Éditeur, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Quimper. — Nous sommes à l'époque de l'année où les échanges de vœux se font parfois plus nombreux que sincères. Les nôtres, que nous prenons la liberté d'adresser à nos lecteurs, sont ceux de chrétiens dévoués qui ne veulent que le bien, à des chrétiens qui comprennent la situation difficile et ne refusent jamais leur concours à une œuvre importante.

Nous réitérons nos anciennes protestations de respect à nos supérieurs. Ils trouveront toujours en nous des enfants soumis. Nous offrons à nos lecteurs l'assurance de notre dévouement. Nous comptons sur eux en toute circonstance, et ils nous soutiendront de leurs sympathies.

Saint-Corentin. — La fête de Noël a été célébrée à Quimper avec une solennité toute particulière.

Sur la demande de M. le Curé de Penfentenyo, les RR. PP. Jésuites, directeurs de la mission du Jubilé, avaient fixé à la messe de minuit la communion jubilaire des hommes de la paroisse de Saint-Corentin, et leur appel a été entendu.

Dès dix heures et demie, les fidèles affluaient vers la cathédrale, splendidement ornée et illuminée, et la grande nef, exclusivement réservée aux hommes, était aux trois quarts pleine. A minuit, il n'y avait plus une place vide, et les retardataires étaient obligés de rester debout.

Les femmes se pressaient dans les deux bas-côtés et quelques-unes furent autorisées, quand commença la messe, à occuper l'extrémité de la grande nef, derrière les hommes.

Toute cette foule immense était pieuse et recueillie, et la plus grande partie s'est approchée de la table sainte pour recevoir le Pain des forts. La communion se donnait au grand chœur, et le défilé des fidèles, qui reprenaient leur place en passant par les bas-côtés, s'est continué pendant les deux messes qui ont suivi la grand'messe.

Aux messes du jour, les communions étaient aussi nombreuses qu'elles l'avaient été à la messe de Minuit.

On estime à sept ou huit cents le nombre des hommes qui se sont approchés de la table sainte dans la seule église de Saint-Corentin. A Saint-Mathieu, ils ont également été très nombreux.

Monseigneur a officié à tous les offices de la journée et a donné la bénédiction papale à l'issue de la grand'messe.

Aux vêpres, pour procéder à la clôture de la mission, le R. P. Lallemand a fait une instruction très pratique et très écoutée sur les dangers de la cupidité et sur les devoirs respectifs des pauvres et des riches.

Puis, en termes émus, en son nom personnel et au nom des

RR. PP. de Bigault et L'Huillier, il a pris congé de cet auditoire qui était resté depuis trois semaines sous le charme de leur parole si chrétienne et si consolante.

La bénédiction solennelle du Saint-Sacrement a terminé cette belle fête religieuse, dont les effets ont été excellents pour notre ville.
(*Union monarchique.*)

Brest. — La clôture des exercices du Jubilé a eu lieu à Saint-Louis de Brest, le jour de Noël après avoir duré 15 jours, dont moitié consacrée au Jubilé breton, et l'autre au Jubilé français.

Le premier était prêché par M. l'abbé Kervella, Recteur de Saint-Pierre-Quilbignon, le second par M. l'abbé Rossi, Chanoine de Quimper.

Tous les exercices ont été, paraît-il, suivis assidûment par une assistance très-nombreuse.

Douarnenez. — Le Jubilé prêché exclusivement aux hommes, par M. Péron, Curé-Archiprêtre de Quimperlé, et M. Morgant, Recteur de Gouesnou, nous a procuré un spectacle bien consolant et devenu, hélas ! trop rare dans les villes de notre diocèse. Dès la première instruction, 1,500 hommes se pressaient autour de la chaire. Le lendemain, ils étaient au nombre de 2,000, et pendant le reste de la semaine, l'auditoire devenait de jour en jour plus nombreux. Ils assistaient, avec une exactitude remarquable à toutes les instructions de la journée, et venaient à l'église prendre leur place une heure à l'avance. A neuf heures tous les jours, avait lieu la procession remplaçant les visites requises pour gagner l'indulgence du jubilé : tous, sans exception, suivaient la croix, dans une attitude qui faisait l'admiration des femmes elles-mêmes. Ces hommes auraient, volontiers, passé leur journée à l'église pour entendre la parole de Dieu, de même que les prédicateurs avouaient eux-mêmes qu'en face d'un pareil auditoire, ils ne descendraient de chaire qu'avec peine.

Mais, ils ne se sont pas contentés de venir entendre la parole divine, ils se sont empressés de la mettre en pratique en s'approchant des sacrements, et en venant au nombre de deux mille deux cents s'asseoir à la sainte table. Ce chiffre eut été encore plus fort, si un grand nombre d'hommes n'avaient déjà fait leur jubilé, au mois de juillet, après la retraite donnée à toute la paroisse.

Ile-Tudy. — Le Jubilé est terminé. Les pêcheurs ont répondu avec empressement à l'appel de leur digne pasteur. En voyant ces vieux *loups de mer*, toujours si intrépides au milieu des périls, s'incliner en pleurant sous la bénédiction du prêtre, on pensait involontairement, toute proportion gardée, au fier Sicambre de notre histoire nationale qui courba jadis la tête, après tant de victoires, sous la main sacerdotale de saint Remy. Que la Providence